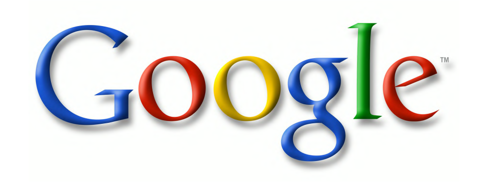
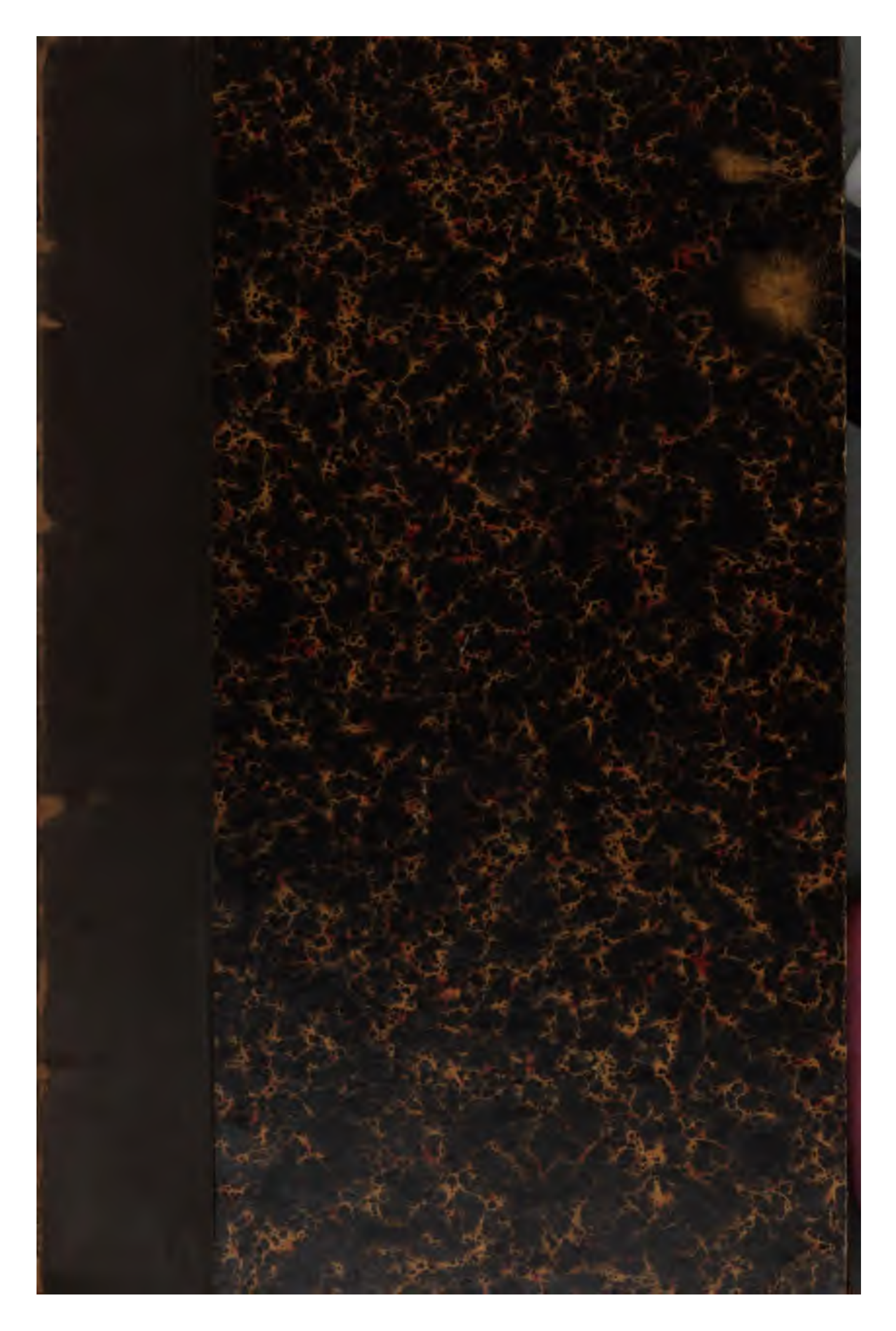
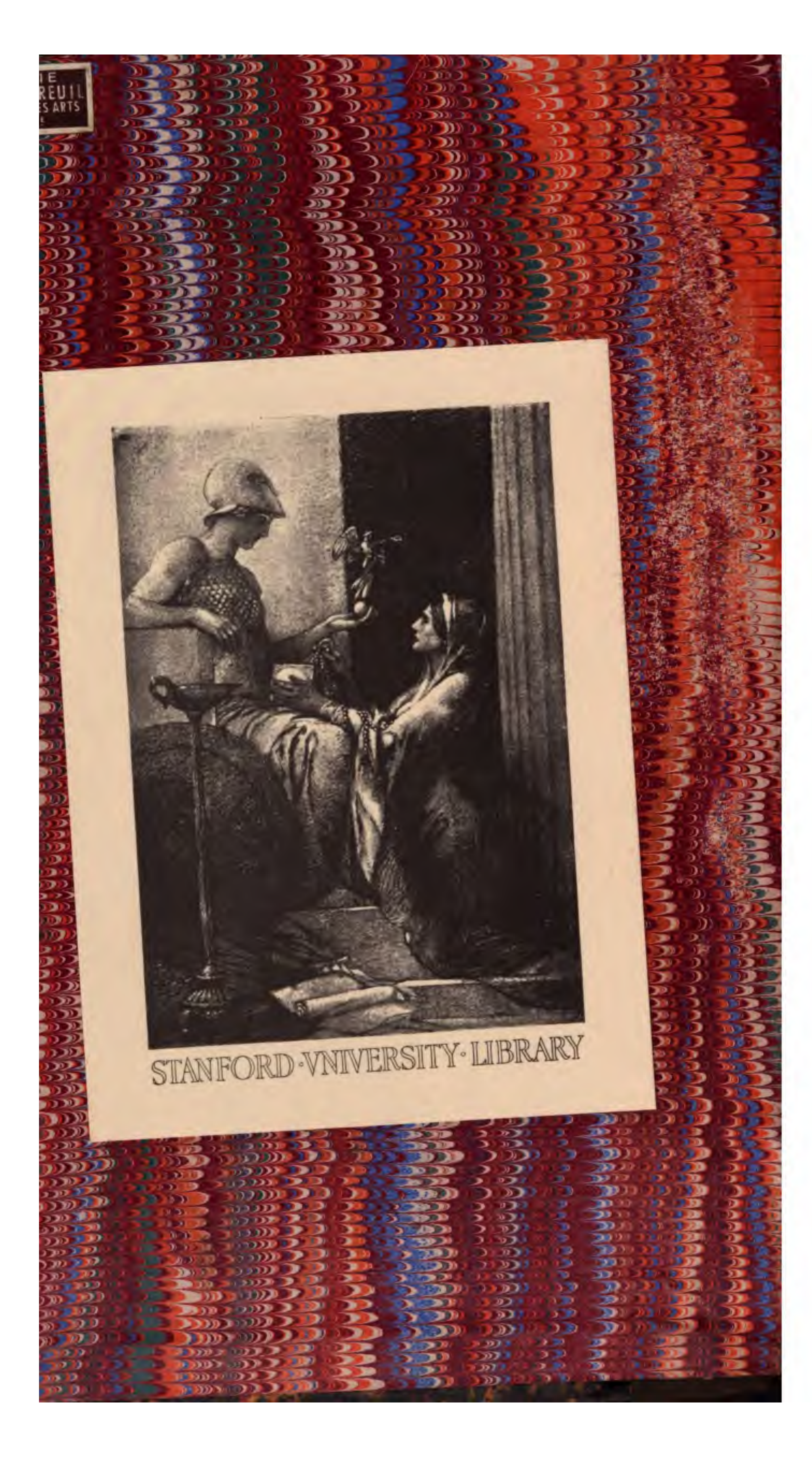
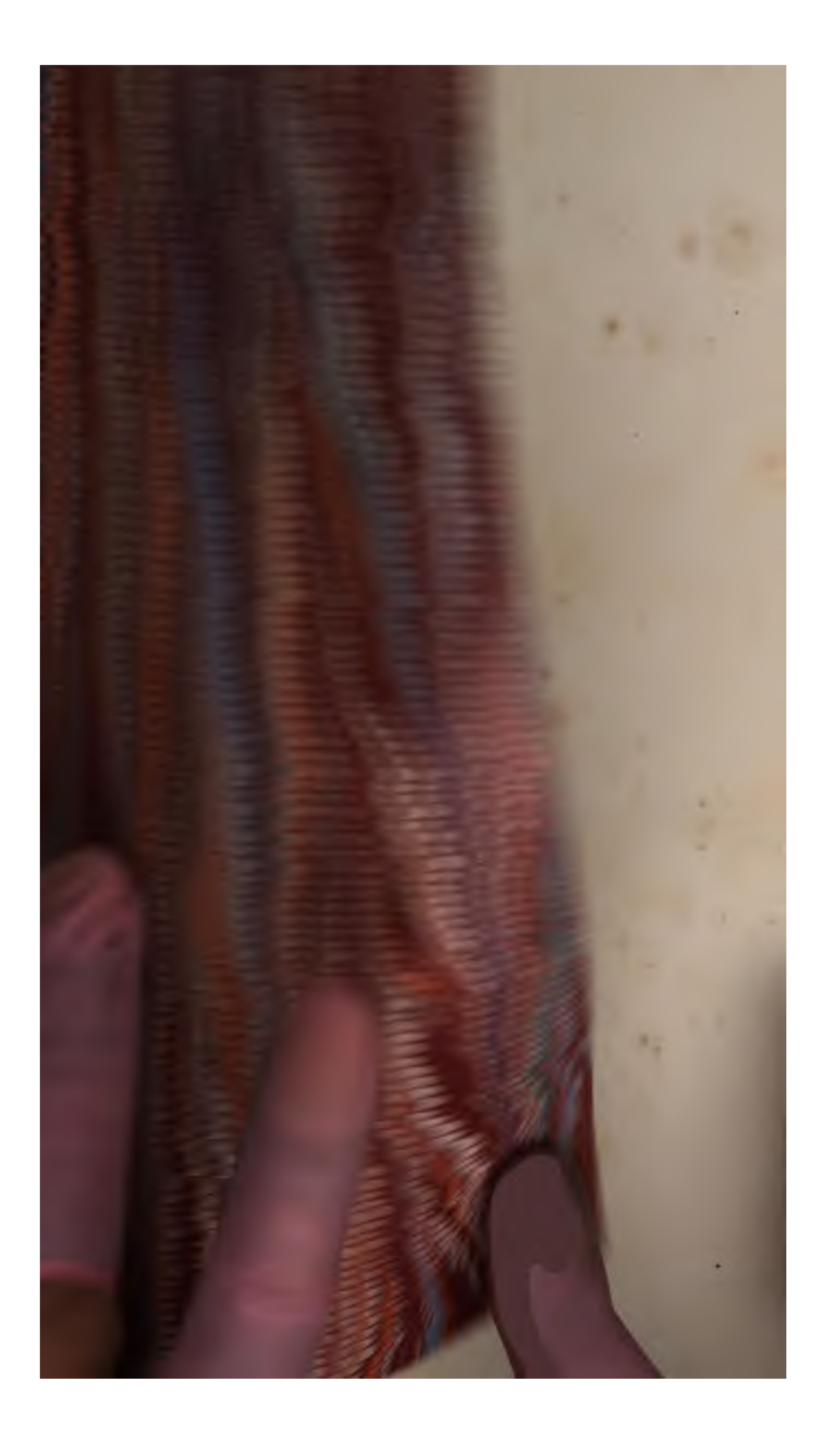
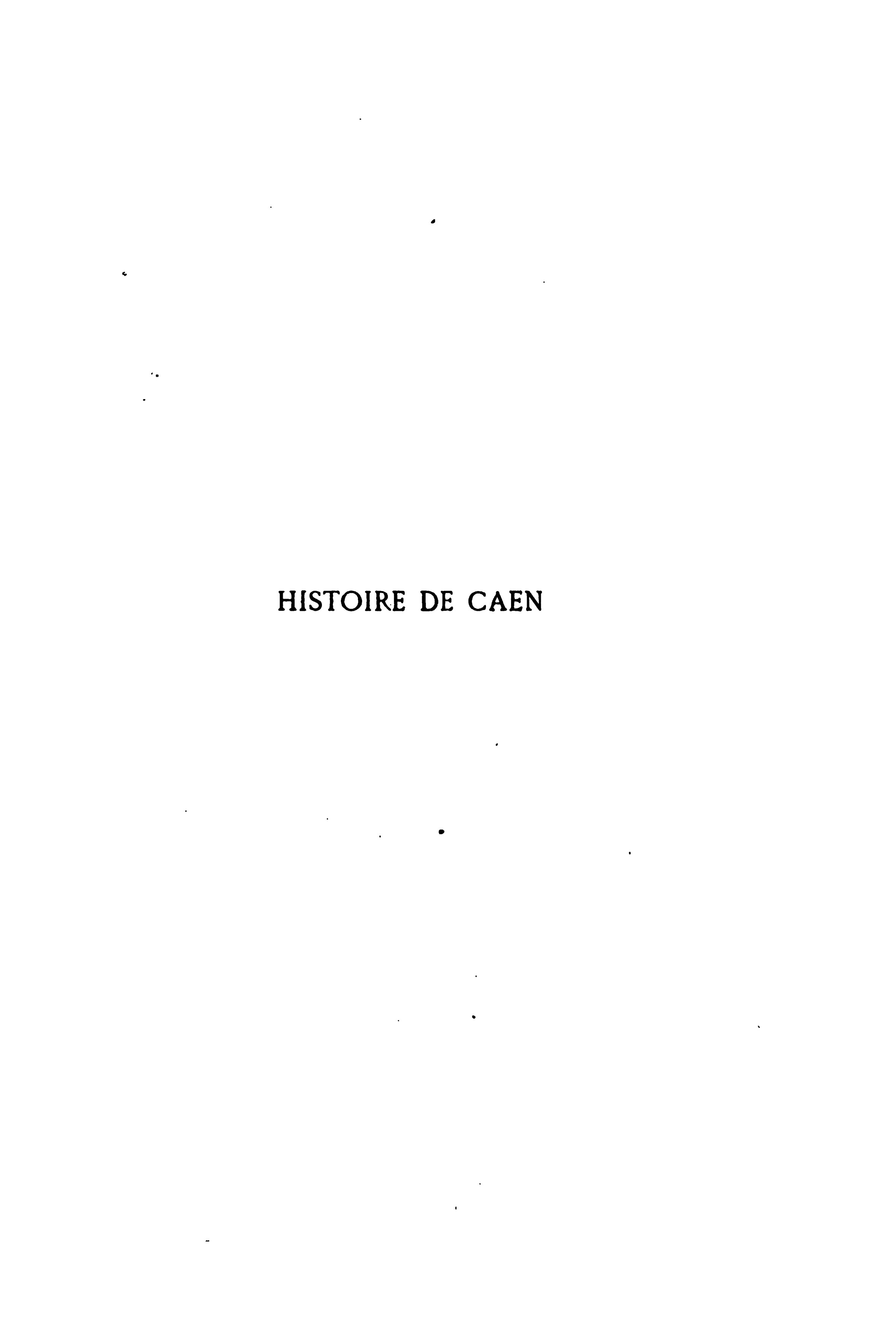





STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY





HISTOIRE DE CAEN

CAEN, TYP. GOUSSIAUME DE LAPORTE.

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE CAEN

SES ORIGINES

CAEN SOUS LES DUCS DE NORMANDIE

PAR BARTHÉLEMY PONT

PREMIER VOLUME

CAEN

É. ALLIOT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE SAINT-JEAN, 26

MDCCCLXVI

DÉDIÉ PAR L'AUTEUR

A

MONSIEUR DELANGLE

DOCTEUR-MÉDECIN

L'obscurité la plus profonde règne autour du berceau de la seconde capitale de la Normandie. L'origine gauloise de cette ville de Caen, si riche en monuments des périodes romane et gothique, échappe à l'œil de la chronique. Cette absence de matériaux, pour reconstituer une époque aussi intéressante, n'a rien d'étonnant. Ignorants et sauvages, les Gaulois n'eurent pas d'esthétique ; des bas-reliefs informes, quelques monnaies grossières, des figurines et des ustensiles, sont les seuls restes plastiques offerts à l'imagination trop souvent vagabonde des historiens.

Quelques siècles plus tard, ces nuages se dissipent. Rome conquérante initie la Gaule asservie aux merveilles des arts et de la science. Sans perdre le sentiment vivace de leur nationalité, les Gaulois s'assimilent facilement et rapidement cet instinct naturel à l'homme, qui le porte à agrandir, par la recherche obstinée de l'idéal, le domaine du monde matériel.

Mais cette régénération par l'esclavage ne devait pas durer : apportée par la tyrannie, la tyrannie devait l'étouffer. Quand l'administration violente et rapace des vainqueurs eut avidement dévoré les épargnes accumulées des vaincus ; lorsque cette Rome des Césars, affamée de gloire et de passions, eut elle-même succombé de fatigue et de faim, au milieu du désert qu'elle s'était créé par ses exactions, les ténèbres envahirent de nouveau la Gaule, à peine débarrassée de ses langes.

Le christianisme devait sauver notre patrie.

Des rayons partis de la simple croix de bois plantée au sommet expiateur du Golgotha, illuminèrent soudain le monde, en lui apportant les modèles divins et féconds de la charité, du renoncement et de la fraternité. Au polythéisme grec et romain, succède alors le spiritualisme mystique, dont la vive expansion convenait merveilleusement au caractère aventureux et chevaleresque de la Gaule transformée. Les travaux de la pensée prennent un essor inconnu, et le moyen-âge sème déjà, parmi les discussions théologiques et parmi les arguties d'école, les premiers éléments de la philosophie moderne.

L'ancienne Gaule n'est plus.

C'est maintenant la France, s'assimilant à son tour les barbares et jetant les fondements de l'unité Européenne, sur le cadavre de la vieille société

morte d'épuisement. C'est la France jeune et souriante, imposant déjà sa politique au monde ; envoyant ses missionnaires, ses soldats, ses artistes à tous les points de l'horizon ; entraînant aux croisades la catholicité enthousiaste ; substituant le libre examen à l'autorité ecclésiastique ; poussant le cri de réforme, aurore de la libre pensée ; fondant les libertés de l'église gallicane et révolutionnant enfin le monde par les pamphlets foudroyants de Voltaire et par l'éloquence irrésistible de Mirabeau.

A travers cette gigantesque Odyssée humaine, où les peuples se mêlent et se succèdent aux peuples, comme les flots tourbillonnants d'une mer agitée, chercher un point perdu, pareil à un grain de sable au milieu de l'univers, pour assister à sa naissance, le suivre dans ses développements, et noter chacune de ses transformations,... quelle tâche ! quel labeur !...

Telle est cependant la mission de l'écrivain qui entreprend d'étudier, dans un cadre forcément restreint, l'histoire d'une localité, d'une ville, d'un bourg, d'un hameau. Ici le lecteur ne se contente pas de perspectives ébauchées, d'esquisses à grands traits ; il demande une main sûre, un dessin net et correct, un pinceau fidèle, des personnages vivants, et surtout cette précieuse couleur locale, qui est l'âme du précis historique. Outre l'érudition nécessaire à l'historien, quel goût, quel discernement,

quelle raison critique ne lui faudra-t-il pas pour choisir et adopter, parmi des milliers d'erreurs, de récits légendaires, de documents apocryphes, la version probable, le texte certain, la vérité sans mélange! Les hommes sont rares aujourd'hui qui ne reculent pas devant de pareilles difficultés. Un travail de ce genre exige la patience de ce savant des contes Orientaux, qui observa, pendant des années, jour par jour, heure par heure, la cristallisation lente et indéfinie d'une perle égarée au fond des mers. C'est ainsi que Cuvier reconstituait, avec quelques ossements ébréchés et épars, les générations disparues, ressuscitant par son génie les êtres innombrables dont est formée la poussière que nous foulons aux pieds.

Nous ne craignons pas d'être démenti par personne, en affirmant que Barthélemy Pont aura été le Cuvier de notre vieille cité.

Non pas qu'il se soit contenté, comme le grand naturaliste, de la simple reconstruction du squelette inanimé. L'auteur de ce livre galvanise les rides de notre ville; sous sa plume experte, elle reparaît dans ses mœurs, dans sa foi, dans ses luttes, dans l'intime pulsation de son originale individualité.

D'autres avant Pont ont cherché, dans les traditions confuses, le secret de notre passé. Aucun n'avait encore atteint cette sûreté du coup d'œil, ce sens critique que nous appellerons volontiers la double vue

en matière historique. Aucun n'avait approfondi comme lui la science étymologique, ni possédé cette finesse d'induction, cette intuition lumineuse du jugement, qui est le flambeau de l'histoire.

Certes, les travaux de M. de Bras méritent d'être compulsés ; mais ils ont bien vieilli, et d'ailleurs ses hypothèses hasardées, ses naïvetés souvent puériles, ne sauraient complétement satisfaire les esprits délicats et rigoureux. Les recherches de l'abbé de La Rue sur nos antiquités nationales, ses dissertations sur l'emplacement primitif de la ville de Caen et sur son génie commercial, laissent encore à désirer. Comme celles de l'illustre évêque d'Avranches, dont il s'est aidé, elles renferment bien des conjectures et semblent parfois s'inquiéter plus d'érudition que de certitude. La personnalité de l'auteur ne s'efface pas assez derrière l'intérêt du sujet.

Dans ces derniers temps, un homme d'un vrai mérite, écrivain distingué, M. Trebutien, profitant des investigations de ses devanciers, qu'il a enrichies par ses découvertes personnelles, a arraché quelques secrets précieux au sphinx de notre histoire.

L'étude que l'on va lire résume et complète toutes celles qui l'ont précédée, et les écrivains de l'avenir la citeront comme un modèle et comme une autorité. Elle sera, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'un des meilleurs titres de son auteur à l'estime de la génération présente.

Aujourd'hui que le plus profond silence s'est fait autour de sa tombe solitaire, on ne trouvera pas inopportun ni étrange notre désir de chercher, soit dans les actes, soit dans les écrits de Pont, de généreuses intentions, de sincères idées, d'honnêtes convictions.

Fils d'un ancien militaire (1), Barthélemy Pont aurait pu vivre heureux dans sa petite ville natale, auprès de ses vieux parents, demandant à la noble carrière de l'enseignement, à laquelle on le destinait, sinon la richesse, du moins ce contentement qui vient de l'étude, et cette médiocrité d'or, trop dédaignée d'un siècle affamé de jouissances. Mais Pont était né avec un tempérament ennemi du repos. Il fallait la lutte, par la plume ou par l'épée, à cette énergie qui cherchait vainement autour d'elle l'emploi de sa virile ardeur, de ses précoces impatiences. Sur les bancs du collége, où il fit de brillantes études, il ne se contenta pas de cette philosophie insuffisante que le gouvernement de la Restauration mesurait parcimonieusement alors à l'enseignement. Il dévora Condillac, Descartes et surtout Jean-Jacques Rousseau, dont il admirait les ingénieux et hardis sophismes.

Nommé professeur au collége d'Agen, Pont s'ab-

(1) Pont naquit à Cahors, le 10 avril 1810.

sorba entièrement dans l'étude. Il avait compris que quelques notions vagues et superficielles ne suffisent pas pour faire un homme. Le doute le torturait déjà. Il se demandait si l'humanité est fatalement destinée à tourner dans le cercle immobile des révolutions et des tempêtes, aujourd'hui libre, esclave demain, sans boussole, errant à l'aventure, inquiète et éperdue au milieu de la nuit profonde où elle gémit depuis six mille ans. Combattre pour être libre! Tel fut le résultat de ses méditations. Ce cri de sa jeunesse ardente et passionnée devint le programme de sa vie.

La fièvre contagieuse de la liberté envahit l'âme du jeune professeur. En 1830, il quitta sa chaire, accourut à Paris, et se fit inscrire comme étudiant à la faculté de médecine. Aux premiers bruits de la fusillade, Pont se porta avec les attaquants vers le Louvre, du côté du Carrousel. C'est là qu'il tomba le lendemain, atteint d'une blessure grave.....

La convalescence fut longue. Pont la retardait encore par ses regrets de n'avoir pu défendre plus longtemps la cause de ce peuple, qui n'avait secoué la poussière du drapeau tricolore que pour subir, à l'abri de ses lambeaux glorieux, une nouvelle servitude. La commission des récompenses nationales décora Pont et le promut au grade de sous-lieutenant au 40e de ligne.

Quelques années plus tard, en 1836, Pont, lieutenant

en garnison à Nantes, flétrissait dans le *National de l'Ouest*, à la rédaction duquel il appartenait, ces lois fameuses de septembre, élaborées sous l'impression — mauvaise conseillère, — de la peur provoquée par l'horrible attentat de Fieschi.

Le 40e de ligne vint à Caen en 1838 et Pont suivit son régiment. Il ne s'éloigna pas sans regrets de son rédacteur en chef du *National de l'Ouest*, Victor Mangin, dont les deux fils ont rédigé plus tard avec tant d'autorité le *Phare de la Loire*. Dans les derniers temps de sa vie, il se rappelait avec attendrissement cette vieille amitié, qui avait été l'une des plus pures jouissances de sa jeunesse.

Depuis longtemps, Pont caressait l'idée de fonder une feuille démocratique, toute dévouée aux intérêts du peuple, à son affranchissement, à son avénement et à sa grandeur. C'est sous l'empire de ces préoccupations, qui ne lui laissaient pas de répit, qu'il donna sa démission dans les derniers mois de 1839, pour fonder le *Haro*, titre ingénieux et significatif. Pont avait joué sa fortune et son avenir sur cette carte unique. Son succès fut assuré dès le premier numéro de son journal. Il existait alors deux feuilles à Caen, la *Publicité* et le *Pilote du Calvados;* mais la démocratie n'avait pas d'organe. Le lieutenant du roi envoya ses épaulettes rejoindre sa férule et se fit soldat du peuple.

Dès le début, Pont déploya l'intrépidité qu'il avait toujours montrée :

« Haro ! s'écriait-il, sur tout parti qui prétend que la royauté doit être l'œuvre du sacerdoce. Le rôle de l'apostolat évangélique est trop grand et trop sublime pour qu'il touche aux choses de la terre.

« Haro ! sur tout système rétrogade ou stationnaire, qui ne suit pas la marche incessante de l'esprit humain.

« Haro ! sur tout système qui prétend que le peuple n'est pas le peuple et que la souveraineté ne réside pas en lui.

« Haro ! sur tout système qui prétend que celui-là qui apporte à peu près seul à son pays le tribut de son sang et la sueur de son front, n'est qu'un fils bâtard de la nation.

« Haro ! sur tout système qui prétend que l'argent, n'importe comment il ait été acquis, donne seul les droits de citoyen.

« Haro ! sur les Judas politiques qui, n'ayant rien à vendre, vendent leur voix, leur plume, leur conscience à tout pouvoir, en attendant qu'ils puissent avoir bon marché de ceux-là mêmes qui les achètent.

« Haro ! sur ces Basiles politiques qui, se couvrant du manteau national, ont trop peu de courage pour défendre franchement la cause populaire et assez de couardise pour mentir tous les jours au pays.

« Haro ! sur tout système qui, fermant les yeux à l'évidence, s'est fait une loi de ne céder devant aucun vœu de la nation, lorsque ce vœu est basé sur l'équité et l'égalité.

« Haro ! sur toute justice arbitraire et exceptionnelle.

« Haro! sur tout système qui tend à humilier la patrie et à la rapetisser aux yeux de l'étranger.

« Haro! sur tout système qui préférerait une paix honteuse à l'honneur du nom français.

« Haro! sur tout système qui lèse les intérêts matériels de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, ces trois points culminants de toute prospérité publique ou particulière

« Haro! sur tout système qui tendrait à corrompre ou à tromper une partie de la nation pour dominer l'autre.

« Haro! sur tout système qui, de crainte de voir le peuple s'éclairer sur ses droits et sur les fautes de ceux qui gouvernent, voudrait empêcher les lumières de s'étendre, ou fausser la direction de l'instruction des masses.

« Haro! enfin sur toute chose inique, arbitraire, contraire aux droits de l'humanité, de la saine raison, de la prospérité, de l'honneur et de la dignité de la nation! »

Pendant dix ans, Pont ne s'écarta pas de cette vaillante profession de foi, dans laquelle on le trouve tout entier. Pendant dix ans, il eut à soutenir une lutte sans cesse renaissante, lutte loyale et féconde pour la cause du peuple. Souvent nous l'avons vu, aux heures de lassitude et de découragement, prêt à défaillir sous le poids des inimitiés que lui attirait sa soif de justice et de vérité : mais cette tristesse de l'âme ne durait qu'un éclair. Son caractère énergique et rudement trempé se redressait soudain comme la lame souple d'une épée violemment recourbée. Il

aimait trop sa ville adoptive pour lui mesurer son dévouement, et il ressaisissait sa plume indignée.

Puis vinrent les journées de 1848. La cause si héroïquement défendue par Pont triomphait enfin! Le journaliste victorieux n'abusa pas du succès. Il ne se se servit de l'influence éphémère qu'il possédait alors que pour empêcher le mal et chercher à organiser la victoire. Sa joie fut de courte durée. La sanglante et horrible tragédie de juin l'épouvanta et le remplit d'amertume : il prévoyait déjà que les excès au delà amèneraient plus tard, par un revirement fatal, la réaction en deçà.

Les décrets de 1852 consommèrent la ruine de ses espérances et de son idéal. Pont rentra dans la foule, désespéré, navré, emportant au fond de l'âme le germe de la maladie à laquelle il a succombé :

La nostalgie de la liberté!...

Il fallait un aliment à cette activité dévorante. Pont se réfugia dans l'étude de l'histoire, publia d'excellents travaux sur l'édilité, et s'efforça d'achever les annales de cette Cité, à laquelle il avait voué toutes ses affections.

Sa lutte contre la mort fut longue et douloureuse. On le voyait passant des journées entières à la bibliothèque publique de la ville, cherchant dans la poussière les titres égarés de nos origines normandes, pâle, la tête courbée sous le poids immense de l'ennui qui dévorait ses ardeurs trompées. Des rides précoces

labouraient son front; le tissu des joues se raréfiait; les fermes contours de ce visage résolu s'émaciaient peu à peu; le crâne blanchi se dénudait... Bientôt ce ne fut plus qu'une ombre. Enfin Pont expira le 1er mars 1864, à la veille d'accomplir sa cinquante-quatrième année.

Mais son œuvre posthume l'empêchera de disparaître tout entier. Il a laissé un monument plus durable que les feuilles légères dans lesquelles il employa follement les plus belles années de sa vie.

Avant de mourir, Pont exprima le vœu que la publication de son manuscrit fût confiée à l'éditeur de Maurice et d'Eugénie de Guérin, dont « le nom aujourd'hui est connu du monde entier », comme l'a dit un écrivain illustre, et que M. Sainte-Beuve a loué en si beaux termes comme un des premiers propagateurs et des rénovateurs du moyen-âge parmi nous.

M. Trebutien l'avait guidé, dans ses recherches à la bibliothèque de Caen, avec cette obligeance et cette aptitude si bien appréciées de tous ceux qui y ont recours; et Pont lui-même, déjà de son vivant, lui avait rendu un public et juste témoignage.

Pont connaissait les hommes. Pour lui, l'estime ne dépendait pas de la place où il plaît aux autres de nous reléguer. Il avait compris que M. Trebutien méritait mieux qu'un rang secondaire. En lui confiant l'œuvre sérieuse de sa vie tourmentée, le livre

qui recommandera sa mémoire à l'avenir, il croyait accomplir une sorte de réparation. D'ailleurs, les âmes de haut vol ont bientôt dominé les intérêts matériels et toutes les misères de ce monde. Le jour de la justice viendra aussi pour M. Trebutien ; jour d'une justice tardive peut-être, mais certaine... Il le sait, il l'attend, et cet espoir lui suffit.

Pont ne s'est pas trompé. Son choix s'est en effet porté sur l'homme le plus capable parmi nous de mener à bien cette publication. Étranger aux luttes politiques, n'ayant de passion que pour l'art, le travail et la science, M. Trebutien, — pour qui toutes divergences d'opinion disparaissaient, — accepta avec autant de désintéressement que de dévouement une mission qui devait élargir les horizons de notre histoire locale.

Le savant et habile exécuteur des dernières volontés de Pont n'a pas failli à cette tâche ardue et ingrate, dont il faut bien connaître la nature et toutes les difficultés pour les apprécier. Recherches, vérifications de textes, labeurs et patience, rien ne lui a coûté pour doter notre pays d'une œuvre historique de la plus haute valeur.

Le nom de M. Trebutien restera donc attaché à ce livre qui, nous le croyons, défiera l'oubli. Une part légitime doit lui appartenir dans la gloire de l'auteur, comme dans la reconnaissance de la Cité tout entière.

I

ORIGINES DE CAEN

I

Le nom de la ville de Caen a subi bien des variantes. On le trouve écrit dans les titres, dans les historiens et les poëtes : ***Catheim, Cathem***, ***Cathim***, ***Cathum***, ***Cadhon***, ***Cadom***, ***Cadun***, ***Chaaen***, ***Chaem***, ***Cham***, ***Cahom***, ***Cahem***, ***Kame***, ***Kam***, ***Came***, ***Cane***, ***Caam***, ***Caame***, ***Caan***, ***Caem***, ***Caen***.

Le nom latin a encore plus varié que le nom français. Certains écrivains se sont contentés de latiniser le nom français, et, ne suivant en cela aucune règle, ils ont traduit ***Catheim***, ***Cadhon***, ***Cadom***, qui, après tout, ne sont qu'un même mot, comme nous le démontrerons, par ***Cathomum***, ***Cadomus***, ***Cadomum***, ***Cadome***. D'autres, en adoptant le mot ***Cadomus***, ont voulu y trouver l'origine de la cité. Il en est enfin qui ont donné à Caen le nom qui exprimait le mieux l'idée qu'ils s'étaient faite de son origine. Tels sont ceux, par exemple, qui l'ont appelée ***Cadomagus***, ***Campodomus***, ***Cadetopolis***.

Les origines de Caen ont été aussi tourmentées que ses appellations.

Parmi les opinions émises sur ce sujet, les unes émanent de fantaisies bizarres, ridicules même ; d'autres poussent l'antiquité de Caen jusqu'à la plus suprême absurdité.

En mettant sous les yeux de nos lecteurs les plus extravagantes de ces opinions, nous voulons, d'un côté, leur montrer jusqu'où peut atteindre d'une part la folie de certains étymologistes, et de l'autre cette passion orgueilleuse qui, aux derniers siècles surtout, prétendait que l'antiquité d'une ville lui était un aussi grand honneur que pouvait l'être pour une famille l'ancienneté de sa souche.

D'un autre côté, en suivant ces étymologistes à travers les âges, cela nous permettra de jeter un coup d'œil, sinon sur l'histoire de Caen elle-même, du moins sur les principales révolutions dont son territoire a été le témoin.

Charles de Bourgueville, plus connu sous le nom de Monsieur de Bras, le plus ancien historien de la ville de Caen, nous a laissé quelques-unes des étranges étymologies qui avaient cours soit avant lui, soit de son temps.

« Aucuns, dit cet écrivain du XVIe siècle, tiennent que cette ville a été appelée Caen et les habitants *Cani a canitia* [blancheur], d'autant que les habitants y vieillissent et deviennent blancs [*Cani*], pour la sérénité de l'air, belle, saine et gracieuse assiette. »

« Aucuns éthimologisent sur ce nom latin *Cadomus quasi Casta domus*, — chaste demeure, — pour la continence que gardoient les citoyens, hommes et femmes, en pudicité, et je désire que cette éthimologie là lui fust demeurée comme véritable. »

Au XVIIe siècle, Segrais termine son poëme d'*Athys*, — si poëme il y a, — en disant que le canard vient en si grandes troupes visiter les bords de l'Orne que

« Dans cette contrée,
Nos plus vieux habitants souvent me l'ont jurée (*sic*),

On dit que de son cri choquant, rude, ennuyeux,
Il a si constamment persécuté ces lieux
Qu'enfin les Neustriens notre ville en nommèrent! »

. . . .

Nous lisons dans un journal de Caen, un feuilleton dans lequel un savant en *us*, venu tout exprès du Danemark en notre ville pour y rechercher des documents sur les faits et gestes des peuples du Nord, soutient que *Catheim* dont on a fait Caen, ne signifie autre chose que *trou au chat*, et que notre ville avait été ainsi baptisée par les premiers Saxons qui s'établirent dans la Neustrie.

Cheveux blancs des vieux Caennais, chasteté, continence des hommes et des femmes de Caen, kan-kan des canards et trou du chat, voilà une diversité d'opinions tirées des significations du nom de notre ville.

Celles-ci nous dispensent d'en examiner d'autres.

Voyons les étymologies historiques.

Il s'est trouvé des écrivains qui ont voulu voir dans Caen une dérivation du nom de Caïn, et qui prétendent qu'après avoir tué son frère Abel, ce fils d'Adam vint dans les Gaules et y fonda notre ville. On ne pouvait certes pas remonter plus haut. Cette opinion supprime le déluge universel. Il se pourrait bien après tout que la mer eût, avant ce déluge, abandonné le territoire de Caen, où l'on trouve tant de traces de son séjour. Il se pourrait bien que ces innombrables couches de coquillages, ces restes d'animaux trouvés dans nos carrières et dont notre musée d'histoire naturelle présente tant de spécimens, fussent dus à un cataclysme antérieur à celui de Noë, antérieur même au fils du premier homme de l'Écriture. Nous n'avons pas à discuter ce point si difficile ; il nous suffit de dire que l'histoire est muette sur le voyage et sur le séjour du meurtrier d'Abel dans

notre pays, dans notre ville. On n'écrivait pas l'histoire en ce temps-là.

Passons par delà le déluge.

Des auteurs moins prétentieux voient le fondateur de Caen dans Cham, fils de Noë. Caen n'a-t-il pas été appelé *Cham*, disent-ils? Cette opinion est un peu plus modeste que la précédente. Il faut du moins convenir que le déluge n'est plus un embarras pour ceux qui l'ont mise en avant; mais on peut leur reprocher, comme aux autres, de ne pas reconnaître l'ethnographie biblique. Selon elle, en effet, les Gaulois descendent, non de Cham, mais de Japhet, par Askhenaz, fils de Gomer, fils lui-même de Japhet. Ce n'est pas tout: les auteurs de cette opinion auraient encore à expliquer comment la langue primitive parlée au temps de Noë n'aurait pas été conservée à Caen, cette ville ayant été bâtie avant la fameuse tour de Babel, de laquelle date, dit-on, la confusion des langues.

Au temps où l'on émettait de semblables énormités, on brûlait par les mains du bourreau les écrits où se trouvaient des propositions mal sonnantes et en désaccord avec la Bible, et leurs auteurs étaient aussi parfois envoyés au bûcher. Il n'est pas besoin de remonter à Galilée pour prouver cela. Caen, au siècle dernier, fut témoin de semblables condamnations; cependant on faisait quelquefois grâce aux fous dont l'esprit s'égarait ainsi. Nous n'avons vu nulle part qu'on ait brûlé les écrits où se trouvent les niaiseries que nous venons de rapporter. Ne nous montrons pas plus sévères que nos pères, et comme eux pardonnons.

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter à l'opinion de ceux qui donnent à Caen une origine hébraïque, et font dériver son nom de *Cademoth* ou de *Cadumium*, que saint Jérôme, dans sa traduction de l'*Onomasticon* d'Eusèbe,

appelle *Cadomi*. Cademoth n'a jamais été qu'une ville de la Terre-Sainte, et Cadumium (ou *Cadumim*) un torrent de la même contrée.

Abandonnant les origines bibliques, d'autres ont cherché dans la fable quel était le héros dont le nom se rapprochait le plus de l'un des noms de Caen. De Cadmus à *Cadomus* il n'y a pas loin; et aussitôt le Cadmos, l'Hermès pélasgique ou plutôt le phénicien Cadmus, le vainqueur des Hyantes, le fondateur de Thèbes-la-Grecque, devint le fondateur de Caen. Il avait tant voyagé pour retrouver sa sœur Europe, ravie par Jupiter déguisé en taureau! Ne pouvait-il pas être venu dans notre contrée. Puis notre ville avait un grand point de ressemblance avec la cité grecque. « Cadmus, dit Pausanias, fonda la ville qui porte encore le nom de Cadmée; mais avec le temps cette ville s'agrandit, et la *Cadmée* ne fut plus que la citadelle ou l'*Acropolis* de Thèbes, située au-dessous. »

Caen a d'abord pu être bâti sur l'emplacement de ce que nous appelons aujourd'hui le Château. Seulement, quand cette ville se fut agrandie, à l'encontre de la Cadmée phénicienne, elle conserva le nom de son acropolis, de sa citadelle. C'en était assez cependant pour lui donner le même père qu'à Cadmée. Mais alors que nous ne saurions pas qu'un grand nombre de villes ont ainsi pris naissance sans que Cadmus ait en rien contribué à leur premier établissement, alors même que Pausanias, Apollodore, Euripide, Nonus et tous les écrivains qui ont parlé de Cadmus comme personnage historique, ou qui nous ont transmis sur son compte des récits mythologiques, ne nous apprendraient pas qu'il ne passa jamais sur les bords de l'Océan; quand le premier de ces auteurs ne dirait pas qu'il abandonna le trône de Thèbes à son fils Polydorus pour se retirer et

s'établir dans l'Illyrie, il n'est pas soutenable que Caen ait été fondé environ 1500 ans avant notre ère, et que Cadmus soit l'auteur de cette fondation.

Comprenant toute l'impossibilité d'une origine aussi antique, d'autres consentent à ne pas l'attribuer à Cadmus lui-même. Mais ils prétendent qu'une colonie phénicienne serait venue, bien des siècles après ce roi grec, dans notre contrée, et aurait donné à la ville fondée par elle sur notre territoire le nom de Cadmée, en souvenir de leur mère patrie, comme font aux temps modernes les Européens dans les pays par eux conquis ou découverts.

Cette opinion est-elle plus plausible?

Les Galls, les Gaëls, les Gaulois, étaient, c'est aujourd'hui un fait constant, établis dans le pays qui porte le nom de France au temps même où Cadmus bâtissait la forteresse thébaine. Depuis combien de siècles y étaient-ils venus? Nous n'avons pour l'indiquer sûrement aucun principe fixe, rien d'incontesté; pour en venir à une simple conjecture sur ce point, il nous faudrait remuer tout le monde antique, et passer par un labyrinthe de dissertations de tout genre. Contentons-nous d'adopter cette opinion généralement reçue, que la race des Gaulois appartenait à la grande famille dite Japhétique,—*Audax Iapeti genus*,— que la Bible assimile, par une étrange coïncidence, à la postérité de Japhet, en même temps que les anciens livres de l'Inde en font la postérité de l'yapati, dont on place le berceau sur les plateaux pour ainsi dire intermédiaires entre l'Asie et l'Europe, dans l'Asie primitive qu'on a appelée la Terre-Sainte des premiers âges, d'où est venue toute lumière.

Contentons-nous de savoir qu'à une époque perdue dans une nuit assez profonde, pour que les prêtres gardiens des

traditions des Gaëls, aient présenté ces peuples comme autochthones, comme indigènes de la terre gauloise, les tribus venues de l'Asie avaient inondé non seulement le sol de la France, mais encore celui de l'Angleterre. « Marchant toujours devant eux, dit Henri Martin, vers les lieux où le soleil se couche, franchissant hardiment les fleuves et les bras de mer dans de fragiles batelets, nacelles d'osier couvertes de cuir de bœuf, ils ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils eurent rencontré, par delà les îles de l'Ouest, ces abîmes du grand Océan que le seul Colomb devait nous apprendre à franchir. »

« Ces premiers conquérants de nos déserts et de nos forêts, sans vêtements, le corps tatoué, teint d'une couleur bleue, extraite du pastel, continue le même historien, armés de haches et de couteaux en pierre, de flèches à pointes de silex, d'épieux durcis au feu, de longs et étroits boucliers de bois, devaient offrir une certaine ressemblance avec les sauvages belliqueux de l'Amérique du Nord ou de la Nouvelle-Zélande. »

Divisés en peuplades indépendantes mais agglomérées en plusieurs groupes unis par des liens fédératifs, dont le principal, sous le nom de Keltes, hommes de forêts, que nous appelons Celtes, occupait le centre des Gaules. Ces hommes toujours prêts à de nouvelles incursions durent, pendant plusieurs siècles, s'abstenir d'édifier aucune ville.

L'histoire nous les montre tels jusqu'au XIIe siècle avant notre ère. Ce ne serait donc qu'à partir de cette époque, près de 400 ans après l'apparition de Cadmus, que les Phéniciens auraient pu leur apprendre à bâtir des villes.

L'histoire dit bien que vers cette époque les Phéniciens osèrent s'aventurer sur les mers de la côte occidentale des

Gaules et vers celles de l'Angleterre. On prétend même qu'ils firent cesser chez les Gaëls la coutume barbare d'immoler les étrangers; qu'ils leur enseignèrent à labourer la terre, à laquelle les Gaëls avaient jusque-là confié sans culture le froment et le seigle par eux importés d'Asie dès leurs premières migrations; mais rien dans l'histoire ne vient prouver qu'ils jetèrent les premières assises d'une ville sur l'emplacement de Caen.

Nous ne voyons pas, en effet, qu'à cette époque reculée ils aient fondé d'autres villes dans les Gaules ou en Angleterre. Nous allons plus loin; nous croyons que pendant six siècles encore les Gaëls vécurent, sinon en plein air, sous la tente ou dans des grottes profondes telles qu'on en trouve dans plusieurs endroits autour de Caen même, où peut-être elles n'ont pas toutes été creusées pour en extraire la pierre à bâtir, surtout sur les coteaux qui bornent l'Orne inférieure. C'est tout au plus s'ils s'abritent sous des huttes de torchis isolées le plus souvent; et si elles sont réunies quelquefois, elles ne doivent former alors que de misérables villages sans importance comme sans défense.

Nous savons bien qu'on attribue aux Phéniciens la fondation de l'antique Alesia et celle de Nîmes; mais ce fait est encore contesté et incertain, aussi incertain que l'est encore aujourd'hui la recherche de l'emplacement d'Alesia elle-même.

Massalie, Marseille, est regardée comme une des plus anciennes villes des Gaules; or, on n'en fait remonter l'origine que six siècles avant notre ère. C'est une grande absurdité de vouloir faire remonter Caen à ces temps-là.

Nous voilà bien loin du XIIe siècle, bien loin des Phéniciens eux-mêmes; leur puissance a disparu pour faire place à celle des Grecs, des Rhodiens et des Phocéens.

La Grèce, parmi les chercheurs de l'origine de Caen, devait avoir des partisans. Caen, disent ceux-ci, vient de *Kainos domos*, deux mots grecs signifiant *nouvelle demeure*. Ainsi la nommèrent des Massaliotes venus sur nos rivages pour y trafiquer; quelqu'ingénieuse que soit cette étymologie, nous ne pouvons pas plus l'accepter que les précédentes.

La partie des Gaules que nous habitons, trente et un ans après la fondation de Marseille, eut à supporter une redoutable invasion. Une branche de Gaëls, auxquels on donne le nom de Cimmériens, de Cimbres, et s'appelant entre eux *Kimreks*, *Kimris*, *habitants d'une même terre, les Compagnons*, s'étaient établis au midi du Caucase et de l'Euxin, depuis le Tanaïs et le Volga jusqu'au Danube. Ils habitèrent ce pays en maîtres, et paisiblement, pendant cinq cent soixante-dix ans.

L'Asie a été dans ces temps reculés la grande fourmilière humaine d'où les peuples ont essaimé. Vers l'an 631 avant notre ère, les Massagètes quittent les steppes de la Haute-Asie et roulent comme une avalanche sur les contrées occupées par les Kimris. Des tribus composant ce peuple, quelques-unes fuyant devant cette invasion, envahirent à leur tour l'Asie-Mineure; d'autres gardent cette presqu'île de la Tauride, cette Crimée sur les côtes de laquelle leurs descendants ont pu voir naguère les drapeaux victorieux de la France et de l'Angleterre, de la postérité de leurs antiques compagnons. Quant à la masse de leurs tribus, elle s'était élancée sur l'Europe occidentale, et leur avant-garde, après avoir franchi le Rhin, était venue, sous la conduite de Hu-Gardan, Hu-le-Puissant, fondre sur le nord-ouest des plages océaniques de la Gaule et sur l'île d'Albion, où elles finirent par s'arrêter après des luttes dont le récit est perdu

dans l'obscurité de ces temps et dont nous ignorons la durée.

Ce n'était certes pas là une époque propice aux incursions des Massaliotes, plus mercantiles que guerrières; elle n'était pas plus favorable à la création d'établissements stables comme le sont les villes.

Cependant, malgré une séparation de près de mille ans entre les Gaëls primitifs et les Kimris, malgré des différences bien caractérisées dans l'organisation physique des individus, il restait entre ces deux rameaux d'une même race assez d'affinités essentielles dans les croyances religieuses, dans les mœurs, dans la langue, pour qu'après la lutte il s'opérât entre elles une fusion. Elle eut lieu. A quel moment? On chercherait vainement à le préciser.

Quoi qu'il en soit, Gaëls et Kimris formèrent sur les rives de l'Océan, depuis la Seine jusqu'à la Loire, une grande confédération à laquelle appartenait le territoire de Caen, et à laquelle, suivant leur coutume d'emprunter les dénominations territoriales aux grands traits de la physionomie du globe, ils donnèrent le nom à la fois gaëlique et kimrique de contrée des bords de la mer, *Ar-môr*, et qui a été appelée Armorique.

Est-ce à partir de cette époque que les Grecs Massaliotes vinrent fonder la ville de Caen? Ou que des Gaulois ayant fait partie des bandes conduites par les deux neveux d'Ambigat, Sigovèse et Bellovèse, de retour dans la mère patrie, donnèrent à une ville fondée sur notre territoire le nom grec de *Kainos domos?* Ce n'est pas plus probable.

Les Marseillais furent assez occupés chez eux pour défendre leurs colonies méditerranéennes, pour ne pas songer à en établir sur les côtes de l'Océan.

Dans le cours du ve siècle avant notre ère, ils ont à lutter contre des voisins redoutables, et s'ils n'eussent été secourus

à temps par les Gaulois, qu'à cette même époque le Brenn Bellovèse conduisait en Italie, ils eussent été forcés d'abandonner leur conquête. L'histoire nous apprend bien que, cent ans plus tard, un des leurs, le géographe Pythéas, visite la mer à laquelle nous donnons le nom de Manche; mais ce n'était là qu'une exploration lointaine dans ces temps, et les marins qui y prenaient part ne s'occupaient sans doute pas de pénétrer dans l'intérieur des terres et surtout d'y jeter les premières assises de villes où ils se seraient arrêtés. Il est donc impossible qu'avant le IIIe siècle les Grecs Massaliotes aient fondé la ville de Caen.

Mais ne peut-on croire que le *Kainos domos* ait été bâti par quelques-uns de ces Gaulois qui avaient fait partie des bandes conduites par les neveux d'Ambigat, Bellovèse et Sigovèse, ou de leurs successeurs?

Les troupes de Bellovèse, en pénétrant dans l'Italie, ne se bornent pas à piller les villes étrusques, elles les détruisent de fond en comble. Il semble qu'ils soient par tempérament les ennemis jurés de ces centres de population. A la place de ces cités magnifiques, ils se contentent de se renfermer dans de petites bourgades; il est vrai qu'avec le temps elles ont pris des noms célèbres. Milan, Côme, Brescia, Bergame, Vérone, Padoue, Bologne, sont des cités qui doivent le jour à ces Gaulois qui firent trembler l'Italie sous leurs pas, et forcèrent Rome à se racheter à prix d'or, dans Rome même. En supposant que ces destructeurs de grandes cités, revenus dans leur pays, en eussent fondé une nouvelle, ils ne lui eussent pas donné un nom grec, eux qui donnaient des noms gaëliques aux bourgades qu'ils créaient en Italie! Ils lui eussent bien plutôt donné un nom latin. Le *Kainos domos* n'est donc ni l'œuvre des soldats de Bellovèse, ni celle de leurs successeurs.

Est-elle plutôt celle de quelques-uns des membres des expéditions auxquelles donna lieu la grande émigration du frère de Bellovèse, de Sigovèse?

On sait que ce Brenn, après avoir franchi le Rhin, alla s'établir entre le Danube et les Alpes illyriennes; qu'il ouvrit ainsi la voie à d'autres Gaulois qui, mêlés aux descendants de ses guerriers, poussèrent jusqu'aux frontières de la Macédoine et de l'Épire. Qu'après avoir servi tour à tour, comme stipendiés, les successeurs d'Alexandre-le-Grand, dont ils avaient excité l'étonnement par la fierté de leur langage, ils firent ensuite la guerre pour leur propre compte; qu'ils écrasèrent les troupes de Ptolémée-le-Foudre, qu'ils brisèrent jusqu'à cette terrible phalange macédonienne, conquérante de la Grèce et de l'Asie; qu'après leur échec des Thermopyles, repoussés mais non vaincus, ils tournèrent ce défilé qu'ils n'avaient pu forcer et allèrent piller le temple de Delphes; qu'ils firent de la Thrace une province gauloise et furent un instant les maîtres du grand empire d'Alexandre; que dans le cours de ces conquêtes quelques-uns d'entre eux revinrent dans la mère patrie.

Durant ce flux et reflux de marée humaine, les Gaulois qui reprennent la route de leur pays natal comme firent, par exemple, après le pillage de Delphes, les Tectosages venant se diviser à Toulouse même leur part de butin enlevé de ce temple, durent apporter aussi la civilisation qu'ils avaient vue et le luxe dont ils avaient été témoins. Cela fut ainsi.

Le Gaël primitif qui combattait nu, le Gaël kimrique de Hu-le-Puissant, s'est complétement transformé trois siècles avant J.-C. Il s'est assimilé les coutumes, les ustensiles de ménage, les vêtements, les arts industriels, et jusqu'aux dieux des peuples qu'il a fréquentés ou qu'il a soumis. Il

met une certaine science à cultiver les terres. Il devance même sur ce point ses initiateurs : il a des armes et des habits aussi riches que ceux des Grecs et des Italiens, ses maîtres. Il a adopté, imité même, leur plus puissant moyen d'échange, la monnaie.

De tout cela on a conclu en faveur de l'étymologie grecque *Kainos domos*. Combien ils eussent été fiers les partisans de cette opinion, si de leur temps on eût découvert aux environs de Caen des monnaies au type macédonien de Philippe II ; car, depuis eux, cette trouvaille a été faite. Elle consiste en deux exemplaires au type de ce roi macédonien, gardés dans les cabinets de deux amateurs numismates caennais.

Nous voulons bien accorder que les médailles dont il est ici question sont trop bien frappées pour être rangées parmi ces imitations grossières auxquelles se livra la Gaule aux premiers temps de l'importation du monnayage, et moins encore parmi les pièces à ce type qui eurent cours, dit-on, jusqu'à la décadence de l'Empire romain. Nous consentons à les prendre pour de véritables pièces du temps de Philippe II, et frappées dans la Macédoine. Qu'est-ce que cela prouve ? Que des Gaulois de l'Armorique avaient pris part aux expéditions de la Grèce, ou qu'ils avaient été en relations avec des membres des tribus gauloises qui avaient concouru à ces conquêtes. Voilà tout. D'ailleurs, ces pièces n'ont pas été trouvées sur le territoire qu'occupe Caen, elles l'ont été dans les environs.

Mais si les Gaulois conservaient sur leurs monnaies des épigraphes grecques, s'ils donnaient à certains mots des terminaisons grecques, ne pouvaient-ils pas gréciser les noms de quelques villes nouvelles ? Il est bien vrai que les Gaulois ont, et il ne pouvait guère en être autrement,

adopté les mots de cette langue exprimant ce qui leur était inconnu avant leurs émigrations, à ce qu'ils avaient emprunté de la civilisation des peuples hellènes, la monnaie faisait partie de ces acquisitions nouvelles. Ils ne se contentaient pas d'appeler les pièces grecques des *philippes*. Dans leurs premiers essais de monnayage, ils imitèrent ces *philippes* sans y rien changer, et continuèrent à donner le nom qu'elle portait dans son pays, à cette monnaie.

Plus tard, gardant le type principal, ils donnèrent à ces pièces des accessoires différents de ceux des Macédoniens, et plus en harmonie avec leurs mœurs ou leur religion dont ils empruntèrent les symbolismes. Et, après la conquête romaine, même lorsque leurs chefs émirent des monnaies, ils imposèrent à leurs noms gallo-kimriques des terminaisons grecques. Nous en avons un exemple sorti des ateliers de la monnaie de Lisieux, sur laquelle on lit le nom du Vergobreith de ce peuple. Cette pièce trouvée à Vieux porte en effet d'un côté : SIMISSOS. PVBLICOS. LIXOVII ; et de l'autre, CISIAMBOS. CATTOS VERCOBRETO. Pour nous, si le corps des mots qu'on lit sur ce semis, sur ce denier public, sont latins comme ceux de *simissos publicos*, ou gaulois comme ceux de *Lexovi* et *Ver-go-breto*, *homme pour le jugement*, *magistrat suprême pour la justice criminelle* ; comme le nom propre de ce magistrat *Cisiambos-Cattos*, au type duquel est frappée cette pièce, la désinence en *os* de presque tous ces mots est évidemment une prétention à leur donner un cachet grec qu'on appellerait aujourd'hui macaronique, mais qui cependant était très-sérieux à cette époque.

Les Gaulois n'avaient pas dans ces épigraphes même abandonné les racines de leur langue ; comment l'auraient-

ils fait pour le nom d'une ville nouvellement créée, eux qui donnaient des noms gallo-kimriques aux contrées conquises dans lesquelles ils s'arrêtaient?

N'est-il pas encore vrai que si les partisans de cette opinion qui veut que Caen dérive du grec, avaient raison, il existerait sur nos côtes d'autres villes portant cette trace originelle?

Nous ne croyons donc pas que les progrès de la civilisation importés de l'Italie, de la Grèce, de l'Asie, que l'exemple de villes nombreuses bâties au IIIe siècle sur le sol des Gaules, que les deux médailles macédoniennes trouvées dans les environs de Caen soient des preuves suffisantes pour affirmer qu'une ville ait existé, pour en attribuer la fondation à des Grecs, aux Grecs-Massaliotes, et s'il faut à la rigueur l'attribuer à des Gaulois ayant fait partie des grandes invasions de la Grèce, il est plus que hasardeux d'affirmer que ceux-ci ont cherché le nom de cette ville dans la langue hellénique.

Et si on nous objectait que, depuis le IIIe siècle avant notre ère, les Massaliotes étendirent de plus en plus leurs relations commerciales, qu'ils remontèrent les fleuves, pénétrèrent par terre au cœur et même à l'autre bout des Gaules; que, sous l'impulsion de ces grands facteurs commerciaux, de nouvelles villes se bâtissent, des ports se fondent, des routes sont tracées, nous répondrions que tout cela est exécuté par les Gaulois eux-mêmes. Ce que les Massaliotes ont fait sur les côtes de la Méditerranée, les Armoricains l'exécutent au nord-ouest sur celles de l'Océan. Comme les Massaliotes, ils ont des vaisseaux d'une certaine puissance, les Massaliotes expédient dans le centre et vers le nord des Gaules les produits de l'Italie, de la Grèce, du Midi; les Armoricains envoient à leur tour à ces mêmes

contrées des marchandises qu'ils vont chercher dans la mer Baltique, le cuivre, l'étain, les pelleteries, les chiens destinés à former une espèce de réserve militante dans les armées qu'ils demandent aux îles Britanniques, et en échange ils apportent à celles-ci des tissus de laine et de lin; comme les Massaliotes, ils créent des ports et des entrepôts entre la Seine et la Loire. Ajoutons même que, pendant les cent années qui s'écoulent avant la conquête romaine, les Armoricains jouirent d'une tranquillité inconnue au midi des Gaules, et cela dut singulièrement favoriser le développement de tous les progrès matériels. Marseille, en effet, menacée à nouveau par les peuplades ses voisines; Marseille, qui au VIe siècle avait eu besoin du secours des bandes de Bellovèse pour la délivrer de ses ennemis, appelle les Romains pour se débarrasser des Gaulois placés entre le Rhône et le Var (154 ans avant J.-C.), et leur ouvre ainsi les portes de la Gaule où bientôt, profitant des dissensions des Éduéens, des Allobroges et des Arvernes, ils soumettent toutes les contrées qui doivent plus tard former le Dauphiné, la Provence, le Vivarais, le Bas-Languedoc, le Roussillon, en font une seule province romaine, à laquelle ils donnent le nom de *Gallia bracata*, Gaule *brayée*, à cause des chausses que portaient ses habitants, et Gaule Transalpine, par opposition à la *Gallia Togata*, la Gaule à Toge, appelée aussi Gaule Cisalpine.

L'Armorique ne reste pas seulement étrangère à cette invasion qui devait, à moins de cent ans de là, s'étendre jusqu'à elle, mais encore elle n'a rien à démêler avec le grand mouvement kimro-teutonique de la fin du IIe siècle avant Jésus-Christ. On sait que chassés, vers l'an 113, des bords de la Baltique qu'avait englouti un cataclysme terrible, auquel on doit, dit-on, toutes les îles du Jutland, du

Seeland, de la Fionie, et celles qui se trouvent entre le Sund, le grand et le petit Belt, les Kimris-Teutons, après plusieurs incursions sur l'Europe méridionale, mêlées de chances de succès et de revers, vinrent, dans une suprême bataille, expirer sous les coups des légions de Marius, sur les bords de l'Arcq, auprès d'un village que les habitants du Var appellent encore *Pourrières*, champ pourri, tant il y avait péri d'hommes. (102 ans avant J.-C.)

L'Armorique ne prend aucune part aux efforts tentés par la province méridionale pour secouer le joug romain et pour refouler ce conquérant à l'aide de la lutte d'extermination que se sont vouées les factions de Marius, de Sylla, de Sertorius, le successeur de Marius, de Pompée et des conspirations de Catilina. (90 à 62 ans avant J.-C.)

Il ne semble pas qu'elle se soit bien inquiétée des premières apparitions des Germains, appelés de l'Hercynie par les Séquanes, jaloux de la suprématie que les Éduens tenaient des Romains. Ces tribus guerrières, conduites par Ariowist, viennent comme troupes auxiliaires au nombre de quinze mille; bientôt elles sont suivies par d'autres, et leur chef, à la tête de cent vingt mille, ne tarde pas à parler en conquérant, en maître; il veut, comme les Romains, avoir, lui aussi, sa province gauloise. (62 à 59 avant J.-C.)

L'Armorique semble isolée de ces mouvements, de cette dissolution qui menace les Gaules. Elle vit de sa vie plus que toute autre contrée; seule ou presque seule, elle conserve la tradition et la langue de Hu-le-Grand, de la race gallo-kimrique; comment aurait-elle enfreint cette tradition pour donner un nom grec à une ville nouvellement construite, elle qui donnait à tous ses ports, à tous ses entrepôts, à toutes ses bourgades, des noms nationaux dont on retrouve encore la trace?

Si nous partagions l'opinion de ceux qui font remonter l'origine de Caen avant la conquête romaine, nous n'hésiterions pas à dire que le nom de cette ville dérive du gallo-kimrique, *Kat-heim*.

Et, pour n'y plus revenir, expliquons-nous sur ce nom que l'on regarde comme composé de deux mots.

Dans les divers dialectes gaulois, selon les plus savants lexicographes, *heim*, *hem*, *him*, *hom*, sont un seul et même mot, signifiant *lieu*, *terre*, *habitation*, *village*, *bourg*, *pays*, *région*. *Cat*, de même que *cad* ou *kad*, a des acceptions bien divergentes. On a prétendu que *cat* voulait dire *conseil*, c'est une erreur grave. *Cat*, sans compter le mot *chat*, dont nous avons parlé, se traduit par *guerre*, *combat*, *forteresse*, *château*, *sommet*, *tête*, *promontoire*, *passage*, *pointe*, *premier*, *principal*, *chef*, *champ*, *bois*, etc. Aussi, quelques-uns disent: Les Gaulois avaient établi une *demeure-forteresse*, *une demeure-château*, *une demeure élevée*, — *Cat-heim*, — sur l'emplacement même que nous appelons encore aujourd'hui le Château, et ils invoquent à l'appui les nombreux souterrains dont le sol est sillonné sur ce point. Si la forteresse était un point militaire pour les Gaulois, ajoutent-ils, les souterrains qu'on y avait creusés servaient de mystérieuse retraite aux femmes, aux enfants, aux vieillards, pour les mettre à l'abri des traits ennemis; on y serrait en outre, selon la coutume gauloise, les objets précieux, les richesses.

Ceux qui veulent que *Cat-heim* signifie *lieu de la tête*, *lieu du promontoire*, *lieu de la pointe*, invoquent les mêmes raisons, et disent que la colline sur laquelle s'étaient arrêtés les Gaulois, était comme une tête, comme une pointe, comme un promontoire, dans cette grande et vaste baie de l'Orne où le flux de la mer devait se faire sentir vivement.

Selon d'autres, *Cat-heim* peut être rendu par demeure *du principal*, *du chef*, *des champs*, *des bois*.

Les chefs gaulois, nous apprend l'histoire, dès que la civilisation se fut introduite parmi leurs peuples, outre leur maison de ville, avaient dans la campagne des maisons d'été, presque toujours situées au bord des eaux, à l'ombre des forêts. Est-il étonnant que quelque chef des peuplades environnantes eût bâti la sienne au bord de cette Orne, *Ol-yna*, en gallo-kimrique, *qui va et vient*, qui décrit de nombreux méandres, comme elle devait le faire dans cette vallée enclavée aux environs de Caen et à Caen même, par les coteaux d'Allemagne et de Vaucelles, de Sainte-Paix, de Clopée, d'une part; ceux de la Maladrerie, du Bourg-l'Abbé, du Château, de Saint-Gilles et de Calix, d'autre part. Ces coteaux, en outre, devaient être couverts de bois de châtaigniers, de noisetiers; car comment expliquer autrement l'existence d'arbres entiers de ces essences, qu'en creusant le lit de l'Orne, le canal et le bassin, on a trouvés à trois et quatre mètres de profondeur et que sans doute on avait jetés là, soit pour dompter la rivière, lui faire un lit et en même temps se créer des chemins.

Ceux qui prétendent que *Cat-heim*, *Cadheim*, signifie *lieu du combat*, *lieu de la guerre*, disent, mais sans assigner une époque quelconque à cette lutte armée, que dans un temps reculé il y eut sur le territoire de Caen une bataille.

En traduisant *Cat-heim*, *Cadhem*, par *demeure de guerre*, et le savant Samuel Bochart l'entend ainsi, on allègue que *Cadhem* était le chef-lieu d'une peuplade appelée *Cadètes*, *les Belliqueux*, *les Guerriers*.

Il est très-difficile de s'arrêter à l'une des nombreuses variantes du mot *Cat*, *Cad*. Pour notre compte, nous ne voudrions pas lui en assigner une, alors même que nous

aurions la conviction de l'origine gauloise de Caen; nous ne nous prononcerions ni pour *demeure élevée*, ni pour *demeure-forteresse*, ni pour *lieu de la pointe*, ni pour *lieu du promontoire*, ni pour *demeure du chef*, ni pour *maison des champs* ou *des bois*, ni, enfin, pour *lieu du combat*. En effet, chacune de ces acceptions peut être fausse, par cela même qu'elle peut être vraie. On n'a, du reste, pour rattacher l'origine de Caen à ces noms, que des hypothèses lexicographiques, et les souterrains du Château; ce n'est pas assez.

On voit, en effet, combien les dictionnaires varient quand ils veulent traduire les mots d'une langue qui ne fut jamais écrite, et qui dut avoir autant de dialectes que de peuplades. Quant aux souterrains du château, s'ils peuvent être l'œuvre des Gaulois, et nous ne le nions pas, ils peuvent aussi être le résultat d'un système de défense adopté plus tard, soit sous les Romains, soit sous les Francs, soit, enfin, par les Normands.

Mais l'opinion qui veut que *Catheim* soit *ville, demeure de guerre*, et le centre d'une tribu armoricaine appelée *Cadètes*, *peuple belliqueux*, semble plus solidement assise que les précédentes. — Et d'abord, comme les précédentes, elle appelle la philologie à son aide: *Kat, Kad*, dans les idiomes armoricain et cornique signifient bien *combat*, *guerre*, d'où *Cadètes, peuples guerriers*.

Il n'est pas rare de voir les peuples se décerner à eux-mêmes des noms exprimant leur principale qualité ou leur état social. Ainsi *Ambibari* veut dire *furieux*, *Osismi audacieux*, *Rhedones qui se servent de chars;* le nom de *Sessuvii*, celui de *Ghermani*, comme celui de Cadètes, signifient *belliqueux*, *hommes de guerre*.

Comme les autres opinions, celle-ci invoque encore les

souterrains des environs de Caen et ceux du Château; mais elle a encore quelque chose de plus, elle prétend s'appuyer sur les textes des *Commentaires* de César, de Strabon.

Mais avant d'examiner la valeur de ces preuves, jetons un coup d'œil sur l'histoire de notre contrée à l'époque de la conquête romaine.

Nous avons vu l'Armorique isolée du mouvement qui s'opérait au Midi et à l'Est sous la pression des bandes teutoniques d'Ariowist et sous celle des cohortes prétoriennes. Nous avons vu Ariowist, appelé par les Séquanes contre les Éduens, s'emparer des terres des uns et des autres, et vouloir posséder sa province gauloise à l'est, comme les Romains la possédaient au midi. Nous avons dit, enfin, que l'Armorique seule semble assister à cette double invasion dans laquelle il s'agit de savoir qui vaincra des Germains ou des Romains; qui de la civilisation représentée par ceux-ci ou de la barbarie venue avec ceux-là, s'emparera des Gaules déchirées à l'intérieur par la jalousie de ses nombreuses peuplades.

Rome et la civilisation l'emporteront; César sera tout à la fois la tête et le bras de la victoire; c'est là qu'il a entrevu le dernier échelon du marchepied à l'aide duquel il doit atteindre au pouvoir suprême sur les débris des factions romaines. Ce qu'il doit faire plus tard dans la capitale de l'Italie, il essaie et il réussit à le pratiquer dans les Gaules; aussi à peine a-t-il obtenu le consulat qu'il se fait donner pour cinq ans le proconsulat des Gaules. (59-58 ans avant J.-C.)

En appelant Ariowist à leur aide contre les Éduens, vainqueurs et vaincus se sont donné un maître redoutable. Comment s'en débarrasseront-ils? En invoquant le secours des Romains. Qu'importe aux uns et aux autres l'exemple

de Marseille et de la province? Que leur fait l'exemple des Helvétiens dont César vient d'étouffer, par de sanglantes défaites, les efforts pour reconstituer une nationalité gauloise? Ils sont trop faibles pour combattre seuls les hordes germaines ; ils convient César à les défendre, et César s'empresse d'arriver, écrase les bandes teutoniques et refoule au delà du Rhin tout ce qui n'avait pas été taillé en pièces. Pour les Séquanais et les Éduens, ce n'était là que changer de maître, et les Romains disposaient déjà d'une si grande force sur la terre gauloise que tous les peuples qui la composaient craignirent de passer sous le joug.

La confédération belge était puissante. Outre les provinces qui composent aujourd'hui une partie de la Hollande, de la Belgique, les électorats de Trèves et de Luxembourg, elle comprenait dans les Gaules une partie de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne, le Rémois, le Soissonnais, le Beauvoisis, le Vexin français, l'Amiennois, la Haute-Normandie, dans laquelle sont les Calètes, habitants du pays de Caux, l'Artois et toutes les côtes de l'Océan depuis la Seine jusqu'aux bouches du Rhin et de la Meuse.

Les Belges furent les premiers à lever l'étendard contre Rome ; ils avaient réuni trois cent mille combattants sous les ordres de Galba. César ne comptait que quatre-vingt mille légionnaires ou auxiliaires, mais il avait pour lui la tactique et la diplomatie.

La diplomatie lui vaut l'appui, non-seulement des Éduens, mais encore celui de deux puissantes tribus belges, les Trévires et les Rémois ; ceux-ci ont été gagnés à la cause romaine par l'espérance d'obtenir sur la Gaule-Belgique la suprématie qu'avaient les Éduens sur la Gaule-Celtique.

Une attaque des Éduens sur le territoire des Bellovakes

détermine les soixante mille guerriers de cette puissante tribu qui sont avec l'armée de Galba devant la ville de Reims, pour les punir de leur défection, à rentrer dans leurs cantons. Ils veulent défendre leurs foyers. — Leur départ désola l'armée belge, la tactique romaine en eut alors bon marché. César bat d'abord les Bellovakes, entre ensuite chez les Suessons (Soissonnais) et chez les Ambiens (Amiennois), qu'il soumet presque sans coup férir. Il pousse jusqu'à la Sambre, chez les Nerviens (Flamands), aidés des Vermanduens et des Atrébates (ceux du Vermandois et de l'Artois), et la plus terrible bataille qu'eût jusqu'alors livrée César, bataille perdue d'abord, gagnée ensuite grâce à un de ses lieutenants, termine cette campagne et complète la défaite des Gallo-Belges.

Cette victoire effraie ou étonne l'Armorique. Se sentant trop faible pour entreprendre ce que n'ont pu accomplir les Belges, ses puissants voisins, elle courbe la tête sans même essayer de se défendre, devant une seule légion romaine que César avait détachée dans ce pays sous la conduite de l'un de ses lieutenants, Publius Crassus, et lui remet des otages en signe de reconnaissance de la suprématie romaine. (57 ans avant J.-C.)

Soit réflexion, soit honte d'une semblable soumission, l'Armorique ne tarde pas à s'agiter et à vouloir reconquérir une liberté dont ses chefs ont peut-être fait trop bon marché. Ses peuples forment une ligue défensive, dont les Vénètes sont les promoteurs, et dans laquelle entrent les Osismiens, les Lexoves (Lisieux), les Nannètes (Nantes), les Ambialites (St-Brieuc), Eburovikes, Unelles et une partie de la Gaule-Belgique, Morins (Boulogne), Diablintes (Perche), Menapes (Brabant, Gueldre). Ils saisissent avec empressement la première occasion qui se présente de

recouvrer leur liberté. César, après sa brillante campagne contre les Gallo-Belges, était parti pour Rome, et de là pour l'Illyrie. Avant ce voyage, il avait établi ses troupes en quartier d'hiver dans l'Anjou, dans la Touraine et le pays Chartrain.

Fort des otages qu'il a entre les mains, Crassus, auquel le commandement est dévolu, envoie des préfets et des tribuns militaires chez les différentes tribus armoricaines. Les Vénètes, les Curiosolites et les Unelliens, forts de leur côté de la ligue qu'ils viennent de former, mettent la main sur ces préfets.délégués et déclarent qu'ils les retiendront jusqu'à ce qu'on leur ait rendu leurs otages.

Les sénats des tribus d'Évreux et de Lisieux veulent s'opposer à cette conduite qui doit nécessairement entraîner la guerre; mais les tribus massacrent les sénats, ferment leurs portes et courent sous les drapeaux de Viridovix, auquel on a confié le commandement en chef des troupes insurrectionnelles sur ce continent.

César, ayant appris toutes ces choses, hâte son retour dans les Gaules, court au foyer même de cette levée de boucliers, au pays des Vénètes, étouffe l'insurrection dans un combat naval et force tous les états maritimes de cette côte à lui remettre les personnes et les possessions des combattants. Il confisque les biens et fait vendre les personnes à l'encan, après avoir toutefois fait périr les plus influents du pays sous la hache des licteurs.

César assassine le sénat vénète, il vend les populations entières à ces marchands d'esclaves qu'on trouve comme des chacals à la suite de ses légions; il confisque les biens des vaincus, il vient voler leur patrie aux Armoricains. Il avoue lui-même qu'il est dans la nature de tous les hommes d'aimer la liberté et de haïr l'esclavage; il recon-

naît que toute la jeunesse, même les hommes d'un âge mûr, distingués par leur rang et leur caractère, s'étaient empressés de prendre les armes. Eh bien! chose étrange, l'auteur de ces monstruosités et de ces aveux appelle brigands et hommes perdus ceux qui cherchent à délivrer leur patrie du joug romain... « De tous les points de la Gaule, dit-il, était accourue sous les drapeaux de Viridovix une multitude de gens perdus et de brigands que la passion de la guerre et l'espoir du butin avaient arrachés à l'agriculture et à leurs travaux journaliers... »

Étranges brigands que ces agriculteurs qui possèdent des champs, ces artisans qui se livrent à de durs travaux; étranges voleurs que ces hommes qui abandonnent leurs charrues pour courir aux armes et défendre leur patrie, pour secouer le joug étranger!

Vieille façon des conquérants et des usurpateurs de traiter ainsi les conquis et les vaincus. Elle s'est perpétuée dans les siècles; elle n'en est pas moins le comble d'une atroce et inhumaine ironie et de la plus incroyable impudence.

Qu'importe? Les peuples une fois massacrés, spoliés, vendus à l'encan sur les marchés de l'empire, on ira rendre aux divinités de Rome les grâces décrétées d'avoir permis que ces brigands fussent vaincus, massacrés à froid et vendus. Ce fut même une invention de ces temps et trouvée tout exprès pour César, et il n'était permis à personne de douter que de telles énormités ne se fussent point accomplies par la volonté de ces dieux-mensonges et qu'ils n'acceptassent avec faveur les hymnes et l'encens qu'on leur adressait..

Les troupes de Viridovix, et parmi elles les Éburovikes, les Lexoves, les Unelles, les Aulerkes, furent vaincues sur

terre par les trois légions que César avait dépêchées dans l'Armorique septentrionale sous le commandement du lieutenant Q. Titurius Sabinus. La bataille qui décida du sort de Viridovix et des siens eut lieu auprès d'une montagne située, au dire de M. de Gerville, sur la commune du Plessis, canton de Périers, arrondissement de Coutances, entre Lessay et Valognes, au lieu dit le *Moncastre*.

Cette double défaite sur terre et sur mer dispersa pour un temps la ligue armoricaine. « Toutes les villes de cette contrée, dit César, se rendirent sur-le-champ, car si le Gaulois est prompt à prendre les armes, il manque de fermeté pour supporter les revers. » (56 avant J.-C.)

Il y a lieu de s'étonner de ce jugement de César, car mieux que personne il devait savoir, au moment où il écrivait ses *Commentaires*, que de soins, que de talents, que de génie il lui avait fallu déployer; combien d'hommes il lui avait fallu sacrifier pour soumettre cette Gaule si peu ferme, selon lui, à supporter les revers.

Manquaient-ils de fermeté ces peuples qui, pendant sept ans encore, soutinrent la lutte? qui conspirent partout pour leur liberté, dans les villes, dans les marais, au fond des bois, qui n'arrêtent leurs mouvements qu'en apparence? Des bords du Rhin à ceux de la Garonne, des Alpes et des Pyrénées à l'Océan, aux quatre points, au centre des Gaules, pendant sept ans, il fut fait des tentatives, des efforts inouïs pour secouer le joug de Rome. Rien n'effraie les Gaulois; les défaites ne font que les irriter. Ils souffrent tout : le sac, l'égorgement; abattus, décimés, mais non vaincus, ils se relèvent aussitôt qu'ils le peuvent; était-ce un peuple manquant de fermeté, ce peuple qui, pour affamer l'ennemi, brûle ses villes, ses places, ses villages et jusqu'à ses habitations isolées?

A lire les *Commentaires*, à la vue des dissensions qui déchirent la patrie commune, des résultats de la tactique de César qui fait immoler les Gaulois les uns par les autres, le cœur se serre, mais il s'enorgueillit aussi au récit de ces luttes terribles, gigantesques, sublimes, d'un peuple qui veut conquérir son indépendance. On ne peut se défendre d'admirer la conduite héroïque, l'abnégation, les sacrifices, la persistance de toutes ces peuplades, de ces bannis, errant dans les forêts, dans les bois, mais accourant en armes lorsqu'ils le peuvent. Ils savent cependant que, vaincus, ils n'ont point de merci à attendre du vainqueur. Celui-ci n'épargne rien, en effet : une bataille gagnée, il fait sabrer jusqu'aux femmes qui ont suivi l'armée ; une ville prise, il fait tout passer au fil de l'épée ; il n'épargne ni les vieillards ni les femmes ; il fait même égorger les enfants à la mamelle.

Les peuplades armoricaines ne restèrent étrangères à aucune de ces levées de boucliers.

César, après son retour de sa seconde descente en Bretagne, ne jugea pas à propos de quitter les Gaules et, selon son habitude, d'aller chaque hiver à Rome. Sa présence à Samarobrive (Amiens) n'empêcha pas les Carnutes (Chartrains) de lever l'étendard de la révolte. (54 avant J.-C.) Les Armoricains, malgré la présence d'une légion romaine chez les Essues (pays de Séez), qui passait pour la partie la plus paisible des Gaules, s'apprêtent à porter secours à ces insurgés ; mais les Gaulois de la Meuse et du Rhin se sont aussi soulevés à la voix d'Ambiorix ; déjà le vainqueur de l'Armorique, Titurius Sabinus, a péri sous leurs coups ; ils assiégent dans le camp retranché où elle tient ses quartiers d'hiver la légion que commande le lieutenant Q. Cicéron, frère de l'orateur. César est obligé de partir de Samarobrive

en toute hâte pour aller dégager son lieutenant; les Armoricains, abandonnant alors la direction des Carnutes, courent sur les quartiers de César, menacent ses campements et ne se retirent, sans cependant déposer les armes, qu'après la défaite d'Ambiorix et sa jonction avec Cicéron.

Une année s'est à peine écoulée, que l'Armorique est appelée à fournir son contingent à la plus formidable révolte des Gaules, à celle dont l'illustre et chevaleresque Vercingétorix fut le chef; révolte populaire s'il en fut, car au moment où elle fut entreprise, les grands, repus et satisfaits, les grands, s'inquiétant peu de leur nationalité, ne tenant pas plus à être Romains que Gaulois, pourvu qu'ils pussent jouir en paix des richesses fabuleuses acquises aux dépens du peuple, s'opposaient à la guerre et chassaient Vercingétorix lui-même de Gergovie. Vercingétorix ne pouvant entraîner l'aristocratie dans son mouvement patriotique, avait fait appel aux gens pauvres, aux bannis, aux populations des campagnes.

Les Armoricains qui, trois ans auparavant, en semblable circonstance, avaient égorgé leur sénat, devaient répondre à cet appel. Ils y répondirent dès les premiers jours; soldats de l'indépendance gauloise, ils se mêlèrent aux Arvernes, aux Sénonais, aux Parisiens, aux Pictons (Poitou), aux Cadurkes et à toutes les peuplades qui avaient la fibre patriotique et la haine de l'étranger.

Les Armoricains prirent part à cette glorieuse campagne, qui dura deux ans, avec des mélanges de succès et de revers. Ils envoyèrent à la grande armée, assiégée dans Alesia, ce dernier boulevard de la nationalité gauloise, douze mille hommes. « Les Lexoviens, dit César, et les Ebroïciens, chacun trois mille hommes; les pays situés le long de l'Océan, que les Gaulois appellent Armorique, parmi

lesquels sont les Curiosolites (ceux de Saint-Malo, Dinan), les Rhedons (du pays de Rennes), les Ambibares (Avranchins), les Calètes (ceux du pays de Caux; dans plusieurs éditions, les Cadètes, — ceux du pays de Caen), les Osismes (Trégorais, Léonnais), les Lemovikes (de Saint-Pol-de-Léon), les Vénètes (de Vannes), les Unelles (Cotentinais), devaient fournir ensemble six mille hommes. »

Une lutte suprême s'engagea sous les murs d'Alesia; les contingents gaulois furent défaits. Désormais incapable de sauver sa patrie, Vercingétorix s'offrit en holocauste.

Le héros de l'indépendance gauloise « convoque une assemblée. » Il déclare, dit César, qu'il n'a pas entrepris cette guerre pour ses intérêts personnels, mais bien pour la liberté commune. « Puisqu'il faut céder à la fortune, ajoute-« t-il, je m'offre à vous et vous laisse le choix d'apaiser les « Romains par ma mort, ou de me livrer vivant. » Il se livra lui-même.

L'illustre patriote fut chargé de fers, envoyé à Rome, ou après avoir servi aux pompes du triomphe, il tomba au bout de six ans sous la hache du bourreau.

Après la prise d'Alesia, les prisonniers gaulois avaient été distribués par tête à chaque soldat comme butin de guerre.

La nationalité gauloise râlait, et cependant elle essaie encore de faire acte de vie. L'Armorique est encore debout: les Calètes et les Ébroïciens s'allient avec les Bellovakes dans les dernières tentatives de ce peuple; et les tribus des bords de l'Océan ne mettent enfin bas les armes qu'au moment où la patrie encore défendue par le Cadurke Lucter, l'ancien lieutenant et le digne ami de Vercingétorix, rend le dernier soupir dans les murs d'Unellodunum.

Un million de Gaulois avait péri dans cette lutte de huit années contre Rome. (59 à 51 avant J.-C.)

Était-ce là un peuple manquant d'énergie, de fermeté, pour supporter les revers?

Les auteurs qui veulent démontrer l'existence de Caen à cette époque invoquent le texte des *Commentaires* où nous avons puisé le récit qu'on vient de lire. Certaines éditions, disent-ils, parlent au IIe livre de la peuplade des *Calètes,* et au VIIe, qui fut écrit par Hirtius, d'une autre tribu, les *Cadètes.* Les deux auteurs des *Commentaires* devaient connaître à quelle grande division des Gaules appartenaient les peuples divers de cette vaste contrée. Or, au livre IIe des *Commentaires*, ils placent les *Calètes*, les habitants du pays de Caux, parmi les Gallo-Belges, qu'ils appellent même Germains, occupant la contrée circonscrite entre le Rhin et la Basse-Seine, tandis qu'au livre VII ils rangent les *Cadètes* parmi les peuples gallo-celtes de l'association armoricaine. Il est impossible, ajoutent-ils, que les auteurs des *Commentaires* se soient aussi grossièrement trompés; ils n'ont pas pu confondre deux peuples différents; ils n'ont pas pu classer le même peuple tantôt dans la confédération gallo-belge, tantôt dans la confédération armoricaine. Le D des *Cadètes* n'est pas une faute de copiste qu'il faille remplacer par un L pour faire de ce peuple le même que les *Calètes.* On ajoute encore, comment la peuplade des *Calètes,* qui est assez puissante pour fournir dix mille combattants à la confédération dont Galba est le chef, ne pourrait-elle ensuite recruter dans son sein qu'une fraction des six mille hommes que doivent armer les peuples de l'Armorique parmi lesquels César en compte huit? Hé quoi! ceux qui, dans une première révolte, ont levé dix mille combattants en lèveraient à peine huit cents pour aider au dernier effort que tentent les Gaules avec Vercingétorix? C'est difficile à concilier, plus difficile à croire, et certainement les

Cadètes sont un peuple distinct des *Calètes*. Les Cadètes sont bien les hommes de la guerre, *Cad-heim*, Caen, est bien leur cité.

Ce n'est pas tout, ajoutent les mêmes écrivains : Strabon, géographe presque contemporain de César, puisqu'il vivait sous son successeur Auguste, en parlant de la manière dont se faisait le transport des marchandises du midi au nord-ouest de la France, dit que de grosses cargaisons remontaient le Rhône, la Saône et le Doubs; de là ces marchandises étaient transportées par terre sur la Seine qui les portait à l'Océan à travers le pays des *Lexoves* et des *Cadètes*. Strabon, pas plus que César, n'a confondu ce peuple avec les Calètes, car dans un autre passage il classe les *Calètes* parmi les Morins, les Bellovakes et les Suessons, peuplades gallo-belges.

Que Caen ne fût pas une ville importante à cette époque, les auteurs ne le nient pas; mais, disent-ils, les Vénètes, peuple plus important que les Cadètes, avaient des villes auxquelles ils ne tenaient pas beaucoup, puisque, selon César, ils les abandonnent quand elles sont en péril d'être prises et qu'ils se livrent à cette manœuvre pendant toute la campagne de l'Armorique. Les Lexoves eux-mêmes, peuple non moins considérable, ont une ville si peu importante ou sont si peu attachés à leur domicile qu'ils *ferment la porte* pour se rendre à l'armée.

Mais, selon d'autres auteurs, toutes ces raisons ne sauraient avoir une valeur décisive; ils conviennent bien que, dans quelques éditions de César, les Cadètes du VIIe livre sont classés parmi les Armoricains, tandis que les Calètes du IIe sont cités parmi les Gallo-Belges; mais, disent-ils, la même chose a lieu dans un ordre inverse pour les Lexoves et les Éburovices. Au IIe livre, ils sont cités parmi les peu-

ples de l'Armorique; au livre VII[e], ils sont mis en dehors de la confédération armoricaine et compris parmi les peuples belges, et le continuateur de César, Hirtius, au livre VIII[e] des *Commentaires*, place les habitants du pays d'Évreux parmi les Belges. Si donc César et Hirtius se sont trompés pour les habitants d'Évreux et de Lisieux, ils ont bien pu se tromper aussi pour les *Calètes*. *Cadètes* et *Calètes* sont donc un seul et même peuple. Une erreur de copiste a pu seule en faire deux peuples différents.

Ces auteurs ne trouvent pas le témoignage qu'on voudrait tirer de Strabon plus concluant. Où était situé le peuple auquel on prétend que le géographe grec a donné le nom de *Kadetoi?* Sur la Seine. Qui bordait ce fleuve à gauche? Les Lexoves. Mais puisque les marchandises allaient par la Seine chez les *Lexoves* et les *Cadètes*, où étaient situés ces Cadètes? Ils ne pouvaient l'être sur la rive gauche, puisqu'elle était occupée par les Lexoves, ils étaient donc sur la rive droite. Dans Strabon, il ne peut donc être question que des Calètes, habitants du pays de Caux, qui se trouvaient en effet sur la rive droite.

D'ailleurs, ajoutent les mêmes auteurs, on ne lit le mot *Kadetoi* dans aucune édition de Strabon. Casaubon en a fait deux, l'une en 1587, l'autre en 1620; la première porte *Kaletoi* et la seconde *Uadetoi;* dans celle-ci Casaubon s'empresse d'indiquer en marge que Xylander dit qu'il faut lire *Kaletoi*. C'est le texte qu'ont depuis longtemps adopté les plus soigneux éditeurs et commentateurs.

Cette version est aujourd'hui unanimement reçue pour les *Commentaires* de César et pour Strabon. Il n'est plus nulle part question des Cadètes, mais bien des Calètes.

Nous ne nous prononcerons ni pour l'une ni pour l'autre

de ces deux opinions ; nous nous permettrons seulement d'ajouter quelques mots qui militent pour ou contre chacune d'elles.

Et d'abord, en faveur de celle qui croit à l'existence des Cadètes, nous dirons qu'il est au moins étrange que César et Strabon aient tous deux cités ces Cadètes, car il est bien vraiment question de Cadètes dans plusieurs éditions des *Commentaires*. Et si, dans Strabon, on lit *Uadetoi* et non *Kadetoi*, il n'en faut rien conclure contre cette opinion. Le mot grec *Uadetoi* employé par Strabon est un euphonisme de *Gwadetoi;* or, la racine de ce mot, *Gwad*, est la même que *Cad* et comme elle signifie *combat.*

En faveur de l'opinion contraire, on peut demander si les Cadètes ont existé comme peuplade armoricaine et, si leur centre était à *Cat-heim*, à Caen, comment se fait-il qu'on n'ait trouvé ni sur le territoire de Caen, ni dans ses environs aucune de ces traces qui témoignent de l'existence d'un peuple, restes du culte, d'habitations, de sépultures, instruments de guerre, de ménage, ainsi qu'on en a découvert chez les Lexoves, les Aulerkes d'Évreux, les Essues ou habitants de Séez, et même chez des tribus que César ne nomme pas, les Bajocasses, peuple de Bayeux, et les Viducasses, peuple de Vieux, ce dernier à 12 kilomètres de Caen à peine ? Comment se fait-il qu'on trouve des médailles au nom de plusieurs peuplades voisines de l'Armorique, même armoricaines, notamment des Calètes, et qu'on n'en trouve pas des Cadètes ?

Nous savons bien qu'on a parlé de monnaies citées par Pitiscus, sur lesquelles on lit cette épigraphe : ΚΑΔ. S. P., que quelques savants n'ont pas hésité à traduire par *Kadetho simissos publicos, deniers publics des Cadètes.* En supposant que ce fût là le vrai sens de cette inscription

cela prouverait que les Cadètes existaient tout au plus au temps d'Honorius (396 à 424), époque à laquelle on fixe ces médailles ; mais encore faudrait-il démontrer que le ΚΑΔ. S. P. ne peut recevoir d'explication, qu'on ne peut pas, par exemple, l'attribuer aux Cadurkes, et ce n'est pas prouvé, nous disons plus, c'est improbable.

Est-il possible enfin qu'un peuple qui aurait été nommé par Strabon, par César, eût été oublié par les géographes ou par les historiens postérieurs, par Ptolémée, Pline, Pomponius Méla, dans l'*Itinéraire d'Antonin;* sur la carte de Peutinger, dans la *Notice des Cités des Gaules* et dans la *Notice des Dignités de l'Empire?* C'est difficile à croire.

Nous laissons, au reste, nos lecteurs prendre parti pour l'une ou l'autre de ces opinions. Quant à nous, qu'il ait ou non existé à cette époque une tribu armoricaine du nom de Cadètes; que ce peuple ait eu ou non un centre appelé *Cat-him*, nous pensons que le territoire de Caen n'était pas entièrement dépeuplé à l'époque dont nous venons de parler, puisqu'on a trouvé à la Maladrerie, à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, des médailles gauloises ; qu'il faisait partie de la Gaule celtique et de l'association armoricaine; qu'il était compris dans la cité des Bajocasses, dont celle des Viducasses était une subdivision, et que ses habitants durent participer à la bonne et à la mauvaise fortune de l'Armorique. Ils durent fournir leur contingent dans cette lutte héroïque et sainte de la nationalité et de l'indépendance où coula le plus précieux sang de la Gaule.

Un assez grand nombre de poëtes et d'écrivains ont voulu que Caen tirât son nom de *Maison de César*, qui s'appelait comme on sait Caius Julius, *Caii domus*, *Ca-*

domus. L'un d'eux, Rouxel, termine même une charmante épigramme latine par ce vers

. . . . . . Cæsar . . . .
Dixit : « Erit Caii Cæsaris ista domus. »

(Cette demeure sera celle de César.)

Aujourd'hui on ne discute plus sur cette étymologie, tant on est convaincu de sa fausseté.

On a discuté l'opinion de ceux qui ont voulu voir dans Caen le *Portus Itius* d'où s'était embarqué César pour son expédition d'Angleterre; mais aujourd'hui on ne saurait plus s'en occuper. Si le village d'Ifs près Caen est appelé dans le moyen âge *Itius*, *Itium*, *Izium*, il est trop éloigné de l'Orne pour avoir jamais pu être un port, alors même que, comme plusieurs le prétendent, la prairie de Caen eût été une baie au moment de la conquête. Il était en outre à une si grande distance de Caen que jamais cette ville n'aurait dû être confondue avec ce village. Enfin, aujourd'hui, il est reconnu que le Portus Itius des *Commentaires* est le Wisout du Boulonnais.

A partir de la conquête romaine jusqu'à l'établissement des Normands dans la partie de l'Armorique appelée plus tard Basse-Normandie, on signale deux origines de Caen, l'une toute romanesque, l'autre historique.

Selon la première, Caen aurait été fondé par un chevalier de la Table-Ronde, par un certain Kaius, duc ou comte d'Anjou et sénéchal du roi de la Grande-Bretagne, Arthus ; selon la seconde, Caen devrait son origine aux Saxons.

L'opinion qui attribue la fondation de Caen à Kaius, sénéchal du roi Arthus, avait cours au XIIe et au XIIIe siècles.

Où avait-elle pris naissance ? Dans un passage de l'*Histoire des Bretons* par Geoffroy de Monmouth. Qu'était cette histoire ? Un pastiche latin des récits débités par les bardes, par les poëtes bretons, sur les faits et gestes du roi Arthus, surnommé le Marteau-de-Fer, le vainqueur des Romains et des Saxons, le héros des héros connus sous le nom de chevaliers de la Table-Ronde.

Arthus commença à régner vers 521 ; il mourut en 542.

Les historiens et les romanciers du XIIe siècle lui donnent pour sénéchal, un comte ou duc d'Anjou du nom de Kex, Keu, Koi Cheudo, qu'on a traduit en latin par Caius, et pour bouteiller un comte ou duc bajocasse appelé Bedver. Wace, en parlant de ces deux guerriers, s'écrie :

Dex ! quel baron en cort à roi !
Quel senescal, quel botillier !

Les exploits d'Arthus et de ses braves compagnons avaient défrayé la verve des poëtes pendant de longs siècles.

Près de six cents ans après leur mort, Robert de Caen, fils naturel du roi Henri Ier d'Angleterre, comte de Glocester et seigneur de Creully, désira connaître leurs poëmes. Un prêtre d'Oxford s'empressa de les lui fournir ; un autre de Monmouth, du nom de Geoffroy, les paraphrasa en latin et donna à son ouvrage le titre d'*Histoire des Bretons*.

Or, Geoffroy de Monmouth raconte que, quelque temps avant la mort d'Arthus, Bedver, son bouteiller, et Kaius, son sénéchal, son porte-étendard, son *dapifer*, furent blessés dans une bataille livrée aux Romains. Tous deux moururent des suites de leurs blessures. Bedver fut enterré à Bayeux dont il était comte. Quant à Kaius, voici le passage qui le

concerne. — « Kaius grièvement blessé fut apporté dans la ville de... (le nom de la ville varie suivant les éditions ; dans quelques-unes on lit : *Camum*, *Canum*, *Chanum*, *Cadomum*, et dans d'autres, *Chainum*, *Cainum*), qu'il avait fondée, et étant mort peu après de cette blessure, il fut enterré dans un bois, au sein d'un couvent d'ermites, situé non loin de la ville, avec les honneurs dus à un duc d'Anjou. »

L'ouvrage de Geoffroy de Monmouth avait à peine vu le jour qu'il en fut fait de nombreuses copies, et comme nous venons de le dire, le *Kanum* ou *Cadomum*, Caen, fut adopté par plusieurs écrivains. Les historiens qui s'en servirent pour leurs travaux suivirent la copie qu'ils avaient sous les yeux.

Ainsi la Chronique anonyme du chanoine de Laon porte : « année 1179, le roi de France, Louis VII fit couronner et sacrer à Reims son fils Philippe qui fut depuis Philippe-Auguste. — A ce couronnement étaient présents les trois fils du roi d'Angleterre, et comme parmi eux il y avait de longs discours pour savoir quel serait celui d'entre eux qui, dans une si grande solennité, aurait l'honneur de remplir devant le roi le rôle de *dapifer*, et à qui selon les anciennes coutumes cet honneur appartenait, le jeune roi des Anglais, Henri-au-Court-Mantel, dit que cet honneur lui revenait à cause du duché de Normandie dont on ne doute pas que Caius, qui avait fondé la ville de Caen, eût été roi. Et le jeune roi réclama aussi la dignité de bouteiller à cause du comté d'Anjou dont le comte Bedver avait été bouteiller. Tout le monde décida en sa faveur sur ces points et la cérémonie eut lieu. »

Guillaume-le-Breton, dans un poëme latin intitulé *la Philippide*, raconte les conquêtes de Philippe-Auguste qu'il accompagnait dans ses campagnes en qualité de chapelain.

Parlant de la soumission de Caen, en 1204, ce poëte s'exprime ainsi : « Il (Philippe-Auguste) alla ensuite à Caen, fondée par Kaius, sénéchal du roi Arthus, d'où cette ville est appelée Maison de Kaius *(Caii domus)*. »

D'après ces textes, nous posséderions non-seulement l'étymologie du nom de Caen, mais nous connaîtrions, outre le nom de son fondateur, l'époque à peu près précise à laquelle cette ville aurait pris naissance, et qu'on pourrait fixer de 511 à 542, temps du règne du roi Arthus.

Mais cette origine ne saurait résister à un examen quelque peu sérieux.

Et d'abord, il est étrange qu'un comte ou duc d'Anjou, comme l'*Histoire des Bretons* appelle Caius, ait fondé une ville, celle de Caen, dans un district qui ne lui appartenait pas, et alors qu'il en comptait plusieurs dans son pays.

Ensuite, Caen que l'on nous représente comme ouvert de tous côtés au XI[e] siècle, ainsi que nous le verrons plus tard, ne pouvait être au VI[e] une ville fortifiée, un *oppidum* : « *ad oppidum quod ipse construxerat..... qui non longe ab oppido erant.* »

En supposant que Henri-au-Court-Mantel ait soulevé une discussion sur le point de savoir à qui reviendraient les fonctions de dapifer et de bouteiller, il ne faudrait voir là qu'un de ces incidents de préséance que l'on réglait alors en ayant recours aux récits et aux romans de chevalerie. Henri, comme l'avait fait son père, demandait à remplir les rôles de sénéchal et de bouteiller, plus peut-être pour faire reconnaître ses droits sur la Normandie et sur l'Anjou par le roi de France, que pour rendre véritablement hommage à ce roi. Mais que Caius ait ou non fondé Caen, cela importait peu à la question.

En ajoutant cette qualité de fondateur de Caen au nom de Caius, le chanoine de Laon, qui peut-être avait lui-même inventé cette discussion, n'avait eu d'autre but que de faire de l'érudition; peut-être aussi rappelait-il ce qu'il avait lu dans un manuscrit fautif de Geoffroy de Monmouth, ou même ce qu'il avait entendu dire. Il existe d'ailleurs des fautes grossières et de graves erreurs dans le passage de sa Chronique. En effet, du Bayeusain Bedver, il fait un comte d'Anjou, et de l'Angevin Caius un roi de Normandie. Ces confusions prouvent qu'il faut faire peu de foi de ce passage.

Quant au poëte de Philippe-Auguste, Guillaume-le-Breton, il est probable qu'il avait sous les yeux un manuscrit de Geoffroy portant *Cadomum* ou *Camum*.

Mais il n'est plus permis de douter qu'il ne saurait être question de Caen dans le passage de Geoffroy de Monmouth, si l'on suit les éditions où l'on trouve *Kainum* ou *Chainum*. Kainum est, en effet, situé dans l'Anjou, sur la Vienne. C'est un antique *oppidum*, le *Cainonense Castrum;* c'est aujourd'hui Chinon, chef-lieu d'un arrondissement d'Indre-et-Loire.

Wace dissipe du reste toute obscurité à cet égard. L'ouvrage de Geoffroy avait à peine paru, que bien avant qu'il fût connu du chanoine de Laon et de Guillaume-le-Breton, Wace le paraphrasait en vers français sous le titre de *Roman de Brut*.

Wace, c'est lui-même qui nous l'apprend, terminait son roman en 1155:

M. C. L. et cinq ans,
Fist mestre Wace cest romans.

Wace écrivit, c'est encore lui qui a soin de nous le dire dans le *Roman de Rou*, au temps de Henri Ier, de Henri II

et de Henri-au-Court-Mantel, et bien qu'à la fin de sa carrière il ne paraisse pas très-content de ce que ces trois rois ont fait pour lui, il n'en reconnaît pas moins qu'en d'autres temps ils ont été ses bienfaiteurs. Il est même à présumer que si Benoît reçut de Henri II l'ordre de terminer les récits entrepris dans le *Roman de Rou*, Wace avait été invité à composer ceux qu'il nous a laissés ; d'où l'on peut conclure qu'il était bien en cour et qu'on dut lui faciliter les moyens de travailler. Wace devait nécessairement connaître le fils naturel de Henri Ier, Robert de Caen, qui avait demandé l'*Histoire des Bretons* à Geoffroy de Monmouth ; il devait être lié avec les hommes lettrés de son temps ; nul plus que lui n'était donc à portée d'avoir une bonne copie de Geoffroy, son contemporain, que certainement il aurait pu très-bien connaître ; il ne serait donc pas étonnant qu'il eût eu sous les yeux l'original de Geoffroy, fourni par Geoffroy lui-même ou par le comte de Glocester.

Or, Wace lit dans son manuscrit *Kainum* et non *Cadomum* ou *Kaimum*, et il traduit *Kainum* par Chinon :

> Kex qui étoit à mort navrés
> Là dedans Chinon enterrés,
> Qu'il fit et compassa Chinon
> Et de Kex reçut-il le nom.
> Là fu enterrés u boscage
> Joste Cinon en l'ermitage.

Ceci est une traduction presque littérale de Geoffroy de Monmouth, et l'excellence de cette traduction ne saurait être contestée. Il n'est pas impossible, il est même plutôt probable que Geoffroy l'aura connue, et cependant *Chinon* et *Cinon* sont restés dans les vers de Wace.

Mais alors que Geoffroy n'aurait pas connu la traduction

de Wace, il faut convenir que celui-ci était parfaitement à même de se renseigner sur le texte de l'*Histoire des Bretons*, et ajoutons qu'il avait tout intérêt à être exact dans sa paraphrase française. Wace, c'est toujours lui qui nous l'apprend, avait été tout petit porté à Caen, de l'île de Jersey où il était né; il y avait fait ses études, il était ensuite allé perfectionner son éducation en France; à son retour en Normandie, il habita Caen longtemps, quoiqu'il fût chanoine prébendaire de Bayeux. C'est à Caen qu'il écrivit la plupart de ses romans, et il en a écrit un grand nombre.

A Caem fu petiz portez,
Illuec fu à leitres mis,
Puiz fu lunges en France apris.
Quand de France jo repairai
A Caem lunges conversai:
De romanz faire m'entremis
Mult en escris è mult en fiz.

Est-il croyable que si de son temps l'opinion de la fondation de Caen par Kaius l'Angevin avait eu cours dans la ville; que si cette opinion eût été confirmée par l'ouvrage qu'il traduisait, Wace eût, au mépris de cette opinion, mis Chinon à la place de Caen? Est-il croyable qu'au lieu de sa ville d'adoption, il eût cité une ville d'Anjou à laquelle rien ne le rattachait?

Il faut donc adopter la version de Wace, la seule qui s'accorde avec les convenances, avec l'histoire, avec la philologie. Il faut enfin renoncer à l'origine chevaleresque qu'ont pendant longtemps propagée et la chronique anonyme du chanoine de Laon et le chantre de Philippe-Auguste.

L'opinion d'après laquelle Caen serait une ville d'origine saxonne est aujourd'hui plus accréditée. A l'appui de cette opinion, on invoque les faits constants de l'invasion et de la prise de possession de notre territoire par les Saxons, les établissements qu'ils formèrent dans le pays, ainsi que les nombreuses appellations saxonnes dont nous avons hérité, et parmi lesquelles se trouvent comme dans le gallo-kimrique, celles de *Catheim*, *Cathim*, *Cadhom.*

Mais nul n'a fixé jusqu'ici à date certaine l'époque de la naissance de notre ville; de telle sorte que l'esprit d'investigation flotte incertain dans un espace de quatre à cinq cents ans, du IIIe au VIIIe siècle, période pendant laquelle durèrent les invasions des Saxons.

Cherchons dans ces temps comment Caen est devenu sinon une ville, au moins une agglomération assez forte pour avoir un nom; cherchons surtout l'étymologie de ce nom *Catheim*, qui a intrigué tant de savants.

Reprenons à la conquête des Gaules par les Romains.

Le premier des Césars s'était contenté de les soumettre; l'œuvre était d'ailleurs assez grande. A peine leur avait-il imposé un tribut, 40 millions de sesterces (8 millions de notre monnaie), il s'était empressé de les associer à ses victoires en Espagne, en Italie; il avait même formé une légion purement gauloise, celle de l'Allouette. Il avait respecté les divisions territoriales, les mœurs et la religion. Mais la conquête ne suffit pas à son successeur et neveu Auguste, celui-ci voulut organiser la Gaule, la romaniser; il fallait qu'elle devînt partie intégrante de l'empire. Pour lui faire perdre son autonomie, il la divisa en quatre provinces: la Narbonnaise, déjà unie à l'empire, l'Aquitaine, la Belgique, la Lyonnaise. L'Armorique fut comprise dans la Lyonnaise.

Nous avons vu qu'avant la conquête, certaines tribus, certains peuples prétendaient à la suprématie dans les Gaules, et que cette ambition avait été fatale à la grande confédération celto-kimrique. Ce que les tribus les plus importantes tentaient de réaliser sur la nation entière, les plus fortes l'essayaient autour d'elles sur les plus faibles, et celles-ci étaient devenues dépendantes de celles-là; elles en étaient les clientes. Il est plus que probable que César, dans ses *Commentaires*, ne nous a laissé que le nom des peuples à clientèle. Si, comme nous le croyons, les Cadètes du VIIe livre des *Commentaires* de César, sont les mêmes que les Calètes du IIe, les peuplades à clientèle les plus voisines du territoire de Caen, étaient les Unelles, les Lexoves et les Essues. Les Unelles devaient à cette époque étendre leur protection ou leur domination jusqu'à la rive gauche de l'Orne, et les Lexoves et les Essues jusqu'à la rive droite de cette rivière.

Le territoire sur lequel est aujourd'hui la commune de Caen, devait donc faire partie des Lexoves et des Unelles, sinon des Essues.

Auguste abolit non-seulement la fédération, mais encore la clientèle. Il établit cependant entre ces peuples une hiérarchie au sommet de laquelle Rome était placée. Cette hiérarchie fut de quatre degrés: les colonies, les confédérés, les libres et les sujets. Les sujets étaient gouvernés par des officiers municipaux, tandis que les colonies jouissaient des droits romains ou latins, selon qu'elles appartenaient à l'une de ces deux dominations, qu'elles étaient romaines ou latines; tandis que les confédérés conservaient leurs institutions, ne devaient que quelques légères redevances et le service militaire, tandis qu'enfin les libres tout en se gouvernant eux-mêmes payaient le tribut. Notre

contrée était rangée dans le degré des sujets. Cependant, du degré inférieur un peuple pouvait passer au degré supérieur, moyen puissant pour dénationaliser les Gaules et leur faire souhaiter la naturalisation romaine. Ce n'est pas tout : afin de tuer plus sûrement l'esprit du clan, du peuple auquel appartenaient les Gaulois, selon les anciennes divisions territoriales, il apporta de nombreux changements dans les subdivisions de chaque province ; il les fit selon son caprice, au lieu de suivre, comme avaient fait les Gaulois, les règles de la configuration du sol ou de la parenté de la tribu.

Il alla plus loin encore. Pour anéantir les souvenirs nationaux qui s'étaient groupés autour des anciennes cités, il leur donne d'autres noms ou il en crée de rivales ; et comme les garnisons ou plutôt les colonies de soldats de l'Empire devaient aider puissamment à atteindre ce but, il les place où bon lui semble, presque toujours sur des points stratégiques, afin que l'on vienne se grouper et bâtir des villes autour de leurs camps fortifiés.

Notre contrée dut avoir sa part de ces mutations. Deux cités nouvelles apparaissent vers ce temps, entre les Unelles et les Lexoves, celle des Bajocasses et celle des Viducasses ; leur centre devient, pour la première, *Augustodurum* et pour la seconde *Aræegenus*.

Si l'on veut faire remonter au-delà de cette époque l'origine de la ville des Bajocasses, il faut au moins reconnaître que le nom d'Augustodurum dut lui être donné sous Auguste lui-même. En créant un centre à Augustodurum, on avait peut-être voulu, selon la politique de cet empereur, détruire l'influence de la cité des Unelles, dont le territoire jouissait d'une certaine célébrité dans la contrée par la révolte qu'y avait organisée Viridovix, et donner à ce

district de Bayeux l'importance qu'on enlevait aux Unelles.

Quant à la ville des Viducasses, nous penchons à croire qu'elle prit naissance autour d'une colonie militaire envoyée par Auguste. La seule médaille armoricaine qu'on ait trouvée dans ses ruines, celle du vergobreith Cisiambos Cattos de Lisieux, doit avoir été fabriquée entre la conquête et la transformation opérée par Auguste : car si le chef de la médaille prouve que l'homme de la justice, dont elle donne le nom, était Gaulois, le revers sur lequel on voit une aigle éployée ne peut laisser de doute sur ce point que Lisieux et le reste de la contrée étaient soumis aux Romains. Il est vrai que le nom d'*Argenus* est tout gaulois et qu'il dérive en outre de sa situation topographique, selon l'habitude gauloise, *Ar sur Gine*, la Guine, rivière sur laquelle est encore le village de Vieux, successeur d'Arigène. Mais une nouvelle cité n'avait rien à se faire pardonner ; elle pouvait bien prendre un nom gaulois, ou conserver celui que portaient, peut-être avant l'établissement d'un camp romain, la réunion plus ou moins nombreuse de quelques huttes armoricaines.

La cité des Lexoves qui avait à faire oublier l'énergie avec laquelle elle avait pris part à l'insurrection de Viridovix, vit son nom changé en celui de *Neomagus*, *Noviomagus*.

Le territoire de Caen étant plus rapproché des Viducasses que de toute autre peuplade, devait être sous la dépendance de cette cité. Ses habitants étaient certainement des Viducasses.

Ce n'était pas assez pour Auguste d'avoir porté atteinte à la nationalité gauloise par ses divisions territoriales, ses alliances de peuplades, la prépondérance de certaines tribus, Auguste résolut de l'attaquer plus profondément

encore en battant en brèche sa religion, ses mœurs et même l'esprit intime et individuel de chacun de ses habitants.

Les prêtres gaulois n'avaient pas dû voir la conquête d'un bon œil; les vieux druides devaient penser avec raison qu'un jour ou l'autre les prêtres du polythéisme romain prendraient leur place après leur avoir ravi leur influence. Ils avaient été souverains dans les Gaules. Auguste n'ignorait pas qu'ils étaient des ennemis irréconciliables des Romains, que la foi dans leur religion, chez ceux qui croyaient sincèrement, l'esprit de caste et de domination chez un plus grand nombre, l'intérêt chez tous, les porteraient à entretenir, autant que cela serait en leur pouvoir, la haine du culte greco-romain, l'aversion pour le joug étranger, qu'ils fomenteraient continuellement la révolte contre Rome, sinon ouvertement, du moins en secret; mais il connaissait aussi les hommes, il savait qu'en général ils sont avides de domination et de jouissances. Aussi il se garda bien d'employer la persécution, il eut recours à la séduction: il ne défendit pas de pratiquer la religion druidique, il n'édita pas de peine contre ceux qui y resteraient fidèles, mais il décréta que nul ne pourrait remplir de fonctions publiques, que nul ne pourrait devenir citoyen romain ou conserver ce titre s'il faisait profession du culte druidique. Le moyen réussit surtout auprès des grands; le désir d'obtenir le titre de citoyen romain qui donnait tant de droits, qui permettait l'entrée dans la carrière des honneurs et des bénéfices, fit qu'ils abandonnèrent promptement la religion de leurs pères, qu'ils se plièrent non moins vite aux mœurs des Romains, dont ils revêtirent même les costumes.

On peut considérer comme le symbole des résultats du nouveau système adopté par Auguste, le temple bâti à Lyon, sa cité favorite, par les cités des Gaules. Élevé sans

doute sur son instigation par les assemblées des divers peuples, institution gauloise qu'il avait conservée après l'avoir épurée, au bénéfice de laquelle il n'avait admis que les grands du pays, afin de s'en faireplus facilement pour lui et pour ses successeurs un instrument de règne, ce temple gigantesque était dédié à Rome et à Auguste. Une statue colossale de la Gaule, entourée des statues de soixante cités gauloises, en faisait un des plus beaux ornements.

Quelques écrivains locaux ont prétendu que les statues de Bayeux et Lisieux comptaient au nombre des soixante cités qui entouraient celle de Rome; mais c'est là une supposition gratuite qu'on ne saurait appuyer d'aucune preuve.

Quoi qu'il en soit, la brèche était faite désormais dans la religion, l'esprit et les mœurs de la Gaule, par cet hommage solennel rendu à Rome et à son Panthéon par la Gaule officielle.

Cependant son immersion dans le monde romain trouvait encore de la résistance dans les masses populaires. Elles avaient, en effet, moins d'intérêt que n'en avaient les grands à se romaniser. Les légions eurent même à comprimer les révoltes religieuses et patriotiques de l'Éduen Sacrovir, de Vindex, de Civilis et de Sabinus, des druides persécutés enfin, qui, après avoir proclamé la fin de Rome, annonçaient que l'empire des Gaules allait lui succéder. (14-89 ans avant J.-C.)

Pour ne pas trop froisser l'esprit religieux de ces masses populaires, Rome avait associé les dieux gaulois à ses dieux. Au nom d'Apollon on avait joint celui de Belen, afin de les confondre dans un même culte.

Augustodurum, la ville des Bajocasses, était un des foyers les plus ardents du druidisme. Sur une éminence non loin

de la ville, dans un bois sacré, était un lieu consacré à Belen, où pendant près de quatre siècles après la conquête, on rendait encore hommage à ce dieu. Son nom, accompagné de celui d'Apollon, valut sans doute au culte druidique de se conserver si longtemps officiellement dans nos contrées. Il n'était plus permis aux prêtres de cette religion d'accomplir les sanguinaires et horribles sacrifices humains qui s'étaient perpétués dans la Gaule centrale et armoricaine jusqu'à Auguste qui les défendit sévèrement.

Les successeurs d'Auguste et de Tibère ne crurent pas devoir conserver les hiérarchies établies par ces deux empereurs entre les divers peuples gaulois. Ils agrandirent le cercle dans lequel était enfermé le droit de cité et de citoyen, pensant que les citoyens d'un même empire n'auraient aucun intérêt à s'en séparer désormais s'ils jouissaient tous des mêmes droits.

Ce nétait pas encore assez pour compléter l'affinité des provinces conquises. Outre le mélange des divinités qui devait assimiler les divinités gauloises et romaines ; outre cet embrassement des cités et des individus admis, aux mêmes droits que les habitants de Rome et Rome elle-même, les routes qui facilitent le commerce et les moyens d'échange devaient servir aussi à l'œuvre entreprise par les conquérants.

Quatre grandes voies d'abord parcourant les Gaules, des artères secondaires sillonnant les plus importantes parties du pays viennent s'y rattacher. Les unes et les autres aident non-seulement aux relations commerciales, mais encore servent à la marche des troupes ; elles sont aussi des routes stratégiques, des *strata*, comme on les appelle alors, mot latin qui s'est conservé dans le nom d'*Estrées*, *relais* donné à quelques bourgs ou villages de notre pays.

Déjà sous Claude (41 à 54 ans après J.-C.) les Romains avaient fait construire une voie dont l'existence nous est attestée par une borne milliaire trouvée au Manoir, près de Bayeux, et sur laquelle on lit le nom de cet empereur.

Cette route, partant de Bayeux, passait par Vienne, Le Manoir, Colombières, longeait la côte, allait toucher à la station romaine établie, soit alors, soit plus tard, à Bénouville, dont les prairies devaient encore, peut-être à cette époque, être couvertes par la mer et former une vaste baie, ainsi que l'attestent les sables et les tangues qu'on a trouvées jusqu'à une assez grande profondeur en creusant le lit du canal de Caen à la mer. Cette voie devait franchir l'Orne au Bac-du-Port pour se prolonger d'un côté le long de la côte, peut-être vers la cité des Morins (Boulogne), en passant par le pays des Lexoves et des Calètes, et de l'autre vers la cité même des Lexoves, en allant rejoindre la voie dont nous allons parler.

Trajan (97 à 117 ans après J.-C.), qui, comme Claude, fut un grand confectionneur de routes, dota notre contrée du chemin stratégique qui reliait la cité des Lexoves à celles des Bajocasses et des Viducasses. Il est au moins certain qu'il le fit agrandir ou réparer. On a découvert, en effet, au commencement de ce siècle, à Frénouville, une colonne milliaire portant le nom de Nerva Trajan, indiquant la distance de ce village à Bayeux, selon les uns, à Lisieux selon les autres.

On retrouve des traces de cette voie à Estrées, Croissanville, Moult, Vimont, nous croyons en avoir reconnu sur Grentheville; mais une fois sur le territoire de Caen on la perd entièrement, et il serait aussi difficile de dire sur quel point elle traversait la vallée de l'Orne que de déter-

miner où elle s'embranchait avec la route de Vieux à Bayeux.

Passait-elle au point indiqué par le savant Huet, au-dessous des moulins de Montaigu? Était-ce ce qu'on appelait le *Chemin-Royal* et qui avait vingt-quatre pieds de largeur sur douze de profondeur? Le savant Gerville le croit.

Pénétrait-elle dans la vallée par l'endroit où est aujourd'hui la chaussée Saint-Jean, ou plus en aval par la partie de la prairie de Sainte-Paix la plus voisine de Clopée, où l'on remarque des restes d'une levée empierrée, pour se diriger vers la prairie St-Gilles où se voit encore cette levée, et où, quand on a creusé le canal et le bassin, on a découvert des fascines, des arbres entiers pouvant avoir servi de fondation à une voie primitive dès les temps les plus reculés? Passait-elle ensuite sous le Château? suivait-elle cette dépression de terrain qui se prolonge depuis la rue de Geôle jusqu'à Ardennes en suivant la rue Bosnières, le Costil-Saint-Julien et les Vaux, pour aller rejoindre la grande voie sur le plateau entre Rots et Bretteville? C'est une question que nous nous garderons certainement de trancher, bien qu'il ait été trouvé dans ces Vaux des monnaies de bronze de Tetricus et de Probus, que nous possédons, et des débris de briques romaines dans un champ qui se trouve à la gauche de la route actuelle de Creully.

Quelle que soit du reste l'opinion qu'on adopte à cet égard, il est constant que sous Trajan il y eut de Lisieux à Bayeux une route passant par notre territoire; et il est probable que cette voie construite à la romaine par le César le fut sur celle qu'avaient suivie les Lexoves en allant rejoindre Viridovix au pays des Unelles.

Outre ces deux chemins, il en est un troisième dont les populations attribuent à tort la construction à Guillaume-

le-Conquérant, puisque, outre qu'il porte encore le nom de Chemin-Haussé, levée publique militaire, il a par sa construction même, après tant de siècles, conservé son cachet romain.

C'était une grande voie, puisqu'elle reliait le pays des Unelles, des Bajocasses, des Viducasses, des Essues et des Carnutes; puisqu'elle touchait d'une part au Cotentin, et de l'autre à l'Orléanais. Cette voie traversait le territoire des communes actuelles de Bayeux, Bretteville-l'Orgueilleuse, Norrey, Verson, Mouen, Baron, Esquay, Vieux, Bully, vers laquelle elle franchissait l'Orne sur un pont pour continuer jusqu'à Jort, Exmes, Séez, Alençon, le Mans.

Avec de tels moyens, un siècle s'est à peine écoulé depuis la mort d'Auguste que les trois villes des Bajocasses, des Lexoves et des Viducasses sont devenues de véritables villes de pierre et de marbre, au lieu d'être comme naguère la réunion de huttes informes. Elles ont, comme toutes les villes romaines, leur forum, leurs temples, leurs écoles, leurs thermes, leurs amphithéâtres. Les débris trouvés sur l'emplacement qu'occupaient Augustodurum, Noviomagus, Argenus, attestent la grandeur et la beauté de monuments disparus, les uns par la torche des barbares, les autres par le marteau des chrétiens.

Pendant près de trois cents ans la partie de la Lyonnaise où se trouvent ces trois villes semble avoir joui d'une tranquillité relative, alors que les légions des différents empereurs combattent entre elles ou font la guerre aux Germains, aux Francs, aux Saxons; les historiens du moins ne signalent aucun fait qui l'ait particulièrement agitée. A l'aide de ce calme, ces capitales durent se développer avec l'énergie que seule permet la paix.

Argène, la capitale des Viducasses, devait dès l'an 238 de

notre ère, sous Gordien, être dans toute sa splendeur. En cette année même, on élève sur l'une de ses places une statue à l'un de ses enfants. La statue est aujourd'hui perdue, mais le piédestal sur lequel elle fut dressée, il y a seize cent vingt-deux ans, existe encore.

L'histoire de ce piédestal est assez curieuse ; il s'y rattache des faits et des documents assez importants relatifs à notre contrée pour que, même après qu'elle a été faite plusieurs fois, nous ne la passions pas sous silence. Ce piédestal a été en partie cause de la découverte de la ville des Viducasses, sur l'emplacement de laquelle s'étaient exercés bien des savants.

Vieux, à dix kilomètres sud-ouest de Caen, est reconnu de tous aujourd'hui comme le survivant de l'*Argenous* des *Ouidicaisioi* de Ptolémée, de l'*Araegenue* de la *Table* de Peutinger.

Une église très-modeste qu'entourent les maisons non moins modestes qui servent de demeure à cinq ou six cents habitants, voilà tout ce qu'aujourd'hui le voyageur ou le touriste pourront voir des beaux monuments, des superbes édifices qui décoraient la ville des Viducasses. L'habitant de ce village, pour ainsi dire perdu dans les terres, semble même ne pas se douter de la splendeur passée de la cité qui gît sous ses pieds. Il nomme ici le Champ-de-la-Bataille, plus loin le Camp-de-César, sans plus s'enquérir.

En suivant la Voie-Haussée, ce vieux certificat des étapes romaines, ce lien qui unissait tant de villes, il en oublie l'antiquité. En fouillant le sol pour bâtir ses demeures, il a déterré les briques, les poteries, les armes, les médailles, les fûts, les débris de statues et de monuments ; il a remué la poussière et les pierres des tombeaux ; il a soulevé les moellons, les mortiers, les ciments, sans faire attention à

ces reliques des anciens âges. Bien pis, il les a peut-être souvent maudites à cause des embarras qu'elles lui ont causés et de la stérilité qu'elles impriment au sol dans lequel elles gisent; s'il en a parfois recueilli quelques-unes, ce n'a été de sa part qu'un acte de calcul dicté par l'espoir de tirer profit de sa trouvaille. Jusqu'au XVII[e] siècle du moins, en bouleversant les terrains, les générations n'ont jamais eu de pensée historique, d'idée artistique; il ne leur est pas venu au cœur un sentiment de respect ou à l'esprit un désir curieux. Comment le paysan avili, dégradé, courbé sous la glèbe, privé de propriété, accablé par la dureté des hommes puissants, religieux ou laïques, par la rigueur des temps, aurait-il songé à regarder dans le passé et à recueillir des souvenirs pour la postérité? Ses maîtres n'y songeaient pas, eux, les heureux du monde!

C'est en 1580 qu'on déterra à Vieux le piédestal de statue qui nous occupe. Jacques de Matignon, alors gouverneur de la Basse-Normandie, ami des lettres et des livres, fort curieux des choses antiques, apprend que ce piédestal, ou plutôt ce stylobate, ce cippe, en marbre du pays, est couvert d'inscriptions; il en fait l'acquisition et le fait transporter à Thorigny dans le château qu'il habite.

Matignon meurt, le marbre est oublié dans l'orangerie du château; près de cent ans s'écoulent. Un prêtre, M. Petite, official de Bayeux, a connaissance de l'existence de ce marbre, il en copie les inscriptions, en envoie une partie à Ducange; ce premier travail, quelqu'incomplet qu'il fût, suffit à faire connaître la destination du stylobate. Depuis de nombreux et célèbres savants s'occupent de cet antique débris.

Spon, Scipion Maffei, Galland, Huet, Foucault, Dom Martin Bouquet, Muratori, l'abbé Lebeuf, l'abbé Belley, l'abbé

de Longuerue, les uns dans le sein de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les autres dans le *Mercure de France*, dans le *Journal de Trévoux;* la Société des Antiquaires de France, celle des Antiquaires de Normandie, l'ancienne Association celtique, la Société Royale de Leipzig, par un de ses délégués, M. Mommsen, et vers le même temps que ce dernier savant, M. Léon Renier, envoyé du gouvernement comme missionnaire épigraphiste dans la Normandie et la Bretagne, ont depuis deux cents ans publié, expliqué, commenté les inscriptions du marbre qui nous occupe, et qui devait être une des principales clefs à l'aide de laquelle on pénétrerait dans une ville couchée sous terre comme une morte, pour en reconstruire historiquement d'importantes parties.

C'est assez dire l'importance qu'on pouvait attribuer à ce monument. Mais, hélas ! comme tant d'autres, la science paléographique a ses vanités; les érudits de toute sorte sont affligés de grands amours-propres. Aussi il arrive presque toujours, dans les questions scientifiques, que le second venu accuse le premier de quelque infidélité, si ce n'est d'ignorance; que le troisième fait le même reproche au second, et que le dernier en date n'épargne ordinairement aucun de ses devanciers.

Ceci devait avoir et a eu lieu chez la plupart de ceux qui ont parlé du marbre de Vieux.

M. Lambert, de Bayeux, s'aidant des travaux de ses prédécesseurs, avait, il y a trente ans environ, refait les inscriptions de ce stylobate, et son travail était accepté comme satisfaisant et comme la meilleure explication des inscriptions restées jusqu'à lui incomplètement devinées.

Voici, selon lui, ce que signifiaient les épigraphes placées au nombre de trois sur trois côtés du cippe.

L'une d'elles indiquait la destination du piédestal et était ainsi conçue :

A TITUS SENNIUS SOLEMNIS, FILS DE SOLEMNINUS.

Nous désirons lui accorder l'honneur d'une statue de marbre et faire connaître à la postérité que non-seulement il était grand-prêtre de Mercure, de Mars, de Diane ; que, pendant quatre jours de suite, il prit soin de donner des spectacles et des fêtes en l'honneur de Diane, au moyen de 25,000 sesterces qu'il avait reçus ; mais encore qu'il était recommandable par l'honnêteté de ses mœurs et sa rare prudence... Ce premier pontife Solemnis fut le sincère ami de Claudius Paulinus, lieutenant de l'Empereur, propréteur de la province Lyonnaise, et devint ensuite son client, lorsque celui-ci lui fit donner en or le salaire de la milice et d'autres présents d'un bien plus grand prix. Il fut le très-honnête client d'Ædinius Julianus, lieutenant de l'Empereur dans la province Lyonnaise, qui devint ensuite préfet du Prétoire. Il fut aussi collègue, dans la province Lyonnaise, de Marcius Valerius Florus, tribun de la troisième légion augustale, juge de la cause des armuriers :

LES TROIS PROVINCES DES GAULES

lui ont décerné, par un vœu unanime, un monument dans sa Cité. L'ordre des municipaux des Viducasses a libéralement donné un emplacement de 19 pieds : sous le consulat d'Annius Pius et de Proculus.

Cette inscription renferme sur le gouvernement des Gaules à cette époque (année 238 de notre ère), des détails circonstanciés ; mais les deux suivantes en contiennent d'aussi curieux, non-seulement sur l'administration, mais encore sur les mœurs politiques et privées de la Gaule. Aussi nous ne croyons pas sortir de notre cadre en les vulgarisant ; les voici telles que les a traduites M. Ed. Lambert :

COPIE DE LA LETTRE DE CLAUDIUS PAULINUS, LIEUTENANT DE L'EMPEREUR, PROPRÉTEUR DE LA PROVINCE DE BRETAGNE, A SENNIUS SOLEMNIS.

Quoique je vous offre en signe d'honneur plusieurs choses que je regarde au-dessous de vos mérites, veuillez cependant accepter une

chlamyde de Canusium, une dalmatique de Laodicée, une agrafe d'or ornée de pierreries, deux couvertures de lit, une fourrure de Bretagne, une peau de veau-marin de six mois, ainsi qu'une lettre par laquelle je vous fais connaître qu'au premier jour j'enverrai le salaire de la milice, sur lequel vous prendrez vingt-cinq mille sesterces en pièces d'or. Les Dieux étant favorables, vous obtiendrez par la suite, à cause de vos mérites, une récompense plus digne de la majesté de l'Empereur et de votre attachement.

COPIE DE LA LETTRE D'ÆDINIUS JULIANUS, PRÉFET DU PRÉTOIRE, A BADIUS COMMIANUS, PROPRÉTEUR D'AGEN.

A Badius Commianus, propréteur vice-président d'Agen.

Ædinius Julianus à Badius Commianus, salut.

Lorsque j'exerçais dans la Lyonnaise les fonctions de fiscal quintième, j'ai remarqué plusieurs hommes recommandables parmi lesquels est ce Solemnis, originaire de la cité des Viducasses, prêtre, que j'ai d'abord aimé à cause de son caractère religieux, de sa gravité et de l'honnêteté de ses mœurs; ajoutez de plus que, lorsque dans l'assemblée générale des Gaules, et comme du consentement des provinces on eut tenté de porter accusation contre Claudius Paulinus, mon prédécesseur, par l'impulsion de quelques-uns qui paraissaient avoir été blessés de ses mérites, ce cher Solemnis arrêta l'effet de leur provocation en déclarant que, lorsque ses concitoyens l'avaient créé député, ils ne lui avaient pas donné le mandat de l'accuser, et qu'au contraire ils l'avaient recommandé à sa bienveillance. Il arriva alors que tous se désistèrent de leur accusation. Depuis ce moment mon estime et mon amitié n'ont fait qu'augmenter de plus en plus, et, certain de la manière dont je le recevrais, il est venu à Rome pour me voir. Sur le point de partir, il me demande une recommandation auprès de vous. Vous ne sauriez mieux faire que de le bien accueillir.

M. Mommsen, de Leipzig, et M. Léon Renier, après avoir visité le marbre de Vieux à la mairie de Saint-Lo, où il a été transporté et où il se voit aujourd'hui, reprochent tous deux, nous le savons, aux érudits qui en ont expliqué les inscriptions, de ne rien connaître à la science épigra-

phique, et d'avoir substitué les caprices de leur imagination aux nombreuses lacunes du stylobate. Ils se montrent surtout sévères pour l'interprétation qui a été faite de la première inscription et notamment pour ce passage : « Pendant « quatre jours il prit soin de donner des spectacles et des « fêtes en l'honneur de Diane au moyen de 25,000 sesterces « (5,000 fr. de notre monnaie) qu'il avait reçus. » L'endroit où l'on prétend lire ce passage, dit même M. Renier, et en ceci il a raison, est veuf de lettres; puis cet épigraphologue ajoute, et ici il nous semble trop exclusif : « Ce passage « n'était pas plus qu'aujourd'hui lisible au XVI[e] siècle, « quand ce piédestal fut découvert. »

Nous reconnaissons hautement le savoir de M. Mommsen, celui de M. Renier surtout, dont les travaux nous sont plus connus; mais nous n'en croyons pas moins que tous deux ont trop facilement, trop cavalièrement même décidé ce point que les inscriptions n'étaient pas plus lisibles au moment où le cippe fut découvert, qu'elles ne le sont aujourd'hui. Il nous est impossible d'admettre que plus de deux siècles aient passé sur un monument déterré, sans que les injures du temps, celles des hommes, ne l'aient altéré, surtout lorsque ce monument a été comme celui-ci jeté longtemps parmi les décombres, qu'il est resté longtemps abandonné, qu'il a été attaqué par le ciseau inintelligent de certains ouvriers et qu'il a été mêlé aux ravages d'un incendie qui en 1720 dévora l'orangerie du château de Thorigny, où il était déposé. Certes, après tant de vicissitudes, les lettres qui avaient donné la clef des premières copies ont bien pu disparaître.

Il faudrait admettre que les premiers savants qui nous les ont légués ont, malgré leur gravité, voulu se jouer de la crédulité de leurs lecteurs, et c'est là ce que nous ne sau-

rions prêter à des hommes dont le nom, encore aujourd'hui, jouit dans le monde scientifique d'une autorité pour le moins aussi considérable que celle de MM. Renier et Mommsen. « On ne lit plus aujourd'hui, disait l'abbé « Lebeuf, le nom des divinités dont Solemnis était prêtre, « mais on les lisait encore en 1685 au temps de Spon. » Voilà une assertion qui, à notre estime, balance celle de M. Léon Renier. Le savant abbé nous a conservé plusieurs fragments de mots qu'on lisait soit avant lui, soit de son temps dans le passage que M. Léon Renier déclare avoir été veuf de lettres dès le XVII[e] siècle et même dès le XVI[e]. Il nous donne surtout ceux-ci : TACVLORUM et NICIA. Sans doute, non-seulement le passage entier, mais même les divers mots de ce passage ont donné lieu à de nombreuses et diverses interprétations. Ainsi on a longtemps discuté sur le point de savoir s'il fallait y lire que Solemnis avait donné lui-même ces spectacles en l'honneur des dieux, ou si ces spectacles avaient été donnés en l'honneur de l'inauguration de la statue de Solemnis. On peut même citer l'opinion de l'abbé de La Rue à cause de l'étrange façon dont il l'a émise. « A la mort de Solemnis, dit-il dans ses *Annales sur les « Antiquités du Calvados*, on célébra en son honneur et PAR « SES SOINS des jeux publics de différentes espèces. » Ces mots PAR SES SOINS dénotent une étrange distraction. Nous ne connaissions jusqu'ici que Moïse qui, après sa mort, eût pu faire acte de vie en écrivant dans la Bible en quel endroit et de quelle façon il avait cessé de vivre. Disons pour excuser l'abbé de La Rue que ses *Annales* ont été publiées après sa mort, et que par conséquent elles ne l'ont pas été par ses soins, mais bien par ceux d'un éditeur plus désireux de faire une affaire commerciale que de sauvegarder la réputation de bon sens du savant abbé.

On a discuté aussi le genre de spectacles qui auraient pu être offerts aux habitants d'Argène, on s'est demandé si c'étaient des combats de taureaux, *taurinicia*, ou des fêtes en l'honneur de Diane, *Epinicia*. On a contesté même et nié ces spectacles.

Pourquoi Solemnis n'aurait-il pas offert des spectacles au peuple des Viducasses ? Il était prêtre, grand-prêtre même : or, les grands, les prêtres avaient la coutume aux jours de fête de donner des spectacles et des jeux aux peuples ; ces spectacles et ces jeux étaient pour ainsi dire d'obligation, c'était presque un devoir d'y assister ; c'était un moyen de mieux honorer les divinités. Ce n'est pas tout, Argène possédait son théâtre et son amphithéâtre qui pouvait contenir trois mille cinq cents spectateurs ; les fouilles opérées en 1854-1855, et tout récemment encore, en 1859, le rapport fait au nom de la commission de la Société des Antiquaires chargée de ces explorations ne saurait laisser aucun doute à ce sujet.

Toutes ces raisons, et nous n'en exceptons pas les différentes manières d'interpréter les inscriptions du marbre de Vieux, prouvent que depuis l'exhumation qui en a été faite il n'a pas été toujours aussi mutilé qu'il l'est aujourd'hui ; elles nous déterminent donc à adopter dans leur ensemble, sinon dans tous les détails, les explications données par les érudits prédécesseurs de MM. Léon Renier et Mommsen, et nous les adoptons en formant le vœu que, si le marbre de Vieux reste à Saint-Lo, s'il n'est pas transporté un jour ou l'autre dans le musée que les Antiquaires de Normandie ont créé dans l'ancien collége des Jésuites de Caen, aujourd'hui dépendant des bâtiments de la préfecture, où certes il serait mieux à sa place, on prenne pour le conserver toutes les mesures dont est digne un monument pareil, presqu'aussi

précieux que les tables sur lesquelles on garde à Lyon le fameux discours de Claude.

Ce qui reste des trois épigraphes de ce marbre renferme encore des documents assez instructifs. Sans les détailler en leur entier, voici ce que nous y avons vu :

Les empereurs avaient à plusieurs reprises, comme nous l'avons dit, élargi les droits de cité. La constitution de 212 donnée par Caracalla avait surtout étendu ces droits. Nous regardons comme le plus important celui d'avoir une représentation nationale au sein de laquelle se discutaient les intérêts du pays, devant laquelle on pouvait porter plainte contre les exactions et les malversations des hauts employés de l'empire ou bien leur donner des éloges pour leur bonne gestion, dont les membres recevaient de leurs concitoyens en quelque sorte un mandat impératif sur la conduite à suivre. Cette sorte de chambre de députés avait ses hommes influents, ses meneurs, ses orateurs. La cité des Viducasses y envoyait un membre, et on voit que c'était un homme très-influent ; car, sans nous enquérir des motifs qui avaient noué des rapports d'intimité entre Solemnis et Claudius Paulinus, sans peser la nature et les causes du service rendu par le grand-prêtre et député viducasse au receveur fiscal, service que celui-ci reconnaît par des présents d'un grand prix, sans nous demander enfin si d'une part il n'y avait pas exaction ou concussion, et de l'autre trop grande complaisance, il est incontestable que le député des Viducasses jouissait dans l'assemblée générale des Gaules d'une immense influence de parole, de talent ou de confiance, puisque seul il fait renoncer ses collègues à donner suite à l'accusation portée contre le fiscal Claudius Paulinus.

Solemnis devait être fort considéré par cette assemblée et avoir une grande réputation dans les Gaules, puisque ses

trois provinces concourent à l'érection d'une statue en son honneur dans sa ville natale.

Argène avait un ordre de municipes, un conseil communal ou civique, dont l'un des principaux droits était de veiller sur les biens de la cité, eux seuls pouvaient en disposer; ils concèdent en effet le terrain nécessaire à l'érection de la statue de Solemnis, un espace de dix-neuf pieds.

Le culte des dieux greco-romains auquel on ne croyait plus guère, à Rome du moins, avait pénétré jusque dans notre province. Les Gaulois devenaient les prêtres des divinités du Capitole, et l'un des plus illustres était né dans le département, dans la cité des Viducasses.

La langue latine devait être parlée dans nos contrées par les hautes classes et peut-être même par toute la population. Les épitaphes des tombeaux, les épigraphes des grands monuments, des bornes milliaires, des amulettes, des ex-voto, des œuvres artistiques, des simples outils et instruments de ménage sont en latin ; c'est en latin que les trois provinces des Gaules, que l'ordre des municipes d'Argène font écrire leurs résolutions sur le piédestal de la statue du grand-prêtre Sennius, et le latin, langue officielle qui relie tous les sujets, tous les auxiliaires de l'empire, est si bien compris même des masses que sur le marbre de ce piédestal on grave une correspondance relativement assez longue qu'avaient eue entre eux divers fonctionnaires de l'empire.

Nous serions même tenté de croire qu'on représentait sur le théâtre d'Argène la tragédie, la comédie et même les farces latines auxquelles répondent aujourd'hui certains de nos vaudevilles; outre son *thymélé* le théâtre d'Argène avait son *proscenium*, son *pulpitum*, ce qu'aujourd'hui on appelle la scène. Les restes de cette partie du théâtre retrouvés dans les substructions de Vieux, paraissent même plus

anciens que tout le reste. Sans pièces littéraires, le *proscenium* fût devenu inutile. Les finesses de la langue latine ne pouvaient, a-t-on objecté, être comprises par le commun du peuple gaulois; mais alors quelle langue eût-on parlée sur les théâtres? Le gaulois, mais c'est à peine si aujourd'hui on connaît quelques mots de cette vieille langue. Il est fort douteux qu'elle ait jamais eu une littérature, une littérature théâtrale surtout. Plaute nous apprend bien qu'on distinguait à Rome deux dialectes, l'un qu'il appelle *lingua nobilis* et l'autre *plebeja*. La première était la langue officielle, la langue classique, la seule dont les auteurs fissent usage; et quoique le peuple parlât une langue moins pure, la plébéienne, il n'en comprenait pas moins la langue noble. Comme aujourd'hui les gens sans éducation faisant de grossières fautes de français, en ignorant les règles, entendent cependant sans le parler le français de Corneille, de Racine, de Molière, de Voltaire, de Regnard, de Victor Hugo, d'Emile Augier et de Ponsard.

La langue latine devait être aussi bien comprise dans les Gaules qu'à Rome, et Plaute lui-même se glorifie de ce que ses pièces produisent plus d'effet sur les Gaulois que sur les Romains. La Gaule du reste comptait à cette époque des écoles nombreuses, où venaient s'instruire même les enfants de la Grande-Bretagne. Argène et Augustodurum devaient avoir les leurs; celle de la capitale des Viducasses devait compter des hommes instruits. Un peu plus tard que l'époque qui nous occupe, à la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle, saint Jérome écrit ce qui suit à une dame gauloise du nom d'Hébidie: « Vous m'écrivez des « extrémités des Gaules et vous venez me chercher jusqu'au « désert de Béthléem pour m'engager à répondre aux ques- « tions que vous me proposez sur l'Écriture-Sainte. N'avez-

« vous pas dans votre province des personnes consommées « dans la science de la loi de Dieu, capables de vous « instruire et d'éclaircir vos doutes? Vos ancêtres Patera et « Delphidius me feraient de justes reproches de donner « des instructions à une personne de leur famille. »

Ainsi saint Jérôme écrivait à une dame descendant de Patera et de Delphidius, à une dame Hébidie. Mais Patera père de Delphide, un des aïeux de Priscillianus, la première des victimes que le christianisme ait poursuivie, le premier des martyrs immolés sous prétexte d'hérésie, Patera était le fils de Phœbicius de la race des druides de Bayeux. Voyant que le dieu de sa famille et de son pays est obligé de céder la place aux divinités de Rome, Attius Patera quitte la cité des Bajocasses et se rend à Bordeaux, où vers l'année 337 de notre ère, il enseigne la littérature avec tant d'éloquence que sa réputation le fait bientôt appeler à Rome pour y donner des leçons. « Il brilla dans cette ville d'un glorieux éclat, » nous apprend saint Jérôme. « Nul en ce siècle, dit de « son côté le poëte Ausone, n'eut autant de lumière, ne sut « varier comme lui la marche et la tournure d'un discours; « son éloquence peu prodigue de raillerie, exempte de fiel, « était facile et harmonieuse. » Phœbicius, père d'Attius Patera, était aussi très-versé dans les lettres, puisqu'il obtint aux écoles si célèbres de Bordeaux une chaire de grammaire.

Il ne serait pas étonnant qu'Hébidie, qui écrit du fond des Gaules à saint Jérôme, habitât notre contrée, et alors il faudrait reconnaître qu'il y avait des hommes très-versés dans la science de la loi de Dieu; mais à coup sûr il faut admettre qu'un pays, que des villes qui produisent des personnages tels que Solemnis et une famille dans laquelle on compte des esprits comme Phœbicius, Patera et Delphide,

qui font l'admiration de Bordeaux et de Rome elle-même, devaient nécessairement avoir des écoles célèbres.

Qui sait si ce n'est pas dans celle de la cité des Bajocasses que venaient s'instruire les descendants de ces Bretons dont parle Juvénal et auxquels les professeurs gaulois donnaient des leçons d'éloquence?

Gallia Causidicos docuit facunda Britannos.

A cette époque l'art était arrivé jusqu'en ces contrées. La statuaire, en supposant même que la statue de Solemnis n'eût pas été faite par un Viducasse, nous a laissé de beaux débris. Il nous reste encore quelques spécimens d'architecture et de sculpture monumentale qui ne le cèdent en rien à ceux des édifices les plus remarquables. La céramique, l'orfévrerie, la verrerie, l'armurerie, toute l'industrie artistique fournissaient leurs produits aux habitants de notre pays.

Les grands avaient adopté des noms romains, Sennius a joint aux siens celui de Titus.

Viducasses et Bajocasses devaient porter les vêtements romains; la chlamyde, ce manteau gracieux qui s'attachait sur l'épaule droite par une agrafe, la tunique à larges manches appelée dalmatique, sont de mode chez eux comme à Rome; ils devaient s'étendre sur le lit romain, puisque Claudius envoie toutes ces choses à Solemnis, et s'il lui offre de tels objets, c'est que certainement ils sont adoptés par tous dans le pays habité par le grand-prêtre viducasse. Il lui adresse un tel présent, non pas pour les objets eux-mêmes qui le composent, mais à cause de la rareté des étoffes et de la richesse des ornements.

Il n'est pas jusqu'aux superstitions romaines qui n'eus-

sent passé les Alpes et qui n'eussent pénétré dans l'Armorique. La peau de veau marin avait, croyait-on, la vertu de détourner la foudre; c'est sans doute dans ce but que Claudius en envoie une à Solemnis.

Argène était donc, en 238, une ville importante. La médaille la moins ancienne qu'on ait découverte dans ses ruines est de Gratien (376-383).— Si elle est encore représentée comme ville considérable sur la Table de Peutinger que, parmi tant d'opinions divergentes, quelques-uns et des plus notables veulent avoir été dressée au temps de Théodose Ier (379-395), elle ne paraît plus ni dans la *Notice de la province des Gaules*, ni dans celle des *Dignités de l'Empire*, qu'on croit généralement avoir été faites, la première au temps d'Honorius (395-408), la seconde sous Théodose-le-Jeune (408-423), ou sous Valentinien III, (423-455).

En supposant qu'Argène eût été détruit dans les dernières années du IVe siècle par un incendie accidentel, ou que les Saxons, ce qui est plus généralement adopté, l'aient incendié au commencement du Ve siècle dans une de leurs terribles incursions; si au milieu de ses ruines on retrouve des débris d'assises, de fûts, d'entablements, de corniches en pierre de Caen, il faudra bien convenir que les carrières de son territoire étaient exploitées avant la destruction de la ville des Viducasses, au temps même de sa splendeur, dans la première moitié du IIIe siècle; que cette exploitation nécessitant des ouvriers à demeure, Caen, peut-être sans nom, avait cependant dès lors un noyau d'habitants.

M. Thierry, ancien doyen de la Faculté des sciences, avait bien dit, dans un opuscule sur nos carrières, qu'elles étaient exploitées depuis les temps les plus reculés, et qu'on en retrouvait des pierres à Vieux; M. de Caumont,

quoiqu'il n'eût reconnu que des pierres de Quilly dans les ruines de l'ancienne cité des Viducasses, avait néanmoins avancé avoir trouvé sur le territoire d'un village voisin une tête de statue en calcaire de Caen et qu'il attribue à l'époque gallo-romaine ; enfin M. Blanchetière, dans la légende de la carte qu'il a faite du théâtre d'Argène et qui est jointe au savant rapport fait sur ce théâtre par M. Charma à la Société des Antiquaires de Normandie, affirme que de nombreuses assises sont en pierre d'Allemagne. Nous avons voulu nous assurer par nous-même si véritablement on trouvait à Vieux de la pierre de Caen, et nous en avons soumis de petits blocs à l'examen d'hommes experts, des échantillons assez volumineux ; sur six de ces pierres trois nous ont été déclarées appartenir au banqueret de pierre franche d'Allemagne ; une au banqueret du gros banc de Calix, les deux autres, incertaines, pourraient cependant être classées comme extraites du banc de pierre franche de Vaucelles.

On peut donc conclure qu'au IIIe siècle, des ouvriers carriers ont été, sinon les premiers habitants des territoires où se sont élevés Caen et Allemagne, au moins les constructeurs de maisons dont les groupes épars ont fourni en quelque sorte la nébuleuse sans nom de la seconde capitale normande.

Après la conquête des Gaules, Rome eut à les protéger contre les peuples situés au nord de l'Empire, qui en étaient séparés par le Rhin et le Danube, et que Tacite désigne sous le nom générique de Germains. Outre la rive occidentale du Rhin, ils occupaient la Suède, le Danemark, la Norwège, la Finlande, la Livonie, la Prusse, l'Allemagne, et presque la Pologne. Nous n'avons à faire ici ni l'histoire de ces peuples, ni les irruptions qu'ils firent contre l'Empire, ni celle des

campagnes consécutives qu'il fallut entreprendre contre eux, et encore moins à raconter toutes les transformations qu'ils subirent, toutes les ligues, toutes les associations que formèrent entre elles les diverses tribus qui les composaient.

Disons seulement qu'à l'époque à laquelle nous sommes arrivés, au IIIe siècle de notre ère, on distingue, entre autres au-delà du Rhin, trois grandes confédérations :

Celle des Allemands, — *Alle-man*, les *tout-à-fait hommes*, *les hommes virils*, — recrutés d'abord parmi les Teuctères et les Usipètes, puis par de nombreuses tribus suéviques qui les alimentèrent continuellement, paraît pour la première fois sous ce nom, au temps de Caracalla, en 213 ou 214 ; d'autres disent sous Gallien, en 260. Autour de ce centre primitif se rassemblèrent plus tard une foule d'autres Germains. On retrouve encore la trace ou plutôt la descendance des Allemands Suèves dans la partie au nord-ouest de la Forêt-Noire, dont les habitants sont appelés *Schwaben*, *Souabiens*, *Suèves*.

Celle des Franks, — *Fraken*, les *féroces*, *les hardis*, *les intrépides*, *les indomptables*, plus tard *les libres*, — qui réunit dans son sein les Hamaves, les Attewares, les Bructères, les Ampsiwares, les Sicambres et les Cattes, dont la demeure correspondait à la Westphalie, à la Hesse, aux duchés de Brunswick, de Berg, de Lunebourg, et à la principauté de Waldeck. Les Franks n'étaient séparés des Allemands que par le cours du Mein.

Celle des Saxons (*sax*, *épée*), les *gens d'épée*, les *hommes au long couteau*, qui comptait une partie des anciens *Chauci*, des Haukes, des Frisons et des Hamaves, les plus voisins des côtes et peut-être aussi des Angles ; toutes les tribus confinant d'un côté aux Franks et de l'autre à la mer et habitant le pays maritime entre le Rhin et le Jutland, ou

plutôt tous les individus germains et surtout franks qui, préférant les expéditions par mer aux incursions par terre, sont venus se grouper sur les bords de l'Océan et y former une association entre le Rhin et le Jutland, d'où ils partent sous le nom et pour la première fois avec les Franks, vers 285 ou 287.

Saxons, Allemands et Franks eurent des fortunes diverses pendant leurs guerres avec l'Empire; on les voit tour à tour envahisseurs et envahis, vainqueurs et vaincus. Envahisseurs, soit par terre, soit par mer, ils portent la désolation, l'incendie, la destruction, le pillage dans certaines contrées des Gaules, puis ils rentrent gorgés de butin et entraînant de nombreuses bandes de prisonniers dans leurs pays; envahis par les légions romaines, ils sont astreints à fournir de riches tributs en nature. Les uns d'entre eux sont emmenés en captivité pour servir au triomphe des empereurs ou des généraux qui se sont affublés de la pourpre et du titre de César; on les fait quelquefois même servir aux atroces amusements du cirque en les livrant aux bêtes; souvent aussi on les enrôle dans les légions, on en forme des corps particuliers, on les dissémine sur le sol de l'Empire pour cultiver les terres et suppléer au manque de population, triste résultat de la guerre ou plutôt des exactions impunément commises par les officiers romains.

Ces nouveaux colons, qu'ils soient en même temps propriétaires, cultivateurs et soldats, ou bien qu'ils n'obtiennent leurs terres qu'après un certain temps de service, sont connus sous le nom de Lètes. Les uns dans ce mot *Lètes*, *Læti*, ont voulu voir un peuple frank, et ils se basent sur des textes de Zozime et d'Eumène ; d'autres le font dériver soit de *Lite*, mot germain qui signifie *homme de glèbe*, *colon agricole*, soit de *Leude*, *Leute* qui répond au

mot *gent guerrière*, nom que se donnaient les Germains enrôlés au service de Rome, voulant exprimer par là qu'ils étaient les gens de guerre de l'Empereur. Nous lisons dans le Code Théodosien, livre XIII : « d'autant que plusieurs « étrangers de différentes nations continuent à s'établir « dans l'Empire pour y jouir du bonheur des Romains et « qu'il convient de leur accorder des *terres létiques*, nous « réservons à nous seul le pouvoir de les distribuer... » De là plusieurs, Dubos entre autres, concluent que *Læti* est le pluriel de *lætus*, joyeux, content, heureux, satisfait comme devait l'être un Romain, et que les terres létiques sont des terres avec lesquelles les concessionnaires jouissaient du bonheur des Romains.

Quoi qu'il en soit de ces étymologies, il est certain que les Lètes étaient des colons étrangers, soldats de l'Empire, soit avant, soit pendant la concession de terres qui leur avait été faite.

Ces quelques explications préliminaires données, voici ce que nous lisons dans la *Notice des Dignités de l'Empire*, espèce d'almanach impérial qui contient non pas le nom des fonctionnaires, mais celui des fonctions tant civiles que militaires de l'Empire.

Parmi les officiers généraux militaires, la *Notice* désigne :

1° Un duc de la contrée (*tractus*) armoricaine et nervienne, ayant sous ses ordres, parmi de nombreux officiers, un tribun de la cohorte première nouvelle armoricaine, cantonnée à *Grannona*, sur le *littoral saxon*, et un préfet des soldats *Grannoniens* à *Grannono*.

2° Un préfet des Lètes Bataves et Gentils Suèves, résidant tantôt à Bayeux, tantôt à Coutances, dans la seconde Lyonnaise.

Les commentateurs de la *Notice* ne sont pas d'accord sur

l'étendue qu'il faut donner au rivage saxon et sur la position de Grannona. Quelques-uns, et Dom Bouquet est de ce nombre, hésitent à croire que Grannono, où étaient les soldats grannoniens sous les ordres d'un préfet, soit le même que le Grannona où stationnait la cohorte armoricaine commandée par un tribun.

Adrien de Valois, et le plus savant commentateur de la *Notice*, Pancirole, a adopté cette opinion, veut que Grannono soit Guérande ; de La Barre dit que c'était le Crénan entre Brest et Quimper; Samson opte pour Granville, du moins quant au second Grannono ; d'Anville, combattant les uns et les autres, avance que Grannona était Port-en-Bessin ; M. de Laveyne, ingénieur à Caen, qui avait levé et fourni à M. le comte de Caylus le plan d'un ancien hâvre placé à l'embouchure de la Seulles, ainsi que celui d'un camp qui n'en était pas éloigné, croit que Grannona existait sur l'emplacement de Graye, auprès de Courseulles, sur la rive gauche de la rivière.

Il est bien difficile de choisir entre des désignations si divergentes, surtout quand elles sont soutenues par des hommes aussi versés dans la géographie antique que Valois et d'Anville. Essayons-le cependant.

Ce qui devait les embarrasser, c'était de retrouver le Rivage saxon. A une distance assez éloignée des côtes du Calvados, si on adopte l'opinion de d'Anville, plus éloignée encore des côtes de Bretagne, de la baie de Douarnenez et surtout du bassin de la Loire inférieure, si on suit celles de de La Barre et de Valois ; et, en effet, la *Notice* cite encore : « Sous le commandement du duc de la seconde Belgique, « les cavaliers dalmates à *Marcis* sur le rivage saxon. »

On n'est pas plus d'accord sur la situation géographique de ce Marcis que sur l'emplacement de Grannona. Malbranq

vent que ce soit Mardick ; Cluvier, dans sa *Germanie antique*, opte pour Marquise près de Boulogne-sur-Mer ; Valois et d'Anville sont cette fois à peu près d'accord, et fixent le centre de la garnison de ces cavaliers dalmates à Merk ou Mark, dans le département du Nord, entre Calais et Gravelines.

Ce que l'on peut affirmer avec le plus de certitude, c'est que la partie des côtes de la France où se trouvait cette garnison était dans la seconde Belgique, et que le duc de cette contrée commandait en chef les cavaliers dalmates cantonnés sur le rivage saxon ; qu'il y avait un rivage saxon sur les côtes maritimes du pays de Calais ou du département du Nord. Ce rivage s'étendait-il jusqu'à Bayeux, jusqu'à Douarnenez, jusqu'à Guérande, où l'on a cherché et voulu découvrir le Grannono de la *Notice ?* Nous pensons qu'il serait téméraire de l'affirmer, car la *Notice* nomme bien d'autres localités comprises entre ces deux points extrêmes, la Loire et l'Escaut, sans leur assigner le rivage saxon. Pour n'en citer que deux qui nous touchent de plus près, elle se contente de placer Bayeux et Coutances, les deux résidences alternatives du préfet des Lètes Bataves et Gentils Suèves, dans la seconde Lyonnaise, sous le commandement du maître ou généralissime de l'infanterie. Grannono seule est indiquée sur le *littus Saxonicum*, et le tribun de la première nouvelle Armoricaine qui y tient garnison, est subordonné au duc de la région armoricaine et nervienne, dont le commandement était très-considérable, puisque non-seulement il dirigeait toutes les flottilles et les corps de troupes destinés à la défense des côtes depuis l'Escaut jusqu'à la Gironde, mais qu'il avait encore sous son autorité toutes les stations navales de la moyenne Loire et de la moyenne Seine.

Si le Rivage saxon se fût étendu depuis l'Escaut jusqu'à la Loire, il est probable qu'on y eût établi un chef spécial, comme cela avait été pratiqué pour la Grande-Bretagne, où l'on trouve aussi un rivage saxon. Ici, en effet, ce rivage comprend l'estuaire de la Tamise, du Pas-de-Calais et de la Manche. Il était sous la surveillance d'un comte qui commandait à de nombreuses troupes d'infanterie et de cavalerie; et son commandement est presque aussi grand, sinon sur mer, puisque, dit la *Notice*, ce commandement maritime s'étend par cinq provinces, l'Aquitaine première et deuxième, la Saxonnaise et la Lyonnaise deuxième et troisième, au moins sur terre, que celui du duc de la région armoricaine et nervienne et que celui du duc de la seconde Belgique.

Nous ne saurions donc admettre que le *littus Saxonicum* de l'Armorique sur lequel était Grannona et que le *littus Saxonicum* de la Belgique sur lequel était Marcis fussent les deux points extrêmes d'un même *littus Saxonicum*.

Nous pensons qu'il existait deux rivages très-restreints auxquels on avait donné le nom saxonique, situés l'un dans l'Armorique, l'autre dans la seconde Belgique, l'un sur lequel il y a une cohorte placée directement sous le commandement du duc de la région armoricaine et nervienne, l'autre sous la surveillance directe du duc de la seconde Belgique.

Mais d'où vient ce nom de *Rivage saxon* donné à l'un et à l'autre de ces endroits?

Nous l'avons demandé à de nombreux auteurs. M. Guizot, dans une note jointe à sa traduction de Grégoire de Tours, livre V, reste dans le vague: « Plusieurs bandes de Saxons, dit-il, après avoir erré dans la Gaule, s'étaient établis sur

les confins de la Bretagne et de la Normandie. » Cette note n'ajoute rien au texte de Grégoire de Tours, et le plus moderne de nos historiens, Henri Martin, suivant en cela Augustin Thierry, qui ne parle que de l'établissement des Saxons dans la Grande-Bretagne au milieu du ve siècle, s'exprime en ces termes : « On ne connaît pas les circons-« tances de l'établissement des Lètes Saxons de Bayeux « qui conservèrent leur langue nationale pendant six ou « sept siècles ; on les nommait *Otlings* et leurs cantons « *Otlinga Saxonica.* » Nous aurons à nous occuper de ces dénominations qu'on trouve dans le vi^e siècle, dans Grégoire de Tours.

Presque tous les savants pensent que, non-seulement en Bretagne, mais encore dans les Gaules, ce nom de Rivage saxon fut donné aux côtes maritimes à cause des incursions qu'y faisaient les Saxons : « Les Saxons, dit Leibnitz, sur-« venus avec d'autres peuples septentrionaux originaires « des mêmes provinces d'où les Francs étaient sortis au-« trefois, exclurent les Français de la mer, et ayant absorbé « dans leur confédération et dans leur nom les Frisons, « Chauces, Cherusques, Angles, Danois et Warnes, ils « inquiétèrent toute la côte de la Grande-Bretagne et les « provinces gauloises situées le long de l'Océan, tellement « que ces côtes eurent le nom de *Littus Saxonicum*, rivage « saxon. » (*Disquisitio de origine Francorum.*)

Il nous semble difficile, impossible même qu'un document officiel ait donné ou conservé à un point quelconque de l'Empire une dénomination qui n'aurait pas indiqué la demeure fixe d'un peuple ou d'une association. Ce serait la première et la seule fois que, dans une histoire quelconque, nous verrions, du moins nous n'en connaissons pour notre compte aucun autre exemple, donner à une contrée, grande

ou petite, à cause des incursions passagères opérées par terre ou des pirateries maritimes, le nom des barbares qui s'y livraient. C'eût été faire acte de faiblesse et pour ainsi dire reconnaître la puissance des Saxons, tribu relativement assez faible par rapport à l'ensemble des peuples germaniques et qui avait été souvent repoussée, vaincue même chez elle, qu'attribuer son nom à une partie de l'Empire à cause de ses ravages ou des craintes qu'elle pouvait inspirer.

Il n'en est pas ainsi lorsque le peuple-maître accorde à un peuple, à une tribu, à une fraction de tribu alliée ou vaincue un établissement dans son empire. Aussi préférons-nous à celle de Leibnitz l'opinion émise par Dubos dans son *Histoire critique de l'Établissement de la Monarchie française.*

« Selon mon opinion, dit-il, le nom de rivage saxonique « de la Grande-Bretagne venait de ce qu'il se trouvait plu- « sieurs Saxons parmi les Germains que Probus avait « transplantés dans cette île vers 278. » Et après avoir invoqué le témoignage de Vopiscus et de Zozime pour faire connaître la grande quantité de prisonniers tombés entre les mains de cet empereur pendant sa campagne du Rhin en cette année, Dubos ajoute avec Zozime : « Les Germains « s'établirent dans la Grande-Bretagne sur les terres qui « leur avaient été données et rendirent de grands services « à l'empereur toutes les fois que des factieux tentèrent de « se soulever. Voilà, dit-il en terminant, ce qui faisait « appeler *Rivage saxonique* une partie des côtes de la « Grande-Bretagne dès le IIIe siècle. Nous pouvons donc « conjecturer que quelqu'événement semblable avait fait « appeler aussi rivage saxonique la côte de la cité de « Bayeux à qui l'on donnait ce nom dès le commencement « du Ve siècle. »

Dubos nous semble être plus dans la vérité que Leibnitz et tous ceux qui ont suivi son opinion, lorsqu'il dit que le rivage saxonique de la Grande-Bretagne a été ainsi appelé de Saxons auxquels on l'avait concédé. Toutefois, nous ne partageons pas entièrement son avis lorsqu'il dit que cette transplantation de Saxons eut lieu sous Probus. Ni Vopiscus, ni Zozime ne nomment les Saxons parmi les peuples vaincus par Probus, ni parmi les prisonniers qu'il fit; il n'est pas probable qu'ils aient pris le nom de Saxons après leur transplantation en Bretagne.

Nous l'avons déjà dit, les Saxons n'apparaissent sur l'horizon historique qu'en 287-288. C'est Eutrope qui est le premier à les nommer; c'est même, dit cet auteur, pour arrêter les incursions des Saxons et des Franks sur les côtes de la Gaule et de la Grande-Bretagne que Maximien (287) créa un surveillant des côtes armoricaine et belgique, ou plutôt établit une flotte chargée de tenir la mer dans la Manche et le Pas-de-Calais.

Ce commandement maritime fut confié à un homme expérimenté et qui par son courage et son savoir s'etait élevé des derniers rangs du peuple aux plus hauts grades de la marine impériale. « Mais, dit M. Amédée Thierry, mêlé « trop souvent dans sa jeunesse aux entreprises des pirates « saxons ou calédoniens, il y avait puisé des goûts d'aven- « ture et de rapine qui contrastaient avec sa fortune ac- « tuelle et qu'il déguisait assez mal sous l'habit d'officier « romain. »

Or, voici ce qui arrivait depuis que Carause avait été mis à la tête de la flotte romaine :

Les pirates saxons et franks pénétraient dans le détroit gallo-breton, en passant librement à travers l'escadre romaine, sans que jamais on leur disputât le passage. « Ils

« pillaient non moins librement les villes et les campagnes
« sans que l'on parût s'en mettre en soin; mais quand
« Saxons et Franks retournaient dans leurs retraites avec
« leurs navires chargés de butin, ils trouvaient le détroit
« fermé et Carause disposé à les combattre. Cependant lors
« même qu'il se battait, l'amiral romain semblait attacher
« plus de prix à sauver le butin qu'à détruire l'ennemi.
« Cette manœuvre se renouvela si souvent qu'on ne put
« guère la mettre sur le compte du hasard; on murmura,
« et le soupçon se changea en certitude quand on vit que
« les dépouilles des provinciaux au lieu de leur être ren-
« dues, comme le voulait l'Empereur, étaient détournées
« soit en totalité, soit en partie. Cette circonstance expliqua
« tout le mystère. Carause laissait piller pour enlever le
« butin, il faisait la piraterie par la main des barbares.
« Maximien resta convaincu du crime de son amiral et or-
« donna de le lui amener mort ou vif. »

Mais cet archi-pirate était à la tête d'une flotte et d'hommes déterminés avec lesquels il avait partagé les rapines enlevées aux pirates franks et saxons. Il se rendit en Bretagne, et après avoir fait largesse aux soldats de la légion qui l'occupait, il se fit proclamer empereur. (288.)

Maximien fit pour le réduire une tentative qui échoua, et cet empereur et son collègue Dioclétien le reconnurent pour souverain de la Bretagne, à condition qu'il resterait Romain et défendrait l'île contre les incursions des barbares. — Carause, avant cette convention et pour se défendre contre Maximien, avait acheté des auxiliaires aux Franks et aux Saxons et fait une alliance étroite avec ces peuples.

Une fois reconnu par les deux empereurs d'Occident et d'Orient, il dut, exerçant la puissance souveraine, céder des

terres à ses soldats et à ses matelots qu'il ne pouvait continuellement entretenir sur le pied de guerre; mais, en même temps, leur assigner un point où il pût les avoir sous la main et les tenir toujours prêts à monter à bord lorsque le besoin s'en ferait sentir. Or, nulle région de la Bretagne ne présentait dans ce but plus de facilité que l'estuaire de la Tamise, du Pas-de-Calais, et d'une partie de la Manche; aucun pays n'était plus avantageux pour cela que celui qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de Kent et qui dut alors prendre le nom de *Rivage saxonique*. C'était encore Rome qui, par les mains de Carause, faisait cette concession aux barbares; c'était Rome qu'ils servaient en défendant contre leurs anciens compatriotes les terres qui leur avaient été données. Leur chef gouvernait pour Rome. Carause, en effet, quoiqu'il n'eût jamais été admis comme collègue des empereurs Maximien et Dioclétien, avait été reconnu par Rome comme exerçant la puissance souveraine dans la Grande-Bretagne, et lui-même se regardait comme Auguste, comme empereur romain; ses actes, ses monnaies portent ce titre. Dans le but même de perpétuer le souvenir de la convention par laquelle la souveraineté de la Bretagne lui avait été laissée, il fit frapper une médaille sur laquelle on lit: PAX AVGGG. *Paix des trois Augustes*.

Ce fut ce désir de devenir Auguste ou d'être regardé comme tel qui le perdit. Dioclétien et Maximien, trouvant le fardeau de l'Empire trop lourd pour eux deux, avaient résolu, dans une entrevue qu'ils eurent à Milan, de s'associer deux nouveaux empereurs; c'est ce qu'ils firent le 1er mars 292. Ils appelèrent comme collègues, comme co-empereurs, Constance Chlore et Galère. Dans cette association, à laquelle on donna le nom de tétrarchie, monarchie en quatre personnes, *Constance Chlore*, *le Pâle*, eut pour dio-

cèse la Gaule, la Bretagne, l'Espagne et la Mauritanie-Tongitane.

Furieux de n'avoir point été consulté sur cette nouvelle constitution de l'empire romain, et surtout d'être exclu de la tétrarchie, de voir son département de la Bretagne compris dans le diocèse confié à Constance, Carause arme sa flotte en toute hâte, court s'emparer de Boulogne-sur-Mer, invite les Franks et les Saxons à se jeter sur les côtes de la Gaule dont il promet de leur liver une partie, et notamment la Batavie et son pays natal, la Ménapie (Hollande et Brabant), comme gage d'une nouvelle alliance. La proposition fut acceptée et tenue.

Le coup de main de Carause sur Boulogne amena sa perte, avons-nous dit. Constance vint mettre le siége devant la place et s'en empara. Le souverain breton rentra dans son île où il fut tué par son lieutenant Allectus qui, trois ans après (296), succombait sous les coups combinés de Constance et de son chef de flotte, Asclepiodote. Constance avait repris la Batavie avant son expédition de Bretagne; la défaite du successeur de Carause rendait à l'Empire cette île qui en avait pour àinsi dire été séparée pendant dix ans.

Serait-il téméraire d'avancer que ce fut vers ces temps que le point de la côte de la seconde Belgique où se trouvait Marcis, non loin de Boulogne, presque sous la protection de cette place maritime, prit le nom de Rivage saxonique? Carause, se croyant menacé dans sa puissance, avait appelé à son aide, non contre l'Empire lui-même, mais contre un compétiteur, contre un collègue dans le diocèse duquel le traité tétrarchique du 1er mars 292 avait compris la Grande-Bretagne au mépris des conventions qui l'avaient reconnu quatre ans auparavant. Les Saxons s'étaient jetés sur la Batavie en même temps que Carause s'emparait de Bou-

logne. Il n'est pas impossible que quelques détachements saxons eussent été cantonnés aux environs et à l'abri de cette place. Dès qu'elle fut tombée au pouvoir de Constance avec la flotte qui la protégeait, cet empereur amnistia et les marins qui montaient les navires de Carause et les soldats qui défendaient Boulogne et ses environs. Soldats et marins servaient hier un souverain de l'Empire ; en abandonnant Carause, car ils s'étaient rendus à Constance même sans combattre, ils ne faisaient que changer de chef, ils restaient toujours les hommes de l'Empire; le point sur lequel ils s'étaient établis dut leur être conservé et il dut à son tour garder le nom qu'il avait pris.

Ce n'est pas tout: après sa campagne en Batavie, en 293, ou après celle au-delà du Rhin, trois ans après, disent certains auteurs, Constance avait fait un nombre immense de captifs saxons et franks qu'il répartit à titre de Lètes, dit Zozime, sur les territoires des cités de Langres, de Troyes, de Cambray, de Tournay, de Beauvais et d'Amiens. Boulogne et par conséquent Marcis étaient si voisins du territoire de la cité d'Amiens qu'ils durent recevoir des colons saxons, et c'est alors (293-296) que cette partie de la côte prit le nom de *littoral saxon.*

La partie des côtes de la Grande-Bretagne qui portait ce même nom depuis près de dix ans sous Carause et Allectus, son successeur, continue à le garder. Ni Constance, ni ses successeurs, n'avaient intérêt à le faire disparaître et à déposséder des hommes qui avaient dû solidement s'établir, prendre racine, former en quelque sorte souche sur le littoral. Au contraire, en reconnaissant un droit de propriété concédé par un de leurs prédécesseurs, qui avait agi pour l'Empire, ils assuraient, nous le répétons, des défenseurs à l'Empire, puisque désormais ils auraient à protéger

leurs biens, leur foyer, contre les entreprises de quiconque tenterait à l'avenir de les piller ou de les ravager.

On ne saurait, à vrai dire, trouver dans les historiens de l'Empire aucun passage offrant, pour l'époque de l'établissement des Saxons sur la côte armoricaine-bajocasse, des probabilités aussi grandes que celles invoquées en faveur de la dénomination saxonique donnée au littoral de la Grande-Bretagne et de la Belgique. Aussi, ne peut-on guère déterminer une date précise et faut-il accepter une certaine période de temps; mais encore est-il possible de la circonscrire dans un petit nombre d'années.

Pancirole croit que la *Notice des Dignités de l'Empire* fut rédigée sous Théodose II (408-423). Il est des commentateurs qui ne la font pas même remonter si haut et qui en fixent la date sous Valentinien III (423-455). Ceux-ci sont dans une erreur manifeste. Au temps de Valentinien, les troupes de l'Empire avaient abandonné l'île de Bretagne depuis près de vingt-cinq ans, avec Constantin II qui les avait conduites sur le continent pour défendre l'Empire menacé de toutes parts par les barbares. — Dans l'Armorique même, les officiers romains avaient été chassés par les habitants qui s'étaient constitués en république, et notre contrée entra dans cette ligue.

S'il n'y avait plus d'officiers et de troupes romaines dans la Grande-Bretagne, dans l'Armorique, il faut croire que la *Notice* ne nous aurait pas conservé le nom des légions, des *Numeri*, des cohortes, cantonnées dans des résidences *in partibus*. C'est avant 407 qu'il faut fixer l'époque des cantonnements indiqués par la *Notice*.

Les historiens sont tous d'accord sur ce point, que Magnence, qui disputa et enleva à Constant le département des Gaules, où cet empereur « s'était rendu exécrable à

tous, » appartenait à une famille de Lètes franks établis en Armorique sous le règne de Constantin.

Magnence, pour soutenir la guerre contre Constance, frère de Constant, avait demandé et engagé à son service un grand nombre d'excellents auxiliaires franks et saxons. Il partit pour la Pannonie, afin d'y aller chercher le dernier des fils de Constantin; son armée était nombreuse. Pendant deux ans occupé des préparatifs de cette campagne, il avait transformé la Gaule en un vaste camp, mais quand il se trouva en présence de son rival, il n'avait avec lui que cinquante mille hommes, l'élite des troupes ; le reste avait été laissé sous le commandement de son frère Décentius, promu au rang de César, pour assurer ses derrières et défendre les Gaules contre les attaques des peuples d'outre-Rhin.

C'est à Magnence que nous rapportons l'établissement des Saxons sur le littoral bajocasse, où l'on comptait de nombreux postes militaires, aux buttes d'Escures et du Mont-Cauvin, à Port-en-Bessin, à Graye, à Bernières, à Saint-Aubin, à Benouville, qu'il fallait garder; les nouveaux venus y étaient surveillés par les troupes romaines ou par les troupes gauloises levées sur les lieux, comme devait l'être la cohorte première nouvelle armoricaine.

Ainsi donc, selon nous, le Rivage saxon de la seconde Belgique prit son nom sous Carause (287-293). — Le Rivage saxon de la seconde Belgique prit le sien vers la même époque, quelque temps après, sous le père de Constantin, Constance Chlore. — Et le littoral bajocasse fut confié par Magnence à ses auxiliaires saxons, dont il comptait un grand nombre dans ses troupes, vers 350-353.

Depuis que Probus avait exigé des Germains un contingent annuel de seize mille hommes qu'il forçait à servir

sous les aigles romaines, ses successeurs à l'Empire n'avaient cessé de faire de semblables appels aux barbares d'outre-Rhin, aux Franks et aux Saxons; mais au temps de Magnence et de Constance fils de Constantin, ces auxiliaires avaient pris des développements immenses. Les Saxons devenus alliés ne figurent pas souvent dans les armées; ils paraissent être réservés plus spécialement pour la garde des côtes, mais les Franks jouent déjà un grand rôle. Le frank Magnence, dont nous venons de parler, commandait, avant qu'il fût fait empereur, les Joviens et les Herculiens de la garde impériale; Gaïsson, qui tua Constant et qui servait sous Magnence, était frank lui-même; le dernier officier qui défendit Constant contre le frank Gaïsson était lui-même un Frank. Bientôt ces dangereux auxiliaires ne seront pas seulement répartis dans les légions; on en formera des légions, des cohortes, des nombres entiers. Les Lètes répandus par petits groupes sur la surface de l'Empire formeront eux-mêmes des corps et on ne les recrutera pas seulement parmi les Franks, mais chez les Allemands, chez les Suèves, dans toutes les peuplades, parmi toutes les confédérations formées dans la vieille nation germanique. C'est alors que vers la seconde moitié du IVe siècle, nous trouvons sur notre sol, aux environs de Bayeux, un corps de Lètes Suèves et Allemands et de Lètes Franks Bataves, véritables membres de cette tribu salienne, autour de laquelle se groupera la confédération franke.

Les Suèves, avons-nous dit, étaient la grande source qui alimentait les Allemands, et c'est bien certainement aux Lètes Allemands cantonnés dans le pays de Bayeux et non à une colonie d'Alains venus au siècle suivant, comme le veulent l'abbé de La Rue et ceux qui l'ont suivi, que le village d'Allemagne doit et sa naissance et son nom, *Alle-*

man-heim, habitation des Allemands, dont on a fait Allemagne.

Les Bataves étaient des Franks. Depuis longtemps la tribu des Cattes était entrée en Batavie et s'y était assise; elle fut un des éléments qui composèrent la confédération franke. Serait-il donc impossible que parmi les Lètes Bataves du Bessin il se rencontrât des Cattes qui, après s'être établis sur un point quelconque du teritoire de Caen, sur l'emplacement du Château, par exemple, lui eussent donné le nom de demeure des Cattes: *Cat-heim?*

Nous n'ignorons pas que l'envie de trouver des choses nouvelles, et surtout lorsqu'il s'agit d'étymologies, fait quelquefois dire des choses absurdes; mais cette concentration de Saxons, de Suèves, de Bataves, dans le Bessin, mais ces Allemands qui fondent le village d'Allemagne en face de Caen, le nom même de *Catheim*, porté par notre ville dans l'origine et qu'on lui donne encore au temps de Guillaume-le-Conquérant, sont à nos yeux tellement significatifs que dussions-nous même encourir le grand reproche d'absurdité, nous n'avons pas un seul instant hésité à adopter cette étymologie et cette origine, jusqu'ici négligées. Si nous donnons dans l'absurde, nous n'y pénétrons certes pas plus avant que nos plus illustres devanciers.

On a vu par combien d'étymologies avait passé le nom de Caen, à combien de divagations il avait donné lieu. Nous avons du moins sur tous ceux qui ont cherché l'origine de Caen, sans en excepter le dernier venu, l'abbé de La Rue, la noblesse du nom, et à la traduction de *Catheim* par *lieu de passage*, *demeure du chat*, nous préférons une étymologie donnant à Caen pour fondateurs des membres de cette fière tribu des Cattes, « valeureux fantassins, au corps robuste, aux membres nerveux, au visage fier, à l'âme pleine d'énergie,

et qui jouissent de beaucoup de sens et de raison; » de ces Cattes dont Tacite nous a laissé un si brillant portrait, et dont on retrouve encore, après quatorze cents ans, les traits et le caractère dans Caen et dans ses environs. Nous donnons, enfin, à Caen une fondation et un nom d'origine franke, et nous circonscrivons cette fondation dans la seconde moitié du IVe siècle, depuis Constance jusqu'à Honorius (353-395). Nous pourrions même dans cette courte période de temps fixer une date précise. « Après que Julien (357) eut défait « les Quades et les Saxons qui s'étaient emparés de la Bata- « vie, où étaient les Franks, cet empereur, dit Zozime, « (liv. III), enrôla les Saliens, une partie des Quades et des « habitants de la Batavie, et il y a encore aujourd'hui, ajoute « cet auteur, des légions qui portent leur nom. »

Les Lètes Bataves cantonnés chez les Bajocasses, dont parle la *Notice des Dignités*, n'étaient-ils pas les fils de ceux qu'avait enrôlés et cantonnés Julien? car ces Lètes étaient suivis de leurs femmes et de leurs enfants. C'étaient de vrais soldats colons, ayant toute leur famille et pouvant par conséquent peupler des cantons entiers par leur descendance.

Mais le nom de *Cat-heim*, nous dira-t-on, est d'origine germanique, et l'on nous objectera qu'on parlait alors communément le latin dans les Gaules, comme nous l'avons dit plus haut; mais les soldats enrôlés par Julien ne furent peut-être pas létisés immédiatement. Or, quelques années après la mort de cet empereur, auquel la Gaule dut long repos et grande prospérité, sous Gratien et même sous Valentinien, « les auxiliaires barbares, nous apprend Ammien « Marcellin (liv. XXXI, ch. X), ne daignent plus se dégui- « ser en Romains comme autrefois et ne changent plus de « nom ni de costume. » A plus forte raison, donnaient-ils des noms germains aux lieux qu'ils habitaient.

Ajoutons même que ceux qui, comme le savant M. de Gerville, veulent que *Catheim* signifie lieu de passage à cause de la voie romaine de Bayeux à Lisieux qui traversait notre territoire, ont contre eux la construction de cette voie à la fin du Ier siècle. Il serait bien étonnant que l'on eût donné au point où elle passait par Caen un nom gaulois ou germain, il eût certainement pris alors un nom latin; mais ce n'est pas tout: comment ce nom se trouverait-il donné plutôt à Caen qu'à Bully et à Benouville, qui étaient aussi des lieux de passage de la vallée de l'Orne?

Hypothèse pour hypothèse, étymologie pour étymologie, nous aimons mieux la nôtre; car, outre que toutes les inductions sont pour elle, ce mot *heim*, « demeure, » reçoit une meilleure application dans notre système que dans tout autre.

Caen sera longtemps encore un hameau, un village; les temps ne sont plus propices au développement des villes, à la construction des monuments, c'est au contraire l'époque de la destruction. Jusqu'ici les peuples situés au-delà du Rhin n'ont encore fait que des incursions toujours repoussées. L'une des plus terribles avait eu lieu en 368: Franks, Saxons, Frisons, s'étaient jetés sur les côtes de l'Armorique et de la Bretagne; ils remontaient même par les rivières jusqu'au cœur de la Gaule, et partout où ils pouvaient pénétrer, soit par terre, soit par mer, ils dévastaient tout par le pillage et l'incendie; ils massacraient même les prisonniers, dit Ammien Marcellin.

Les généraux de Valentinien Ier, Théodore et Sévère, les chassèrent et les refoulèrent jusque dans leurs marais; mais désormais ces barbares connaissaient toutes les routes de terre et toutes les voies fluviales des Gaules. L'Empire, du reste, est menacé de toutes parts, en orient comme en occi-

dent : Goths, Gépides, Perses, Sarmates, Quades, Vandales, Suèves, Alains, Bourguignons, Franks, Saxons, se ruent sur toutes les provinces de l'Empire.

Le colosse romain reste encore debout, mais blessé à mort, il lutte en vain avec les armes des barbares contre d'autres barbares. — La victoire que le frank Mellobaude remporte à Colmar sur les Allemands (377), celles d'Arbogast sur les Franks (387-392), du Vandale Stilicon sur les Sarmates, Ostrogoths et Germains septentrionaux de Radagaise (406), n'ont pu conjurer l'orage; une épouvantable nuée de ces peuples vient fondre sur la Gaule en 407. « La ruine des Gaules eût été moins complète si l'Océan « tout entier eût débordé sur ses champs, » dit un poëte contemporain ; temps terrible dans lequel, dit saint Jérôme, on n'a pas même la liberté de soupirer en secret et pleurer les maux que souffre l'Empire.

C'est à cette grande invasion qu'on rapporte la destruction de la ville des Viducasses. Tous les historiens normands paraissent être d'accord sur ce point, sans que cependant ils aient appuyé leur opinion d'aucune preuve. — Nous l'avons déjà dit, la médaille la plus moderne trouvée jusqu'ici dans les substructions de Vieux est de Gratien, qui régna jusqu'en 383. Les ruines des plus grands édifices de cette ville ont conservé des traces qui ne peuvent laisser de doutes sur leur destruction par le feu : des cendres, des charbons, ont été trouvés en masse dans les débris de son théâtre. En outre, l'Armorique imitant la Grande-Bretagne, que les légions romaines, après s'être donné un Constantin pour empereur, avaient abandonnée pour n'y plus rentrer et qui s'était érigée en état libre et indépendant de l'Empire, « toute la région armoricaine, « nous apprend Zozime, et d'autres provinces des Gaules

« se mirent en liberté d'une manière semblable, pour re-
« pousser les barbares, et ayant renvoyé les magistrats
« romains, ils se constituèrent à leur gré en une sorte de
« république. »

Cette constitution pour se garantir des barbares, qui eut lieu en 407-408, prouve que nos côtes étaient, comme celles de la Grande-Bretagne, sujettes aux incursions des peuplades d'outre-Rhin; on peut donc fixer à cette époque la destruction de la ville des Viducasses.

Après la destruction de Vieux, le territoire de *Cathéim* et *Catheim* lui-même, dont l'agrandissement était impossible dans de pareils temps, dut passer sous la dépendance de la cité des Bajocasses, qui s'étendait jusqu'à l'Orne et même au-delà, et faire partie de la seconde des quatre Lyonnaises, établies sous Valentinien II, dont Rouen était la métropole, et qui ne comptait plus comme capitales que Bayeux, Avranches, Séez, Lisieux et Coutances.

Cette division dut exister depuis la création des quatre Lyonnaises jusqu'au moment où s'éleva la confédération de la République armoricaine, dans laquelle entrèrent les Bajocasses et les Lètes Saxons, Suèves, Bataves, établis sur le territoire depuis un demi-siècle. — Une certaine obscurité couvre ce mouvement insurrectionnel et nous en dérobe l'étendue; mais, ce qui est plus regrettable, elle nous dérobe la nature du gouvernement républicain qu'adoptèrent les provinces qui s'étaient soustraites au joug des officiers romains.

On a tiré la conséquence d'un passage de Rutilius Numatianus, que c'était un gouvernement anarchique dans lequel les esclaves faisaient seuls la loi: « Exupérance, dit ce poëte, enseigne aux peuples de l'Armorique à bénir le retour de la paix; il rétablit chez eux le règne des lois et

de la liberté et les sauve de la domination de ceux qui ne doivent qu'être esclaves. » Les poëtes ont toujours joui du privilége de grossir et de diminuer, de dénaturer les événements; mais en supposant même que Rutilius Numatianus ait dit la vérité, que les maîtres fussent devenus les serviteurs des esclaves, nous ferions observer que Rutilius Numatianus, dans son poëme, ne parle que de l'Armorique aquitaine et non de l'Armorique bretonne et normande. Il est fort douteux pour nous que le mouvement ait eu dans la seconde Aquitaine la même grandeur que dans l'Armorique bretonne et normande, dans l'Armorique des premiers Césars.

La révolution avait commencé par la Grande-Bretagne, l'Armorique proprement dite avait imité la Grande-Bretagne, et l'insurrection ne s'était propagée que pendant les années suivantes dans la seconde Lyonnaise, et même jusqu'au sein de l'Aquitaine; or, c'est dans cette province méridionale que Exuperantius avait déjà rétabli ce que Rutilius appelle les lois et la paix, c'est-à-dire l'oppression romaine.

L'Armorique proprement dite ne fut jamais depuis soumise à l'Empire. Aétius, la dernière colonne sur laquelle s'appuya l'Empire croulant, Aétius tenta de la réduire et ne le fit pas; son lieutenant et son rival, Litorius Celsus, échoua dans une entreprise semblable (436-437). Aétius revient à la charge en 440, mais cette fois pour négocier la soumission de la confédération républicaine; il ne fut pas plus heureux (440). Trois ans s'écoulent. Ce patrice venant de réduire les Burgundes de la Navarre, il crut le moment favorable pour tenter un coup hardi sur l'Armorique: il avait résolu de lancer sur elle Éocarix, chef des auxiliaires alains établis sur la Loire; nous savons il est vrai que saint Ger-

main, sur l'invitation de la confédération, intervint pour empêcher cette campagne. Constantius, qui nous a laissé une biographie du saint évêque d'Auxerre et qui l'écrivait quarante ans après la mort de cet évêque, a même fait un récit légendaire sur l'entremise du prélat. Il nous le représente passant au milieu des Alains déjà en marche, passant au milieu des cavaliers couverts de fer, s'opposant seul au passage de leur chef et, n'en pouvant obtenir une réponse favorable, saisissant la bride de son cheval et arrêtant ainsi non-seulement le chef, mais toute son armée, obtenant de lui une suspension d'armes et le forçant à rentrer dans ses quartiers.

Si on abandonne complétement la lettre de la légende, il faut du moins en accepter le fond. Saint Germain intervint certainement entre le gouvernement de la confédération armoricaine et le gouvernement impérial de Ravenne, qu'Aétius représentait dans les Gaules. Il obtint de ce patrice qu'il y aurait une trêve, et ici disons en passant que ni Éocarix, ni Aétius ne dépassèrent jamais la Loire, et que, par conséquent, les Alains d'Éocarix, comme l'ont voulu quelques historiens de Caen, ne vinrent jamais jusqu'à l'Orne pour y fonder Allemagne sur ses bords. — Bède nous apprend que saint Germain l'Auxerrois se rendit à Ravenne, et Constantius lui-même confirme le dire de Bède, pour régler les conditions du retour de l'Armorique à l'Empire. Il fit ce voyage pendant l'armistice conclu avec Éocarix; mais comme il s'occupait de cette négociation et de cet accommodement qui, selon Constantius, était le but de son voyage et qu'il eut conclu à son gré, les peuples confédérés reprirent les armes, et cela rendit inutile l'entremise du saint et la facilité que l'empereur apportait dans cette affaire. Les Armoricains, cette fois, prirent même l'offensive

et allèrent attaquer Tours; ils ne purent le prendre, mais en même temps ils firent échouer Ægidius, père de Syagrius, devant Chinon, dont Aétius l'avait chargé de faire le siége, et qui devait devenir bientôt si célèbre dans les annales de la France. Ce que n'avait pu accomplir Aétius, ses successeurs ne purent le faire. L'Armorique et tout le pays entre Seine et Loire, Paris lui-même en faisait partie, resta en république jusqu'à sa jonction à la France de Clovis (497).

Eh bien! nous le demandons, est-ce qu'une confédération républicaine qui dure près d'un siècle; qui se défend contre les barbares, contre les troupes de la cour de Ravenne, contre un général habile auquel l'Empire dut encore quelques années d'existence; un gouvernement qui présente assez de garantie aux autres habitants des différentes contrées de la Gaule et de la Grande-Bretagne pour qu'ils viennent lui demander un asile, fort aises qu'ils sont de trouver sous sa protection la vie et la paix qu'ils ne peuvent plus se procurer chez eux; est-ce qu'une confédération républicaine qui dans ses luttes contre ses oppresseurs ne se contente pas de se défendre vaillamment, mais prend encore un rôle agressif, pouvait, comme on l'a dit et répété jusqu'ici, être dans un état d'anarchie?

Les artisans, les colons, les esclaves, a-t-on ajouté après Rutilius, avaient secoué la domination des maîtres et des riches et dominaient tumultueusement à leur tour sans pouvoir organiser la démocratie. S'il en fut ainsi, les artisans, les colons et les esclaves, quelle qu'ait été la forme du gouvernement par eux adopté, furent plus patriotes, plus énergiques, plus habiles que les maîtres et les riches, puisqu'ils rendirent l'indépendance à leur pays et le délivrèrent de ces horribles exactions des officiers romains dont Salvien nous a laissé l'éloquent et

désolant tableau. Le gouvernement des artisans et des colons et des esclaves valait mieux que celui des maîtres et des riches, puisqu'il offrait sécurité non-seulement aux habitants du pays, mais encore à ceux qui venaient s'y réfugier. Colons, artisans et esclaves auraient eu plus d'habileté à créer une armée redoutable, puisqu'il surent pendant près de cent ans protéger leur république contre Rome et contre les barbares.

Quant à nous, au lieu de regarder ce gouvernement comme anarchique et incapable, il nous semble préférable de croire que maîtres et riches, artisans, colons et esclaves, laïques ou prêtres (les évêques, on l'a vu par saint Germain, y jouent un rôle important); tous les citoyens armoricains enfin, à quelque classe qu'ils appartiennent, lassés de se voir continuellement en butte aux incursions barbares et d'être mal défendus par les légions romaines et par les auxiliaires qu'on employait bien plus à servir les compétitions à l'Empire qu'à protéger le territoire; fatigués surtout d'un gouvernement intolérable, s'entendirent pour se défendre, pour conquérir leur indépendance et une espèce d'autonomie, et pour organiser un gouvernement qui sans nul doute devançait son époque et les temps, mais qui n'en fut pas moins un gouvernement régulier, et qui, derrière les nuages dont il est couvert, nous apparaît néanmoins empreint de légalité, de force et de grandeur.

En 443, saint Germain l'Auxerrois allait à Ravenne négocier de leur soumission ; en 451, l'Armorique est assez puissante pour traiter d'égal à égal avec Aétius. Attila venait d'entrer dans les Gaules avec ses hordes redoutables, il avait mis le siége devant Orléans. Aétius avait montré le danger à tous les peuples alliés ou sujets de l'Empire qui se trouvaient dans les Gaules, presque tous avaient répondu à

son appel. L'Armorique lui envoya ses soldats. « Les Ro-
« mains et les Visigoths, dit l'historien goth Jornandès,
« furent joints par les troupes auxiliaires des Franks, des
« Sarmates, des Armoricains, des Saxons, des Lètes, qui
« dans les temps précédents avaient été les soldats de
« l'empire, mais qui, dans cette occasion, le servaient en
« qualité d'alliés. »

Il n'est pas un écrivain moderne qui n'ait vu dans les Saxons dont parle ce passage les Saxons de Bayeux. Comme ces historiens, nous pensons que notre contrée fournit un large contingent à cette ligue qui força le roi des Huns à abandonner Orléans, et qu'ils prirent part à cette bataille de Châlons-sur-Marne qui, dit un historien contemporain, fut atroce, multiforme, effroyable et telle que l'antiquité n'en avait jamais vu de semblable ; à cette bataille dans laquelle s'entrechoquèrent le monde asiatique, romain et germanique, et qui délivra sinon l'Empire, du moins les Gaules de la domination hunnique dont elles étaient menacées, en forçant Attila et ses hordes tartares à repasser le Rhin.

Cette bataille sauvait, à la vérité, la Gaule des Huns, mais elle allait servir à étendre la puissance des peuples qui l'envahissaient de jour en jour et que le secours même prêté à Aétius devait rendre plus exigeants. La victoire d'Aétius causa sa perte ; le lâche Valentinien III, jaloux de sa gloire, l'assassina de sa propre main (454). A peine ce grand homme est-il mort que Franks, Bourguignons, Visigoths, établis à l'intérieur, vont se disputer le pouvoir suprême.

Profitant de ces dissensions, les Franks, les Allemands des frontières jusque-là contenus, passent le Rhin et s'établissent dans les provinces limitrophes (454). On a dit à

tort qu'à cette même époque les Saxons avaient infesté nos côtes; ils s'y préparèrent à la vérité. « Les côtes de la ré-« gion armoricaine, dit Sidoine Apollinaire, s'attendent « à une descente de pirates saxons qu'on croit déjà être sur « leurs embarcations légères. » Mais ils n'exécutèrent pas leur projet, car le même auteur ajoute: « Aussitôt qu'on « apprend l'arrivée d'Avitus, l'Allemand repasse le Rhin, « demandant qu'on oublie le passé, le Saxon renonce à « ses courses, le Catte évacue le pays dont il s'est emparé, « et se retire de nouveau derrière l'Elbe. »

Notons ici que la tribu des Cattes est encore connue par son nom frank en 454, et que certains historiens ont eu tort de vouloir la faire disparaître en 392, absorbée dans la grande confédération franke.

L'Armorique occidentale, dans une partie de laquelle étaient venus se réfugier les Bretons de la Grande-Bretagne fuyant devant les Pictes, les Scots et les Saxons, et s'étaient mêlés aux Bretons de Conan-Mériadec, auxquels Maxime avait assigné la côte de Cornouaille où ils avaient formé une sorte d'état indépendant, continuent cependant à former une confédération que n'osent attaquer ni les prétendants à l'Empire, ni les nombreuses nations qui s'acharnent sur ce colosse expirant. L'Armorique est même respectée par les pirates saxons qui ne respectent rien. Pendant la fameuse campagne de 463, dans laquelle Ægidius, Rikimer et Hilderik sont en présence, l'Armorique prend parti, à titre d'alliée, pour Ægidius et Hilderik réconciliés, contre Rikimer. Ses troupes, dans lesquelles comptent les Bajocasses, se joignent à celles des deux chefs gallo-romain et frank pour combattre les Visigoths et les Alains de la Loire; les premiers sont refoulés par delà ce fleuve, et les seconds tellement battus, dispersés, qu'à

compter de ce moment on ne les trouve plus dans l'histoire. Pendant cette grande querelle, il fallait que nos côtes fussent encore garnies de bonnes troupes, malgré le secours prêté à Ægidius, puisque les Saxons n'osent se hasarder à les attaquer et qu'ils aiment mieux se diriger vers la Loire pour y chercher un établissement, et cette fois, cependant, leur flotte devait être nombreuse et puissante, car ils s'installent dans les petites îles de l'embouchure de ce fleuve, sans qu'on puisse les en expulser (463).

Pendant la dernière agonie de l'empire romain, les Franks Saliens s'étaient peu à peu avancés dans la Gaule. Cette tribu avait depuis peu acquis une grande importance. Clodion, qui résidait à Duysbork, après avoir franchi le Rhin s'était emparé de Cambrai et de tout le pays situé entre cette ville et la Somme (445). Son descendant Merowig, — Mérovée, — garda cette conquête et la transmit à ses enfants; du moins Hilderik, — Childéric, — que l'on regarde comme l'un d'eux et qui prit une grande part aux guerres et aux négociations de son temps, résidait-il à Tournai, où sa sépulture a été retrouvée au XVIIe siècle. Le fils de Hilderik, Chlodowig, — Clovis, — devait non-seulement conserver ce domaine, mais l'agrandir au point de jeter dans les Gaules les fondements de la France. — Clovis, aidé du clergé qui avait déjà secondé son grand-père Mérovée et surtout son père Childéric, devait absorber le peu de puissance qui restait encore aux mains du dernier lieutenant de l'empire, de Syagrius, fils d'Ægidius et héritier non-seulement des petits royaumes, si on peut donner ce nom aux pays que tenaient d'autres rois franks, mais encore déposséder les Burgondes et surtout les Visigoths qui, sous le grand Ewarik, avaient un instant pu se regarder comme les véritables maîtres de la Gaule.

A peine Clovis a-t-il atteint l'âge viril (486), qu'il commence cette longue série de conquêtes qu'il réalisa tantôt par la guerre, tantôt par le meurtre et l'assassinat. Les évêques le secondaient dans cette dernière œuvre de tout leur pouvoir. — Les Bourguignons et les Visigoths, sont ariens : pour vaincre, l'orthodoxie tendra la main à la main, sanglante de Clovis avant même qu'il ait embrassé le christianisme, et quand le fier Sicambre, convaincu qu'il doit sa victoire de Tolbiac au Dieu de sa femme Chlothilde, aura courbé sa tête devant l'évêque de Reims, lorsqu'il aura brûlé ce qu'il a adoré et adoré ce qu'il a brûlé et se sera fait baptiser (496), le clergé catholique approuvera tous ses actes, même les plus cruels assassinats qu'il aura commis. « Dieu, dit Grégoire de Tours, détruisait chaque jour ses ennemis par sa propre main, et augmentait ainsi son royaume parce qu'il marchait d'un cœur droit devant le Seigneur et qu'il faisait ce qui était agréable à ses yeux. »

A partir de ce moment, tout lui réussit ; entre l'époque de son mariage (493) et celle de son baptême (496), Clovis avait attaqué et soumis la portion de l'Armorique avec laquelle confinaient les Franks, depuis quelque temps devenus les alliés de cette confédération. Il avait étendu sa souveraineté jusqu'aux villes situées entre la Basse-Somme et la Basse-Seine.

Le pays des Bajocasses et ses habitants reconnurent la suzeraineté du roi frank. Rouen l'avait reconnu, mais le pays entre Seine et Loire restait toujours indépendant ; à peine Clovis eut-il été baptisé que les évêques de cette contrée négocient sa soumission ; elle eut lieu. Les Bajocasses durent être des derniers à entrer dans cette annexion. Les prêtres n'étaient pas encore ceux qui avaient sur eux le plus d'influence.

Toutes les vieilles religions semblaient, en effet, s'être donné rendez-vous sur cette langue de terre que nous avons appelée le *littus Saxonicum.* Le druidisme n'avait pas complétement disparu alors que Patera, Phœbicius, Delphide, déjà consacrés au culte romain, avaient abandonné Bayeux pour Bordeaux; il avait encore des sectateurs au VIe siècle. Le Panthéon gréco-romain comptait à la même époque de nombreux adorateurs dans la ville des Bayeusains, devenue si profondément romaine. Les colons germains avaient apporté et conservaient leurs dieux, les Saxons n'avaient pas abandonné les leurs. Le Teutatès, le Gwyon, l'Ésus, le Belénus des Gaulois, le Jupiter, l'Apollon des Romains, le Woden, le Donar, le Zio et le Tuisto des Germains-Allemands, l'Odin des Saxons, avaient chacun leurs adeptes réunis comme le sont aujourd'hui toutes les sectes chrétiennes par un fonds de traditions communes, mais séparées par quelques divergences de culte.

Une population composée de tant d'éléments divers avait dû longtemps se montrer rebelle au christianisme. Du reste, rien n'est plus obscur que l'époque précise de l'apostolat des premiers missionnaires chrétiens dans le diocèse de Bayeux. La tradition, les vieux lectionnaires de cette Église, qui sont réputés nous l'avoir transmise et dont les plus anciens se trouvent l'un à la Bibliothèque Impériale, datant de 1425, l'autre à la Bibliothèque du chapitre de Bayeux, datant de 1444, nous donnent bien quelques détails sur les premiers évêques; mais on ne saurait se former là-dessus une idée de leur mission, et encore moins de l'importance qu'avait acquise la prédication de la bonne nouvelle et moins encore de l'époque où elle fut annoncée.

Deux séquences que nous trouvons au Missel de 1584, disent bien qu'Exupère fut envoyé par l'évêque de Rome

Clément, dans le pays des Bajocasses; mais le bréviaire de 1844 se contente de dire comme l'Évangile: « En ce temps-là, » et continue à garder cette date si vague dans ces paroles: « Exupère fut envoyé dans la région bajocasse « par les successeurs des Apôtres, *missus est a successoribus « Apostolorum.* »

Aujourd'hui, on cherche à renouer la tradition conservée par les auteurs des hymnes et à faire remonter la mission de saint Exupère au temps de saint Clément.

Qu'au IIIe siècle, un chrétien du nom d'Exupère soit venu sur notre littoral et qu'il y ait annoncé l'Évangile, nous le voulons bien ; mais il nous paraît douteux que ce missionnaire, auquel on donne le nom d'évêque, soit mort en 250, comme le veulent les écrivains ecclésiastiques du diocèse. Pour qu'Exupère, qui aurait vécu cinquante ans à Bayeux, y fût venu en 200, il faudrait supposer qu'il y avait été envoyé par les Églises de Lyon et de Vienne; qu'il était un des compagnons, des disciples de Pothin et d'Irénée, disciples eux-mêmes de Polycarpe, le successeur immédiat de saint Jean. Saint Fabien, en effet, successeur de saint Pierre, n'envoya ses ouvriers évangéliques dans les Gaules que vers 240-245, et les Églises de Narbonne, d'Arles, de Toulouse, de Clermont, de Limoges, de Tours et celle de Paris, dont saint Denys fut le fondateur, ne datent que de cette époque.

Il serait bien étonnant que le christianisme eût pénétré chez les Bajocasses; qu'Exupère, après une première et seule prédication, eût converti d'un coup cinq cents d'entre eux, comme le veut la légende, et qu'on ne trouvât aucune trace de ce prosélytisme, relativement considérable, nulle autre part que dans la tradition. L'un des monuments de cette époque, déterré en 1846 dans un des champs de

repos de cette ville, atteste que l'on n'aurait osé s'avouer chrétien qu'après que Constantin, sans avoir embrassé le christianisme, s'était cependant mis à la tête du parti chrétien (311-312). Ce monument est quelque vieille colonne, quelque cippe, qu'on a fait plus tard servir de cercueil, et sur lequel on lit : « A l'empereur César Flavius Valerius « Constantin, pieux, heureux, invaincu, Auguste, *Souverain* « *Pontife*, père de la patrie, victorieux, beau-fils de Maxi- « mien Auguste, fils du divin Constance, Auguste, pieux. »

Si dans cette inscription on donne encore à Constantin le titre de souverain pontife du paganisme et à Constance celui de divin, il est certainement évident qu'avant 312 le christianisme n'était pas ouvertement professé à Bayeux ; il le fut plus tard, quand Constantin se fut déclaré son protecteur. C'est ce que fait entrevoir du reste très-ingénieusement M. Lambert, qui a donné la description du monument dont il est ici question, en faisant remarquer qu'on avait effacé sur la pierre les mots de Souverain Pontife et que cette rature dut avoir lieu sous Constantin lui-même, puisqu'on effaçait aussi ces mots : « Beau-fils de Maximien Auguste. » On sait, en effet, que Maximien, après avoir, comme Dioclétien, abdiqué l'empire, tenta de le reprendre et qu'il fut, sinon tué par son gendre Constantin, après être tombé dans ses mains par la prise de Marseille, condamné par lui à mourir, et qu'il obtint pour toute grâce la permission d'être son propre bourreau (308-310). Les hommes et les temps sont toujours les mêmes ; ils adorent ce qui est debout et brûlent ce qui est tombé.

Si nous avions à fixer une date à la mission de saint Exupère, nous la placerions de préférence au commencement du IVe siècle, à cette époque où l'on efface le nom de *Souverain Pontife* de la pierre constantienne de Bayeux. On pourrait

alors admettre un saint Regnobert comme successeur immédiat de saint Exupère et prédécesseur de saint Rufinien, quoiqu'il nous paraisse bien difficile, sinon impossible, qu'un Germain, un Frank, un Saxon, car les lectionnaires du diocèse font naître saint Regnobert à Noron, et le nom de Regnobert a cette origine, ait été élu évêque contre la coutume générale de ce temps.

Quoi qu'il en soit, la religion chrétienne dut faire peu de progrès sous ces trois premiers évêques. C'est l'époque où Julien fait revivre le paganisme; c'est l'époque où les auxiliaires sont envoyés coloniser sur notre sol, où l'Armorique se met en république.

Sous saint Loup, saint Patrice, saint Manvieu, successeurs de saint Rufinien, le christianisme se partage les âmes avec les religions gauloise, romaine, germaine et saxonne; cette dernière même paraît être plus répandue que les autres, car la population saxonne était la plus nombreuse.

Nous avons vu le contingent saxon figurer parmi ceux qui avaient répondu à l'appel d'Aétius; il fallait qu'il fût considérable pour que les historiens aient pris soin d'en faire une mention particulière. En supposant que les Saxons eussent, ainsi que nous l'avons dit, été envoyés sur nos côtes par Julien en 357, durant les cent cinquante années qui venaient de s'écouler, leur population avait dû considérablement augmenter, et cette augmentation n'a rien de surprenant chez un peuple qui déclarait infâme la mutilation virile, qui punissait des peines les plus sévères les vices honteux et contre nature; qui, enfin, comme les Juifs pour lesquels le : « Croissez et multipliez » de la Bible est un des commandements les plus sacrés et les mieux observés, voyait dans une nombreuse famille un présent et une bénédiction, une faveur du ciel.

Le culte d'Odin devait donc être, sous Clovis, le culte officiel, celui qui avait la suprématie ; il la conserva malgré les édits du roi frank, malgré la lutte des chrétiens. Ce ne fut que sous son fils et son successeur Hildebert que le christianisme devint dominant.

L'Église de Bayeux ayant des missionnaires a pu, nous ne le nions pas, avoir des évêques et compter des chrétiens dès le second siècle ; mais ce n'est qu'au temps de saint Vigor qu'elle concentre véritablement dans les mains d'un évêque le pouvoir diocésain, ecclésiastique et civil comme on le comprenait alors. A cet évêque était réservé d'expulser les vieux cultes, celui des Saxons surtout, et de les remplacer par celui du catholicisme. Pour lui, comme pour les prédécesseurs qu'on lui a donnés, on n'en est cependant encore qu'à la légende.

Les vieux cultes continuant sur le mont Phaunus, sous la protection d'un seigneur saxon nommé Bertulf, qui avait sa demeure sur cette éminence, saint Vigor s'adresse d'abord à cet idolâtre et fait tous ses efforts pour le convertir à la foi, peine inutile. Il s'adresse alors à Dieu, le suppliant de conduire ce païen dans le giron de l'Église ; mais prières, jeûnes, macérations sont impuissantes ; Dieu reste sourd. C'est alors que saint Vigor songe à s'adresser au pouvoir séculier pour forcer le mécréant à se convertir.

Clovis était mort en 511. Il avait pour ainsi dire partagé avec les évêques, auxquels il devait beaucoup et qui lui devaient beaucoup aussi, la domination des provinces gauloises conquises. Ses quatre fils s'étaient divisé sa succession. A Childebert était échue, avec les villes de Paris, Meaux, Senlis, Beauvais, toute la région armoricaine depuis Rouen jusqu'à Rennes, Vannes et Nantes, et qui fut

appelée *Ni-Oster-Rike*, le pays qui n'est pas à l'est, dont on a fait Neustrie.

Clovis devait la soumission de l'Armorique aux évêques; il avait été reconnaissant envers eux. Childebert ne pouvait pas agir autrement que son père. C'est du moins ce que pensa saint Vigor, convaincu que le bras séculier opérerait le miracle que Dieu avait refusé à ses prières, à ses jeûnes, à ses macérations. Quoiqu'il fût fort avancé en âge, cet évêque prend la route de Paris pour réclamer de Childebert force et appui; le moyen lui réussit. A peine eut-il exposé au roi l'objet de son voyage, que le fils de Clovis lui promit non-seulement de le protéger, mais qu'encore il unit le mont Phaunus et la demeure de Bertulf à la manse épiscopale et en fit présent à notre évêque. « Une grâce si singu- « lière et si peu attendue remplit l'âme de saint Vigor d'une « extrême joie », dit naïvement l'historien du diocèse de Bayeux, Hermant.

Armé d'une si haute protection, saint Vigor reprend la route de Bayeux; il somme le seigneur Bertulf de vider son domicile, de lui céder la place ainsi que le mont Phaunus. L'autorité des rois franks n'est pas parfaitement assise dans le pays; il y a si peu de temps qu'elle y est reconnue; on comprend alors que Bertulf, qui probablement avait des soldats à ses ordres, refuse d'obéir à cette première sommation. Cependant l'évêque, profitant probablement d'une absence momentanée du seigneur saxon, s'empare du domaine que lui avait donné Childebert. Bertulf ayant appris cette prise de possession accourt furieux avec quelques amis en armes pour chasser l'évêque; mais cette fois Dieu, qui s'était montré sourd jusqu'ici, vient en aide à son serviteur, dit la légende. « Bertulf tombe de « cheval, et la grandeur de sa chute lui ayant cassé les

« jambes et brisé le corps, il expira quelques heures après
« entre les bras du démon, ajoute charitablement l'histo-
« rien ecclésiastique. La main de Dieu qui avoit opéré ce
« miracle mit la terreur dans l'esprit des compagnons de
« Bertulf, car ils se hâtèrent de prendre la fuite. »

Maître de la position par la mort de Bertulf, saint Vigor renverse les idoles, peut-être celle de Ertha, la Terre-Mère, brise les autels, brûle les bois qu'il regarde comme de vastes repaires de démons, et après avoir consacré par des cérémonies chrétiennes le mont Phaunus et changé ce nom en celui de *Chrismat*, il y élève, sous le vocable de saint Pierre et saint Paul, une église qui porte encore aujourd'hui son nom.

Le christianisme devenait désormais non-seulement la religion dominante, mais la religion officielle, la seule même reconnue par le pouvoir civil ; les évêques dépendant de Childebert sollicitent et obtiennent de ce roi frank des arrêts terribles, réputant sacrilèges ceux qui conservent des idoles dans leurs champs et empêchent les évêques de les détruire.

Cependant, si les prêtres du christianisme font tout ce qu'ils peuvent pour anéantir tout ce qui rattache les populations au vieux monde religieux, le clergé conservera néanmoins les vieilles institutions civiles du monde païen qui peuvent lui venir en aide. Parmi celles-ci se trouve une des plus remarquables : la division par provinces dont nous avons déjà parlé et que nous a conservée la *Notice des Provinces et Villes des Gaules*. Ainsi Rouen restera la métropole chrétienne et deviendra le premier évêché, l'archevêché de l'ancienne partie de la seconde Lyonnaise où se trouvaient les cités de Bayeux, Avranches, Séez, Lisieux et Coutances. C'était là se faire, sinon le continuateur de

l'Empire, du moins consacrer l'homogénéité des Gaules, et le clergé, bien plus encore que les rois de la première et de la seconde race, prépara l'unité de notre belle France en proclamant au milieu des dissensions et des guerres des rois franks, burgondes, etc., son unité ecclésiastique, dans les canons du premier concile d'Orléans (534). Ces canons, en effet, ordonnaient aux évêques de se rendre au concile annuel, quel que fût du reste le roi frank auquel appartînt leur diocèse.

Cependant, malgré les édits de Clovis et de Childebert, le culte des vieilles religions ne disparaîtra pas entièrement. A la vérité, elles n'auront plus de lieu de réunion. Sur les ruines de leurs temples, dans tous les endroits vénérés, bois, fontaines, on remplacera les idoles et les objets sacrés par des emblêmes et des images du catholicisme ; mais les pratiques druidiques, les superstitions de la Grèce et de Rome, des religions d'outre-Rhin se mêleront longtemps encore aux exercices de la religion nouvelle.

Après treize cents ans, tant les superstitions de quelque nature qu'elles soient, tant l'absurde pousse de profondes racines dans les populations, après treize cents ans, nous en retrouvons de nos jours plusieurs de vivantes. Qu'est-ce en effet que les œufs de Pâques, sinon un reste de la croyance à l'œuf, symbole du monde et de la génération, dans les religions antiques ? Qu'est-ce que le feu de la Saint-Jean que l'on allumait encore au commencement de ce siècle, sinon un reste des pratiques par lesquelles les Greco-Romains célébraient le solstice d'été ? Et les torches de Noël, qui disparaissent devant les ordonnances de police pour ne laisser que la lanterne aux enfants, ne sont-elles pas un souvenir de la célébration du solstice d'hiver ? Et les pélerinages à certaines fontaines, à certains lieux où

l'on croit que s'opèrent encore les guérisons de certaines afflictions humaines, et où le christianisme a exposé de saintes statues pour rappeler à la vénération des fidèles ceux qui en sont l'objet, ne sont-ils pas des souvenirs, des imitations des cultes de nos ancêtres kimris, gaulois, franks et saxons?

L'intronisation de saint Vigor sur le siége de Bayeux est un des premiers exemples d'un évêque imposé par la force du bras séculier. Il est à présumer que les successeurs de saint Vigor : Leucad (537-550), Lauscius, Lascif (550-559), Leudoald (559-625), appartiennent à ces évêques imposés par les rois franks aux cités, malgré les décrets des conciles, en portant atteinte à la liberté des citoyens qui jusque-là, même sous les empereurs les plus puissants et les plus autocrates, avaient élu leurs chefs spirituels.

Les rois franks choisissent souvent pour nommer aux siéges vacants, bien plus, à des siéges dont ils ont fait déposer les titulaires, des fidèles, des domestiques de leur maison. Ce n'est pas tant la mitre qu'ils confèrent à ces hommes dont quelques-uns étaient parfois illettrés, que les biens et les richesses attachés aux églises; le salut des âmes les inquiète peu, ils tiennent beaucoup plus à la soumission des pays. Ils espèrent que leurs créatures largement dotées amèneront des sujets. Il paraît, du reste, qu'il suffit d'être baptisé, d'être fait catholique par le baptême pour être désormais sujet du roi et soumis à sa justice. Cela résulte, du moins à notre avis, du trente-et-unième canon du troisième concile d'Orléans (538), auquel souscrivit l'évêque de Bayeux Leucad.

« Si le juge d'une cité ou d'un lieu quelconque, dit ce « canon, a connaissance qu'un hérétique ou un bonosiaque, « (Bonosius niait la virginité de Marie après la conception

« de Jésus-Christ et prétendait qu'elle avait eu plusieurs « enfants), ou un prêtre d'une autre hérésie ait baptisé une « personne quelconque parmi les catholiques, s'il n'a pas « contraint ces rebaptisés à rentrer sous la foi et sous la « justice de nos rois — car nous avons des rois catholiques — « qu'il soit excommunié pendant un an. »

Les rois franks commandaient plus directement aux Franks répandus sur le territoire qu'aux autres habitants. Ainsi, d'après ce canon, il semble qu'on peut conclure que, dans notre contrée, par exemple, les Gallo-Romains, les Saxons qui n'avaient pas été baptisés étaient régis par d'autres coutumes que ceux qui avaient été plongés dans la piscine catholique; que ceux-ci, s'ils retournaient à leur ancienne religion ou s'ils se faisaient baptiser par des prêtres hérétiques, en ces temps il y en avait un grand nombre, échappaient à nouveau à la justice franke.

Mais il est à croire que dès ce temps les Saxo-Bajocasses étaient tous ou presque tous baptisés; car nous les voyons, sous l'évêque Leudoald, former à plusieurs reprises des corps de troupe très-respectables.

Ce prélat devait être une créature de Hilpérik ou plutôt de son épouse Frédégonde; nous le voyons en effet jouer un rôle étrange dans plusieurs actes de l'horrible tragédie qui ensanglanta les palais des rois franks et le sol de la Gaule.

A la suite de plusieurs partages que s'étaient faits les fils de Chlother, les petits-fils de Clovis, Hilpérik avait eu le commandement ou le royaume de *Ni-Oster-Rike*, dans lequel étaient comprises notre contrée qui, seule, garda plus tard ce nom *Neustrie ;* la Bretagne, quoique formant un état presque indépendant, devait lui payer tribut.

Depuis la cession de la Cornouaille par l'empereur Maxime

aux Bretons qu'il avait amenés d'outre-mer, depuis l'émigration sur les mêmes côtes de Conan-Mériadec, de nouvelles émigrations, conséquence des relations fréquentes entre les Bretons établis sur les côtes de la Gaule et les Bretons de la Grande-Bretagne, n'avaient cessé d'avoir lieu. L'espèce d'État formé par Conan-Mériadec subsistait encore à la fin du vi^e siècle. Les Églises fondées par les Bretons de la Grande-Bretagne, quoique orthodoxes, n'avaient pas fait encore cause commune avec le clergé des Gaules; les évêques armoricains ou plutôt bretons, ceux de Nantes et de Rennes exceptés, ne se rendaient même pas aux synodes convoqués par le métropolitain de Tours.

Le renfort le plus important qui fût venu d'outre-mer aux Bretons, était celui que, du temps de Clovis, avait conduit Riowal-Mûr-mac-Con, plus connu sous le nom de roi *Houël*, auquel avait succédé Canao ou Conobre, qui avait reconnu la suzeraineté du roi franco-neustrien. C'est cette suzeraineté que niait un des neveux et successeurs de Conobre, le fils de Mac-Liaw, frère de Conobre, Waroch, en refusant de payer le tribut et en s'emparant de Vannes. — « Les milices de Tours, de Poitiers, des Bajo-« casses, du Mans, d'Angers, dit Grégoire de Tours, mar-« chèrent avec beaucoup d'autres en Bretagne pour atta-« quer Waroch, fils de Mac-Liaw (Malo), et s'arrêtèrent « au bord de la rivière la Vilaine ; mais Waroch tombant « par ruse pendant la nuit sur les Saxons Bajocasses en « tua le plus grand nombre, puis le troisième jour il fit « la paix avec les capitaines de Hilpéric, en donnant son « fils en otage, et s'obligea par serment à demeurer le « *fidèle* du roi (578). »

La Bretagne reconnaissait à nouveau, par un traité de paix solennel, la suzeraineté des rois franko-neustriens.

Quant aux Saxo-Bajocasses, ils avaient payé par la mort de leurs meilleurs soldats les frais de ce traité si avantageux pour Waroch.

Il est probable toutefois que le diocèse de la cité bajocasse ne fut exempt de la levée des bans qu'après cette campagne, Hilpérik ordonna sur les pauvres et les serviteurs des églises, qui n'avaient pas marché à l'armée, quoique, dit Grégoire de Tours, ce ne fût pourtant pas l'usage qu'ils s'acquittassent d'aucune fonction publique.

L'évêque Leudoald devait avoir usé de toute son influence pour faire marcher le plus de soldats possible. Il est certain du moins que le prélat bajocasse était bien en cour et qu'il jouissait de la confiance royale. Grégoire de Tours nous le montre trempant dans une puissante conspiration (581) ourdie par la cour franco-neustrienne, dans laquelle commande Frédégonde, contre le fils de Brunehilde, le jeune Hildebert d'Austrasie, et contre Gonthramn, oncle, tuteur et père adoptif de ce jeune prince.

« Tandis que j'étais à Nogent, dit Grégoire de Tours, « Ægidius, évêque de Reims, vint avec les premiers de la « cour de Hildebert en ambassade vers le roi Hilpérik; ils « convinrent ensemble de chasser le roi Gonthramn de son « royaume et de s'unir par une alliance. » Il est vrai que dans cette réunion Hilpérik, qui avait perdu tous ses fils, annonçait la résolution de laisser tout ce qu'il pourrait acquérir à Hildebert, pourvu qu'il pût en jouir pendant sa vie sans contrôle et sans scrupule : « Mes fils m'ont été « enlevés en punition de mes péchés et il ne me reste « d'autres héritiers que Hildebert, fils de Sighebert, mon « frère ; qu'il soit donc reconnu pour mon successeur dans « tout ce que je possède ou que je pourrai conquérir. »

Il est difficile de comprendre que l'époux de Frédégonde,

quoi qu'en dise Grégoire de Tours et ceux qui ont suivi sa version, ait eu un seul instant la volonté sincère de prendre pour héritier le fils de Brunehilde. — Frédégonde avait fait périr l'un après l'autre tous les fils que Hilpérik avait eus de ses autres femmes ou concubines; les trois enfants de Frédégonde elle-même étaient morts. Mais Frédégonde n'était pas encore dans l'âge de la stérilité. Peu s'en faut même qu'elle ne fût enceinte au moment où son époux tient le langage que lui prête Grégoire de Tours, car en 582 elle met au monde un quatrième enfant du nom de Théoderic, qui mourut en 583. Enfin, en 584, elle a soit de Hilpérik, soit de son amant Landerik, un cinquième enfant qui fut Chlother II.

En conseillant à son époux la comédie de Nogent, Frédégonde ourdissait une trame qui avait moins pour but l'adoption de Hildebert que de dépouiller son beau-frère Gonthramn du royaume burgondien, pour le faire passer sous le gouvernement de son époux.

Lorsque Ægidius, vendu à Frédégonde, et les grands qui l'accompagnaient eurent entendu les intentions du roi, « ils le remercièrent, continue Grégoire de Tours, et ayant « signé les traités, retournèrent vers Hildebert. Ceux-ci « partis, Hilpérik envoya chercher l'évêque Leudoald et les « principaux de son royaume, qui reçurent et prêtèrent ser- « ment et revinrent avec des présents. » Ces négociations, dans lesquelles l'évêque de Bayeux eut une si large part, furent suivies de trois années de guerre. Au bout de ces trois ans, les yeux des Austrasiens furent dessillés ; Ægidius, l'ami de Leudoald, qui était toujours à ses côtés, eût inévitableme..t été pris, s'il ne se fût hâté de monter à cheval pour fuir de la tente du roi.

On a voulu que l'évêque de Bayeux ait joué un beau rôle

dans l'affreux assassinat de l'évêque de Rouen, Prétextat; sa conduite ne paraît pas très-droite en cette circonstance, ou plutôt il nous semble, ici comme toujours, s'être montré le dévoué de cette Frédégonde qui, même dans un âge avancé, fascinait tous ceux qui l'approchaient.

Prétextat avait marié un des fils de Hilpérik, Mérowig, avec la veuve de Sighebert, avec Brunehilde, la mère de Hildebert (576). Ce mariage avait mis Frédégonde en fureur. L'évêque, après avoir été insulté, maltraité par Hilpérik, qui força ses pairs à le déposer, avait été exilé à Jersey. — Gonthramn, qui, après l'assassinat de Hilpérik, gérait la Neustrie pour son petit-fils Chlother, s'était empressé de rappeler Prétextat sur son siége. — Frédégonde, pendant la minorité de son fils, habitait Rouen où elle avait été reléguée, où se trouvait aussi la première femme de Hilpérik, Andowir; l'évêque témoignait à celle-ci une affection et un respect qu'il ne pouvait avoir pour la femme cause de son premier exil. Après plusieurs entrevues et plusieurs querelles, Frédégonde voulut en finir avec cet ennemi comme elle en avait fini avec tous ceux qui lui avaient jusque-là porté ombrage; elle fit poignarder le prélat pendant qu'il officiait le jour de Pâques 586.—Après la mort de ce prélat, Leudoald, l'évêque de Bayeux, s'empressa de se rendre à Rouen, « et écrivit, dit Grégoire de « Tours, à tous les prêtres, et, après avoir pris conseil, « ferma les églises de Rouen, afin que le peuple n'assistât « pas aux saintes solennités jusqu'à ce que les auteurs du « crime eussent été découverts. Il en fit saisir quelques- « uns qui, livrés aux tourments, se laissèrent arracher la « vérité et déclarèrent que la chose avait été faite par Fré- « dégonde; mais elle se défendait et on n'en put tirer ven- « geance. On dit qu'il fut envoyé des assassins contre

« l'évêque à cause de l'activité qu'il mettait à ses recher-
« ches; mais il était entouré et gardé par les siens, ils ne
« purent lui faire aucun mal. »

Il fallait, en effet, que Leudoald fût bien gardé pour échapper au *skrama-sax* des dévoués de Frédégonde, de cette femme qui avait pu faire frapper tant de beaux-fils, son époux et Prétextat lui-même, sur les marches de l'autel.

Tout ce qu'il y a de certain, c'est que Frédégonde fit fustiger un de ses domestiques; qu'appliqué à la question il se déclara coupable du crime, et que livré au neveu de Prétextat, celui-ci le coupa par morceaux. Que ce domestique fut cru pour ce qui le regardait personnellement, mais qu'il fut réputé calomniateur quant à l'indication de ses complices, Frédégonde et l'évêque Melance qu'on avait mis à la place de Prétextat; qu'enfin, l'enquête s'arrêta là. Melance fut pourvu à nouveau de l'archevêché de Rouen, et ses suffragants, y compris Leudoald, l'acceptèrent comme métropolitain. Tout cela paraît bien étrange.

Mais il paraît plus étrange encore de voir, à un an de là, l'évêque de Bayeux réclamer un des meurtriers que l'implacable veuve de Hilpérik avait envoyés pour assassiner son beau-frère Gonthramn.

Un matin que le roi de Burgondie se rendait suivant sa coutume à matines, précédé d'un seul domestique porteur d'une lanterne pour l'éclairer, on trouva dans l'escalier qui conduisait à l'oratoire un individu ayant une épée au côté et près de lui une pique. Le sommeil s'était emparé de cet émissaire; il s'était glissé furtivement dans l'escalier et y avait passé la nuit, attendant probablement le moment de frapper le roi. — Plusieurs historiens de notre pays, et Hermant est de ce nombre, retrouvant dans le nom de cet

homme qui se nommait Waddon ou Batton, car les manuscrits portent l'un ou l'autre nom, une ressemblance avec le village de Vaubadon, ont avancé que c'était un seigneur de Vaubadon : ceci ne mérite pas même d'être relevé.

Le roi fit appeler ses gardes. Waddon fut mis aux fers. « Après quelques jours de captivité, Gonthramn ordonna, « dit Grégoire de Tours, qu'il parût en sa présence et il « dit : « Si, par le témoignage d'hommes suffisants envoyés « par Frédégonde, il peut se décharger de l'œuvre qui lui « est imputée, qu'il soit mis en liberté et qu'il aille où il « voudra. Mais lorsque Waddon fut à Paris il ne se présenta « de la part de cette femme personne qui put affirmer son « innocence ; alors il fut ramené à Châlons, chargé de liens « et de chaînes, sous une garde sévère ; mais ensuite on fit « aller et venir des messagers, et ce fut surtout par l'entre- « mise de Leudoald qu'il fut renvoyé chez lui. »

Il est bien plus étrange encore de trouver quelques années après (590) mêlé aux Bretons de Waroch, qui attaque les possessions du jeune roi de Neustrie, un corps de Saxo-Bajocasses, recruté dans la ville ou dans les environs de la ville de l'évêque Leudoald.

Il est vrai que c'est le vieux roi Gonthramn, le tuteur du fils de Frédégonde, qui se charge de mettre un frein aux incursions des Bretons. C'est par ses ordres que marchent le comte de la Marche de Bretagne, Beppolen, tout dévoué au vieux roi et à Chlother, mais ennemi de Frédégonde, et Ébraher, duc de Paris, qui au contraire entretient des intelligences avec la veuve d'Hilpérik, l'ennemie de Gonthramn. — Cette fois la haine l'emporte dans le cœur de Frédégonde sur les intérêts de son fils. — Les intérêts de ses enfants lui ont cependant fait commettre bien des crimes ! Qu'importe ? Il faut qu'elle assouvisse sa vengeance

contre le vieux roi burgondien; ne protégeait-il pas aussi son implacable rivale Brunehilde et son fils Hildebert ?

Si Gonthramn emploie tout ce qu'il peut trouver de ressources pour empêcher Frédégonde de s'emparer du pouvoir en Neustrie, celle-ci de son côté ne peut souffrir que le roi burgondien ait comme la régence de l'Austrasie et de la Neustrie surtout. Cet excès de pouvoir dans les mains d'un rival l'exaspère.

Que le lieutenant de Gonthramn éprouve un échec, elle sera satisfaite de cette humiliation infligée au roi de Châlons, et puis les hasards des combats sont grands: Beppolen, le lieutenant de Gonthramn, ne lui est-il pas hostile; s'il meurt ce sera une vengeance de plus pour cette âme où la vengeance occupe tant de place. — A l'instigation de Frédégonde, seuls parmi les Neustriens, les Saxo-Bajocasses se sont ligués avec les Bretons. Est-il bien certain que leur évêque Leudoald, depuis l'assassinat de son métropolitain Prétextat, n'eût pas renoué avec Frédégonde? Est-il bien certain que le prélat qui réclame Waddon eût jamais rompu avec elle et que les Saxo-Bajocasses n'aient pas pris les armes par son impulsion? Quoi qu'il en soit, cette obéissance aux suggestions secrètes de Frédégonde ne leur porta pas bonheur. « Ils s'étaient tondus et habillés à la manière des Bretons, dit Grégoire de Tours; on dirait qu'ils avaient honte du rôle qu'on leur faisait jouer, puisqu'ils se déguisaient en entrant en scène, puisqu'ils coupaient les longs cheveux qu'ils avaient l'habitude de porter et qu'ils prenaient les braies bretonnes. Ce déguisement ne les sauva pas : pendant deux jours, dit Grégoire de Tours, Beppolen tua un grand nombre de Bretons et de Saxons. »

Beppolen fut battu les jours suivants par les Bretons ; il avait été abandonné par son collègue Ébraher, tout dévoué

à Frédégonde, il périt même dans cette lutte. Cette victoire était le prélude des conquêtes que devaient faire quelque temps après les Bretons; quatre ans après, ils n'avaient plus de Franks chez eux, ils se donnaient des princes nationaux dont le domaine forma plus tard le duché de Bretagne.

Quant aux Saxons-Bajocasses, ils ne retirèrent rien de l'intrigue armée dans laquelle ils avaient été jetés, si ce n'est de laisser la plupart des leurs dans les défilés et les fondrières de la Bretagne.

L'évêque Leudoald mourut dans les premières années du VIIe siècle, quelques-uns disent en 602.

Certains écrivains, dont les auteurs de l'*Annuaire* publié par la Société de l'Histoire de France (1849) ont suivi la chronologie, donnent saint Gertrand pour successeur à Leudoald; mais généralement on s'accorde à regarder saint Renobert, ou plutôt saint Regnobert, comme ayant occupé le trône épiscopal après lui.

Ce n'est pas tout: des hommes d'un savoir profond refusent de reconnaître saint Regnobert comme successeur de saint Exupère. Nous avons admis déjà l'existence de saint Regnobert, successeur de saint Exupère, parce que c'est la tradition constante de l'Église de Bayeux, quoique pour nous la tradition ne soit pas toujours un indice certain de vérité.

Ainsi, la liturgie du diocèse a conservé dans ses offices des faits légendaires qu'elle aurait pu retrancher sans inconvénient. La religion n'a rien à gagner aujourd'hui à faire passer les premiers apôtres du diocèse comme guérisseurs d'énergumènes, de maux de dents, de dyssenteries, de flux de sang, comme grands dompteurs de bêtes carnassières; à continuer d'apprendre aux populations que saint Gerbold

jeté dans la mer avec une pierre au cou, par un prince de nation scythique, cette pierre surnagea comme un liége et porta notre saint à Ver, où tout fleurit sous ses pas; que l'anneau de ce prélat jeté dans la rivière fut retrouvé dans le corps d'un poisson, vieille légende que l'on trouve dans bien des contes. L'apostolat des premiers missionnaires de nos contrées ne perdrait rien de sa grandeur à voir retrancher de leur vie toutes ces légendes, dont quelques-unes sont puériles et les autres allégoriques, mais le clergé ne veut point y renoncer, loin de là. De nos jours même, il a propagé des erreurs qui ne sont ni moins grandes ni moins incroyables.

Mais l'existence du saint Renobert ou Regnobert, du VIIe siècle, du successeur de Leudoald, n'est pas contestable, puisque, dans sa longue carrière épiscopale, il souscrivit à plusieurs conciles, en 625, 663 et même en 666; et nous tenons d'autant plus à cet évêque, qu'à son épiscopat se rattache, à notre avis, un fait traditionnel important pour la ville de Caen. En effet, Robert Cenalis, évêque d'Avranches, auteur du XVIe siècle, cité par de Bras, Huet, l'abbé de La Rue, dit dans son *Histoire des Gaules :* « Je lis que saint « Regnobert a fondé quatre églises à Caen, savoir: Saint- « Sauveur, Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Jean. »

Sans doute Robert Cenalis attribue ces fondations au saint Regnobert successeur de saint Exupère; mais l'écrivain du XVIe siècle qui enregistre une tradition antique n'a-t-il pas pu rapporter au saint Regnobert premier ce qui appartenait à saint Regnobert deuxième, au saint Regnobert du VIIe siècle? C'est notre opinion.

Nous savons bien que ces églises fondées sous les vocables de saint Sauveur, Notre-Dame, saint Pierre, saint Jean, n'avaient rien de la grandeur architecturale de nos églises

actuelles; qu'elles n'étaient que de simples chapelles, de petits oratoires pour les chrétiens que pouvait alors compter le bourg de *Catheim*. Mais, quelle que soit l'exiguïté qu'on suppose à de tels lieux de réunion, il est peu probable que sous le premier saint Regnobert, et surtout s'il avait vécu aux IIe et IIIe siècles, comme le veulent quelques-uns, et non au IVe, le village de *Catheim* comptât alors assez de chrétiens pour avoir besoin de quatre lieux de réunion; un seul, alors que les chrétiens étaient proscrits, alors qu'à Rome ils se réunissaient dans des catacombes, et un seul caché leur eût suffi et au-delà dans une localité qui, on ne saurait le nier, si elle existait, devait compter bien peu d'habitants.

Ainsi, à Bayeux, où, selon la tradition conservée jusqu'à ce jour dans la cinquième leçon de la fête (brév. 1844), saint Exupère avait converti cinq cents personnes d'une seule fois, ce missionnaire ne bâtit qu'un édifice sous l'invocation de la Vierge, où il offrait le saint sacrifice de la messe: « *Ædiculam Bajocis construxit, quam sub titulo* « *beatæ Dei Genitricis Mariæ consecravit.* »

Quant à saint Renobert, sa mission, d'après même la leçon cinquième qu'on lit le jour de sa fête, ne fut pas si brillante que celle de saint Exupère, et cependant, quoiqu'il n'eût converti et baptisé que quatre-vingts personnes [??], si nous ne trouvons pas étonnant que l'oratoire de saint Exupère ayant été détruit, — le bréviaire ne nous dit pas pour quelle cause, — saint Renobert ait bâti une chapelle plus grande sur le même emplacement, c'était en effet dans sa propre maison, cédée par lui à saint Exupère, qu'avait été construit le premier autel, nous pouvons bien révoquer en doute qu'on doive à cet évêque la construction de trois autres chapelles, celle de Saint-Étienne, qui devint ensuite la paroisse Saint-Sauveur,

celle de Notre-Dame-des-Fossés, et enfin Saint-Michel, qui était dans le faubourg de Saint-Patrice. Nous doutons, avec le bréviaire de Bayeux lui-même, qui n'affirme rien et se contente de dire « qu'il en construisit plu- « sieurs autres en l'honneur de Dieu. » Toutefois la leçon du bréviaire à laquelle nous empruntons ces mots ajoute que saint Renobert érigea une chapelle sur le tombeau de saint Exupère.

Ici encore, il nous sera permis de trouver tout au moins extraordinaire, sinon impossible, qu'au IIe siècle les Gallo-Romains, dont la postérité reste fidèle à ses religions jusqu'au VIe siècle, jusqu'à saint Vigor, aient laissé un seul jour debout, dans un lieu public, un édifice signe d'un autre culte, quelque petit qu'il fût, et alors que, comme nous l'avons dit plus haut, ce culte était proscrit.

Or, si dans la ville épiscopale cinq chapelles suffisent pendant les IIe, IIIe, IVe, Ve et une partie du VIe siècle, pour contenir les fidèles qu'elle possède, est-il possible que le village de *Catheim*, historiquement inconnu alors, ait eu quatre chapelles du temps de saint Regnobert Ier, au IIe siècle, si on suit la version qui fait de cet évêque le successeur immédiat de saint Exupère, envoyé chez les Bajocasses par saint Clément; aux IIIe et IVe siècles mêmes, si on partage l'opinion que saint Exupère vint plus tard prêcher dans nos contrées?

Si l'on croit à la tradition dont parle Robert Cenalis, il faudrait attribuer à saint Regnobert II la fondation des quatre églises de Caen et non à saint Renobert Ier.

Ici ne se présente aucune impossibilité et tout peut s'expliquer : Caen est fondé depuis trois cents ans déjà, de 357 à 666; pendant ce temps, sa population a dû augmenter, le christianisme est depuis un siècle la religion officielle; les

évêques, témoin Leudoald, jouent un rôle puissant dans les affaires de l'État; il n'est donc pas étonnant qu'à l'époque où nous sommes arrivés, dans la seconde moitié du VIIe siècle, Caen compte quatre chapelles sur lesquelles on a bâti plus tard les églises de Saint-Sauveur, la halle actuelle, Notre-Dame de la rue Froide ou de Froide-Rue, Saint-Pierre et Saint-Jean.

Quelques autres traditions synchroniques confirmeraient l'agrandissement de Caen à cette époque et l'existence, sinon de ces quatre églises, du moins de celle de Notre-Dame.

Ainsi, Gilles Bry de La Clergerie, historien du Perche, et dom Bessin, dans sa collection des *Conciles normands*, parlent d'un concile tenu à Caen en 662; d'un autre côté, saint Ouen, évêque de Rouen, ayant fait, en qualité de métropolitain, une visite dans le diocèse de Coutances, entre les années 655-662, emporta de ce voyage, dans la cathédrale, des reliques d'un saint né à Bayeux et mort depuis environ cent ans, saint Marculf ou saint Marcoul.

Des inscriptions, qui ont longtemps existé dans l'église de Notre-Dame, disaient qu'en transférant ces reliques, l'archevêque de Rouen s'était arrêté à *Catheim* et avait, pendant son court séjour dans cet endroit, déposé les reliques de saint Marcoul sur l'emplacement même où était la vieille chapelle consacrée à Notre-Dame. Enfin, dom Jean de Baillehache et dom Blanchard, qui ont laissé des histoires manuscrites de l'abbaye Saint-Étienne, parlent aussi d'une cinquième chapelle existant sur les terrains mêmes où aurait été bâtie cette abbaye; auprès de cette chapelle était une résidence dans laquelle était mort (719-720) un fantôme de roi que s'était donné Karle-Martel deux ans auparavant, et

que les historiens désignent sous le nom de Chlother IV, sans savoir où le maire du palais autrasien était allé chercher ce rejeton de la race mérovingienne. Sans rien affirmer de positif à cet égard, il se peut qu'il fût le fils ou le petit-fils de Mérovée, troisième enfant de Théoderik II, que Chlother II épargna parce qu'il l'avait reçu au sortir de la piscine du baptême et qu'il fit conduire en Neustrie alors qu'il faisait mourir deux de ses frères et leur aïeule Brunehilde.

Aucune de ces traditions, pas même celle relative à saint Ouen, s'arrêtant avec ses reliques dans la manse curiale qui devait accompagner Notre-Dame, n'est appuyée d'aucune preuve contemporaine; mais leur ensemble prouve la croyance dans laquelle on était que le village ou le bourg de *Catheim* commençait aux VIIe et VIIIe siècles à prendre un développement assez considérable.

Le concile d'Orléans de 541 avait décidé que quiconque voudrait ériger une paroisse devait d'abord lui assurer un revenu suffisant et des clercs pour la servir, et ce fut là l'origine des patronages. Or, dès le XIe siècle, les évêques de Bayeux avaient le patronage de toutes les églises de Caen : donc il faudrait admettre qu'ils les avaient fondées et dotées, puisque, ainsi que l'a du reste fait remarquer l'abbé de La Rue, le patronage n'était acquis que lorsqu'on pouvait invoquer, selon la maxime du droit, le *dos, ædificatio, fundus*.

Nous partageons l'opinion de cet écrivain lorsqu'il avance que le patronage des évêques de Bayeux ne s'étendait pas seulement sur les églises de l'ancien *Catheim*, mais sur son territoire même qui leur appartenait en grande partie.

Les conciles, pendant les VIe et VIIe siècles, avaient protesté contre l'usurpation du pouvoir civil qui nommait aux évêchés; un moment, les décisions de ces assemblées purent

être respectées. Nous voyons du moins que saint Gerbold fut élu par le peuple et le clergé. « *In defuncti Bajocensis* « *Episcopi locum unanimi omnium consensu substitutus est*, » dit la quatrième leçon de sa fête; mais ce mode de nomination ne se conserva pas longtemps. Le fils de Pépin, Karle-Martel en usait fort librement avec le clergé. Il avait violemment enlevé l'épiscopat de Reims à son titulaire Rigobert, pour le donner à un de ses compagnons d'armes, « qui n'avait d'un clerc que la tonsure. » Son frère Droghe avait laissé deux enfants : Arnold et Hughe; dirigés par le maire du palais de Neustrie, Raghenfrid, ils avaient lutté contre leur oncle, mais vaincus, en 717, à la terrible bataille de Vinci en Cambraisis, plus tard à Soissons (719), ne pouvant plus se défendre contre lui, ils firent leur paix. Ayant essayé de conspirer encore contre Karle, ils furent saisis et jetés en prison; Arnold mourut sur ces entrefaites (723). — Raghenfrid reprit les armes, et cela lui valut cette fois d'être nommé comte d'Angers; quant à Hughe, son oncle l'ayant reçu à réconciliation, lui donna les abbayes de Fontenelles et de Jumiéges, l'archevêché de Rouen et les deux évêchés de Paris et de Bayeux.

Cette collation si en dehors des usages ecclésiastiques, qu'était-elle sinon une espèce de grand commandement laïque et spirituel? Le titulaire avait la haute main sur l'administrateur civil, sur la possession des terres, et en quelque sorte la suzeraineté des villes et des villages qui n'étaient pas spécialement confiés à quelque leude particulier. — L'Église de Bayeux compte ce grand bénéficier parmi ses saints; elle invoque aussi comme tel le nom de Robert, que d'autres nomment Radbert, son successeur aux siéges de Rouen et de Bayeux.

Le pays bajocasse, au temps de ces deux prélats, partage

le sort du reste du royaume neustrien ; ses habitants eurent à supporter le joug des créatures de l'austrasien Karle-Martel.

La domination austrasienne qu'exerçaient les maires du palais sur des fantômes de rois dut paraître dure aux masses laborieuses des villes et des campagnes de la Neustrie, qui s'étaient accoutumées aux Franks Saliens par une longue cohabitation sur le même sol (H. Martin). Il est vrai que l'unité politique franke établie par Chlodowig, dissoute sous ses fils, était rétablie par Karle-Martel, et c'était là un bienfait en présence de tous les ennemis qui menaçaient les frontières de l'Empire. L'œuvre fut continuée par son fils Pépin ; celui-ci alla même plus loin, il crut que le temps était venu de ne plus même se priver du manteau royal que son père avait laissé sur les épaules des mérowingiens ; il le mit sur les siennes, se fit oindre par l'évêque de Rome lui-même et devint ainsi le premier membre couronné de la famille des karolingiens. Son fils, cet autre Karle, qui fut l'empereur Charlemagne, acheva son œuvre.

Cependant Pépin et Karle-le-Grand ne se servirent pas des mêmes moyens que leur père et aïeul ; au contraire, ils crurent devoir s'associer le clergé après l'avoir reformé. Ils lui donnèrent le droit de prendre dans les conciles des décrets, non-seulement comme c'était la règle, sur les affaires et les personnes de l'Église, mais encore sur l'administration civile. — Charlemagne toutefois garda dans ses mains l'investiture des prélats et des bénéfices ; c'est ainsi qu'il donna l'évêché de Bayeux à Thior, l'un des clercs de sa chapelle royale, d'où du reste sortaient, comme d'une pépinière, tous les prélats de cette époque.

Il divisa l'Empire en grandes provinces, partagées elles-mêmes en comtés (dès ce temps le pays bajocasse devint

un comté), auxquels Charlemagne conférait de grandes dignités laïques. Tous les chefs de ces comtés ne sortaient pas toujours de la maison royale comme les évêques ; mais c'était encore là qu'il les choisissait le plus souvent, et c'est de là qu'était sans doute parti le comte Gundachre (Gondacaire) auquel Charlemagne, ainsi que nous l'apprend une charte de Charles-le-Chauve, de 843, avait donné en toute propriété les villages d'Heidram et d'*Eberneio*, situés au comté de Bayeux, dans le petit pays appelé *Otlinga Saxonica*, avec les esclaves de l'un et l'autre sexe qui s'y trouvaient. « Et, dit le moine de Saint-Gall, le très-prévoyant Karle ne « confiait jamais plus d'un comté à aucun comte, si ce n'est « à ceux qui étaient établis sur les frontières. »

Pour centraliser le pouvoir et maintenir les comtes, il créa des commissaires généraux du prince, des *missi dominici*, envoyés seigneuriaux dont la mission était de parcourir sans cesse la région confiée à leur surveillance ; « de corriger ce qui était à corriger et de déférer au prince « ce qu'ils ne pourraient corriger eux-mêmes. »

Outre cette surveillance, Karle avait aussi établi une haute police politique : « Il voulait savoir, lisons-nous dans « Hinkmar (*Ordre du Palais*, par Adalhard), tout ce qui se « passait au dedans et au dehors de l'Empire. Si, dans « quelque coin de ses États, le peuple murmurait ou était « agité, et quelle était la cause de ces murmures et de cette « agitation. »

On employait pour cela des émissaires spéciaux, sans s'inquiéter beaucoup de la manière dont étaient acquis ces renseignements. Un capitulaire de 802 nous a conservé les noms des deux *missi dominici* auxquels était confiée la surveillance de notre contrée; l'un était clerc, l'autre laïque : l'un était Magenardus, Mainard, archevêque de Rouen, et

l'autre Madelgaud, sans autre désignation. Ces deux *missi dominici* avaient dans leur département tout ce qui était du côté de la Seine rouennaise et le Maine, le Cotentin, l'Avranchin, l'Hiesmois, le Lieuvain et le Bessin; il est à présumer que l'archevêque avait la Seine rouennaise, et Madelgaud, le Maine, le Bessin, le Cotentin, l'Hiesmois et le Lieuvain. Du reste, on ne trouve rien de précis sur ces points.

Malgré une lutte effroyable qui durait depuis vingt-trois ans (772-795), malgré son infatigable activité, malgré de nombreuses victoires et de terribles rigueurs contre les Saxons (il en avait fait décapiter jusqu'à quatre mille cinq cents en 782), Karle-le-Grand n'avait pu réduire les trois indomptables confédérations saxonnes, bien différentes de ce qu'elles avaient été sous les Romains, sous le rapport de la population, de l'organisation, de l'étendue et de la position du territoire qu'elles occupaient.

Après la campagne de 795 dans la Saxe-Westphalienne, la basse Elbe et le bas Weser, « Karle, dit la *Chronique* de « Moissac, se fit remettre une si grande multitude d'otages « que ni lui, ni son père, ni aucun roi frank, n'en avait « jamais emmené un si grand nombre. » Et les *Annales* d'Éginhard ajoutent, « qu'il les envoya sans espoir de « retour en divers cantons de la Gaule et en Germanie. »

Racontant la campagne de 804, dans sa *Vie de Charlemagne*, Éginhard s'exprime ainsi : « L'été venu, l'empereur « mena l'armée des Franks en Saxe et dépêcha ses *scares* « dans la Wigmodie, le Holstein et le Rosogaw pour tirer « ce peuple hors de son pays. Il fit mourir quelques-uns « des Saxons et fit enlever dix mille hommes de ceux qui « habitaient les deux rives de l'Elbe, avec leurs femmes et « leurs enfants, les distribua en beaucoup de lieux de la « Gaule et de la Germanie... Ainsi finit cette guerre qui

« s'était prolongée pendant tant d'années. » Elle avait en effet duré trente-deux ans (772-804). Les autres auteurs contemporains ne sont pas plus précis dans leurs textes; de ce côté donc, rien de certain.

D'un autre côté, il est impossible que Karle eût donné un état civil à ces vaincus. Ils étaient emmenés en captivité disent les chroniques et les écrivains de cette époque; leur condition sociale ne pouvait être que celle des esclaves. L'empereur n'avait pas trop des terres de l'empire pour gratifier ses serviteurs. Nous venons de voir qu'il avait donné des possessions, un village entier, au comte Gondachre. Malgré la surveillance des *missi dominici*, ces comtes, il faut bien le dire, avaient réduit le peuple à la dernière misère.

« Les pauvres, dit un capitulaire de 811, élèvent la voix « contre ceux qui les dépouillent de leur propriété. Ils crient « également contre les évêques, les abbés et leurs avoués, « et contre les comtes et leurs centeniers......; ils disent « encore que si quelqu'un d'entre eux ne veut pas abandonner son bien à un évêque, à un abbé, à un comte, « ou à un centenier, ceux-ci cherchent le moyen de con« damner le pauvre...., jusqu'à ce que, tout-à-fait ruiné, il « soit réduit, bon gré mal gré, à donner ou à vendre sa « propriété. »

Dans le village d'Heidram, que nous croyons être Étreham, on trouve à la vérité des esclaves; mais c'étaient des esclaves du domaine royal, auquel appartenait ce village, ainsi que le dit du moins la charte de Charles-le-Chauve. Si les Saxons de l'*Otlinga* eussent été esclaves, ils n'eussent point été astreints au service militaire. — La possession territoriale impliquait la liberté, la liberté impliquait le service militaire, à son tour le service militaire indiquait

des hommes, des colons libres et des possesseurs. — Charlemagne n'eût certainement pas admis des Saxons qu'il venait de vaincre et de transporter à la liberté des colons; il ne les eût pas dotés de terres, il ne les eût pas surtout admis dans ses armées. Il les disperse sur le sol, mais comme esclaves. Or les Saxons Bajocasses, les habitants du vieux *Littus Saxonicum*, qui va prendre le nom d'*Otlinga Saxonica*, étaient depuis longtemps des colons, des libres possédant des terres. Le mot *Otlinga* signifie *possession;* l'*Otlinga Saxonica* était la possession des Saxons.

Enfin, suivant la tradition, ce serait principalement sur les rives de l'Escaut que Charlemagne aurait déporté les masses saxonnes. « Charlemagne, disait un proverbe du « moyen-âge, en transportant la Saxe en Flandre, d'un « diable en fit deux. »

De telles mesures en masse pouvaient bien pour un temps terrifier les Saxons; mais elles devaient inspirer à la partie la plus énergique de ces peuples, la plus dévouée à leur religion, à l'indépendance, une haine qui ne tarderait pas à être fatale à l'Empire.

Derrière les Saxons étaient les habitants du Danemark, de la Suède, de la Norwége. Les Danois, Suédois, Norwégiens, que les historiens confondent quelquefois sous l'un de ces trois noms, sont le plus souvent désignés par eux sous l'appellation collective de Scandinaves, et plus souvent sous celle de *North-men*, les hommes du Nord.

A l'étroit sur les rochers de leurs îlots et sur un continent que la rigueur du climat rendait difficile à cultiver, ces peuples demandaient moins à l'agriculture qu'à la chasse et surtout à la pêche. La pêche les rendit habiles navigateurs et pour ainsi dire maîtres de la mer; peu à peu ils s'accoutumèrent à aller chercher au-delà de leurs

parages, sur des côtes assez éloignées, les ressources qui leur faisaient défaut dans leur pays. Les plus heureux dans ces courses maritimes devinrent les plus honorés.

La bravoure chez les Scandinaves était une vertu non-seulement civile, mais encore religieuse. Les traits de courage étaient les clefs du Walhalla, du paradis, du séjour des héros. Là ils devaient jouir de toutes les richesses et se livrer des combats sans fin. La lâcheté, au contraire, leur ouvrait à toujours les portes du *Niflheim*, le séjour des morts.

Une vie guerrière pleine d'aventures les enrichissant ici-bas, eux, pauvres et faméliques sur leurs rochers, et leur promettant dans l'autre monde une perspective brillante, héroïque, devait être un puissant aiguillon pour ces peuples et les rendre bien redoutables.

Aussi, leurs *Snekhar*, serpents; leurs *Drakar*, dragons; leurs *Holker*, troncs de chênes creusés, légères embarcations pourvues de rames et de voiles dont la légèreté leur permettait d'aborder partout à l'improviste et de partir avec non moins de promptitude, vont bientôt se présenter à l'entrée des fleuves de la Russie actuelle, de l'Angleterre et de l'empire frank, et vomir sur leurs côtes ces hommes valeureux qui s'honorent du nom de *Wikingr*, rois de mer, pirates. — Les Suédois iront en Russie où ils fonderont l'empire des Warègues Russiens, entre la Baltique et la mer Noire; les Danois et les Norwégiens sur les côtes de la Bretagne qu'ils finiront par conquérir, et sur celles de la Gaule qu'ils ravageront pendant près d'un siècle.

C'est au milieu de ces peuples que se retirèrent les Saxons échappés à l'épée ou aux rigueurs de Karle. Vainement il les réclame au roi de Danemark Godefrid. Celui-ci refuse de les livrer. Ils retrouvèrent là, puis en Suède presque

une seconde patrie. Là, ils espéraient qu'on leur offrirait des moyens de vengeance ; ils cherchaient du moins à faire partager leur haine par tous ces hommes du Nord, leurs frères en religion et ennemis comme eux du christianisme que l'empereur frank leur imposait en les faisant baptiser.

Enflammés par les récits de ces réfugiés, par le retour des leurs qui avaient pillé déjà quelques points de la Frise et de la Gaule et qui en avaient sans doute rapporté du butin; animés par leur esprit religieux, les *Northmen* menaçaient déjà l'Empire.

Jusque-là les Scandinaves avaient fait parfois alliance avec les Saxons, ils avaient même combattu à côté d'eux et ravagé les côtes de la Frise, mais ne s'étaient hasardés que timidement sur les côtes de la Gaule.

Un jour que Karle était dans un port de mer, raconte le moine de Saint-Gall, des barques de Normands vinrent pendant qu'il était à table, jusque dans la vue de l'habitation impériale. Plusieurs croyaient que c'étaient des marchands, mais Karle-le-Grand, à la légèreté des embarcations, les reconnût pour des pirates. Poursuivis, ils disparurent. L'empereur s'étant levé de table se mit à la fenêtre qui regardait l'Orient et y demeura longtemps à rêver, le visage inondé de larmes; personne n'osait l'interroger. Alors il se tourna vers ses officiers et leur dit: « Savez-vous, mes « fidèles, pourquoi je pleure? Certes, je ne crains pas que « ces gens-là puissent me nuire par ces misérables pirate- « ries, mais je m'afflige de ce que moi vivant ils ont été assez « audacieux pour menacer ce rivage; mais je suis tour- « menté d'une violente douleur, parce que je prévois tout « ce qu'ils feront endurer de maux à mes neveux et à leurs « peuples. »

Dans cette prévision, il songea à protéger de son vivant les côtes gauloises de la honte et des dangers de cette piraterie. Les chroniqueurs nous apprennent que, dans ce but, l'Empereur quitta Aix-la-Chapelle, où il tenait sa cour, visita toute la côte de l'Océan gallique, depuis la Batavie jusqu'à Rouen; il fit construire une flotte pour préserver ces rivages qu'il avait longtemps négligé de visiter; il plaça des navires, des stations et des corps de surveillance à l'embouchure des fleuves et des rivières.

Mais à peine les milliers de Saxons qui lui avaient échappé ont-ils pénétré dans les pays scandinaves que tous ces peuples, unis par une religion et une haine communes, vont devenir plus hardis. — Karle avait demandé à Godefrid, roi de Danemark, de lui livrer les réfugiés saxons de la campagne de 804; Godefrid s'y refusa, et quatre ans après ils osent menacer Aix-la-Chapelle, résidence du vieil empereur. « Les Normanz, dit la *Chronique de Saint-* « *Denis*, estoient montés en si grant orgueil, si se van- « toient jà que il viendroient par tous à granz otz (armée), « à Es la Chapelle qui estoit comme la chambre du « Roi.... »

Le génie et l'épée de Karle-le-Grand avaient arrêté toutes ces tentatives. Son fils Lodewig-le-Pieux, à tort appelé le *Débonnaire*, allait désormais être impuissant à leur mettre un frein. Le salut de l'Empire résidait bien plus dans celui qui l'avait créé que dans son organisation elle-même. La guerre l'avait élevé, la guerre, la guerre civile surtout allait le détruire. Karle mort, son œuvre allait périr. Son sceptre déjà trop lourd pour les mains de son fils Louis-le-Pieux se brisera en tombant de celles de ses petits-fils; et cette fois encore, comme pour les mérovingiens, les prétendus droits de l'hérédité royale seront une des prin-

cipales causes de la dissolution de l'Empire, de la chute des karolingiens: les membres de la famille impériale vont se dévorer entre eux.

La féodalité étouffée sous Pépin d'Héristal, Karle-Martel, Pépin-le-Bref et Karle-le-Grand, reprendra une allure plus vive et plus décidée. Louis-le-Pieux l'aidera puissamment dans sa marche en concédant à temps les terres du domaine royal comme avaient fait son père et son aïeul, mais en les aliénant à vie à ses fidèles et en accordant au même titre des gouvernements de province ou de district. Son fils Karle-le-Chauve ira plus loin encore, il rendra ces gouvernements et ces aliénations héréditaires.

Le clergé qui joignait alors à la turbulence des hommes de guerre l'art d'employer une arme nouvelle, celle de l'excommunication, verra naître l'aurore de sa grandeur. La guerre civile favorisera le développement de la puissance féodale et sacerdotale. En se faisant la guerre entre eux, les fils et petits-fils de Charlemagne seront les plus puissants alliés des hordes qui vont envahir l'Empire de tous côtés.

Dans les diverses luttes que Lodewig eut à soutenir contre ses trois fils, Lother, Pépin et Lodewig-le-Germanique, notre contrée paraît être restée attachée au parti du père contre ses enfants; on trouve du moins l'évêque de Bayeux Carviltus parmi ses fidèles. Avec vingt-sept autres évêques, il assiste au plaid de Worms (829), dans lequel on ratifia non-seulement ce qui avait été décidé dans les conciles provinciaux de Lyon, Mayence, Paris et Toulouse, mais encore la violation du pacte solennel de 817, en taillant dans l'Empire un nouveau royaume en faveur d'un nouvel enfant, Karle-le-Chauve, qu'avait eu l'impératrice Judith, quelques-uns prétendent avec Bernhard, principal ministre

du Roi. — Carviltus fut encore un des évêques qui, assemblés à Thionville, préparent la restauration de Lodewig que l'un de ses enfants, Lother, avait fait déposer par d'autres évêques. Il était enfin du nombre des quarante-quatre prélats présents au plaid de Thionville (835), qui annulèrent l'acte de déposition de Lodewig, signé cependant par quelques-uns d'entre eux. Il suivit l'empereur à Metz; il assista dans l'église de Saint-Étienne de cette ville à la cérémonie par laquelle les évêques, prenant la couronne sur l'autel, la remirent sur la tête de l'empereur; et ce fut là le premier acte significatif par lequel fut consacrée la subordination du pouvoir impérial au pouvoir épiscopal.

Il fallait, du reste, que les Bajocasses fussent dévoués à Lodewig, puisque leur évêque ne se contente pas d'assister, témoin muet, à ces diverses cérémonies; mais qu'encore il se porta l'accusateur de l'archevêque de Reims, principal promoteur de l'intrigue qui avait déposé l'empereur, et que, sur son accusation, celui-ci se confessa coupable et se démit lui-même de son épiscopat.

En participant aux mesures prises dans le plaid de Worms, l'évêque de Bayeux et les habitants du pays avaient pour ainsi dire adopté le jeune Karle-le-Chauve. La Neustrie était dans le lot que son père lui avait donné en partageant à nouveau l'Empire quelque temps avant sa mort (840) ; ses frères allaient la lui disputer. Les milices saxo-bajocasses marchent presque toujours sous les drapeaux de Karle; elles durent combattre pour lui à la journée de Fontenailles (25 juin 841), à cette journée si fatale, après laquelle les forces des Franks, dit l'annaliste de Saint-Arnould de Metz, furent tellement affaiblies que dorénavant, loin de faire des conquêtes sur leurs ennemis, ils ne sont plus capables de défendre leurs propres frontières.

Wace, le poëte normand, a résumé cette opinion dans ces deux vers :

Ainsi trouvèrent païens terre
Vide de gent, bonne à conquerre.

Un résultat important se produisait toutefois au milieu de toutes ces compositions ; résultat inévitable, du reste, si l'on considère que tant de peuples divers, réunis sous le sceptre de Karle-le-Grand, ne pouvaient longtemps obéir aux mêmes lois et courber la tête sous une seule volonté.

Le glaive d'un conquérant peut bien quelquefois étouffer l'esprit national; mais un moment arrive toujours où les peuples qui ont dévoré leurs affronts en silence, secondés par des circonstances, même fortuites, les mettent à profit, brisent leurs fers et recouvrent soit leur nationalité, soit leur liberté un instant perdues.

A la bataille de Fontenailles, les peuples de l'empire formé par Charlemagne s'étaient classés, les trois races principales qui le composaient s'étaient séparées.—Le midi et les populations orientales de la vieille Gaule, Romains et Gallo-Romains, s'y montrèrent commandés par Pépin et Lother. Les Franko-Germains s'étaient rangés sous les étendards de Lodewig-le-Germanique ; enfin Karle-le-Chauve commandait aux Gallo-Franks et aux Gallo-Neustriens.

La langue les distinguait déjà ; le serment fait par Louis-le-Germanique et par Karle-le-Chauve au traité de Strasbourg en est la preuve. Lodewig prononce le sien en langue romane, parlée par les peuples que gouvernait son frère, et à son tour Karle prononce le sien en langue tudesque, qui était la langue des peuples de Lodewig. Le

serment de Lodewig avec son préambule nous a été conservé; c'est le premier bégaiement de la langue vulgaire parlée par les Gallo-Neustriens et les Gallo-Franks; c'est aussi le premier monument de leur nationalité qu'acheva de déterminer le traité de Verdun (août 843).

Par ce traité, Lother eut la Gaule orientale, bornée à l'est par le Rhin, la Reuss et les Alpes; à l'ouest, par l'Escaut, la Mayenne et la Haute-Meuse, la Saône et le Rhône, Lyon compris. Lodewig obtint la Germanie, moins la Frise attribuée à Lother, plus les trois villes de Worms et Spire sur la rive gauche du Rhin; à Karle-le-Chauve fut dévolue tout le reste de la Gaule, la Neustrie et par conséquent notre contrée.

Karle, une fois à la tête de son royaume, s'occupa d'en organiser le gouvernement. Il conserva l'institution des *missi dominici*, seulement il les multiplia. Sous Charlemagne, deux de ces administrateurs suffisaient pour surveiller tout le pays compris dans l'archevêché de Rouen; nous en trouvons quatre dans les capitulaires de Charles-le-Chauve pour l'Avranchin, le Cotentin, le pays d'Hiesmes, le Lieuvain, le Bessin, *l'Otlinga*-Saxonne et l'*Otlinga* d'Hardouin; il est même probable que cette fonction était à vie. Nous croyons, en effet, que le nom de l'*Otlinga* d'Hardouin lui venait du comte Hardouin que nous trouvons au nombre des *missi dominici* cités par les capitulaires.

Le pays bajocasse continue à être un comté d'où devait dépendre le village de *Catheim.* Le domaine royal y compte en propriété plusieurs villages ou villes. Ceci est parfaitement prouvé par une charte du 4 novembre 843, par laquelle Charles-le-Chauve donne en propre et en intégrité à l'un de ses fidèles nommé Atton: 1° le village

d'Heidram, situé dans le comté de Bayeux, au petit pays qui est appelé *Otlinga Saxonica*, et le concède dans toute son intégrité avec les esclaves de l'un et l'autre sexe dont le comte Gundachre (Gundacaire) avait eu la confirmation par lettres de Karle-le-Grand ; 2° dans le même comté de Bayeux, un autre village appelé *Eberneie*, tout ce qui avait été accordé au même comte Gundachre avec les esclaves y demeurant, et dans le village de Fontanide tout ce que tient en ce lieu la femme Goder, et qui paraît être du domaine royal, tant en esclaves qu'en autres choses.

Cette charte nous démontre que les fiefs étaient alors concédés, non plus temporairement ou à vie, mais héréditairement :

« Nous faisons concession de tous nos droits et pouvoirs, « dit la charte, de telle sorte qu'à compter de ce jour et « depuis en ça, pour son utilité et sa commodité, de son « droit de propriétaire, il puisse en faire tout ce que bon « lui semblera, qu'il a libre et très-ferme pouvoir de « tout faire, de donner, de vendre et même de laisser à « ses héritiers. »

Que le roi usait toujours du droit de dépouiller ceux à qui ces fiefs avaient été concédés, puisqu'on prend les biens dont jouit la femme Goder pour les donner à Atton. Et qu'enfin, quoi qu'on ait dit, l'esclavage n'était pas encore détruit; que les esclaves étaient considérés comme un bien, comme un chose, puisqu'on les donne comme un bien, comme une chose.

Enfin, dans le comté de Bayeux, il est toujours un petit pays qui conserve son cachet d'origine saxonne, et si nous avions à déterminer la position de l'*Otlinga Saxonica* dont il est parlé dans cette charte et dans les capitulaires de Charles-le-Chauve, nous en fixerions l'étendue de l'em-

bouchure de la Seulles à celle des Veys. Pour nous, en effet, *Eberneiars*, dont on a fait Bernières, et *Fontanides*, qui est Fontenay sur les Veys, ou plutôt Fontenailles, et Heidram, qui est peut-être l'ancien village de *Heirils* ou peut-être celui d'Étreham, comme le veut Huet, se trouvent tous trois encore aujourd'hui sur cette partie de la côte.

Mais ni les comtes, ni les *missi dominici*, ni les milices du pays ne purent préserver cette contrée des ravages des Normands. Depuis leur première apparition au temps de Karle-le-Grand, ils s'étaient présentés plusieurs fois à l'embouchure de nos rivières. Pendant la déposition de Lodewig-le-Pieux, ils avaient ravagé la Belgique, brûlé Anvers, Malines et plusieurs autres villes (835). Après la funeste bataille de Fontenailles, des bandes conduites par Oscher étaient entrées en Seine, avaient brûlé Rouen et pillé l'abbaye de Jumiéges (celle de Fontenelles s'était rachetée en payant un tribut considérable), pendant que le célèbre Hasting remontait la Loire, saccageant tout le terrain compris entre ce fleuve et le Cher (841). Deux ans après, Biœrn Côte-de-Fer et Hasting arrivaient en Seine, pénétraient dans l'Oise et exerçaient leurs pirateries dans le Vermandois ; une autre division allait en Bretagne, où Noménoë avait fait alliance avec elle, s'emparait de Nantes, qu'elle pille, et s'établissait à demeure dans une des îles formées par cette rivière. La même année (843), les Normands poussaient jusqu'à la Garonne, y créaient un établissement pareil à celui de la Loire. Un grand détachement se ruait sur le Béarn, où les patriotes montagnards du Bigorre les exterminaient dans leurs défilés. L'année suivante les Normands expédiaient une flotte en Portugal, en Espagne, d'où ils seront chassés par les Arabes, mais non

sans avoir fait un large butin. En 845, Ragnar ou Ragner, connu aussi dans l'histoire sous le nom de Regnier, surnommé Lodbrog, c'est-à-dire à la culotte de peau velue, dont la Saga a fait un vêtement enchanté, et qui, selon le récit populaire, serait le père de Biœrn à la Côte-de-Fer, après maints exploits maritimes dans la mer Baltique, sur les côtes d'Angleterre, d'Écosse, de Flandre, arrive enfin aux rives de la Seine avec cent vingt bâtiments et remonte ce fleuve jusqu'à Paris. Il entre sans difficulté dans cette ville, en massacre les habitants, pille au moins les faubourgs, mais surtout les monastères de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés. « Karle, disent les *Annales* « *de saint Bertin*, eut un instant le dessein de combattre « les Normands; mais voyant que les siens ne pouvaient, « en aucune façon, se prévaloir contre les pirates, il pactisa « avec eux et leur donna 7,000 liv. d'argent (plus d'un « million de francs de notre monnaie) pour qu'ils sortissent « de France. »

Si le roi ne pouvait pas défendre Paris, comment eût-il protégé les autres villes et les autres provinces de son royaume?

Ragnar avait bien juré à Karle, en recevant les 7,000 livres, qu'il allait repartir et qu'il ne repasserait plus les frontières de son royaume. Il partit en effet avec son magnifique butin; mais, pour l'augmenter, il se jeta sur les deux bords de la Basse-Seine, où ses bandes mirent tout à feu et à sang. C'est à l'expédition de l'homme à la culotte velue qu'il faut rapporter la première des incursions faites par les Normands dans le comté bayeusain dont l'histoire nous ait laissé le souvenir; ils pénétrèrent assez avant dans les terres, marquant leur passage par le meurtre, l'incendie et le pillage.

L'histoire ne nous dit pas s'ils avaient menacé Bayeux, mais l'évêque Sulpice, successeur de Carviltus, avait, pour un motif quelconque, quitté cette ville; il s'était retiré à Livry, aujourd'hui canton de Caumont. La tradition veut que le prélat fût né sur le territoire de ce village, qu'il y eût une demeure au lieu nommé Valsaint, dans l'ermitage qu'avait fait bâtir saint Gerbold. A l'approche des pirates, les habitants avaient fui; quand ils rentrèrent dans leur village ravagé, incendié, l'ermitage n'existait plus; il avait été renversé. Sous les ruines on trouva l'évêque égorgé. Les habitants lui creusèrent à Valsaint même une tombe qui fut plus tard changée en chapelle, sous le nom de Saint-Sulpice, où vont encore prier les habitants du pays dans l'espérance qu'ils obtiendront, par l'intercession de cet évêque, l'éloignement de tout danger ou la guérison de leurs infirmités et de leurs maladies.

Lors de l'invasion franke, les reliques des saints, les évêques en habits sacerdotaux avaient été assez imposants pour les arrêter quand ils voulaient se livrer à des actes de brigandages. Les Normands ne sont pas si prompts que les Franks à croire aux miracles attribués aux uns et aux autres; les évêques ne les effraient pas et Sulpice ne fut pas le seul qu'ils mirent à mort. Il semble que ces enfants d'Odin veuillent venger sur les moines, moinesses, prêtres et évêques les persécutions qu'au nom du christianisme Karle-le-Grand avait fait subir à leurs frères les Saxons. Ils se rient des reliques, mais non des riches reliquaires qu'ils mettent dans leur butin. Ragnar Lodbrog, de retour dans son pays, montrant les richesses qu'il a rapportées de son expédition, disait à ceux à qui il les montrait et à qui il faisait le récit de ses exploits: « Dans ce pays, les morts sont « plus braves et plus à craindre que les vivants. »

Depuis Lodewig-le-Pieux le clergé commandait en maître dans l'Empire ; il avait retiré ou donné la couronne dans les grands plaids ou plutôt dans les conciles. Il possédait d'immenses richesses. Les évêques possédaient des milliers de serfs ; les abbayes avaient reçu en don des villes, des villages, des métairies ; mais ils étaient impuissants à les défendre, plus impuissants encore à protéger les divers royaumes dont se composait l'Empire.

Les trois monarques cependant, menacés par les peuples d'au-delà du Rhin, par les Normands, les Slaves, les Musulmans et par les corsaires grecs, avisèrent à sauver sinon leurs peuples, du moins leurs revenus et leurs couronnes. Faisant à nouveau trêve à leurs querelles, Lother, Lodewig-le-Germanique et Karlè-le-Chauve se réunirent à Mersen près Maestricht et firent un nouveau traité.

Bien décidés à se montrer plus favorables aux seigneurs laïques qu'aux évêques et à les maintenir dans les biens de l'Église qui leur avaient été distribués, et à ne faire aucun cas des demandes réitérées du clergé, et notamment des canons du concile du Mans, par lesquels le clergé excommuniait ceux qui détenaient ces biens, étaient usufruitiers des précaires et ne voulaient payer ni dîme ni nom aux églises. Ils espéraient par là que les grands laïques consentiraient à tirer du fourreau une épée que leur égoïsme brutal y avait trop laissé reposer.

Mais le résultat ne fut favorable à aucun d'eux ; la guerre civile se ralluma entre Karle et le roi d'Aquitaine Pépin, les irruptions des Normands continuèrent sur tous les points de l'Empire avec une violence plus grande. — Le roi de Bretagne Noménoë, mettant à profit les embarras de Karle-le-Chauve, envahit le Poitou et l'Anjou pour agrandir ses États.

Cependant la guerre de Karle avec Pépin était terminée ; les grands, les évêques, les abbés de l'Aquitaine, indignés contre Pépin, avaient même conféré la couronne au roi de Neustrie. Celui-ci, libre de ce côté, songea à reprendre les provinces dont Noménoë s'était emparé ; il convoque toutes les milices neustriennes et court avec elles sur le roi de Bretagne qu'il refoule bientôt au-delà de la Vilaine.

Parmi ces milices figurent des Saxons qui sont bien certainement des Saxons de Bayeux, Karle-le-Chauve n'en comptant pas d'autres dans son royaume. Ils forment l'avant-garde de l'armée franke à la bataille de Ballon où se rencontrèrent les troupes bretonnes et gallo-neustriennes ; mais les bords de la Vilaine n'avaient pas été jusqu'alors favorables aux Saxo-Bajocasses, ils ne devaient pas l'être encore cette fois. « Armés légèrement, disent les *Annales de Metz*, ils étaient destinés à recevoir le premier choc et à lasser la fougue des cavaliers bretons armés de javelots et montés sur de petits chevaux vifs, rapides, au pied sûr. Le combat engagé, les Saxo-Bajocasses ne peuvent tenir contre la grêle de dards que leur lancent les Bretons, ils se renversent sur l'armée dont leur défaite décida la déroute. »

Dans cette affaire qui eut lieu à Ballon (22 novembre 848), les troupes bretonnes combattaient pour leur nationalité. Derniers débris des races celtiques et kimriques, les Bretons animés d'un esprit patriotique devaient vaincre les soldats de Karle, combattant seulement pour ce prince.

L'Armorique en ce temps avait la même horreur du joug étranger qu'elle avait montrée sous les Romains. Le nombre de ses habitants s'était grossi des Bretons de la Grande-

Bretagne, fuyant devant la conquête saxonne. La domination franke, ou plutôt toute domination leur est odieuse. « Jamais les Kimris ne paieront tribut; ils soutiendront le « combat jusqu'à la mort, » avaient dit les Bretons de la Grande-Bretagne. « Tu as beau faire, disent les Bretons de « l'Armorique, tu ne détruiras ni notre nom ni notre « langue. » Ceux-ci veulent former un peuple ayant son roi, possédant même son Église; c'est chez eux que s'est conservé le dernier foyer, le dernier rayon de druidisme. Quand ils auront changé de religion et embrassé le christianisme, ils seront les plus fervents des chrétiens, et à la voix de leurs prêtres ils pousseront cette ferveur jusqu'au fanatisme, mais il leur faut des évêques, des prêtres bretons. Si l'évêque de Rome ne veut pas leur permettre qu'il en soit ainsi, ils se passeront de l'approbation de l'évêque de Rome, et la Bretagne, arrachant ses églises au métropolitain de Tours, se donnera une métropole, créera des évêchés, et elle vivra ainsi pendant trois siècles chrétienne fervente, mais séparée de Rome.

Ainsi fera-t-elle toujours; la dernière soumise à la couronne, elle sera la dernière à la défendre quand elle sera menacée. Son nom, sa langue et pour ainsi dire son individualité se perpétueront jusqu'à nos jours, et si elle se confond enfin dans la nationalité française, si ses enfants sont aujourd'hui parmi les meilleurs de la France, c'est à la liberté et non aux armes seulement qu'est due cette heureuse révolution.

Les efforts de Karle contre un tel peuple devaient échouer. Vainement il tenta de nouveau la soumission de la Bretagne (850). Cette nouvelle campagne fut infructueuse : il fallut que Karle reconnût la royauté de Noménoë, et plus tard celle de son fils Erispoë.

Rien, dans les historiens et les chroniqueurs contemporains, ne nous dit si les milices de notre pays prirent part à cette guerre; nous en doutons, car elles avaient à défendre leurs propres foyers, menacés par les Normands commandés par Oskeri, qui, ne trouvant plus à piller sur la Garonne, venaient d'aborder en Seine, brûlaient, saccageaient et rançonnaient tout ce qui se trouvait sur leur chemin. Les Bajocasses ne devaient guère compter que sur eux-mêmes. La foule des pirates grossissait tous les jours; deux autres chefs, Godefrid et Sydrok arrivèrent peu de temps après: Charles-le-Chauve voulut traiter avec eux. Sydrok refusa tout arrangement et continua ses brigandages; Godefrid se montra plus accommodant, et il accepta une concession de terres.

On ne connaît pas au juste le point sur lequel elles étaient situées: les uns veulent que ce soit aux Andelys, les autres autour de Vieux, au comté de Bayeux. Nous ne saurions décider entre les uns et les autres; il nous semble seulement certain que les Normands de Godefrid visitèrent notre contrée. Les historiens ecclésiastiques s'accordent, en effet, à reporter à 853 une visite des pirates sur nos côtes et l'enlèvement de la riche châsse dans laquelle étaient renfermées les reliques de saint Regnobert.

Les habitants de Bayeux crurent que l'évêque Baltfrid était en quelque sorte complice de cet enlèvement. Ils murmurèrent hautement contre lui, dit Hermant, d'après d'anciens manuscrits de la bibliothèque de l'évêché; du murmure ils en vinrent aux plaintes, des plaintes aux reproches et aux injures. Enfin, continue le curé de Maltot, ils portèrent si loin leur injuste passion qu'ils se servirent de la calomnie pour perdre leur père et leur pasteur, et l'accusèrent d'être tombé dans le péché d'incontinence et d'avoir contribué

aux sacriléges larcins des Normands. Cette cause fut soumise au souverain tribunal de Charles-le-Chauve ; il fut trouvé innocent et rétabli sur le siége d'où ses concitoyens l'avaient indignement chassé.

La conduite des fidèles bayeusains contre leur évêque prouve qu'ils ne supportaient pas avec indifférence le rapt des richesses et des reliques de leur Église ; et si toutefois c'est dans le comté de Bayeux que Godefrid et ses Normands avaient obtenu des terres, il faut croire que les habitants bajocasses ne vivaient pas en très-bonne intelligence avec eux. Cette animosité fut peut-être une des causes du départ de Godefrid. Il est en effet certain que ce roi de la mer ne voulut pas jouir longtemps de ses terres, et qu'il retourna en Danemark organiser une nouvelle expédition à la tête de laquelle il reparut dans la Seine peu de temps après (853-854).

Les temps étaient durs, au reste, pour tous les États des fils de Louis-le-Pieux. Un moment, dans le royaume de Karle, roi, seigneurs, clergé, semblèrent, en un effort suprême, vouloir se délivrer de la piraterie. L'évêque d'Orléans, l'évêque de Chartres, résistent vigoureusement aux bandes du cruel Hasting, l'archevêque de Reims Hinkmar ceint l'épée et garantit la Picardie d'une invasion ; Karle lui-même taille en pièces les pirates de Sydrok et de Biœrn dans la forêt du Perche (854-855). — Quelques victoires comme celle-là et le royaume de Karle était sauvé ; mais ce n'était là qu'un éclair de volonté, un acte de vigueur passagers. Les seigneurs retombent dans leur apathie ; le clergé fuira de nouveau, et les membres de la famille karolingienne ramèneront la guerre civile. L'un d'eux, Lother, venait d'abdiquer et mourait quelques jours après dans un couvent, après avoir partagé son royaume à ses deux en-

fants. Il donnait la couronne d'Italie à l'aîné, Louis, et au second le pays entre Meuse et Rhin, qui, du nom même de *Lother-ing-rike*,—*Lotharii regnum*,— devint le *Lother-Règne*, puis le *Lotherègne*, puis la *Lorraine*. L'empire de Charlemagne va se décomposant de plus en plus, il compte maintenant huit États. Le traité de Verdun, auquel on avait déjà porté atteinte, est complétement déchiré.

Au bruit de ces querelles, les Normands accourent plus nombreux et plus terribles, et le comté de Bayeux est de nouveau envahi, ravagé par leurs bandes; elles y promènent de nouveau le meurtre et l'incendie. « Les Normands entrent dans la ville de Rouen, dit l'historien de la translation de saint Philibert, et la dévastent; ils s'emparent de Bayeux et de tous les lieux environnants. Aucun lieu, aucun monastère ne reste intact, tout le monde prend la fuite. Ils sont rares ceux qui crient: Arrêtez! Arrêtez! Résistez! Combattons pour la patrie, pour le peuple, pour la nation! On rachète par des tributs ce qu'on devrait conserver par les armes. »

Il faut le reconnaître: cette fois, le clergé pousse seul le cri de guerre; il était tant pillé! les enfants d'Odin s'attaquaient principalement à lui, il était si riche! Et puis les prêtres étaient les ministres d'une religion qu'ils haïssaient. « Les seigneurs du pays sont lâches dans le combat, s'écrie le moine Aimoin; l'armée est mise en fuite avant que la bataille soit commencée, elle est abattue avant la première flèche lancée, renversée avant le premier choc des boucliers. »

Ne sachant à qui s'en prendre de leurs maux, une grande partie des seigneurs du royaume de Karle, qui ne retirent plus aucuns revenus de leurs terres pillées, ourdirent contre lui une conspiration, dont Wenillon, que de clerc de

sa chapelle il avait fait archevêque de Sens et par qui il avait été sacré, était un des premiers chefs. — Ils invitèrent Lodewig-le-Germanique à venir prendre possession des États de son frère; ce qu'il fit vers la fin de septembre 858. Il reçut le serment de plusieurs comtes et d'un certain nombre de bénéficiaires et de quelques prélats; puis il parcourut la Neustrie en souverain, dépouilla les seigneurs neustriens, ceux surtout qui étaient connus pour avoir gardé fidélité à Karle-le-Chauve, et donna leurs terres à ses guerriers germaniques. Il ne se contenta pas de toucher aux bénéfices laïques.

Les Normands, au milieu de ces querelles, devenaient plus audacieux. A la fin de cette année, ils arrivèrent de nouveau à Bayeux. Cette fois leur féroce avidité commit des atrocités; l'évêque Baltfrid, celui-là même que cinq ans auparavant ses concitoyens avaient accusé d'avoir livré les richesses de son Église et surtout la chasse de saint Regnobert aux pirates, périt sous leurs coups. « A la fin de cette année, dit l'Annaliste de Metz, les Danois mirent à mort Baltfrid, évêque de Bayeux (858). »

Aussitôt l'archevêque de Sens demanda à Louis-le-Germanique cet évêché pour un des diacres de son église, son parent, nommé Tortold. — Tortold fut pourvu; mais la façon dont se conduisirent les troupes tudesques de Lodewig ne contenta pas les seigneurs neustriens. — D'un autre côté, la majorité des évêques sous l'impulsion d'Hinkmar, archevêque de Reims, pour ainsi dire le pape du royaume gallo-neustrien, était restée dans le parti de Karle, avait proclamé ses droits et excommunié ses ennemis. Six mois s'étaient à peine écoulés que Lodewig était forcé de retourner dans ses États.

A peine Karle rappelé eut-il repris possession des siens

u'il se hâta de réparer tout ce qu'avait fait son frère. Il e permit pas que Tortold restât évêque de Bayeux, il omma Erchambert, un des siens, à sa place; cette affaire ut même portée devant le concile de Savonnières (juin 859). — Car, parmi les griefs reprochés à Wenillon dans 'humble mémoire que Karle présenta aux prélats assem-blés, on trouve le suivant :

« Wenillon, par lui et par ses familiers, obtint de mon « frère Lodewig qu'un épiscopat vacant, à savoir celui de « la cité des Bajocasses, fût donné à son parent, un de nos « clercs, du nom de Tortold, qui s'était recommandé à moi « et m'avait donné sa foi par serment, et qui accepta cet « épiscopat de la volonté de mon frère en se parjurant de « la foi qu'il m'avait jurée. »

Nous lisons en outre, dans les décisions des évêques du même concile, que Tortold avait voulu exciter des troubles dans la cité des Bajocasses par promesse et par menace. On ne sait pas ce que cette assemblée décida, mais Tortold ne dut pas résister longtemps ; Erchambert, l'évêque de Karle, assistait et souscrivait comme tel à ce même concile de Savonnières, chargé d'examiner l'affaire du patron de Tortold, de l'archevêque de Sens, Wenillon. Nous retrouvons sa signature l'année suivante 860, à l'assemblée de Tousti, en 866 à celle de Soissons, en 867 à celle de Troyes, en 869 à celle de Verberie.

Karle ne se contenta pas de remettre ses fidèles en possession des fonctions ou des terres qu'ils possédaient dans le comté de Bayeux ; il en accorda de nouvelles, même à des abbayes assez éloignées du pays. C'est ainsi que par une charte de 860, « il donne au monastère de Saint-« Honor-le-Moutier la *villa* de Saint-Sylvain, située au pays « bayeusain, avec tous ses villageois, alors même que le

« monastère posséderait déjà quelque chose dans ce « comté. »

Aucun acte, aucun document ne nous apprend quelle était l'étendue du comté de Bayeux. Nous voyons seulement par les deux chartres des concessions de 843 et de 860 qu'il s'étendait sur la côte jusqu'aux Veys, si le village de Fontanide est Fontenay et non Fontenailles; jusqu'en deçà de la Seulles et probablement jusqu'à l'Orne, si *Éberenneio* est Bernières, et jusqu'à la frontière du diocèse de Séez ou du sud-est, si le *Sanctus Silvinus* de la charte de 860 est le Saint-Sylvain de nos jours.

Le comté avait sans doute la même étendue que le diocèse. L'étendue des diocèses, on le sait du reste, avait dans le principe la même circonscription que les anciennes cités de l'Empire.

Pendant ce temps, les Normands reparaissent simultanément sur tous les fleuves; le mal qu'ils font est indicible. Cette fois les masses populaires, dont les historiens de ces temps néfastes passent les malheurs sous silence, pour ne s'occuper que de ceux des seigneurs, du clergé, des moines qui à leurs yeux sont toute la nation, ces masses se lèvent pour combattre les pirates. Abandonné à lui-même, le menu peuple d'entre Seine et Loire, celui de notre contrée voulut résister aux Normands de la Seine; vaine tentative! Cette multitude inaguerrie, aveugle, sans chef, uniquement composée de serfs et de colons, devait être bientôt écrasée et détruite par les Normands aux ordres de Biœrn. Ils n'eurent pas longtemps à lutter contre elle, les seigneurs franks se chargèrent de la détruire; car, disent les *Annales de Saint-Bertin*, comme leur conjuration s'était formée sans précaution, ceux qui la composaient furent facilement tués par nos *puissants seigneurs*.

Ceux-ci haïssaient autant les masses populaires que la royauté. S'ils supportaient avec peine l'espèce de dépendance dans laquelle celle-ci les tenait encore, ils ne pouvaient voir sans crainte les masses s'armer. Il y avait là un obstacle et un danger à la constitution de la féodalité; pour conjurer l'un et se soustraire à l'autre, il n'est pas rare de voir les seigneurs s'allier aux Scandinaves.

Le roi Karle, lui-même, mais dans un but diamétralement opposé, composait avec les Normands dirigés par Wéland, pour se débarrasser de ceux qui s'étaient successivement établis dans la Seine sous Hasting, Biœrn et Sydrok. Ce pacte d'une habile politique, puisqu'il tendait à mettre aux prises les Normands entre eux, fut longtemps sans recevoir d'exécution, parce qu'il fallut longtemps pour recueillir l'argent promis à Wéland; mais enfin il délivra Paris. On peut même le considérer comme un premier pas fait vers une communion entre les peuples du Nord et la race franke.

Cependant Karle-le-Chauve, profitant du moment de répit que de ce côté lui laissaient les pirates, et répondant à un appel des seigneurs de la Provence, se disposait à s'emparer de ce royaume taillé dans l'Austrasie, à l'abdication de son frère, et à prendre possession de la couronne placée sur la tête du plus jeune de ses trois neveux austrasiens. Avant d'entreprendre ce voyage, il laissa la garde de la Neustrie à son fils Lodewig, appelé le Bègue. Il avait en outre confié le duché d'Anjou à un ancien factieux qui, après avoir fait cause commune avec Pépin d'Aquitaine, avec Salomon de Bretagne, s'était rallié à un Saxo-Neustrien, au chef de cette dynastie des Capets, à Robert-le-Fort.

De longues dissertations ont été faites, de nombreux volumes ont été publiés sur l'origine des Capétiens, sur celle de Robert-le-Fort, le bisaïeul de Hugues-Capet; il est peu

de points historiques qui aient prêté nature et donné lieu à un aussi grand nombre d'écrits.

Les deux plus anciens auteurs qui parlent du pays auquel appartenait Robert-le-Fort sont : Abbon, religieux de Saint-Germain-des-Prés, et Aimoin, auteur des *Miracles de saint Benoît.*

Le premier, qui écrivait en 896-898 un poëme sur le siége de Paris auquel il avait assisté, pendant lequel il avait été témoin des exploits et de la vaillante défense d'Eudes, fils de Robert-le-Fort, mort depuis vingt ans à peine, après avoir raconté la nomination d'Eudes : « Toutes les parties de la « France, dit-il, se réjouissaient à l'envie du couronnement « La France s'en réjouit quoique Eudes fût neustrien. »

Aimoin écrivait en 1004, près de cent quarante ans après la mort de Robert, mais au temps de la toute-puissance de son petit-fils Hugues-Capet : « Robert, comte d'Anjou, homme « d'origine saxonne, s'opposa aux cruels efforts des Nor- « mands. »

L'opinion que Robert était d'origine saxonne s'est conservée chez plusieurs écrivains vivant au temps des premiers rois de la race capétienne, et se perpétue jusqu'à nous. Le continuateur d'Aimoin au XIe siècle, Yves de Chartres ; Guillaume de Jumiéges au XIIe ; l'historien anonyme de la *Vie de Louis VIII*, Guillaume de Nangis au XIIIe, parlent tous de l'origine saxonne de Robert.

Les critiques de ces derniers siècles, ne sachant comment expliquer les paroles d'Aimoin, ont, pour retrouver la généalogie saxonne de Robert, accumulé hypothèses sur hypothèses. Ces critiques poussent leur zèle de discussion jusqu'à falsifier des textes, jusqu'à inventer des chartes ; ils se font du moins ce reproche, à ce que nous atteste Foncemagne, en résumant, dans une dissertation insérée au

tome XX des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, l'analyse et l'examen de tous les ouvrages publiés jusqu'à lui sur cette question.

Le grand point de division entre les critiques était que les uns voulaient que Robert-le-Fort fût seulement saxon, les autres qu'il fût purement neustrien; on n'eût pas tant discuté si on eût pensé à établir que Robert pouvait être d'origine saxonne et neustrienne tout à la fois. Jean du Bouchet est le premier qui ait mis sur la voie conciliatrice ces deux dénominations, dans son ouvrage de la *Véritable origine de la seconde et troisième lignes de la maison de France*.

Il produit et adopte, à la vérité, l'opinion d'André Duchesne, que Robert descendait de Hildebrand, frère de Karle-Martel; mais cherchant d'où a pu lui venir la qualité de saxon, il croit le résoudre en disant que le patrimoine de ses ancêtres était situé dans cette partie de la Neustrie à laquelle on donnait le nom de Saxonne.

Il était donc neustrien d'origine saxonne.

Cette concordance de l'origine saxo-neustrienne de Robert, n'a pas échappé aux critiques et aux historiens modernes; elle a été adoptée par un de nos plus récents historiens, M. Michelet.

M. Michelet, après avoir rapporté une partie des passages des anciens auteurs chez lesquels est accréditée l'opinion que Robert était de race saxonne, bien qu'il fût né en Neustrie, ajoute: « Toutes ces opinions se concilient et se « confirment par leur divergence même, en admettant que « Robert-le-Fort descendait des Saxons établis en Neustrie « et particulièrement à Bayeux, tout le rivage s'appelait *Lit-* « *tus Saxonicum*. » (*Hist. de France*, v. XXI, p. 415, note.)

M. H. Martin, v. II, p. 448, s'exprime ainsi:

« Les chroniqueurs appellent Robert comte ou marquis

« d'Anjou, parce qu'il résidait ordinairement à Angers « pour faire face aux Bretons et aux Normands de la Loire. « On a voulu faire de lui un fils du héros saxon Witikind, ce « que l'examen des dates rend invraisemblable; il eût pu, à « la rigueur, être son petit-fils. D'autres ont pensé qu'il était « issu de la colonie saxonne de Bayeux. Le poëte Abbon, « moine de Saint-Germain-des-Prés, qui écrivait à la fin « du IXe siècle, appelle Eudes, fils de Robert, « un neus- « trien, » ce qui favoriserait cette dernière opinion. »

Nous n'hésitons pas à adopter cette opinion qui paraît jusqu'ici avoir échappé aux nombreux écrivains de la Basse-Normandie; du moins nous n'en avons trouvé trace dans aucun des livres ou recueils scientifiques que nous avons compulsés.

Voici les raisons qui ont levé sur ce point toutes nos hésitations :

La colonie saxonne du pays bajocasse avait été établie dès le IVe siècle; nous l'avons vue figurer dans la *Notice de l'Empire* au Ve et fournir des troupes aux rois neustriens de la seconde race, auxquels elle reste le plus souvent fidèle. En dernier lieu, elle s'attache au parti de Karle-le-Chauve, alors qu'un grand nombre de seigneurs l'abandonne; presque toujours, enfin, les Saxo-Bajocasses sont de vrais et bons Franco-Neustriens; ils ne sont Saxons que de nom et de langue, car ils paraissent avoir conservé la leur tout en adoptant celle du pays. Les milices qu'ils peuvent lever sont nombreuses, puisque les historiens en font une mention particulière et qu'elles forment à elles seules des divisions d'armées. En 848, elles suffisent à composer le corps d'avant-garde de l'armée que Karle-le-Chauve oppose aux Bretons de Noménoë.

Les chefs auxquels était dévolu le commandement supé-

rieur des troupes devaient jouir d'un crédit, d'une importance assez considérables; le père de Robert-le-Fort et peut-être Robert-le-Fort lui-même avaient bien pu compter parmi les seigneurs dévoués à la cause de Karle-le-Chauve et assister à la bataille de Ballon. Ils l'avaient du moins suivi lorsque les Neustriens avaient appelé Louis-le-Germanique. « La *Chronique d'Anjou*, dit M. Depping, nous ap-
« prend que Robert combattit avec valeur contre l'armée de
« Louis-le-Germanique lorsqu'elle vint attaquer la Neustrie. »

Mais ce n'est pas là ce qu'on lit dans Aimoin; cet auteur dit positivement que Robert était de race saxonne : *Vir generis Saxonici*, tandis qu'Abbon dit simplement qu'il était neustrien-saxon.

Karle, pour récompenser un homme aussi dévoué (il s'était fait du reste une brillante réputation), avait certes bien pu lui donner un comté: les historiens ne nous disent pas lequel. Nous admettons que Robert était comte d'Anjou quand au plaid de Compiègne (861), Karle-le-Chauve, par le conseil de ses grands, lui confia, comme nous l'apprennent les *Annales de Metz*, le duché entre Seine-et-Loire pour le défendre contre les Normands et les Bretons.

Rien ne s'oppose à ce qu'une telle concession fût faite à de tels Saxons; tout, au contraire, dans l'hypothèse que nous adoptons avec de savants critiques, rend plausible cette opinion que la colonie saxonne de Bayeux fut le berceau de la race des Capets.

Plantureux pays que notre Basse-Normandie où des deux races d'étrangers, Saxons et Normands, naîtront deux tiges qui donneront à la France la dynastie des Capétiens, si longtemps l'instrument et l'expression de la nationalité française, et celle des ducs de Normandie, autour de laquelle se groupe la nationalité anglo-normande!

Robert-le-Fort se montra à la hauteur de la mission qui lui était confiée; si bien que les historiens, ses contemporains, l'ont appelé le Macchabée de son temps.

Après maints exploits contre les ennemis de Karle, contre Salomon auquel s'étaient alliés les deux fils du roi, Lodewig et Karle; après avoir tenu la campagne pendant trois ans contre les bandes normandes, le plus souvent avec succès, le nouveau duc d'Anjou périt dans un engagement contre les pirates conduits par un chef portant le nom d'Hasting. Les uns veulent que ce soit le terrible Hasting, prétendant qu'il ne se convertit au christianisme qu'après cette campagne; d'autres veulent que ce soit le fils de ce roi de mer, Hasting le père étant déjà converti et comte de Chartres.

Quoi qu'il en soit, quatre cents Normands et Bretons remontaient la Loire pour piller le Mans. Robert ayant appris leur marche se hâte d'aller au devant d'eux avec un gros de gens; il était accompagné de Rainulf, duc d'Aquitaine.

Pris à l'improviste, les Normands quittent leurs bateaux, se jettent dans Brissarthe, village à vingt kilomètres d'Angers, et se retranchent dans l'église; Robert et Rainulf la cernèrent. On était en juillet: accablé par la chaleur, Robert avait ôté son casque et sa cote de mailles; la nuit approchait, les Normands firent une sortie et fondirent sur les troupes de Robert et de Rainulf. Elles se défendirent de leur mieux et déjà elles repoussaient cette attaque imprévue, lorsque Robert, qui combattait la tête nue et la poitrine découverte, fut tué sur le seuil même de l'église. Rainulf ne fut pas plus heureux, une flèche décochée par une fenêtre de l'église le blessa mortellement; il mourut le lendemain. Les soldats, disent les annalistes, « voyant leurs « deux chefs hors de combat se dispersèrent remplis de

« deuil, et les Normands triomphants regagnèrent leur « flotte. » (866.)

Vers l'époque où mourait pour la défense du sol franko-neustrien l'un de ses plus braves hommes d'armes, le père d'une future race royale, nous allons voir apparaître le chef de pirates qui devait bientôt régner presque en souverain sur notre contrée et dont la postérité devait s'établir avec tant d'éclat sur le trône d'Angleterre.

Ce chef, c'était Hrolf, plus connu sous le nom de Rou et mieux encore sous celui de Rollon, le seul que nous lui donnerons désormais. Il préparait déjà sa première expédition.

Après la mort de Robert, les Normands établis sur la Seine avaient composé à nouveau avec Karle-le-Chauve, mais ceux de la Loire, délivrés de leur plus redoutable adversaire, s'étaient montrés intraitables. Ils avaient ravagé Bourges, brûlé Orléans, attaqué Poitiers; deux de leurs chefs, Rorik et Rodulf, s'étaient même emparés d'Angers et s'y étaient retranchés. Charles, après avoir fait la paix avec Salomon de Bretagne dont il avait agrandi le royaume en lui cédant le Cotentin, vint avec lui mettre le siége devant Angers; il força les Normands à capituler, mais il ne poursuivit pas sa victoire. (862-873.)

Depuis quelques années déjà les pirates ne se contentaient plus, comme ils l'avaient fait aux premiers temps de leurs incursions, de venir ravager nos côtes maritimes ou les rivages de nos fleuves; ils avaient formé sur divers points, et notamment sur la Seine et sur la Loire, des établissements qui leur servaient de repaires. C'était la seconde phase de leurs expéditions.

Par la capitulation d'Angers, il fut convenu qu'ils pourraient se retirer dans leur île de la Loire et y fonder un

marché; qu'au bout de quelques mois, l'hiver passé, ceux qui voudraient embrasser le christianisme pourraient demeurer en Neustrie, tandis que ceux qui refuseraient le baptême seraient obligés de repartir.

Biœrn, Wéland, Rorik, Rodulf, Hasting lui-même se convertirent. Leurs troupes avaient-elles été épuisées par de nombreux combats? Ces chefs, après un séjour assez prolongé dans une riche contrée qu'ils avaient dépouillée, ruinée, voulaient-ils jouir en paix de leurs richesses? Préféraient-ils à leur patrie un pays qui leur promettait autant et peut-être plus qu'ils n'auraient chez eux? Il fallait bien qu'il en fût ainsi pour qu'ils consentissent à ne plus revoir les lieux d'où ils étaient partis.

Pendant quelque temps, les ravages s'apaisèrent, les populations purent respirer; du moins les chroniques contemporaines ne font mention d'aucune nouvelle incursion des pirates septentrionaux. Ce temps fut de courte durée. D'un côté, le roi breton Salomon, monté sur le trône par le meurtre d'Érispoë, ce qui n'a pas empêché qu'on en ait fait un saint, fut assassiné par deux de ses lieutenants qui se partagèrent d'abord et puis se disputèrent sa succession. — De l'autre, Karle-le-Chauve alla en Italie pour s'emparer de la couronne d'empereur que, par sa mort, laissait Louis II, le dernier rejeton de la branche aînée des Karlingiens. (874-879.)

Louis-le-Germanique étant mort aussi laissait à ses fils Karloman la Bavière, Louis la Saxe et la Thuringe, à Karle-le-Gros, la Souabe. — Enivré du titre d'empereur que lui a conféré le pape Jean VIII, comme au plus fidèle et au plus dévoué serviteur de l'Église, il veut aussi s'emparer des États de ses neveux, et commence contre eux une guerre dont le dénoûment lui fut fatal par le combat d'Andernach, où l fut défait par Louis-de-Saxe.

Ce fut à ce moment que, selon quelques historiens sans autorité, Rollon aurait fait son apparition dans la Seine.

D'où venait-il? Quelle était sa famille? Les historiens normands, Dudon de Saint-Quentin le plus ancien en tête, disent : que la jeunesse noble du Danemark était si turbulente que le roi voulut la chasser du pays. Les jeunes nobles ayant appris cela se révoltèrent, et prirent pour chefs deux frères, Rollon et Garin. Le roi outré courut aux deux jeunes gens que déjà il n'aimait pas, mais il fut battu. Alors il rusa, feignit de se réconcilier avec eux, puis s'empara de leur château, leur tendit une embuscade dans laquelle ils tombèrent. Garin fut tué. Rollon parvint à s'échapper, atteignit un port de mer, d'où il fit voile pour l'Écosse. Les historiens ne disent pas avec quelles forces. Lorsqu'il eut abordé dans cette contrée, il engagea les habitants à se joindre à lui et à lui fournir des bateaux. De là, il passa en Angleterre, où, après quelques escarmouches, il finit par obtenir du roi du Westsex un certain nombre de navires et des vivres. Il s'embarque pour les côtes frankes, mais une tempête le jette sur l'île de Walcheren dont les habitants lui font mauvais accueil et appellent à leur aide les comtes de Frise et de Hainaut. Après les avoir battus et ravagé leurs terres, Rollon prend de nouveau la mer, et c'est alors qu'il se dirige vers la Seine. Ce récit de nos historiens n'est pas d'accord avec celui que nous ont laissé les chroniqueurs du Nord.

Et d'abord Rollon n'était pas danois, mais norwégien; il était fils de Rangnwaldar, Rognwald, qui fut *iarl* ou comte de Mœre. Dans le Nord, on lui a fait deux généalogies : l'une qui le fait descendre de la race divine des Ases par Heitir, fils de Nor, fondateur de la dynastie des rois de Norwége; l'autre qui, par les femmes, remonte jusqu'à

Eisten Glumru, un des rois de Norwége, descendant lui-même d'une fille de Sigurd Hring, roi de Danemark.

Le père de Rollon était un seigneur norwégien; il avait joué un grand rôle dans la politique et les révolutions de son pays. Halfdan-le-Noir était l'un des vingt chefs norwégiens qui prenaient le titre de roi. Profitant de l'affaiblissement causé dans le pays par les excursions des rois de mer dont les compagnons étaient la fleur et la vigueur de la nation, il tenta de réduire les autres princes et de faire un royaume unique des terres de Norwége. Il avait presque accompli cette œuvre quand il mourut. — Il laissait un fils du nom de Harald, âgé de dix ans. Il y eut une révolte contre l'enfant; mais à peine fut-il devenu homme qu'il reprit avec succès l'entreprise de son père et força les rebelles à le reconnaître pour souverain. Il fut puissamment aidé dans toutes ses guerres par le père de Rollon. Rongwald avait cinq enfants: quatre d'entre eux furent associés aux exploits et aux honneurs du chef de la famille en Norwége. Rollon, au contraire, courait les mers étrangères. « L'histoire du Nord, dit M. Depping, nous le représente « toujours comme errant loin des foyers paternels, soit « que ce fût son goût particulier, soit que des raisons « inconnues l'eussent éloigné de sa famille. »

Il ne serait certes pas impossible que ce fût dans ces temps de sa première jeunesse, fort obscure du reste, que Rollon ait fait son apparition dans la Seine.

L'arrivée de la flotte normande, dans laquelle il n'aurait eu qu'un commandement très-secondaire, jeta la terreur sur les deux rives du fleuve; elle parvint jusqu'à Rouen sans encombre. Karle-le-Chauve battu à Andernach ne pouvait repousser l'invasion des pirates, il résolut d'acheter leur retraite ou la paix. Dans une assemblée convoquée à

Compiègne en mai 877, on décida qu'on lèverait un impôt à cet effet, et au mois de juillet suivant, dans l'assemblée de Kiersi, on en régla le mode de répartition. Voici comment cette contribution fut établie : 8 deniers sur les manses libres, 4 sur les manses de colons ou sur chaque habitant, 2 par chaumière, 12 sur chaque terre seigneuriale ou autre ; les prêtres furent taxés à 4 sous au plus, les religieux à 4 deniers, les marchands et les citadins proportionnellement à leur fortune ; les églises elles-mêmes furent forcées de contribuer.

La somme à livrer aux pirates consistait en 4,000 livres d'argent pesant ; un million de deniers d'argent devait la produire. On mit à la lever une grande rigueur ; la difficulté qu'on eut à se la procurer indique la pauvreté extrême du royaume ou la résistance des plus riches à payer, ou bien encore les concussions des employés chargés d'en opérer la perception qui durait encore sous Louis-le-Débonnaire.

Les Normands attendirent dans la Seine qu'on leur en fît le versement et Rollon restait avec eux. Ce fut probablement après avoir reçu sa quote-part que, ne voyant plus rien à entreprendre de ce côté, Rollon quitta ses compagnons de la Seine et cingla vers l'Angleterre. A partir de cette époque on le perd de vue pendant dix ans au moins.

Le traité fait par Karle-le-Chauve avec les Normands était sans doute une honte ; mais les grands y avaient pris part en le sanctionnant dans les deux assemblées de Compiègne et de Kiersi par le vote et la répartition de l'*hériban* ou impôt. — Le clergé, qui n'en était pas exempt, se montra cette fois encore éminemment patriote. « Depuis plusieurs « années on accable le peuple de vexations et de tourments, « sous prétexte de vouloir repousser les Normands, écrivait

« à Lodewig-le-Bègue, l'archevêque de Reims Hinkmar. « Il est temps que la justice et le bon droit qui sont éteints « chez nous renaissent et que Dieu nous rende le courage « contre les païens ; car depuis nombre d'années on songe « dans ce royaume, non pas à se défendre, mais à se « racheter et à lever des tributs, et l'on dépouille non- « seulement les gens pauvres, mais encore les églises « naguère si riches. »

La conservation du temporel et de ses richesses a toujours tenu à cœur au clergé.

Comment et avec quelles forces Karle aurait-il pu faire régner la justice et le bon droit, lui qui les avait si souvent méconnus? Comment et avec quelles forces eût-il arrêté les Normands? Où eût-il recruté des soldats? Dans les masses populaires; mais la liberté, mais l'esprit militaire étaient depuis longtemps étouffés dans leur cœur; depuis longtemps on ne les comptait pour rien et elles étaient réduites pour ainsi dire en esclavage.—Une fois elles avaient voulu résister à l'ennemi commun, et, cette fois, les grands, les seigneurs s'étaient ligués avec les pirates pour écraser cette vile multitude soulevée par l'immensité des maux qu'elle souffrait.

Karle pouvait-il s'adresser aux seigneurs eux-mêmes? Mais ceux-ci en étaient arrivés au point de n'avoir d'autre loi que leur volonté ou une force plus puissante que la leur. Le chemin qu'ils avaient fait était rapide. Nous les avons vu passer d'un camp à un autre dans l'espoir d'acquérir un peu plus de terres, quelques esclaves de plus; ils quittent le camp du roi qu'ils servaient hier pour suivre la bannière de celui-ci qu'ils abandonneront demain. — Les rois, du reste, leur ont appris à mépriser la royauté. Les fils de Lodewig-le-Pieux avaient fait la guerre à leur père et

l'avaient déposé, puis frères, oncles, n'avaient cessé de se livrer entre eux à des luttes fratricides. La royauté n'était plus désormais assez forte pour grouper un faisceau d'hommes assez puissants pour résister à l'ennemi. Et c'est ce qui explique comment les Normands, avec des troupes peu nombreuses, peuvent, non plus seulement piller et s'enfuir, mais former des établissements à demeure, attaquer des places fortes, faire des siéges et entrer dans des villes considérables; ils n'ont devant eux que des détachements locaux, ceux des comtés sur lesquels ils font leurs excursions; aucun des royaumes de l'empire de Charlemagne n'a plus d'armée qu'on puisse mettre en campagne. Il eût fallu d'abord une marine pour combattre les plus braves marins de cette époque; les grands auraient refusé de faire face aux dépenses qu'elle eût nécessitée. Ils ne pensent plus qu'à eux seuls.

Au lieu de recevoir la loi de la royauté, c'est eux qui la lui imposent.

Les fonctions, les bénéfices, d'abord révocables par la volonté de celui qui les avait accordés, étaient, comme nous l'avons dit, devenus des concessions à vie. L'hérédité était encore dépendante du monarque; l'assemblée de Kiersi, cette assemblée dans laquelle les grands avaient été les complices de la lâcheté de Karle-le-Chauve, en votant l'impôt normand, acheva la constitution de la féodalité. Un capitulaire de cette assemblée consacrait l'hérédité des fiefs.

« Si un comte de notre royaume, y est-il dit, vient à
« mourir....., et qu'il laisse un fils en bas âge, les officiers
« du comté et l'évêque aideront l'enfant à prendre soin du
« comté, jusqu'à ce que nous sachions la mort du comte
« et que le fils enfant par notre concession soit honoré des

« honneurs paternels. Si le comte défunt n'a point de fils,
« nous pourvoirons à son remplacement selon notre volonté; il en sera de même pour nos vassaux que pour les
« comtes, et nous entendons que les évêques, abbés et
« comtes et nos autres fidèles, en usent semblablement
« envers leurs hommes. »

Ainsi, la royauté accordait aux évêques, abbés et comtes, l'hérédité de leurs bénéfices, et à leur tour les évêques, abbés et comtes, pouvaient accorder en hérédité une partie de leurs bénéfices à leurs vassaux.

Après l'assemblée de Kiersi, la signature de ce capitulaire et le répartement de l'*hériban* à payer aux Normands, Karle-le-Chauve qui ne pouvait défendre son royaume contre les pirates, partit pour aller délivrer l'Italie des Sarrasins. Jean VIII l'avait sacré empereur, Jean VIII l'appelait. Il fallait bien que Karle fît quelque chose pour ce fidèle ami; il alla en Italie, mais ce fut pour en repartir aussitôt; la maladie le força de s'arrêter à Brion, misérable village de la Maurienne, situé au pied du Mont-Cenis. Charles y mourut, mais son cadavre ne fut pas même rapporté en France; il fut enterré à Nantua, le 6 octobre 877.

Son fils, Louis-le-Bègue, qu'il avait associé à l'Empire, fut couronné par Hinkmar; mais il ne put même conserver l'ombre de la puissance qu'avait eue son père, et cependant, disent les *Annales de Saint-Bertin*, pour se concilier des partisans, il donna des abbayes, des comtés, des châteaux, selon que chacun les demandait. La Lorraine, la Bretagne, la Gascogne, la Provence, l'Aquitaine, avaient chacun leur souverain. La France-Neustrienne, qui était alors la France proprement dite, en comptait trois à elle seule: Gozlin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain, l'abbé Hugues, comte d'Anjou, fils de Robert-le-Fort, et

Conrad, son frère, comte de Paris. La royauté de Louis-le-Bègue n'était guère que nominative, quoique le Pape eût sacré empereur ce fantôme de roi, et l'anarchie allait chaque jour croissant; elle ne fit que grandir après sa mort (880).

Il laissait deux fils, Lodewig III et Karloman; sa seconde femme était enceinte, elle donna le jour à un enfant posthume, Charles-le-Simple. Deux grands partis se formèrent, les deux frères Hugues et Conrad se divisèrent: l'un, dans lequel était celui-ci, voulait déférer la couronne de la Franco-Neustrie à l'un des fils de Louis-le-Germanique; l'autre, auquel appartenait Hugues l'Abbé, s'empressa de faire sacrer les deux fils aînés de Lodewig-le-Bègue. Lodewig eut la Neustrie, Karloman la Bourgogne. Un instant les deux jeunes rois durent avoir l'espérance de relever la race karlingienne. Étroitement unis, jaloux de s'illustrer, ils défirent plusieurs fois les Normands, et c'est en les combattant que Lodewig trouva une mort glorieuse, suivant les *Annales de Saint-Bertin* (881-882). Karloman continue à suivre la voie dans laquelle son frère et lui étaient entrés; avec le peu de troupes qu'il pouvait se procurer, il continue courageusement la lutte. Les Normands se montraient partout non plus seulement en pirates, mais en conquérants; tout fuyait devant eux, et c'est en abandonnant son siége que mourut ou de chagrin ou de fatigue le vieil archevêque, l'un des patriotes les plus éprouvés de ces temps de désolation, qui plus d'une fois avait endossé la cote de mailles et ceint l'épée, Hinkmar, l'une des plus puissantes colonnes sur lesquelles s'appuya l'Église gallicane pour repousser les tentatives de suprématie de l'Église de Rome.

« Dans les villages, disent les *Annales de Saint-Vaast*, « il n'y avait pas de place où l'on ne vît chaque jour

« quelques cadavres gisants ; tantôt c'était un prêtre, un
« noble, un bourgeois, une femme, un enfant ; les chemins,
« les lieux écartés étaient souillés de corps morts. »

Karloman déploya un grand courage, mais quelle que fût son énergie, il ne pouvait sauver la patrie. Les hommes libres refusaient de servir, les grands gardaient leurs forces pour défendre leurs domaines, et avec l'étranger ils ne savaient plus employer que l'or en place du fer. Ils offrirent 12,000 marcs d'argent pesant aux Normands que commandait Sighefrid, pour leur faire évacuer le pays d'entre Seine-et-Oise. Karloman dut ratifier ce traité. Les pirates se retirèrent et Karloman mourut peu après (884). Charles-le-Simple avait alors quatre ou cinq ans, et jamais la France n'avait eu plus besoin d'un homme pour concentrer ses ressources. Les grands qui, depuis la mort de Karle-le-Chauve, donnèrent la couronne, l'offrirent à Karle-le-Gros, l'un des fils de Lodewig-le-Germanique ; Karle-le-Gros était l'incapacité et la lâcheté personnifiées ; c'était en de telles mains que se trouvait le sceptre de Charlemagne ! On dirait que le colosse de l'Empire ne reparaît que pour s'écrouler avec plus de fracas.

A peine les Normands de Sighefrid, qui s'étaient retirés en Flandre, ont-ils appris la mort de Karloman, qu'ils reviennent incontinent dans la Seine. Vainement Hugues l'Abbé et d'autres seigneurs se plaignent de la violation du traité ; ils répondent, disent les *Annales de Metz*, qu'ils ont fait pacte avec le roi Karloman et que, si son successeur veut jouir du repos, il doit payer la même somme. Peut-être eût-on repoussé cette flotte, mais bientôt elle va se grossir de toutes les forces navales éparses sur l'Empire. Un bâtard de Lother II, du nom de Hugues, revendiquait la Lorraine ; pour l'enlever à Karle-le-Gros, il fait appel aux Normands, à

Godefrid avec lequel Karle avait pactisé deux ans auparavant. L'empereur frank se débarrassa de ses deux ennemis en les attirant à un rendez-vous sous prétexte de traiter avec eux ; il fit assassiner le normand et crever les yeux au lorrain.

A cette nouvelle, les Normands de la Seine ne respirent plus que vengeance ; ils tiennent conseil à Rouen et cette fois ils méditent, non plus des actes de piraterie, mais la conquête de places fortes, la conquête de Paris, de l'Empire tout entier. Les bandes de la Flandre, de la Frise, de la Somme, de l'Oise, reçoivent rendez-vous devant les murs de cette ville ; elles y vinrent toutes (25 novembre 885), et avec elles les flottilles des plus fameux rois de mer, venus depuis peu de Norwége et de Danemark avec leurs champions. Ceux-ci fuyaient peut-être devant les conquêtes de Harald. Tous voyaient du reste l'empire frank sans chef et les grands vassaux divisés entre eux ; ils croyaient en avoir bon marché.

Cependant Paris opposa une résistance héroïque. Le courage de l'évêque Gozlin, celui de son successeur Anskeri, de l'abbé Ebles et du comte Eudes, petit-fils de Robert-le-Fort, d'autres vaillants seigneurs, celui des habitants surtout arrêtèrent sept cents barques normandes et paralysèrent pendant dix mois au moins les efforts de Sighefrid. Il est triste de voir que ce siége dure dix mois sans que ses valeureux défenseurs reçoivent aucun secours des pays environnants ; ce fait seul suffit à faire juger l'égoïsme brutal des grands de cette époque inintelligente.

Les Parisiens s'adressèrent à l'empereur-roi Karle-le-Gros. Celui-ci vint au secours de la ville décimée par huit assauts, de nombreuses sorties, des combats continuels ; il conduisait une armée assez forte pour écraser les troupes

de Sighefrid, mais la Bourgogne se montrait rebelle à ce rejeton dégénéré de Charlemagne. Il promit 700 livres pesant d'argent aux Normands et leur permit d'aller ravager la Bourgogne. Les Normands levèrent le siége (octobre 886).

Un historien, Guillaume de Jumiéges, dit, et après lui plusieurs historiens ont répété, que Rollon avait conduit le siége de Paris ; mais Abbon, qui avait été présent à tous les actes de ce drame héroïque et qui en a été le barbare Homère, nous apprend que les troupes normandes étaient aux ordres de Sighefrid. « Les profonds abîmes de la « Seine, dit-il, étaient encombrés de barques, au point que, « jusqu'à deux lieues et demie au-dessus de Paris, on ne « voyait plus le fleuve. Sighefrid, roi seulement de nom, « commandait à ses égaux. »

D'autres prétendent qu'à leur arrivée devant Paris, les troupes avaient été divisées en armée navale et en armée de terre, et que Rollon commandait celle-ci, mais c'est encore là une erreur ou plutôt une confusion. Un récit scandinave intitulé *Hrolfs-Saga* célèbre bien les exploits de Gaunga-Hrolf; mais ce n'est pas le Hrolf normand, notre Rollon, et Dudon de Saint-Quentin se trompe quand il lui fait assiéger et prendre Bayeux en 885. Nous verrons que cet événement et ceux qui le suivirent eut lieu une dizaine d'années plus tard.

Cependant la lâche conduite de Karle-le-Gros avait été punie de sa déposition. C'en était fait, le fantôme de l'empire de Charlemagne venait de s'écrouler.

Les grands de Lorraine et de Germanie proclamèrent un de ses neveux, Arnolf, fils bâtard de Karloman de Bavière. De leur côté, les Franco-Neustriens reconnaissaient roi, à Compiègne, le fils de Robert-le-Fort, Eudes, « homme vail-

« lant, habile, qui passait comme extraordinaire par la « grandeur de sa taille, la beauté de son visage, par sa « force et sa sagesse. »

Eudes fut sacré à Sens. Paris devenait désormais le centre d'un nouveau royaume qui conservait seul le nom de France; la Neustrie proprement dite ne se composait plus que de la contrée à laquelle on allait bientôt donner le nom de Normandie (888).

En donnant la couronne à Eudes, les seigneurs français avaient voulu récompenser la conduite héroïque du défenseur de Paris et se donner un roi dont le nom fût redoutable aux Normands. A peine avait-il été élevé sur le trône qu'Eudes voulut s'en montrer digne; il se mit à la poursuite d'une nouvelle et véritable armée scandinave, — ils étaient dix mille, — qui s'était présentée devant Paris; il l'atteignit à Montfaucon et la tailla en pièces. Cet échec n'arrêta cependant pas les Normands. Il semble que le sol français les enfante; ils sont partout. Quelque temps après leur défaite de Montfaucon, ils se jettent sur le pays de Coutances. L'évêque Lista venait de se retirer à Saint-Lo, ville alors fortifiée, avec l'élite des habitants du comté. Les Normands vinrent y mettre le siége. Saint-Lo se défendit courageusement et tint l'ennemi en échec pendant un an. Au bout de ce temps le manque d'eau força les assiégés à se rendre; ils capitulèrent à la condition qu'ils auraient la vie sauve. « Mais à peine furent-ils sortis de leur forteresse, « dit la *Chronique* de Reginon, que les perfides Normands, « profanant leur foi et leurs promesses, les égorgèrent « tous. » L'évêque Lista avait sans nul doute suivi l'exemple des évêques parisiens Gozlin et Anskeri; comme eux sans doute il avait vaillamment combattu et soutenu le courage des défenseurs de Saint-Lo. Les Normands le massacrèrent

comme ils avaient fait du reste de la garnison; certains auteurs veulent qu'il ait péri pendant le siége même (889).

Il semblait que ce n'était pas assez de ces terribles et indestructibles ennemis; on eût dit que la France devait être noyée et étouffée dans les ruines et le sang; la guerre civile éclata de toutes parts. Eudes eut à se défendre contre ceux-là même qui l'avaient élu roi et contre les grands qui avaient refusé de le reconnaître. Il fut contraint de partager son royaume avec le fils posthume de Lodewig-le-Bègue. Toutefois, à la mort d'Eudes (897), pendant qu'on enterrait le premier roi de la maison de France à Saint-Denis, entre les descendants de Chlodewig et de Karle-Martel, les grands se réunissaient et, d'un commun accord, disent les Chroniques, ils élevèrent au-dessus d'eux le fils de Lodewig-le-Bègue. Ce Karle, auquel on donnait le nom de simple, d'hébété, de sot, d'imbécile, de fou, tel était l'homme destiné à contenir et à réduire les Lorrains, les Hongrois, les Bourguignons, à l'Est; les Aquitains, les Provençaux et les Sarrasins, au Midi; les comtes de Flandre et de Vermandois, au Nord; au milieu de son royaume, tant de seigneurs aussi puissants que lui; à l'Ouest les Bretons et les Normands.

Depuis leurs premières incursions ceux-ci n'avaient guère quitté l'ancienne seconde Lyonnaise, dont Rouen était le chef-lieu. Ils avaient même fondé des établissements dans les îles de la Seine comme dans cellés des autres fleuves, espèces de nids de vautours d'où ils s'élançaient sur leur proie et où ils la rapportaient. Les *Wikingr* ne vont plus se présenter seulement en pirates, mais en envahisseurs, en conquérants.

Cette fois, à la tête de leur principal corps se trouve Rollon, ce jeune chef que sa vie aventureuse avait conduit

la première fois en 876 sur nos côtes et qui les avait quittées en 878.

Qu'était-il devenu depuis ce temps? L'histoire ne le dit pas et c'est en Norwége que nous le retrouvons plus de dix ans après.

Harald avait longtemps combattu avant de soumettre la Norwége. Une bataille navale, celle d'Hafursfiord, dans laquelle furent défaits les rois ses rivaux, et les comtes et barons ligués contre lui, lui livra le pays tout entier; les vaincus, dont les terres avaient été confisquées au profit des *iarls* fidèles à Harald, avaient fui en mer, et c'est là une des causes de cette véritable avalanche de barbares, de pirates scandinaves qui, à partir de ce moment, se jetaient plus nombreux et plus redoutables sur nos côtes. Ce n'est pas tout; maître de la position, Harald songea à réparer les désastres de la guerre civile. Ses États étaient dépeuplés, il défendit, sous les peines les plus sévères, les guerres de seigneur à seigneur, leurs rixes sanglantes; la piraterie enlevait la fleur de la population, il défendit les excursions navales sans son autorisation. Les terres étaient dévastées, le bétail manquait, ceux qui partaient pour une expédition avaient l'habitude, au grand détriment du peuple agriculteur, de prendre et d'abattre sur les côtes le bétail dont ils avaient besoin; cette coutume portait le nom de *Strandhug*, Harald défendit le Strandhug.

Si la piraterie appauvrissait les États de Harald, elle enrichissait ceux qui s'y livraient; quelque sévères que fussent les édits, leur entière exécution devait être difficile. On n'anéantit pas ainsi, d'un coup, les habitudes d'un peuple. Rollon fut un des premiers à les enfreindre; il exerça le Strandhug sur la côte même d'une île qu'habitait le roi.

Harald ne voulut pas punir lui-même le fils de son dévoué Rognwald, il déféra l'affaire à une assemblée judiciaire. Rollon y fut condamné au bannissement perpétuel. Sa mère, Hildis ou Hilda, que d'autres appellent Ragnehilde, implora la clémence du roi pour que cette peine fût mitigée; mais ni les supplications de la mère, ni le souvenir des services du père ne purent fléchir Harald, il fut inexorable.

Rollon prit la mer; le fils de Rognwald, le fidèle de Harald, devenait dès lors l'un des plus implacables ennemis de ce roi. Il n'eut pas de peine à réunir autour de lui une partie des vaincus d'Hafursfiord, un certain nombre des *iarls* et des *herses* dépossédés, soit avant, soit après cette bataille, tous gens d'élite et d'une civilisation plus avancée que les pirates venus jusqu'alors sur nos côtes.

La flotte de Rollon fit voile pour la Seine, qu'elle remonta jusqu'à Jumiéges. Le pays avait été ruiné par toutes les bandes qui l'avaient infesté, mais le sol était riche. Si, pour la première fois, les Normands s'en aperçoivent, c'est que ceux qui accompagnent Rollon étaient d'anciens possesseurs de fiefs en Norwége. Il ne leur est plus permis de songer à retourner dans leur patrie, alors même que par la piraterie ils auraient conquis de grandes richesses. Ils sentent déjà qu'ils auront plus d'avantage à être seigneurs en France, sous un climat plus doux, dans un pays plus riche, que *iarls* ou *herses* en Norwége.

Et Rollon, qu'ils ont élu leur chef, comprend aussi qu'il vaut mieux rester dans une contrée où il gouvernera que tenter de retourner dans un royaume d'où il est proscrit et dans lequel, s'il ne trouve pas la mort au retour, il est sûr de rester obscur et pauvre. L'histoire de Rollon et de ses compagnons est celle d'un grand nombre de conquêtes, de coups d'état, de changements de dynastie.

Certains d'inspirer la crainte, les nouveaux Normands ne se présentent plus tant en ravageurs qu'en protecteurs. Rollon, nous apprennent les chroniques et la tradition, après avoir fait assembler les gens de Rouen et du pays, leur dit qu'il entendait et voulait y demeurer et faire de Rouen sa maîtresse ville. Les habitants à leur tour dirent qu'ils avaient beaucoup souffert des incursions normandes et qu'ils n'avaient personne pour les défendre; que s'il plaisait à Rollon de les défendre et tenir en justice, eux le tiendraient à seigneur et qu'ils le reconnaîtraient pour leur duc.

D'autres chroniqueurs veulent que l'initiative de la proposition faite à Rollon soit venue des habitants du pays et que sur les instances du peuple et des marchands de Rouen, l'archevêque de cette ville, Witton ou Francon, ait été chargé de négocier cette affaire auprès de Rollon. Qu'importe un tel détail quand on s'accorde à reconnaître que Rollon prit possession de Rouen?

Le pays n'eut pas à se plaindre. Le chef normand mit tous ses soins à protéger la ville qui s'était mise sous sa garde; mais en même temps, songeant à se défendre lui-même, il fit relever les murs de Rouen. Rollon prévoyait que le roi de France et les autres grands seigneurs ne le laisseraient pas tranquille possesseur du pays qu'il avait conquis ou qui lui avait été confié. Il ne se trompait pas, des préparatifs étaient faits pour le combattre. Il n'attendit pas qu'on vînt à lui; il prit l'initiative, remonta la Seine et battit les troupes françaises à Pont-de-l'Arche, prit Meulan, « où il mit tout à l'espée et alla chevauchant et « détruisant le pays jusque devant la cité de Paris. »

Paris était depuis longtemps les colonnes d'Hercule dont ne pouvaient s'emparer les Normands; — Rollon après cette campagne revint à Rouen,

Ce n'était pas assez pour lui d'être le maître de Rouen et du pays environnant. L'archevêque de cette ville avait sous son autorité spirituelle d'autres évêques; il voulut sans doute réunir sous son pouvoir, à lui, sous son commandement temporel, le pays dirigé par les suffragants de l'archevêque de Rouen.

Le premier de ces évêques était celui de Bayeux; ayant appris que cette ville était assez mal fortifiée, Rollon résolut de s'en emparer par un coup de main. Il prépara une de ces entreprises, rapides comme la foudre, ainsi qu'avaient coutume de faire les Normands, et après avoir ravagé et pillé le pays environnant, il vint mettre le siége devant l'antique cité des Bajocasses. L'histoire nous a conservé le nom du comte de Bayeux, Bérenger; il organisa la résistance et elle fut des plus énergiques. Les assiégés dans une sortie s'emparèrent de l'un des chefs de l'armée de Rollon, les Normands offrirent une trève d'une année à condition qu'on leur rendrait Bothon; cette condition fut acceptée. Les Normands se retirèrent (899), mais à peine l'année stipulée pour la trève était-elle expirée qu'ils revinrent à l'improviste, surprirent la place. Les Bayeusains, cependant, se défendirent avec courage; il en périt un grand nombre dans le combat, le comte Bérenger lui-même fut tué. Les soldats de Rollon firent beaucoup de butin et un grand nombre de prisonniers.

Le comte Bérenger avait une fille douée d'une grande beauté, du nom de Popa. « Un Normand, dit M. Depping, « ne trouvait rien de choquant dans le mariage ou plutôt « dans l'union avec une jeune fille dont le père avait été « tué en combattant contre lui. » C'était un usage commun dans la Scandinavie. Rollon, fidèle aux mœurs nationales, épousa Popa, ou pour mieux dire il la prit chez lui et en

eut un fils, Guillaume, qui fut Guillaume-Longue-Épée; et c'est ainsi que les ancêtres de Guillaume-le-Conquérant sortaient d'une branche bayeusaine, comme en était issue la race des Capétiens par Robert-le-Fort.

Rollon n'avait pas seulement la valeur et la capacité qui subjuguent les peuples, il brillait aussi par la sagesse qui les gouverne. Rentré à Rouen, il s'occupa d'organiser le pouvoir dans les contrées qu'il avait soumises. — Les Normands, s'il faut en croire la *Chronique* d'Adhémar, lui avaient délégué le titre de roi. Toutefois, on ignore quelles mesures il prit dès ce temps; ce que l'on sait seulement, c'est que les chrétiens conservaient leur culte et les Normands le leur; que les deux religions du Christ et d'Odin vivaient en bonne intelligence; c'est que la Northmannie, — car, ainsi que l'atteste la *Vie du roi Alfred*, par l'évêque Asserus, mort en 909, les Normands avaient déjà donné ce nom au pays qu'ils avaient conquis, — la Normandie était moins malheureuse que les autres provinces. Ses maîtres continuaient leurs rapines et leurs violences sur les autres parties de la France, mais ils avisaient à rendre prospère la contrée qu'ils habitaient. Ils faisaient, à la vérité, travailler les esclaves pour eux, mais ils en usaient avec plus d'intelligence que les seigneurs du reste de la France; ils se contentaient d'un tribut régulier, imposé sur les paysans et les commerçants.

Pendant dix ans encore les Normands ravagent la France, et les Normands de Rollon sont des premiers à jouer leur partie dans ce lugubre concert de dévastations, auquel se mêlent les seigneurs français eux-mêmes.

Deux échecs éprouvés par Rollon devant Paris, et surtout devant Chartres (20 juillet 911) où il a été vaincu par le frère d'Eudes, par Robert II, comte de Paris, le mettent en

fureur; contraint de regagner Rouen, il marqua sa route par des ravages horribles.

Pour mettre un terme aux maux qu'il sème derrière lui et à ceux qu'il peut tenter d'occasionner encore, le parti royal entama des négociations avec ce chef redoutable. L'archevêque de Rouen fut chargé des premières ouvertures, une trêve de trois mois fut décidée. Dès qu'elle fut expirée, un traité fut conclu à Saint-Clair-sur-Epte, à la suite duquel « les Normands, dit Frodoard, consentirent à recevoir la foi chrétienne, à condition qu'on leur céderait les contrées maritimes avec la ville de Rouen et toutes ses dépendances. »

Ces paroles de Frodoard sont tout ce qui reste du fameux traité de Saint-Clair-sur-Epte.

Un grand nombre d'auteurs ont prétendu à tort que tout le pays appelé Normandie fut cédé à Rollon par ce traité. Les limites du territoire concédé, comme l'ont prouvé MM. Deville et Licquet, étaient, à de faibles exceptions près, à l'Est, au Nord et du côté de la France, l'Epte, l'Eure; au Sud-Ouest, la mer; au Midi, le Maine; à l'Ouest, le comté de Bayeux, quoique cette ville eût été prise par Rollon. Onze ou douze ans après seulement, au dire de Frodoard, le seul historien contemporain, Robert de France, par une nouvelle concession, donna à Rollon le comté de Bayeux; c'était le prix d'une trêve entre le nouveau roi de France et le duc de Normandie.

Ces traités, du reste, n'ajoutaient rien à une possession déjà acquise et certaine; il faut les considérer comme un acte de pure nécessité, et regarder surtout celui de Saint-Clair-sur-Epte plutôt comme un acte d'habileté que comme un acte de faiblesse.

Le grand instigateur de ce projet fut Hérivée, le succes-

seur de Foulques à l'archevêché de Reims; l'ambassadeur chargé de préparer les voies à ce traité fut Witton, archevêque de Rouen.

« Hérivée travailla à adoucir les Normands, tant qu'enfin « ils consentirent à recevoir la voie chrétienne, » ainsi s'exprime Frodoard, le seul contemporain qui nous ait laissé l'histoire de ce grand fait de la conversion dés Normands. C'est donc Hérivée qui, le premier, tâche de convertir les Normands, mais à cette conversion doit certainement être attaché un prix : quel peut-il être sinon la reconnaissance d'une conquête faite par les Normands? Hérivée, alors intime conseiller de Karle-le-Simple, conseille le traité de Saint-Clair-sur-Epte.

Il y a loin en apparence de la conduite de l'archevêque de Reims à celle de son prédécesseur Foulques, menaçant presque d'excommunication Karle s'il ne marche contre les Normands; plus loin encore de celles de Gozlin, d'Anskeri, de l'abbé Ebles, défenseur de Paris, de Lista de Coutances, et plus récemment encore de l'évêque Waltelme portant une prétendue chemise de la sainte Vierge au bout d'une pique, et conduisant les Chartrains à l'attaque des troupes de Rollon, mais au fond peut-être est-ce le même mobile qui les fait agir.

Naguère, les Normands étaient l'ennemi général : ils pillaient également les biens des grands et des églises; ils massacraient également et clercs et laïques, les soldats de Rollon lui-même en ont agi ainsi dans les pays qui ne leur sont pas soumis. Aussi le clergé se joint aux seigneurs et aux comtes pour repousser les attaques des Scandinaves; il se fait soldat pour défendre ses églises, ses abbayes, ses richesses, et en les défendant il protége le peuple lui-même. L'archevêque Foulques menace d'excommunication le roi

lui-même s'il s'allie aux Normands. Foulques est non-seulement un archevêque, mais encore un homme de parti; il a sacré tour à tour Eudes, Arnulf, Karle-le-Simple, espérant que Eudes, Arnulf, lui prêteront secours contre les barbares quand il en aura besoin, et même contre les grands qui essaieraient, comme c'est assez la coutume de ces temps désastreux, d'entreprendre quelque chose contre son Église.

Mais les Normands établis dans la Seine se sont montrés, depuis quinze ans que Rollon est établi à Rouen, les défenseurs du pays conquis. Quoique restés fidèles au culte d'Odin, ils n'ont rien entrepris contre l'Église de Rouen; leur chef Rollon vit même en bonne intelligence avec l'archevêque Witton. Les grands seigneurs français sont détenteurs des biens de l'Église; les ennemis de la patrie ne sont plus tant les Normands que ces grands qui ont accompli la révolution féodale, que ces hauts barons qui, à eux seuls, ont la toute-puissance, l'autorité qu'ils partageaient naguère avec le clergé.

Si Rollon le puissant, le belliqueux, pouvait venir à la religion chrétienne! C'est là un néophyte sur la ferveur duquel on pourrait compter, et il ne trompa pas cet espoir; — à peine baptisé, il s'empressa d'enrichir les églises; — s'il peut faire hommage au roi du pays qu'il possède, ce sera un grand vassal, un guerrier redoutable qu'on pourra opposer non-seulement aux pirates qui tenteraient encore de pénétrer sur le territoire de l'empire, mais aux grands seigneurs, et surtout à cette race de Robert-le-Fort, dont un des descendants a déjà posé la couronne de France sur sa tête, à ce Robert, frère d'Eudes, qui, lui aussi, jouit d'une grande popularité qu'il doit aux combats heureux qu'il a livrés aux Normands. Rollon doit avoir contre ces grands, contre

Robert surtout, des motifs de haine et de vengeance; car il a été battu par lui sous les murs de Paris et sous ceux de Chartres.

Convertir Rollon était un acte de haute politique favorable à la royauté et au clergé, la cession de la Neustrie un riche appât pour se concilier ce chef puissant. Ces deux actes pouvaient donner la paix à Rollon et à Karle-le-Simple et permettre à l'un et à l'autre, inspirés par les deux archevêques de Rouen et de Reims, de faire avec fruit la guerre aux grands vassaux de la couronne, en même temps que le clergé acquerrait dans l'État une prépondérance qu'il perdait chaque jour.

C'est à tort, selon nous, qu'on regarde généralement les grands comme les instigateurs du traité de Saint-Clair-sur-Epte. Ainsi on dit, et M. H. Martin répète : « Robert, comte « de Paris et duc de France, proposa le seul parti capable « de changer radicalement la situation et de fermer une « ère de désastres : ce fut d'offrir à Roll la main de Ghisèle, « fille de Karle-le-Simple, avec la cession de la contrée sise « entre l'Océan, les rivières d'Epte, d'Eure, d'Aure, etc..., « à condition qu'il reçût le baptême et devînt le vassal du « roi. »

Robert était le dernier à qui une semblable idée dut venir, et nous sommes d'autant plus étonné de voir M. H. Martin la lui attribuer et proposer à Karle-le-Simple d'offrir sa fille Ghisèle à Rollon, qu'il a été démontré victorieusement que Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumiéges et Wace avaient propagé sur le mariage de Ghisèle une impossibilité et une erreur tout à la fois. Karle-le-Simple n'avait pas et ne pouvait pas avoir, en 912, une fille ayant, comme le dit Dudon de Saint-Quentin, une taille convenable, belle de formes, bonne de conseil, très versée

dans la politique, d'une conversation aimable, habile dans les travaux manuels, enfin la perle des jeunes filles.

Quelques années auparavant, le roi de mer Godefrid s'était fait baptiser à condition, dit Reginon, « que Karle-« le-Gros lui céderait la province de Frise et lui donnerait « en mariage Giselle, fille de Lothaire. »

Dudon et ceux qui l'ont suivi se sont donc trompés en attribuant à Karle-le-Simple et à Rollon ce qui s'était passé entre Karle-le-Gros et Godefrid.

Cette seule erreur nous dispenserait de répéter le reste du passage de M. H. Martin, car ce mariage de Ghiselle avec Rollon est une des bases de la convention qui, selon lui, put mettre fin aux désastres de la France.

Il est certain, pour nous, que le traité de Saint-Clair-sur-Epte mécontenta généralement les grands. Ils sentaient, en effet, qu'il était dirigé contre eux. Hérivée, comme pour ne pas leur laisser de doute à ce sujet, avait donné à Karle un ministre simple chevalier. Aussi, à quelques années de là, Robert, maître des comtés de Paris, d'Orléans, du Gâtinais, de Chartres, du Perche, du Mans, d'Angers, de Tours et de Blois, du duché de France enfin, se met à la tête des mécontents et ceux-ci, dans le plaid de Soissons (920), « d'une résolution unanime, lisons-nous dans Adhémar, « jettent à terre des fétus de paille, annonçant par là qu'ils « rejettent Karle, parce que c'était un roi lâche de cœur, et, « se séparant de lui, ils le laissèrent tout seul dans le « champ. »

Si les grands de France ne veulent plus de Karle, parce qu'il est lâche de cœur, comment auraient-ils obéi à Robert qui lui aurait conseillé ce qu'ils regardaient comme la plus grande des lâchetés, le traité avec les Normands? Comment surtout eussent-ils, deux ans après le plaid de Sois-

sons (922), reconnu pour roi Robert; comment lui auraient-ils permis de poser sur sa tête la couronne qu'avait portée son frère Eudes, en se faisant sacrer dans l'église même de Reims par l'archevêque de Sens?

Mais on le voit rentrer dans le parti de Karle et combattre pour lui contre Robert-de-France, avec des chances diverses de succès et de revers, et plus tard contre Radulf-de-Bourgogne, sur la tête duquel on avait posé la couronne, après la mort de Robert, tué à Saint-Médard (923), dans un de ces nombreux combats où se décidait la grande question de nationalité entre les Franks de Germanie et les Franks de France et à laquelle furent souvent mêlés les Normands. Il prête aussi secours à ce roi contre les Normands de la [redacted]oire qu'on n'avait pas compris dans le traité, et après les [redacted] combattus, il leur permet de s'établir [redacted] Cotentin, qui, depuis long-[redacted]ps, appartenait à la [redacted]e. [redacted] faut le dire, au rest[redacted]. agissant ainsi Rollon ne fa[redacted]t que remplir son [redacted]r et les engagements qu'il ava[redacted]ris envers le suze[redacted] qui lui avait fait cession de son [redacted]

Toute[redacted] traité [redacted]aint-Clair-sur-Epte devait avoir de grands rés[redacted] porte en germe la conquête d'Angleterre et tous les maux qu'engendrera la descendance de Rollon, il marque cependant les premiers jours de l'ère où s'arrêteront désormais les invasions des peuples du Nord et celle où se constituera réellement la France, quoique féodale.

Encore quelques jours, le temps à la tempête de se calmer, aux flots tumultueux de se rasseoir, et, les dieux du Nord morts en France, elle ne comptera plus que des chrétiens, et les derniers venus dans son sein lui appor-

teront toute l'ardeur des catéchumènes. Ils perdront le souvenir de la patrie et se laisseront absorber par leur patrie nouvelle. En même temps qu'ils s'élanceront à la tête de la chrétienté, ils seront les premiers enfants de la jeune France et de la civilisation renaissante. « Ils pren-« dront partout l'initiative, dit H. Martin, ils renonceront « à leur langue connue, à leurs dieux, pour s'emparer de la « langue romane et en faire l'instrument d'une poésie « nouvelle. Arts, lettres, monuments, ils ont tout détruit, « ils contribueront puissamment à tout recréer. » Ce tableau si court, mais si brillant, est plein de vérité.

Il est certain d'ailleurs que les Scandinaves avaient déjà une civilisation avancée. Leur religion avait plus d'un point de contact avec le christianisme; ils croyaient à la fin du monde et à sa rénovation; à l'immortalité de l'âme. Le mépris de la volupté était chez eux une loi; ils avaient le dieu de la miséricorde Balder qui, mort, devait ressusciter un jour. Dans la vie civile, ils professaient pour la femme un grand respect, une des sources de l'esprit chevaleresque; ils avaient un grand soin de la propreté de leur personne, ils usaient largement et fréquemment des bains, ils professaient la plus haute estime pour leurs poëtes.

La religion, le respect des femmes, l'art, la poésie, sont les grands initiateurs de la civilisation. Aussi voit-on, sous les premiers ducs, les trouvères normands largement encouragés, dignes successeurs des bardes celtes, des scaldes de la Scandinavie, devenir les premiers poëtes français. La Normandie se couvrira de monuments civils et religieux qui attesteront la grandeur de l'art; la Normandie possédera les écoles les plus célèbres de la France, et ses ducs et ses puissants seigneurs, les petits-fils de Rollon et de ses com-

pagnons seront les premiers croisés et compteront parmi les plus pieux chevaliers de leur temps.

A peine Rollon eut-il reçu l'investiture de son duché que tout y prit une apparence de bonheur, de fertilité, dont notre malheureuse contrée était déshéritée, depuis un siècle que duraient les invasions normandes. Il distribua les terres de son duché à ses compagnons, en arpentant à la corde leurs nouvelles propriétés. Les villages des bords de nos rivières, de nos côtes maritimes, gardent encore les noms des compagnons de Rollon auxquels ils furent donnés. De ce nombre sont, auprès de Caen, les trois Hérouville, donnés au guerrier du nom de Hérould, Harold, ou plutôt même du nom de Hrolf, Hrou, et, qui sait? possessions particulières, maison de campagne de Rollon lui-même.

Nous n'avons rien de précis sur l'organisation politique que Rollon donna à son duché. Conserva-t-il leurs propriétés aux anciens colons? C'est à croire, puisque sous ses successeurs, les chartes parlent de certains Saxons possédant du bien sur le territoire même de Caen. — Toutefois, il dut établir dans cette distribution une hiérarchie comme il en existait une dans son armée. Y eut-il, comme par le passé, un comte de Bayeux, gouvernant le comté au nom de Rollon? Nous le croyons encore. C'était là une institution toute faite et qui était représentée par les *iarls* et les *herses* en Norwége. Rollon dut la conserver. Wace nous apprend en effet que, sous Guillaume-Longue-Épée, Boton était comte :

Boton de Baex, quens des Bessineiz.

Orderic Vital donne ce titre à Radulphe ou Raoul, frère utérin de Richard Ier, qu'il fait, dans un passage, frère, et, dans un autre, père de Jean, le célèbre évêque d'Avranches,

et qui devint archevêque de Rouen. — Sous le comte, il dut y avoir d'autres seigneurs répondant aux *herses* norwégiens.

Les principaux de ces seigneurs durent composer le conseil dont nous parlent les historiens et que consultait Rollon dans les circonstances critiques, et par lequel il faisait sanctionner ses lois ; c'était la féodalité hiérarchisée.

Tant qu'ils avaient été ennemis et païens, les Normands qui n'avaient pas, comme les Franks et les Saxons, émigré avec leurs femmes, n'eurent guère que des concubines prisonnières et esclaves. Rollon en avait donné l'exemple en prenant comme telle Popa, la fille du comte Bérenger de Bayeux. Les enfants issus de ces associations sont du reste regardés par eux comme légitimes, puisque Rollon, de son vivant, associe à sa couronne ducale et fait reconnaître par les grands, Guillaume, le fils qu'il avait eu de Popa. Mais devenus chrétiens ils durent se marier et épouser des femmes du pays ; ils durent surtout s'allier aux anciens propriétaires, dont ils embrassaient les coutumes, la religion et même la langue, et ces mariages complétaient la fusion.

Le pouvoir du clergé, qui avait été assez considérable sous les premiers Karlingiens et qui avait fort diminué depuis les invasions normandes, devait, encore bien que Rollon et les siens eussent été baptisés, attendre plusieurs années avant de recouvrer ce qu'il avait perdu. Une grande dissolution de mœurs régnait chez les ecclésiastiques à cette époque. « Non-seulement les prêtres, dit Orderic Vital, « usaient librement du lit des concubines, mais ils faisaient « parade de nombreux enfants qu'ils en avaient. Un tel « usage s'étendit beaucoup du temps des Normands qui « furent baptisés avec Rollon et qui, plus instruits dans « les armes que dans les lettres, envahirent cette contrée

« désolée. » Des prêtres d'origine danoise, très-peu savants, défendaient « leurs fiefs laïques par un service tout mili- « taire. » Orderic ajoute que des Normands, qui ne savaient pas même lire, s'emparèrent des bénéfices ecclésiastiques et exercèrent les fonctions de prêtre.

Une grande obscurité couvre du reste l'histoire de l'épiscopat bayeusain de 876 à 927. On cite bien, pendant ces cinquante-trois ans, un évêque du nom d'Erlebaud ; mais on ne saurait affirmer qu'il eût véritablement occupé ce siége. Il faut convenir qu'il n'habita guère sa ville épiscopale, car l'histoire ne fait nullement mention de lui. Cette absence de prélat devait grandement favoriser le désordre.

Il serait très-difficile, sinon impossible, de dire quelles lois régissaient la Normandie ; il est probable que Rollon adopta les lois frankes élaborées soit dans les plaids, soit dans les conciles. Toujours est-il qu'une certaine sécurité régnait dans le duché et que son administration offrait déjà de grandes garanties avant même le traité de Saint-Clair, puisque les habitants de la contrée se réfugiaient dans la ville et les environs de Rouen ; puisque sous la tutelle d'un prince païen, des chrétiens, des Franks venaient chercher une protection et une sécurité qu'ils ne trouvaient pas chez eux, sous le gouvernement des rois ou des grands vassaux.

Devenu duc, Rollon continua l'accomplissement de son œuvre ; il fit appel à tous ceux qui voulaient s'établir dans son duché, leur garantissant paix et protection, et il y eut alors un redoublement d'émigration.

L'ancien pirate, le roi de mer ravageur, l'incendiaire, le pillard, avait dépouillé le vieil homme. Le baptême avait effacé tous ses crimes ; le loup dévorant, comme disait l'épitaphe placée sur son tombeau, s'était fait agneau.

Ses anciens compagnons de rapine, de meurtre, de car-

nage, de vol, de pillage, deviennent grands seigneurs, et plus l'ascendance des grandes familles d'Angleterre et de Normandie se rapprochait de ces vieux pirates, plus elle fut considérée comme noble.

Rollon fit des lois sévères contre les pillards. Une de ces lois veut que celui qui aura recélé un voleur, ou qui lui aura prêté assistance, soit pendu comme lé voleur lui-même.

Deux légendes ont résumé l'état de tranquillité dont la Normandie jouit sous son premier duc.

C'est à lui qu'on a rapporté l'origine de la clameur de *Haro*. On sait que dans la Normandie ce cri est resté jusqu'en 89, l'appel à la force publique contre les malfaiteurs, et aussi de l'appel aux magistrats en cas de contestation. On voyait dans ce mot une contraction de ceux-ci : *ah! Roll! ah! Raoul!* que poussaient, dit-on, du temps de Rollon, les Normands qui avaient, n'importe dans quel cas, besoin de défense ou de justice. On faisait par là un appel suprême à sa protection et à sa juridiction souveraine. Mais ce cri existait en Neustrie avant l'arrivée de Rollon, et on en retrouve d'analogues en Allemagne, en Angleterre avant la conquête normande.

A défaut d'une police bien organisée, dit M. Depping, les législateurs des nations barbares ont rendu le peuple responsable des désordres commis dans son sein ; ils ont forcé les villages à poursuivre de leur propre mouvement les voleurs, les assassins et tous ceux qui troublaient la paix publique, sous peine d'encourir la sévérité des lois. Or, pour que personne ne pût s'excuser de n'avoir pas été instruit de la violation de la paix publique, on obligeait celui qui était volé, attaqué, maltraité, à pousser un cri de détresse. Ce cri était chez les Germains, *hourrah!* chez les Franks, *haro!* chez les Anglo-Saxons, *hue!*

Toutefois, si Rollon n'introduisit pas cette clameur dans la Neustrie, elle devait y être tombée en désuétude depuis longtemps au milieu des vicissitudes dont elle avait été le théâtre. Il eut la gloire de la remettre en vigueur pour la plus grande sauvegarde et tranquillité de son duché.

Voici l'autre histoire :

Un jour qu'après la chasse, Rollon s'était reposé près d'une mare, dans une forêt, il suspendit aux branches d'un chêne ses bracelets d'or, et ils y restèrent pendant trois ans sans que personne osât y toucher. Quelques-uns veulent même que ce fait se soit passé aux environs de Caen.

Mais cette historiette a été attribuée au roi danois Frothon, au roi d'Irlande Brien, et enfin au roi anglo-saxon Alfred-le-Grand. Elle ne tend qu'à prouver que la propriété, d'une part et la justice de l'autre, étaient relativement plus respectées en Normandie qu'elles ne l'étaient dans les divers États de la France et de l'empire karlingien; et cependant il avait été mêlé à toutes les guerres de son temps, il avait eu même à défendre *son propre patrimoine* contre les Normands de la Loire et contre tous les alliés de Raoul de Bourgogne, couronné roi de France, au refus du fils de Robert, Hugues-le-Blanc, qu'on appelait aussi Hugues-le-Grand à cause des immenses domaines dont se composait son duché.

Rollon mourut enfin (925 ou 926), après avoir vécu craint de ses ennemis et respecté des siens. Il laissait à son fils Guillaume, ce fils qu'il avait eu de la bayeusaine Pope, un pays puissamment organisé alors que la France se débattait dans d'incessantes révolutions. Karle-le-Simple le suivit dans la tombe quelques années après (929). Ce Karlingien était mort prisonnier du roi Raoul et d'Héribert de

Vermandois. Sa femme Edwige avait fui et était allée chercher un refuge en Angleterre auprès de son frère, le roi Athelstan, emmenant son fils Lodewig.

La Bretagne serrée entre les Normands de la Loire et ceux du Cotentin, honteuse de reconnaître des étrangers pour suzerains, se leva à la voix de Bérenger comte de Rennes, et d'Alain comte de Vannes. — « Les troupes bretonnes « firent irruption jusqu'au pays bajocasse, dit Dudon de « Saint-Quentin, en dévastant tout sur leur passage. » Guillaume-Longue-Épée accourut alors au secours des siens, refoula et poursuivit les Bretons jusque dans leur presqu'île, qui à son tour fut ravagée. La plupart des comtes et sous-comtes s'enfuirent en Cambrie, en France, en Bourgogne ; Bérenger de Rennes obtint la paix en faisant hommage à Guillaume pour son comté ; quant à Alain de Vannes, connu sous le nom de Allan-Barbe-Torte, il revint quelques années après (937), regagna son comté par plusieurs combats heureux, et fit une paix honorable avec Guillaume qu'il reconnut aussi comme suzerain.

Pendant ce temps, Raoul de Bourgogne était mort et Hugues de France, qui aimait mieux faire des rois que de le devenir lui-même, qui, à la couronne de France, sujet d'envie, préférait sa couronne ducale, d'accord avec Héribert, comte de Vermandois, et Guillaume de Normandie, avait rappelé d'Angleterre le fils de Karle-le-Simple, Lodewig, qu'on nomma dès lors d'Outre-Mer. Il espérait avoir bon marché de cet enfant; mais sa mère, la reine Edwige, était une femme énergique; Lodewig lui-même aspirait à l'indépendance : sa fermeté, sa capacité même conservaient un reflet de la race à laquelle il appartenait. Les auteurs de son rappel et de sa restauration se liguèrent contre lui et la guerre ne tarda pas à éclater. C'était encore

la nationalité française, vers laquelle Lodewig avait été entraîné par l'influence secrète de sa race, et la nationalité franco-germanique qui luttaient l'une contre l'autre. Guillaume de Normandie, qui d'abord s'était prononcé pour la nationalité française, eut de nombreuses hésitations; il fut tour à tour l'allié de Lodewig et des grands français, Hugues et Héribert. Il périt victime du parti germanique dans une affaire de famille, voici à quelle occasion :

Le comte de Flandre Arnolf avait enlevé le château de Montreuil au comte de Ponthieu Herluin, beau-frère de Guillaume. Herluin avait demandé secours au duc de Normandie; Guillaume était accouru et avait reconquis sur le comte de Flandre tous les domaines de son frère; Arnolf se vengea lâchement : après avoir invité Guillaume à une conférence, il le fit traîtreusement assassiner (16 décembre 942).

Guillaume laissait un fils en bas âge appelé Richard, qui fut plus tard appelé Richard-Sans-Peur ; il l'avait eu d'une fille Sprote, qu'il avait associée à son sort comme Rollon avait fait de Pope.

Richard était alors à Bayeux où son père l'avait conduit quelque temps auparavant et lui avait fait prêter serment de fidélité par sept de ses plus grands vassaux. Il l'avait laissé dans cette ville pour entreprendre l'expédition de Ponthieu, le confiant aux soins de Boton, un de ses intimes conseillers, comte de Bayeux.

Les Normands établis dans le Cotentin et dans une partie du Bessin, d'autres disent du pays d'Évreux, avaient quelques années auparavant (933-935), accusé Guillaume d'être plus Français que Normand. Ils avaient même levé l'étendart de la révolte et étaient venus jusque sous les murs de Rouen, où ils avaient été défaits par Guillaume lui-même

et par Bernard-le-Danois, un de ses plus dévoués. Ce fut sans doute pour donner des garanties à ses vassaux que Guillaume avait éloigné Richard de la cour de Rouen, réputée si française, et l'avait conduit au milieu des Normands d'outre-Seine, pour que surtout il apprît à parler leur langue, donnant ainsi satisfaction à un amour-propre national; c'est du moins ce qu'on peut conclure de la paraphrase d'un passage de Dudon par Benoît de Sainte-More. Le duc, confiant Richard à Boton, s'exprime ainsi :

« Si je fais élever mon fils à Rouen il ne saura pas parler « danois, car dans cette ville nul ne parle cette langue, et « je veux qu'il soit à telle école qu'il sache parler la langue « du Nord; ici on ne parle que le roman, mais à Bayeux, « il y a un grand nombre de gens qui ne savent que le da- « nois, et pour cela, sire comte Boton, je veux qu'il soit « au milieu de vous et qu'il devienne votre élève. Soyez « donc son gardien et son maître, pour qu'il soit ce que « je suis moi-même. »

Richard fut emmené à Rouen pour assister aux funérailles de son père.

Cependant, grâce à l'intervention du pape et des évêques, grâce surtout à Othon de Saxe, que les grands seigneurs français avaient reconnu pour suzerain et qui, sentant l'impossibilité d'annexer la France à la Germanie, avait conseillé le rétablissement de Lodewig d'Outre-Mer, la paix avait été conclue entre tous les partis belligérants. Hugues de France s'était décidé lui-même à lui rendre hommage; tout cela n'avançait pas beaucoup les affaires du fils de Karle-le-Simple, car il ne possédait guère en France que la ville de Laon.

La mort de Guillaume de Normandie, celle d'Héribert de Vermandois, qui eut lieu presque en même temps, vinrent

réveiller les espérances; les cinq fils d'Héribert se partagèrent ses vastes domaines, c'était un puissant ennemi de moins. Guillaume ne laissait après lui qu'un enfant; ce fut donc du côté de la Normandie que Lodewig tourna ses regards. Il accourut à Rouen dans l'intention de s'emparer du jeune héritier de Guillaume et de chasser les Normands de toute la province, et de la réunir ensuite à sa couronne.

Cette première tentative échoua en partie; le roi emmena bien le jeune duc dans sa résidence royale, mais au premier bruit de la captivité de Richard, la population de Rouen s'était soulevée. Il fut obligé de se présenter devant elle avec l'enfant de Guillaume et de l'investir devant tous du duché de son père. La seconde partie de ses projets était remise (942).

Il employa un an à organiser ses plans pour cette conquête. Il faut qu'il compte cependant avec son ennemi d'hier, son ami d'aujourd'hui, Hugues de France.

La Normandie est une magnifique proie; que Hugues l'aide à s'en emparer, et ils la partageront. Hugues n'a qu'à conquérir la Basse-Normandie et le comté de Bayeux, et tout le pays lui restera au même titre que son duché de France. Lodewig se réserve la portion du duché qui est sur la rive droite de la Seine, c'est de ce côté qu'il portera ses forces.

Après cet arrangement, Hugues s'entremit pour reconcilier le roi avec ses ennemis. Tout souriait au roi (943). Rien ne s'oppose plus à ce qu'on entre en campagne.

La double campagne est entreprise. Lodewig et ses alliés marchent sur Rouen par le littoral; les Normands veulent en vain les arrêter, ils sont battus à Arques, quelques-uns d'entre eux s'expatrient par mer; le roi enfin arrive jusqu'à Rouen où il entre sans coup férir.

De son côté, Hugues pénètre dans le Lieuvain, l'Hiémois, le Bessin, et vient mettre le siége devant Bayeux qu'il attaque et presse par de nombreux assauts; les Bayeusains se défendirent vaillamment, et, malgré ses efforts réitérés, Hugues ne put s'en emparer. Elle dut en partie à Bernard-le-Danois, chef du Conseil de régence du jeune Richard, toujours prisonnier, de rester ville normande; du moins, les historiens normands font à ce chef l'honneur d'une conduite des plus habiles.

Surpris à l'improviste et ne pouvant résister, il fit un excellent accueil à Lodewig et le logea même dans sa maison, mais en même temps il avait demandé des secours au roi de Danemark, Harold-à-la-Dent-Noir; puis, en attendant le résultat de son ambassade, son premier soin avait été de semer la désunion entre Lodewig et Hugues. « Ne « laissez pas tomber un si plantureux pays en d'autres « mains que les vôtres, lui disait-il; mandez à Hugues « de se retirer, qu'il cesse de le détruire, et retenez pour « vous seul une contrée dans laquelle il existe des villes « aussi importantes que Bayeux, Caen, etc... »

La *Chronique de Normandie*, bien qu'écrite plusieurs siècles après ces événements, atteste qu'à l'époque où elle fut composée, on croyait que Caen existait et était une ville importante au temps de Richard Ier.

Lodewig se laissa entraîner par le langage de Bernard d'autant plus facilement que, croyant à une véritable soumission de la part des Normands, il regardait désormais la coopération d'un allié comme inutile; il ne demandait pas mieux, du reste, que de devenir seul maître du duché. Il donna donc l'ordre à Hugues d'abandonner le siége de Bayeux; Hugues obéit et se retira dévastant tout sur son passage.

Le départ et la captivité de Richard avaient causé un deuil général en Normandie; le clergé avait fait des processions et ordonné des prières pour sa délivrance; les grands, les petits, les vieillards priaient à genoux pour Richard; on n'entendait plus ni le son d'un instrument, ni aucune chanson. On parvint cependant à faire évader le jeune duc, que le roi Lodewig avait traité de bâtard et de fils de courtisane. Osmond de Centeville, qui l'avait accompagné comme gouverneur, l'aurait enlevé du palais du roi dans une botte de fourrage. Quoi qu'il en soit, il avait recouvré sa liberté (945).

Le roi Lodewig, après le départ de Hugues, vint et entra dans Bayeux, et, après avoir reçu en grâce les habitants, partit pour Évreux (944).

Hugues était rentré dans son duché, bien décidé à se venger du roi; il leva l'étendard de la révolte avec les comtes de Vermandois et de Senlis, oncle de Richard, et promit de travailler au rétablissement du jeune duc, afin que Lodewig à son tour perdît la Normandie.

La politique du danois Bernard avait complétement réussi de ce côté, elle n'avait pas été moins heureuse auprès du roi de Danemark. Harald qui avait été l'allié de Rollon, de Guillaume-Longue-Épée, était arrivé sur les côtes de la Basse-Normandie avec une flotte nombreuse.

Il va débarquer à Dive, pénètre dans le pays et vient camper dans les environs de Croissanville.

Tous les barons du Bessin, de l'Avranchin et du Cotentin, virent en lui un sauveur; de riches présents lui furent faits et de nombreux Normands vinrent se joindre à lui.

Lodewig marche à sa rencontre, mais soit qu'Harold lui eût proposé une conférence, soit qu'il aimât mieux négocier que combattre, une entrevue fut décidée. Elle eut lieu sur

les bords de la Dive, à peu près à la hauteur de Robehomme et de Bavent, car le roi avait pris ses cantonnements dans ce dernier village et ses environs. Lodewig arrivé au rendez-vous comptait dans son escorte Herluin qui s'était réconcilié avec Arnolf, le meurtrier de Guillaume-Longue-Épée, et s'était jeté dans le parti ennemi de Richard, oubliant le service que lui avait rendu Guillaume-Longue-Épée et que c'était à cause de lui qu'il avait été assassiné.

A la vue d'Herluin, un chef normand de Bayeux, du nom d'Haigrold ou Hairold, ne peut retenir son indignation, lui reproche sa lâche conduite, sa trahison, se jette sur lui et le tue d'un coup de lance. La mêlée devint alors générale : l'escorte de Lodewig fut massacrée ; quant à lui, il s'enfuit jusqu'à Rouen où les Normands, qui n'avaient plus besoin de feindre, le firent prisonnier. Bernard-le-Danois consentit à lui rendre la liberté, à condition qu'il reconnaîtrait Richard duc, au même titre que Guillaume et Rollon. Lodewig promit et donna des otages; mais au lieu de lui rendre la liberté, il fut remis à Hugues-le-Grand, qui à son tour le retint prisonnier pendant un an, jusqu'à ce qu'enfin il eût cédé la ville de Laon à l'un de ses vassaux, le comte de Chartres.

Ces faits accomplis, on avisa à donner à Richard l'investiture du duché normand; la cérémonie eut lieu à Saint-Clair-sur-Epte, au même endroit où la Normandie avait été cédée à Rollon. Par une des clauses de cette nouvelle cession, il était stipulé que ni Richard, ni ses successeurs ne devraient le service militaire au roi; c'était faire un État véritable de la Normandie.

Après ce traité, Richard se rendit à Rouen. Tout le peuple était venu au devant de lui pour l'acclamer, et il était en si grand nombre que le clergé, sorti lui-même en grande

pompe, ne put parvenir à dépasser le faubourg; il y reçut l'hommage des chefs bretons qui s'engageaient envers le duc normand à l'aide et au service en cas de guerre (946).

Cependant Lodewig fut à peine en liberté qu'il implora le secours d'Othon de Germanie et d'Arnoul de Flandre, et tous trois, avec une armée considérable, poussèrent jusque sous les murs de Rouen. Leur entreprise avorta : après quelques combats heureux pour le duc, la désunion se mit parmi les confédérés et leur armée battit en retraite.

A partir de ce moment, Richard ne fut guère troublé dans sa possession. Il eut bien, comme tous les grands vassaux de cette époque, quelques attaques à repousser; il fournit même des soldats à Hugues-Capet, son beau-frère, dans plusieurs campagnes; il combattit même à côté de lui contre Louis-d'Outre-Mer, et la façon dont il avait été traité par cet empereur dans son enfance devait encourager Richard à en tirer vengeance. Mais le cœur de son duché, la Basse-Normandie, le comté de Bayeux surtout, dont il avait confié le gouvernement à Radulf, son frère utérin, furent à l'abri de toutes espèces de luttes et jouirent pendant près de cinquante ans, jusqu'à la mort de Richard (996), d'une tranquillité qui manquait au reste de la France.

Depuis près de deux cents ans, les Normands-Danois cherchaient à enlever l'Angleterre aux Anglo-Saxons; ils furent arrêtés dans leurs entreprises par Alfred, roi du Westsex, par son fils Edward et par le successeur de celui-ci Athelstan (867-934). Ethelred fut moins heureux : il fut deux fois obligé de traiter avec les Danois pour acheter leur retraite. Ce prince avait épousé Emma, sœur de Richard, et il se conduisait assez mal avec elle. Richard, peu content de la conduite d'Éthelred envers sa sœur, ne l'épargnait pas; il se moquait surtout de la façon dont son

beau-frère, le roi anglo-saxon, faisait la guerre aux Danois. Or, prétendent les chroniqueurs, pour se venger de ses moqueries, Éthelred avait envoyé une armée en Normandie avec ordre de lui amener le duc mort ou vif. La flotte vint aborder dans le Cotentin. Le comte du pays, le puissant Néel, se hâta d'assembler tous les chevaliers du comté, et une grande foule de gens du peuple et les femmes s'en mêlèrent. Les Anglo-Saxons d'Éthelred furent taillés en pièces dans une rencontre; un seul échappa pour aller porter la nouvelle à ceux qui gardaient la flotte. Ceux-ci reprirent la mer au plus vite et regagnèrent l'Angleterre. Le roi avait donné ordre de lui amener le duc Richard mort ou vif: « Où est le duc? demanda-t-il. Nous n'avons pas vu le duc, « répondirent-ils; mais nous avons combattu pour notre « ruine avec la terrible population d'un comté où se trou- « vent non-seulement des hommes très-forts et très-belli- « queux, mais aussi des femmes qui combattent et qui, avec « leurs cruches, cassent la tête aux plus vigoureux ennemis. « Sache donc que tes chevaliers ont tous été tués par ces « gens. »

Éthelred furieux de cette défaite se vengea des Normands de France sur les Danois d'Angleterre; il en ordonna un massacre général, ordre atroce qui fut exécuté avec des raffinements de cruauté incroyables. Cette mesure souleva contre Éthelred le cœur de tous ses sujets; ils aimèrent mieux aller aux Danois, jusque-là par eux repoussés, que de garder pour roi un homme aussi cruel.— Éthelred, forcé de fuir devant le danois Sweyn, envoya sa femme et ses enfants en Normandie, et il fut heureux de trouver pour lui-même un refuge à la cour de Richard qu'il avait voulu, quelques années auparavant, avoir prisonnier mort ou vif.

Richard, qu'on a appelé *Sans-Peur*, avait été témoin et

avait survécu à de grands événements; Lodewig-d'Outre-Mer, était mort à la suite d'une chute de cheval qu'il avait faite en poursuivant un loup dans les environs de Reims (954), laissant deux enfants, Lother et Karle.

Lother fit de courageux efforts pour relever sa race, mais tout conspirait pour en hâter l'extinction. Les deux frères devinrent adversaires, sinon ennemis, et lorsque Lother mourut (986), son fils Lodewig, que les historiens flatteurs des Capétiens ont appelé le *Fainéant*, sans qu'il ait même assez vécu pour mériter ce titre, eut pendant sa courte vie à se défendre contre son oncle Karle.

Que pouvaient entreprendre d'ailleurs ces derniers Karlingiens dont la petite cour était un foyer de troubles, de discordes de famille, de violences, ces Karlingiens dont l'héritage toujours contesté était peut-être en réalité le plus petit de tous les États féodaux dont se composait la France; qu'auraient-ils surtout pu entreprendre contre le plus puissant de tous les seigneurs français, contre le fils et le successeur de Hugues-le-Grand, ayant pour allié cet autre puissant seigneur, ce presque-roi, le duc de Normandie?

Le duc de France, profitant de toutes ces situations, avait de jour en jour agrandi ses domaines et noué de solides alliances; il s'était uni Richard en lui donnant sa fille Emma. Enfin, il laissait en mourant à son fils Hugues, appelé Capet, à cause sans doute de sa bonne tête, de sa capacité, sous le nom de duché, un véritable royaume.

Un moment vint où tout sembla réuni pour éloigner à jamais la race karlingienne de la France, son origine même et surtout ses relations germaniques conspiraient contre elle.

Derrière ces tristes tableaux des rivalités des princes, de

l'ambition des possesseurs de fiefs, que nous a laissés l'histoire de ces temps, au fond de tous ces déchirements existe un sentiment de race et de localité qui, s'il ne peut pas créer une grande unité politique, doit du moins la préparer.

Ce sentiment de nationalité, Hugues-Capet le représente plus qu'aucun des grands; le descendant du saxo-bayeusain, Robert-le-Fort, avait toujours, comme ses aïeux, combattu les ennemis de la patrie et, comme eux, il jouissait d'une grande popularité. — Français, Normands, Bretons, peuples méridionaux, d'Aquitaine, de Gascogne, représentés par leurs barons dans une grande assemblée tenue à Senlis, sur la proposition de l'archevêque de Reims, décidèrent que le dernier des Karlingiens n'avait aucun droit, par son origine, à la couronne de France. Ils repoussèrent vivement le principe héréditaire, dogme alors inconnu, comme l'a avoué Chateaubriand lui-même dans ses *Études historiques*. « Le royaume, avait dit l'archevêque de Reims, ne s'acquiert pas par droit héréditaire, mais appartient au plus digne. »

Ce prélat, en outre, accusait Karle, le compétiteur de Hugues, « d'avoir ravalé la dignité de sa personne au point de servir un roi étranger. » L'assemblée applaudit et adopta les propositions de l'archevêque. Hugues-Capet fut élu roi (987).

Toutefois, Hugues-Capet par cette élection, par son sacre même, devint-il tout au plus le premier des cinquante-cinq grands seigneurs qui se partageaient notre France actuelle et dont les possessions avaient leur vie, leurs lois, leurs coutumes, leur petite armée et leur existence souveraine.

Hugues-Capet mourut en 996, la même année que

Richard-Sans-Peur. Le tuteur et le pupille avaient vécu en bonne intelligence. Hugues-Capet était monté sur le trône avec l'aide du clergé, il donna au clergé de grands biens. Richard, de son côté, s'était montré si fidèle serviteur du Christ, dit Guillaume de Jumièges, qu'on l'appelait à bon droit le père très-tendre des moines et des clercs. Il fait de nombreuses donations aux couvents. Il avait fait construire Sainte-Trinité de Fécamp, relevé plusieurs abbayes, entre autres celles de Saint-Pierre et de Saint-Ouen de Rouen, à laquelle il donna sa terre de Rots pour subvenir aux frais de la garde des reliques de saint Ouen. Il fit bâtir à Bayeux une chapelle sous le vocable de ce saint et en nomma chapelain l'évêque Richard. Ce qui ne l'empêchait pas d'avoir eu longtemps pour concubine Gonnor, dont il eut Richard II, appelé à cause de cela *Gonnoride*, et une foule d'autres femmes qui lui donnèrent une nombreuse lignée. Les dons au clergé et aux moines effaçaient tout cela, et peu s'en fallut qu'on ne canonisât Richard Ier comme on avait tenté de faire un saint de son père Guillaume-Longue-Épée.

Le roi de France léguait à son fils, Robert, une couronne royale disputée; Richard léguait au sien, avec son nom, une couronne ducale non contestée, du moins par les grands. Mais tous deux succédaient à leur père dans un temps de crise universelle. L'an 1000 approchait, et cet an, d'après certaines interprétations des prophètes apocalytiques, devait marquer la fin du monde; les peuples étaient saisis du vertige de la peur, tout était désordre, confusion, anarchie. Dans l'espérance de se réconcilier avec Dieu, les seigneurs faisaient de grands dons aux monastères, aux églises, sans réfléchir à cette inconséquence que si la fin des siècles devait arriver, ces dons, ces richesses seraient

engloutis comme le reste, et devenaient parfaitement inutiles. D'un autre côté, les incrédules se hâtaient de jouir. Les uns comme les autres pressuraient les populations et cherchaient à se procurer le plus de richesses possibles. Les seigneurs seuls maintenant étaient armés, eux seuls possédaient des forteresses. Ils les avaient d'abord bâties pour protéger leurs terres et leurs vassaux contre les entreprises de leurs suzerains ou de leurs égaux, mais maintenant ils les font servir à opprimer ceux-là à qui ils doivent aide ; nul n'est plus sûr de sa liberté, le colon est traité en serf, le serf en esclave ; laboureurs, artisans, commerçants sont pillés, détroussés dans leurs foyers et sur les grands chemins.

La Normandie ne put échapper à ces horribles misères ; les ravageurs, les pillards, les assassins de femmes et d'enfants, les incendiaires de fermes, d'églises, de couvents, les tueurs de moines, de prêtres et d'évêques, étaient devenus les seigneurs et les nobles du pays.

Sous Rollon, leur *wikingr*, leur grand chef, devenu duc, sous son successeur, ces brigands d'hier se comportèrent avec assez de douceur à l'égard des colons, mais bientôt leurs successeurs durent imiter les seigneurs de France et maltraiter l'immense majorité de l'ancienne population. On ménageait les habitants des villes, mais on se montrait intraitable envers ceux de la campagne. Les Normands n'étaient sujets à aucuns droits, et ils jouissaient exclusivement des droits d'affouage, de pêche et de chasse, trois droits anciens que les masses revendiquèrent comme naturels pendant bien des siècles encore.

Les paysans, les vilains et les serfs, profitant de la mort de Richard-Sans-Peur et de la minorité de son fils, ourdissent une vaste conjuration, dont parlent plusieurs histo-

riens, mais que Wace nous a racontée tout au long, empruntant peut-être les détails à quelqu'un des récits poétiques par lesquels les trouvères célébraient les événements remarquables de leur temps. A notre tour, nous lui empruntons en cherchant à traduire en français la vieille poésie romane dans laquelle il est écrit; ce que nous ferons, du reste, presque toutes les fois que nous puiserons à cette source si riche.

« Richard régnait depuis peu de temps lorsque surgit une guerre qui devait causer des maux terribles au pays. Les paysans et les vilains, ceux des bocages et ceux de la plaine, se rassemblent par vingt, par trente, par cent, et tiennent des conciliabules, dans lesquels ils font serment entre eux de n'avoir ni chefs ni seigneurs.

« Les seigneurs, disent-ils, ne nous font que du mal; avec eux nous ne pouvons obtenir aucune grâce, nous n'avons ni gain ni profit de nos labeurs. Chaque jour apporte un malheur nouveau, une douleur nouvelle; nous sommes toujours en peine et en fatigue; l'an passé était mauvais, l'an présent est pire. Chaque jour on prend nos bêtes pour aides et impôts; puis ce sont assignations de vieille et nouvelle forme, des plaids et des procès sans fin : plaids de forêts, plaids de monnaies, plaids de marchés, plaids de chemins, plaids de biefs, plaids de mouture, plaids d'hommages, plaids de redevances, plaids de braconnage, plaids de disputes, plaids de corvées, plaids d'aide. Il y a tant de prévôts, de baillis, de bedeaux de vieille et nouvelle création, que nous ne saurions avoir un instant de paix.

« Tant de choses nous sont commandées, que nous ne pouvons nous défendre devant les gens de justice ; chacun d'eux veut avoir son salaire. On nous prend de force notre bétail, que nous ne pouvons ni défendre ni garder ; ils

s'emparent de nos meubles et nous chassent de nos terres; nous n'avons nulle garantie contre les seigneurs et leurs sergents : ils nous appellent fils à putain. Pourquoi nous laisser dommager ainsi ?

« Mettons-nous donc hors de danger; comme eux nous sommes hommes, comme eux nous avons tous nos membres, comme eux nous avons des corps robustes, capables de supporter la fatigue. C'est du cœur seulement qu'il nous faut. Lions-nous donc ensemble par serment : formons alliance, jurons de nous soutenir l'un l'autre; défendons nos personnes et nos biens, et si les seigneurs veulent nous faire la guerre, ne sommes-nous pas contre un chevalier trente ou quarante braves paysans ? Trente garçons vigoureux, maniables et dispos, seront bien lâches s'ils ne peuvent venir à bout d'un ennemi ! Aux armes ! à nos massues, aux pieux, aux flèches, aux bâtons, aux arcs, aux haches, aux gisarmes ! et que ceux qui n'ont rien de tout cela s'arment de pierres. Sachons résister aux seigneurs, et nous serons libres d'aller prendre le poisson dans les viviers et la venaison dans les bois, et nous ferons notre volonté sur l'eau, dans les champs et dans les bois ! »

Les vers de Wace sont assurément l'écho des plaintes que poussaient les paysans de la Gallo-Normandie. Cette vieille Marseillaise était bien faite pour exciter au réveil un peuple asservi ; elle est comme un premier cri lointain qui perpétuera dans les âges l'amour de cette égalité, de cette liberté qui demande à jouir de son travail; qui réclame le droit d'aller et de venir, de vendre et d'acheter; qui revendique surtout les douceurs de la famille et veut avoir le droit de marier ses enfants pour qu'on n'appelle plus leurs neveux fruits de prostituées. C'est le premier cri de cette conscience générale qui, avec les enseignements

du christianisme, soupçonne que sur cette terre, comme devant Dieu, un homme vaut un homme, et qu'un vilain est l'égal d'un seigneur par l'âme et par le corps. Mais les temps ne sont pas encore venus; les champs de la liberté et de la justice n'étaient pas assez arrosés des sueurs, des larmes et du sang des malheureux déshérités.

Ils avaient été précédés dans la carrière par la Bagaudie; les Bretons, les Pastoureaux, les Jacques répéteront leurs gémissements; ils essaieront même, mais inutilement, de briser le joug de fer sous lequel ils vivent courbés, et les choses iront ainsi de siècle en siècle, sous des noms différents, jusqu'à ce qu'enfin la mesure soit comblée. Il faudra bien longtemps pour cela; la société sera dans un état de longue et cruelle gestation; huit cents ans seront encore nécessaires pour que la révolution vienne au monde et pour que la France puisse voir les beaux jours de 1789.

Les paysans de la Normandie échouèrent donc dans leur tentative insurrectionnelle. Elle était bien ourdie cependant. Divisés en plusieurs conventicules, chacun d'eux déléguait deux de ses membres à un conventicule central qui dirigeait le mouvement et qui, dit Guillaume de Jumiéges, siégeait en pleine campagne; mais il était difficile de garder le secret, homme, femme, enfant, ivresse ou colère, devaient le dévoiler, dit Wace.

Richard II apprit donc que les paysans *faisaient commune*. Il résolut de mettre fin à cette vaste conspiration, il fit appel à son oncle maternel, Raoul, comte de Bayeux; celui-ci s'empressa d'accourir. « Laissez-moi faire, dit-il à « son neveu, ne bougez pas d'un pied; mais envoyez-moi « tout ce que vous avez de chevaliers et de gens d'armes. »

Informé du lieu où se tenait l'assemblée centrale, il s'y rend un jour de réunion, l'enveloppe et arrête tous les

chefs du mouvement. Les uns furent empalés; brûlés vifs; précipités dans du plomb fondu; aux autres, il fit arracher les yeux, couper les mains et les pieds. Les victimes qui n'expirèrent pas sous ces atroces tourments, furent renvoyées mutilées dans leurs villages où leur aspect sema l'horreur et l'effroi. « Et les paysans, dit Guillaume de « Jumiéges, craignant pour eux des châtiments plus sé« vères encore, renoncèrent à leurs complots et retour« nèrent à leurs charrues; dès lors, les seigneurs purent « à leur aise, et sans crainte, les accabler bien plus qu'ils « ne l'avaient fait jusque-là. »

Ces malheureux durent attendre avec bonheur et presque bénir la fin du monde, qui devait terminer leurs maux et faire en même temps justice de leurs tyrans.

Les chroniqueurs et les historiens ont décoré le duc, au nom et sur l'ordre duquel furent commises de telles atrocités, du nom de Richard-*le-Bon !*

L'an 1000 arriva cependant, et s'écoula tout entier sans que Satan fût sorti de sa prison, sans qu'on eût vu l'Antechrist dans aucun des angles de la terre, sans qu'on eût entendu les terribles trompettes des sept anges du Jugement, sans que le livre de la vie eût été autrement ouvert que pour ceux que le trépas emportait chaque jour, sans que la mer ni l'abîme eussent rendu leurs morts; les étoiles roulaient toujours dans le firmament, notre globe continuait majestueusement ses rotations, le ciel nouveau et la terre nouvelle prédits par l'Apocalypse étaient, hélas! le ciel de plomb, la terre de fer de la féodalité. Si à cette crainte le peuple n'avait trouvé que quatre années de terrible famine, le clergé s'était immensément enrichi. Son influence était redevenue prépondérante dans tous les États des Gaules. Il la méritait à cette époque : il avait, en effet,

apporté de grandes réformes à ses déplorables mœurs ensuite, il en usa pour le bien des peuples.

« Un des points les plus importants dans les décrets des « conciles, dit Raoul-le-Roux (*Glaber*), était la conservation « d'une paix inviolable ; on y avait pourvu en défendant à « tout particulier, quelle que fût sa condition, de sortir en « armes. » Cette paix était appelée la *Paix de Dieu.* C'était cependant trop exiger d'hommes turbulents et depuis longtemps habitués à batailler; beaucoup se parjurèrent qui avaient juré cette paix. Il fallut faire des concessions ; à cette paix de Dieu, on substitua la *Trève de Dieu.*

« On ordonna, dit le même historien, que depuis le « mercredi soir jusqu'au matin du lundi suivant, per« sonne n'eût la témérité de rien enlever par la vio« lence ou de satisfaire quelque vengeance particulière, ou « même d'exiger caution ; que celui qui oserait violer ce « décret public, paierait cet attentat de sa vie ou serait « banni de son pays et de la société des chrétiens. » Les plus petits obéirent, mais les grands ne voulurent jamais renoncer à leur droit de faire la guerre. Il est même certain que la trève ne fut pas acceptée en Normandie ; on ne l'y jura que plus tard, sous Guillaume. Il y avait si peu de temps que les seigneurs venaient de mettre les paysans révoltés à la raison, qu'ils ne purent se résigner à jurer de ne plus les tourmenter.

La peur de la fin du monde dissipée, la ferveur et la dévotion restèrent ; il y eut même dans leurs manifestations un redoublement de zèle pour la construction des églises, des couvents et pour les dons qu'on leur faisait. Richard II imita les autres princes, parmi lesquels se distinguait par sa vive piété et ses magnifiques concessions, le roi de France, Robert, son ami et son allié.

Les chartes des concessions faites par Richard aux monastères et aux églises, sont les seuls titres authentiques et contemporains dans lesquels on trouve pour la première fois le nom de CAEN.

On en connaît trois: 1° l'une à la date de 1006, par laquelle le duc, parmi beaucoup d'autres dons, comprend une maison à Caen;

2° Une copie rendue authentique en 1314, par le vicomte de Maulevrier, d'une charte originale du mois d'août 1024, datée de Fécamp, par laquelle, entre toutes les donations qu'il fait à l'abbaye de Saint-Wandrille, au pays de Caux, on trouve les biens suivants situés au pays de Bayeux: « L'église de Caumont, l'église de Cheux avec toute sa dîme « et une terre d'une charrue; les églises du Mesnil-Patri, « de Basly, avec leurs dîmes, leurs maisons et un moulin, « et dans Caen une maison ou un tenant (*hospitium*), et la « dîme de la foire *du Pré.* »

3° La troisième enfin, du mois d'août 1027 (date fautive dit le *Neustria Pia*, et à laquelle il faut substituer 1026), mois même dans lequel mourut Richard, ce qui fait regarder cette charte comme suspecte, et par laquelle ce duc donna encore à l'abbaye de Fécamp « la dîme de la recette de l'impôt du bourg qui est appelé Caen. »

Cette charte a été contestée parce qu'elle porte la date de 1027, et qu'il est certain que Richard III avait déjà succédé à son père en 1026; mais ces contradictions apparentes, qui n'ont échappé à aucun des historiens normands, se retrouvent dans bien d'autres chartes. On a voulu que Richard ait pris l'administration du duché de son père avant que celui-ci fût mort, et pendant qu'il était dans son monastère de Fécamp qu'il affectionnait tant. Il nous semble bien plus simple de supposer que Richard III avait été

associé à la couronne ducale, ainsi que cela avait été pratiqué par les empereurs et les rois, et comme cela avait été pratiqué en, Normandie par Rollon, mort en 931, qui avait associé Guillaume-Longue-Epée à la dignité ducale dès 926; par Guillaume qui avait fait reconnaître Richard Ier comme duc; par Richard Ier qui, malade, avait désigné comme son successeur Richard III.

Dans toutes ces chartes le nom de CAEN est traduit par le mot latin *Cadomus* ou *Cadomum*.

Caen avait donc dès cette époque un octroi, des foires, ce qui annonce une certaine population et un centre commercial actif. Où était le pré sur lequel se tenaient les marchés? Caen était entouré de prairies : nous ne saurions donc préciser ce point, alors même qu'on ait longtemps appelé *Foire du Pré* l'emplacement compris entre la rue Saint-Louis et le quai de la caserne de Vaucelles.

L'importance de Caen nous est mieux enseignée par une charte de Richard III, à la même date de 1026.

Les chefs de la race capétienne avaient rudement combattu les pirates normands; mais depuis que Capétiens et Normands avaient conquis chacun une couronne, une étroite alliance s'était formée entre les descendants de Robert-le-Fort et du norwégien Hrolf.

Une haine commune contre les Karlingiens avait surtout uni et Hugues-Capet, déjà l'ami de Guillaume-Longue-Épée, et Richard-Sans-Peur; l'épée de celui-ci avait même aidé dans plus d'une circonstance le roi de France, son beau-père. Celle de Richard II n'avait pas été moins utile au bon et brave Robert; ils avaient tous deux bataillé côte à côte dans plus d'un combat. L'alliance entre les deux maisons de France et de Normandie durait depuis plus de quatre-vingts ans, elle était pour ainsi dire une tradition dans les deux familles.

A la mort de son père (1026), Richard III imita ses ancêtres. Il fut fiancé à une princesse de la famille capétienne, du nom d'Adèle; l'acte de ces fiançailles, la constitution de la dot (*dotalitium*) ne nous est connu que par le *Spicilegium* de Luc d'Achéry. On y lit ce qui suit :

« Je concède dans le comté de Bayeux, la *villa* appelée « *Cathim*, sur le fleuve d'Orne, et les alentours, avec les « églises, les vignobles, les prairies, les moulins, avec la « foire, le bureau de recette de l'impôt (*teloneum*), le port « et toutes ses dépendances. »

Caen dans cet acte est appelée *villa*, village ; mais le village a déjà acquis une certaine importance. On y compte des églises, probablement celles bâties au VIIe siècle et dont saint Regnobert avait été le fondateur. On y compte des moulins, ce qui suppose, soit dans la ville, soit dans les environs, une population assez considérable. Autour de la ville existent des vignobles, signe que l'agriculture y était aussi avancée qu'ailleurs. Sa foire, l'impôt et surtout son port, témoignent aussi d'une certaine importance commerciale.

Caen, enfin, commence à sortir des langes de l'enfance.

Richard vécut trop peu pour faire quelque chose du bourg qu'il avait constitué en dot à Adèle ; il n'eût même pas le temps, croyons-nous, d'épouser cette princesse. Son frère Robert s'était révolté contre lui. Cet autre fils, peu content de n'avoir en partage que l'Hiémois et quelques autres fiefs, s'était emparé de Falaise; dans l'impossibilité de résister à Richard, il ouvrit les portes de la ville et invita son frère à un grand repas. Riehard III tomba incontinent malade et alla mourir à Rouen. — Robert fut accusé, et toutes les présomptions sont contre lui, d'avoir empoisonné

son frère. Richard avait un fils naturel du nom de Nicolas. Robert lui ayant fait prendre l'habit de moine, il mourut abbé de Saint-Ouen en 1032. Robert s'empara du duché; on le lui disputa, mais il triompha de ses ennemis; parmi eux et au premier rang était l'évêque de Bayeux Hugues, fils de Raoul, le comte de Bayeux et d'Ivry, qui avait si maltraité les paysans normands.

Robert, qu'on a appelé le Magnifique et auquel les légendes populaires ont donné le nom de Robert-le-Diable, sans doute pour expier son crime, devint un grand bâtisseur de couvents. Il entreprit même un voyage à Jérusalem. Il ne devait plus revoir sa patrie; il mourut à Nicée en 1035, sans avoir rien fait pour Caen, qui cependant avait sous son père acquis l'âge de la virilité.

Vienne maintenant un homme aux grandes conceptions, aux projets hardis, ne reculant pas même devant le crime pour les accomplir, un homme à la forte et puissante main; que cette homme jette un regard sur l'admirable position du village celto-saxon, et bientôt ce village deviendra une belle et grande ville, l'égale des plus importantes cités de France et d'Angleterre, lorsqu'elle ne les éclipsera pas.

Cet homme sera le fils de Robert-le-Magnifique, Guillaume-le-Bâtard, Guillaume le conquérant de l'Angleterre; c'est avec lui que commence véritablement l'histoire de Caen.

II

HISTOIRE DE CAEN

II

La mort de Robert-le-Magnifique laissait la Normandie dans un déplorable état. Guillaume, son fils, avait huit ans à peine, et de plus il était bâtard.

Robert s'était peu soucié de mariage. Pendant ses nombreux séjours à Falaise, il avait aimé une belle et jeune fille à laquelle les historiens des XIe et XIIe siècles donnent différents noms; aujourd'hui celui d'Harlette est le plus généralement accepté. Les uns la font naître d'un brasseur, les autres d'un corroyeur de Falaise; il en est, et Guillaume de Jumiéges est de ce nombre, qui lui donnent pour père un valet de chambre de Robert. Harlette était la mère de Guillaume.

Un enfant en bas âge et un enfant bâtard n'avait ni volonté, ni puissance. L'occasion était belle pour les grands seigneurs de secouer toute espèce de joug, toute suzeraineté, et cependant, avant de partir pour son pèlerinage, Robert avait présenté son fils unique, « le seul qu'il eût eu », à l'archevêque de Rouen, aux grands de son duché, « les priant « de l'élever en sa place pour leur seigneur et de le mettre « à la tête de leur chevalerie, et tous s'étaient infiniment « réjouis; et, conformément aux intentions du duc, ils

« avaient reconnu Guillaume pour leur prince et leur « seigneur, et lui avaient engagé leur foi par des serments « inviolables; Robert avait confié son fils aux soins de « tuteurs sages et fidèles. »

Les serments inviolables furent bientôt oubliés, et le choix des tuteurs du jeune duc, sujet de jalousie, fut une cause incessante de troubles pendant sa minorité.

La féodalité était plus vivace en Normandie que partout ailleurs ; c'était la dernière province conquise, les grands s'y montraient surtout plus intraitables avec les vaincus, d'autant plus jaloux de leur indépendance qu'ils étaient moins éloignés du temps de la conquête, et par conséquent du temps du compagnonnage et de l'égalité des conquérants.

Le clergé lui-même considérait l'Église comme un fief; la prêtrise donnait la terre de l'église, et l'on disposait de la terre de l'église comme de la sienne propre. Les prêtres se mariaient publiquement, et, disent les biographes du bienheureux Bernard de Tiron et Hardoin-du-Bec, ils laissaient en hérédité à leurs enfants le domaine clérical. Lorsqu'ils mariaient leurs filles, s'ils ne pouvaient leur donner autre chose, ils leur constituaient une dot avec les biens de l'Église. L'exemple partait de haut ; l'archevêque de Rouen, Robert, avait largement apanagé ses deux fils, Raoul de Gacé et Richard comte d'Évreux. L'évêque de Bayeux, Hugues, avait une fille du nom d'Albérade, à laquelle il avait donné une riche dot en la mariant à Albert de Cravent.

Chacun de ces grands seigneurs, sans en excepter les évêques, pour conserver intacts ces fiefs, « élevèrent dans « plusieurs lieux des retranchements et bâtirent des forte- « resses très solides ; et, ajoute Guillaume de Jumiéges,

« tandis que, dans leur audace, ils se confiaient à ces forti-
« fications, il s'éleva bientôt toutes sortes de querelles et
« de dissensions, et la patrie fut de toutes parts livrée à
« de cruelles agitations. »

Quatre partis divisent les seigneurs normands: l'un tient pour un duc héréditaire, et se rallie autour de Guillaume enfant; l'autre cherche à créer une république féodale; le troisième, le moins nombreux, tend à reconnaître le roi de France pour suzerain direct; enfin, le quatrième se groupera autour de Guy de Bourgogne, petit-fils de Richard II par sa mère, à laquelle avaient été donnés en dot plusieurs fiefs, et notamment les comtés de Vernon et de Brionne, en la mariant à Renaud, comte de Bourgogne.

Les ennemis de Guillaume lui reprochent sa bâtardise, et cependant il est pour ainsi dire de tradition dans la famille des Rollingiens qu'ils *se marient à la danoise.* Les enfants issus de ces unions ont été ducs ou ont occupé des positions élevées. Pope avait donné Guillaume-Longue-Épée à Rollon; Guillaume-Longue-Épée avait eu Richard Ier de Sprote; Richard II était le fils de Richard Ier et de Gonnor. A la vérité, Richard III et Robert, son frère, étaient issus du légitime mariage de Richard II et de Judith de Bretagne; mais Richard II avait eu de Papie deux enfants naturels: l'un, Mauger, fait archevêque de Rouen, malgré les canons des conciles; l'autre, Guillaume, devenu comte d'Arques; mais Richard III avait aussi laissé un enfant bâtard, ce Nicolas que Robert força à endosser l'habit monastique et qui devint abbé de Rouen.

Les Normands n'auraient pas dû se montrer bien sévères sur l'illégitimité de la naissance de Guillaume. Cette illégitimité dont le duc se fit un titre plus tard en joignant, dans plusieurs chartes, la qualification de bâtard à son nom,

n'était qu'un prétexte pour les adversaires du parti ducal.

L'anarchie dura douze ans (1036-1047), pendant lesquels les guerres particulières des seigneurs entre eux, les guerres civiles, les guerres avec la France, désolèrent le pays. Guillaume avait été confié à la protection du roi de France et d'Allan de Bretagne. Le roi de France, il est vrai, devait sa couronne au père de Guillaume, mais celui-ci s'était fait payer de ses services par la cession du Vexin; cette cession était dangereuse, Henri résolut de reprendre cette contrée. Il vient en Normandie avec une armée, il exige la démolition des fortifications de Tillières; le tuteur du jeune duc, Gilbert, résiste; il est obligé de céder devant les forces supérieures du roi de France auquel se sont jointes les troupes des seigneurs du Vexin, qui l'ont appelé. Les fortifications de cette ville frontière rasées, Henri Ier de France les rétablit, et y place garnison française. Allan n'entre guère dans le parti du jeune Guillaume que pour le dépouiller. La mère du Breton était tante du père de Guillaume, il y avait là motif à revendiquer le duché; mais le jeune duc est délivré de ce dangereux protecteur par le poison.

Raoul de Gacé, fils de l'archevêque de Rouen Robert, fait assassiner l'un des tuteurs de Guillaume, Gilbert comte d'Eu, le défenseur de Tillières. Les membres d'une même famille se trouvent face à face dans ces horribles luttes. Foulques, fils de Giroie, périt dans le même guet-apens que le comte d'Eu, et parmi les assassins se trouve un Robert fils de Giroie. Turold, le précepteur de Guillaume, Osbern, son sénéchal, sont traîtreusement mis à mort dans le château de Vaudreuil. Ce dernier périt dans la chambre à coucher du bâtard, frappé par Guillaume fils de Roger Montgommeri. La mort d'Osbern est vengée par Barnon de

Glos, son prévôt, qui un soir assemble de vigoureux champions, se rend à la maison où dormaient Montgommeri et les siens et les massacre tous. Roger de Ternois ou de Toéni lève l'étendard de la révolte ; il est tué, ainsi que deux de ses enfants, dans une rencontre avec un des fils de Honfroy de Vaux. Hugues de Montfort et Vauquelin de Ferrières se font la guerre ; ils y périssent tous deux. Tostain, vicomte d'Exmes, s'empare de Falaise à son profit.

Nous pourrions joindre à ce triste et désolant tableau les crimes dont se couvrirent les Montgommeri, les Talvas de Bellême, les guerres de cette maison avec celle de Giroie ; mais on s'est fait une idée de ces malheureux temps, « pendant lesquels, dit Wace, les forts dommagèrent les « faibles, pillèrent, brûlèrent les villes, dépouillèrent les « vilains et firent toutes sortes de maux. »

Il est surprenant que Guillaume ait échappé à tant d'ennemis. Ce n'est qu'en le cachant dans des retraites obscures qu'on put préserver sa vie ; au fond, il fut sauvé par les divisions de ses ennemis, presque toujours en guerre entre eux pour vider des querelles particulières.

Il avait été élevé à une rude école, aussi arriva-t-il promptement à l'âge viril ; il avait puisé dans son cœur encore enfant toute la vigueur d'un homme. A peine a-t-il atteint sa majorité, qu'il veut faire acte d'autorité et de suzeraineté en exigeant l'hommage des grands vassaux. L'un des plus puissants était le petit-fils de Richard II, Guy de Bourgogne. Enfant, il avait était élevé avec Guillaume qui le tint « mult chier », dit Wace ; mais à mesure qu'il avait grandi, le Bourguignon était devenu ambitieux ; il crut pouvoir revendiquer le duché de Normandie auquel il prétendait avoir des droits du chef de sa mère, et l'arracher à son cousin, son compagnon d'enfance, en qui, lui

aussi, ne vit plus qu'un bâtard. Guy ourdit une puissante ligue dans laquelle entrèrent Néel comte du Cotentin, Renouf comte du Bessin, Hamon-aux-Dents, seigneur de Creully, de Thorigny et de Maisy, Grimoult seigneur du Plessis, et Raoul Tesson seigneur de Thury-Harcourt, le chef des nombreuses familles issues de cette maison. Dans une réunion à Bayeux, ils avaient juré sur les reliques saintes; Raoul avait même fait le serment de frapper Guillaume.

Le mouvement principal paraît toutefois s'être plus particulièrement concentré dans les deux comtés de Bayeux et de Coutances.

Guillaume, comptant sur leur fidélité, était au milieu d'eux, puisqu'au moment même où ils conspiraient le plus contre lui il se trouvait à Valognes. Il s'était rendu dans cette ville autant pour son plaisir que pour ses affaires.

Les ligués avaient projeté de s'emparer du duc sans bruit; tout était prêt pour cette expédition.

Un soir Guillaume, après avoir tenu sa petite cour, était resté seul; ceux qui avaient assisté à sa soirée s'étaient retirés chacun en son hôtel. Il ne restait auprès du duc que les familiers attachés à sa personne. Néel, Hamon, Renouf, Grimoult, dit Benoît en sa *Chronique,* revêtent avec leurs compagnons, sous leurs hoquetons et sous leurs robes, leurs blancs hauberts; ils sont surpris dans leurs préparatifs par Giles ou Golet, le fou de Guillaume. Ce serviteur se hâte de courir à l'hôtel où reposait le duc; il se met à frapper à coups redoublés sur la porte de sa chambre à coucher en lui criant de se hâter de fuir, s'il ne veut être assassiné. Guillaume se lève et n'en veut pas savoir plus long; il ne se donne pas même le temps de prendre ses chausses et ses souliers; il revêt une casaque courte, ceint

sa bonne épée d'acier (*son brant d'acier*), se jette sur un cheval, s'élance hors de l'hôtel, gagne les Veys, y arrive à marée basse, s'arrête un instant dans l'église de Saint-Clément pour remercier Dieu d'avoir favorisé sa fuite et pour le prier de lui continuer son aide; puis, n'osant aller par Bayeux, « kar ne se sout en qui fier, » il longe la côte en suivant la route qui porte encore son nom, celui de Voie-le-Duc, et arrive d'une traite et de grand matin à Ryes.

Le seigneur du lieu, nommé Hubert, se trouvant sur le passage du duc, le reconnaît, et le voyant mal accoutré, sans chausses, sans souliers, monté sur un cheval tout trempé de sueur et dont les flancs sont déchirés par l'éperon, devine un péril; il s'avance auprès de Guillaume, l'interroge, lui offre ses services. Guillaume voit bien qu'il est en présence d'un fidèle et d'un loyal seigneur; il ne lui cache rien des dangers qui le menacent. Hubert fait seller un cheval de ses écuries, appelle ses trois fils et leur donne l'ordre d'accompagner le duc frais monté et de piquer avec lui droit sur Falaise; il était temps de quitter Ryes.

A peine Guillaume était-il hors de son hôtel de Valognes, que les conjurés y entraient. En apprenant sa fuite, ils avaient compris que leur secret était dévoilé et que désormais ils devaient agir au grand jour. Aussi ils se hâtent de faire seller leurs chevaux; ils se mettent à la poursuite du duc, ils entrent dans Ryes presqu'au moment où il en sort. Le seigneur Hubert, à qui ils s'adressent pour obtenir quelques renseignements, les retient quelque temps, se fait passer pour un ennemi du Bâtard, puis leur donne le change.

Cependant le duc galopait avec ses trois compagnons droit sur l'Orne qu'il passe à gué, en aval d'Harcourt et de l'ancien bac de Saint-Quentin, entre Croisilles et Thies-

menil, au moulin de Brix, point de l'Orne le plus guéable de ce côté et le plus voisin de la ferme de Fou-Pendant *(hêtre incliné)*, mentionnée dans Wace, et que beaucoup, et M. Pluquet lui-même, ont pris pour une rivière; de là, il va s'enfermer dans Falaise. La vie de Guillaume était pour le moment en sûreté dans cette ville.

Il avait sans doute échappé à un grand danger; mais la conspiration ourdie contre lui par le duc de Bourgogne et les seigneurs du Bessin et du Cotentin, de latente qu'elle était, allait se produire au grand jour et se convertir en guerre ouverte. Les conjurés arment, refusent tout impôt au duc, s'emparent de son domaine. « N'i lessièrent nient à « seisir... à William unt si tut toleit, k'il ne pout en Béessin « entrer, ne dreit ne rente demander, » dit Wace. Ce n'est pas tout : le duc de Bourgogne, Guy, avait pénétré dans la Basse-Normandie et fait sa jonction avec les rebelles.

Comment Guillaume sortira-t-il de cette position désespérée? Le peuple en général n'est pas entré dans la conspiration; il se désole même, et va jusqu'à maudire les conspirateurs.

Ils avaient fait périr, s'il faut en croire Guillaume de Poitiers, un grand nombre d'innocents qu'ils n'avaient pu entraîner dans leur parti ou qu'ils soupçonnaient devoir porter atteinte à leurs projets ; mais au fond que peuvent les masses populaires dans un tel débat? Elles ne sont pas armées et ce n'est pas à elles qu'on peut demander secours. Les seigneurs des vicomtés d'Exmes, de Falaise, de Séez, d'Auge, du Lieuvain, du Livrechin, de Caux et de Rouen, ne se sont pas révoltés, mais peut-on se fier à eux tous ?

Guillaume songe au roi de France. Henri, il est vrai, a bien cherché à profiter de sa minorité pour lui enlever quelques forteresses; il a bien excité parmi les Normands un

parti qui a fait appel au roi de France, mais ce parti loin de grandir a diminué; il n'existe même plus aujourd'hui. Henri se souviendra peut-être des services que lui a jadis rendus Robert-le-Magnifique; et puis n'est-il pas le suzerain de Guillaume, et à ce titre ne lui doit-il pas protection, n'est-il pas même de son intérêt de la lui accorder? Que la Normandie passe dans les mains d'un seigneur possédant déjà en fief une grande province comme la Bourgogne, et Guy, le vassal, deviendra redoutable au roi et sera plus puissant que lui.

Une saine politique, son intérêt bien entendu, à défaut de la reconnaissance et du devoir, commandent à Henri de prêter aide au fils de son ancien protecteur.

Guillaume se rendit à Poissy, et quels que soient les moyens qu'il ait plaidés auprès de Henri; qu'il se soit jeté à genoux ou non, il est certain qu'il l'entraîna dans sa cause et que le roi de France lui fournit contre les rebelles une armée d'environ trois mille hommes qu'il conduisit lui-même en Normandie.

Le duc put recruter la sienne dans les pays d'Évreux, d'Auge, de Lisieux, de Caux, de Rouen, de Séez, de Falaise et d'Exmes.

Guy, ses partisans ou ses alliés, avaient à choisir entre la soumission ou les hasards de la guerre; ils se crurent assez puissants pour tenter une bataille.

Le roi de France et Guillaume avaient donné rendez-vous à leurs contingents dans le pays d'Exmes. Le quartier général de l'armée franco-normande était à Valmeray; Henri concentra ses forces sur la rive gauche du Laison, et Guillaume établit les siennes sur la Muance.

Guy, après avoir opéré sa jonction avec les troupes de la ligue dans le Bessin, avait passé l'Orne et était venu cam-

per dans un endroit auquel les chroniqueurs donnent le nom de Vales-Dunes.

« Vales-Dunes, dit Wace, est dans le pays d'Hyèmes, « entre Argences et le Cinglais. De Caen, à mon avis, il peut « y avoir trois lieues; les plaines sont longues et larges; « il n'y a ni grandes montagnes, ni grandes vallées; le gué « Béranger est près de là. On n'y trouve ni bocages, ni ro- « chers; à l'ouest, la terre va en descendant; une rivière « l'environne au sud et à l'ouest. »

Cette description convient parfaitement à la plaine située entre Vimont et Argences d'une part, Chicheboville et Bellengreville de l'autre (1).

(1) M Pont avait voulu voir et reconnaître par lui-même l'emplacement de la bataille du Val-des-Dunes, sur lequel les antiquaires normands contemporains paraissent peu fixés, faute peut-être d'avoir assez interrogé la tradition populaire avant qu'elle soit tout-à-fait éteinte. Nous nous rappelons qu'à son retour, il nous fit part de ses observations, qu'il résuma d'ailleurs et consigna dans une note sur une page de son manuscrit. Cette note, par la lumière qu'elle peut jeter sur une question intéressante pour notre histoire vocale, nous semble mériter d'être conservée ici. *(L'Éditeur.)*

« Guillaume passe la Muance au gué Béranger, se dirige vers le sud pour rejoindre l'armée française. Les deux armées, tournées vers l'ouest, entrent ensuite dans la plaine du Val-des-Dunes, qui devait être près de Billy. La plaine était bordée par deux cours d'eau. Or, la Muance passant à Fierville, et le ruisseau le Sémillon qui traverse les marais de Bellengreville, bornent la plaine de Billy. L'abbé de La Rue dit Secqueville sur la hauteur, à une demi-lieue de la plaine de Billy, avec cette désignation, *Sicca villa juxta Valledunas*. M. de Bras dit que la chapelle Saint-Laurent, sur l'emplacement où furent portés les derniers coups, se trouvait sur le côteau qui termine la plaine à l'ouest. La chapelle n'existe plus, mais on appelle encore le terrain *Champ-Saint-Laurent*.

« La bataille s'engage donc à l'ouest-nord-ouest de Billy et se ter-

Un choc entre les deux armées était devenu inévitable; on s'y prépara de part et d'autre.

Le jour de la bataille vint enfin. Le matin, le Roi entendit la messe à Valmeray, dans une église placée sous l'invocation de saint Brice. Ce village alors, comme aujourd'hui, de peu d'importance, a été réuni à la commune d'Airan.

Après l'office, le Roi fit un mouvement en avant, passa la Muance qu'il remonta pour entrer dans la plaine du Val-des-Dunes. Guillaume contourna Argences et fit filer ses troupes sur la rive gauche de la Muance qu'il avait passée au gué Béranger, jusqu'à ce qu'il eût relié le corps de bataille du roi Henri.

Ce mouvement opéré, les deux armées ennemies se trouvèrent en présence. Le Bâtard tenant la droite et le Roi la gauche de l'armée franco-normande; les communes, c'est-à-dire les soldats fournis aux seigneurs par les villages en avant du corps principal, ayant tous leur front de bandière vers l'ouest, et la Muance à dos vers l'est.

Le roi de France avait en face de lui, à son extrême gauche, Hamon-aux-Dents et Néel-le-Cotentinois; Guy de Bourgogne était au centre. Guillaume avait devant lui Renouf du Bessin, appuyé à Grimoult du Plessis, et à sa droite le fameux Raoul Tesson qui fermait l'extrémité de l'aile gauche de l'armée des ligués. Celle-ci avait à dos la petite rivière de Sémillon.

mine au pied du coteau Saint-Laurent, vers lequel durent passer les vaincus pour gagner la route de Caen.

« Les marais des Terriers, de Chicheboville et de Bellengreville devaient rendre peu convenable le développement des corps de bataille entre Vimont et Cagny, et il fallait se porter au sud vers Billy pour trouver une plaine commode. La plaine située entre Secqueville, Bellengreville et Billy, se trouve « entre Argences et Cinglais. » En allant de l'un de ces points à l'autre il faut passer par Billy. »

Chacun s'apprête à combattre et à se rallier autour de sa bannière, les Français au cri de *Montjoie Saint-Denis!* les Normands du duc à celui de *Diex aïe!* les soldats de Néel et de Renouf se reconnaîtront à celui de *Saint Sever, sire Saint Sevoir!* les gens d'Hamon-aux-Dents à celui de *Saint Amand, sire Saint Amant!*

Ni Wace, ni Benoît, ne nous ont laissé le cri de Guy de Bourgogne.

Les uns et les autres invoquaient par ces cris l'aide de de Dieu ou du saint qui figurait sur la bannière de leurs chefs, et sous la protection duquel ceux-ci se mettaient eux et leurs hommes. Le cri de ralliement des troupes de Raoul Tesson était *Thor aïe!* On a cru voir là un appel au dieu Thor des Scandinaves: nous ne pensons pas ainsi; si toutefois ce cri de *Thor aïe* était un appel à la divinité, Thor serait, à notre avis, un équivalent de *Diex*. Thor aurait été conservé de la langue scandinave par des seigneurs normands d'Anjou, où l'on trouve les ancêtres de Raoul Tesson et où s'étaient, comme on l'a vu, établi de nombreux Normands; mais ce mot n'emportait plus rien des particularités qui lui étaient attachées dans les religions du Nord. Nous pensons, avec M. Le Prevost, que c'était tout simplement le nom du chef-lieu des possessions de Raoul, le village de Thury, depuis Thury-Harcourt, appelé *Torei* dans la charte dotative de Richard II et de Judith de Bretagne (997-1008).

Raoul Tesson, au milieu de l'excitation générale, se tenait pour ainsi dire immobile et assez loin du corps général des troupes de la ligue; il était encore incertain s'il combattrait pour ou contre Guillaume. Les ligués lui avaient fait de grandes promesses, mais seraient-ils vainqueurs? Le fussent-ils en ce jour, est-ce que le roi de France et les

Normands n'étaient pas assez forts pour avoir plus tard le dessus?

L'inaction et la belle tenue des hommes du vicomte d'Exmes, parmi lesquels il y avait cent quarante chevaliers, n'avait pas échappé aux yeux de Henri de France. Comme il parcourait les lignes avec Guillaume, et que tous deux ils disposaient leurs troupes, ayant en sa main chacun un bâton, le Roi, dit Wace, demanda au Duc: « Quels « sont donc ceux-là qui se tiennent là-bas avec leurs cor- « nettes de taffetas attachées à des lances? Ils sont de fort « riche appareil; ne savez-vous rien de leurs desseins? « Sachez que la victoire sera du côté où ils se mettront. — « Sire, répondit Guillaume, je crois qu'ils prendront parti « pour moi; le sire qui les commande a nom Raoul Tesson « et n'y a entre lui et moi sujet ni de dispute, ni de colère. »

Le duc avait deviné juste. Le vicomte d'Exmes avait pris conseil des siens: ceux-ci, prétend Wace, lui avaient représenté qu'il avait fait hommage au duc devant son père et ses barons, que Guillaume était son Sire naturel. « Celui-là, lui disent-ils, n'a droit au fief ni à l'honneur, qui combat son seigneur.—Eh bien! dit Raoul, tenons-nous-en là; c'est bien parlé, ainsi ferons-nous! » Et il piqua son cheval vers le duc près duquel il vint seul. On se rappelle qu'il avait juré à Bayeux sur les reliques de frapper Guillaume partout où il le trouverait. Il regardait comme un cas de conscience d'être parjure, non pas envers ses compagnons, mais envers les saints.

Pour concilier les craintes de sa conscience avec ses nouveaux projets, il vint donc près du duc, le frappa de son gant, et lui dit en riant: « Je m'acquitte de mon serment: « j'avais juré de vous frapper à la première rencontre, « pour ne pas être parjure je vous ai frappé; n'en soyez

« pas blessé, c'est là le seul motif qui m'a dicté ma con-
« duite; maintenant je suis à votre dévotion. Et le duc lui
« répondit: Votre merci. »

Sur ce, Raoul retourna vers ses cent quarante chevaliers. Il les avait à peine rejoints que l'affaire s'engagea sur toute la ligne; le choc fut épouvantable. « Tote la terre en « crosle et tremble. » Les Cotentinois et les Bourguignons attaquent les Français avec tant de fureur, qu'ils pénètrent jusqu'au centre de leur armée, au point où se tient le roi de France. Henri atteint d'un vigoureux coup de lance, est désarçonné, jeté à terre et foulé aux pieds des chevaux.

Guillaume de Malmesbury veut que ce soit Hamon-aux-Dents qui ait porté ce terrible coup; la *Chronique de Normandie* l'attribue à Guillesen, oncle de Hamon. Wace et Benoît, qui l'ont si souvent paraphrasé, ne paraissent pas ajouter foi à la tradition d'après laquelle Hamon aurait frappé et désarçonné le roi de France; ils en parlent, mais ils déclarent formellement ignorer quel en fut l'auteur. Ils se contentent de rapporter le vieux proverbe normand répété de leur temps par les paysans « en gabant » :

De Costentin iessi (sortit) la lance
Ki abati le roi de France.

Quoi qu'il en soit, la mêlée sur ce point devint terrible. Les siens entourèrent le roi qui s'était défendu avec le plus grand courage; il parvint non sans peine à se relever et à se remettre de nouveau en selle. Dès lors, les Français fondirent avec furie sur les hommes d'armes d'Hamon. Les meilleurs chevaliers du seigneur de Creully sont tués; les autres sont refoulés l'épée dans les reins, et Hamon lui-même, qu'un chevalier français harcelait depuis long-

temps et qui avait fini par l'atteindre, fut chargé avec une telle vigueur et frappé avec tant de force qu'il tomba sous les coups pour ne plus se relever.

Pendant que ceci se passait entre Cotentinois et Français, le duc Guillaume n'était pas resté inactif; il avait attaqué le corps de Renouf de Bayeux. Après plusieurs actes de valeur, il avait couru sus au vicomte et il s'apprêtait à lui faire payer sa trahison, quand un des plus braves chevaliers de Renouf, Hardé de Bayeux, se jette au devant du duc et vient briser sa lance sur « l'écu d'or à lion » de Guillaume. Le duc en fureur s'élance sur cet agresseur, lui traverse le gosier de son épée et le fait tomber pour ainsi dire aux pieds de son seigneur; puis il continue de combattre comme un simple chevalier, semant la mort autour de lui.

Noblement e bien se cumbat,
Maint en tresbuche et abat.

Raoul Tesson venait de prendre part à l'action et d'attaquer en flanc l'aile gauche de ses anciens alliés; le corps de Renouf est enveloppé, il plie; Renouf lui-même, pour ne pas tomber aux mains du duc, prend la fuite.

Guy de Bourgogne, Grimoult du Plessis et Néel, tenaient encore vigoureusement au centre. C'est là désormais que se portent les efforts combinés du roi de France, du Bâtard et de Raoul Tesson. Le carnage fut terrible; il fallut céder enfin. Néel soutint vigoureusement les premières attaques, il combattit en héros; mais ayant appris la fuite de Renouf et voyant la plupart des siens hors de combat, il battit en retraite. Dès ce moment la déroute devint générale; les Normando-Bourguignons cherchèrent à regagner le Chemin-

Haussé pour rentrer dans le Bessin et le Cotentin, d'où ils étaient partis. L'armée duco-royale les mena battant à travers la plaine de Caen d'abord, puis dans une vaste gorge durant quatorze ou quinze kilomètres par les territoires de Bourguébus, Tilly-la-Campagne, Saint-Martin et Saint-André-de-Fontenay, jusqu'aux bords de l'Orne, entre ce village et celui de la Basse-Allemagne. Acculés à la rivière, le vertige s'empara de la plupart des fuyards; il en fut fait un si grand carnage et il y en eut tant qui se noyèrent, qu'au dire des chroniqueurs, les gens de Caen en virent l'eau vermeille et que les moulins de Bourbillon en furent barrés et éclusés, « en estanchièrent. »

Le champ de bataille principal était jonché de morts. Parmi eux on trouva Hamon-aux-Dents; son corps fut porté et enterré à Esquay, près Évrecy, une de ses seigneuries, devant l'église de Notre-Dame.

Néel avec plusieurs de ses compagnons put regagner la Bretagne; il se mit ainsi à l'abri de la colère du duc et put attendre un moment favorable pour faire sa paix avec lui.

On ne sait ce que devint Renouf de Bayeux.

Grimoult du Plessis fut pris et envoyé à Rouen. Il était accusé d'avoir voulu frapper le duc à Valognes. A son tour, il accuse un seigneur, nommé Salles ou Serle, d'avoir voulu commettre cet attentat; celui-ci offre de se justifier en champ clos. Mais au jour fixé pour le combat, on le trouva mort dans sa prison. Il fut enterré avec les fers aux pieds dans la chapelle de Saint-Marc, hors la ville de Rouen. Les biens du malheureux Grimoult furent donnés plus tard, moitié à l'église cathédrale de Bayeux et moitié aux seigneurs qui avaient combattu pour Guillaume.

Quant au duc de Bourgogne, Guy, il parvint à se dérober dans la mêlée et put gagner sa forteresse de Brionne,

réputée imprenable : il y aurait tenu près de trois ans encore, au dire d'Orderic Vital. Il fut enfin obligé de se rendre ; le duc fit sa paix avec lui, et par cette paix Brionne et Vernon retournèrent à la couronne de Normandie ; Guy se retira en Bourgogne.

Les résultats de la bataille du Val-des-Dunes, cette guerre d'un jour, furent immenses pour Guillaume (1).

« Les révoltés vaincus se soumirent à leur seigneur, presque tous lui donnèrent des otages et par son ordre on détruisit de fond en comble les remparts des châteaux construits avec un art nouveau, et non-seulement nul n'osa plus se montrer rebelle envers le duc, mais chacun se hâta d'entrer dans son parti. »

Guillaume de Jumiéges fait cette remarque, qui, hélas ! est de tous les temps :

« Je signalerais bien par leurs noms, dit-il, tous ceux « qui, pendant la jeunesse du duc, ne voulurent pas le reconnaître et se révoltèrent contre lui, mais je craindrais « de ne pouvoir échapper à leur haine inexorable. Toute-« fois, je vous le dis à l'oreille, ce sont ces mêmes hommes « qui, aujourd'hui, font profession d'être les plus fidèles, « et que le duc a comblés des plus grands honneurs. »

Cependant cette soumission devait permettre aux populations de la Normandie, à celles des environs de Caen surtout, troublées depuis si longtemps, de pouvoir respirer à l'aise. « Les églises, dit Guillaume de Poitiers, se « réjouirent de ce qu'il leur était permis de célébrer en « paix le divin mystère, et le négociant de pouvoir aller

(1) Aussi voulut-il en perpétuer le souvenir en faisant élever près du champ même où cette bataille s'était livrée, une chapelle qu'il dédia à saint Laurent, probablement en mémoire du saint du jour où elle avait été livrée.

« en sûreté où il voulait ; le cultivateur fut rempli de joie « de ce qu'il pouvait tranquillement labourer et semer, et « de ce qu'il n'était plus obligé de se cacher à la vue des « hommes d'armes. »

Il faut chercher encore ailleurs la source de cette paix que célèbrent à l'envi les chroniqueurs contemporains.

La Normandie s'était toujours montrée rebelle à l'établissement de la paix et même de la trève de Dieu ; jusqu'ici, le clergé seul avait cherché à l'imposer. Guillaume, immédiatement après la bataille du Val-des-Dunes, convoqua à Caen ses barons, prélats et abbés, pour la faire décréter en assemblée générale ; et c'est là le premier exemple que nous trouvions d'une espèce de représentation nationale, ou plutôt d'une grande représentation de ce qui était alors la nation, les seigneurs féodaux.

« Le lieu de la réunion était fixé au-dessous (*infra*) du territoire de Caen, à cause de l'opportunité de l'endroit et de l'abondance des fruits ; il avait été résolu par tous les membres de l'assemblée qu'on y apporterait le corps des saints et les reliques, parmi lesquelles celles de saint Ouen. Une multitude nombreuse accourut de toute la contrée ; là on tint conseil pendant deux jours sur la paix du royaume et l'état de la chose publique ; plusieurs y répugnaient, qui fondaient de grandes espérances de fortunes sur les rapines que les autorisait à commettre la discorde publique ; mais l'avis des bons, auxquels la paix et le repos public plaisaient, l'emportèrent. On arrêta donc qu'on jurerait la paix ; tout le monde se réjouit de cette décision et surtout les agriculteurs. Chacun retourna chez soi, et les corps saints furent reportés sur leurs territoires. » Est-ce à cette époque qu'on bâtit la chapelle Sainte-Paix ?

Le roi de France, Henri, était retourné chez lui avec ses troupes. La reconnaissance devait peser à Guillaume : l'occasion de s'acquitter arriva bientôt.

La maison du comte d'Anjou étendait chaque jour sa puissance. Geoffroy Martel avait encore augmenté le domaine de son père, le sombre Foulques Nerra; il avait vaincu Guilhem VI d'Aquitaine, tué le comte de Poitou dans une bataille, fait prisonnier celui de Blois et exigé la Touraine pour rançon. Il gouvernait le Maine comme tuteur du jeune comte. Favorisé par la victoire, il avait profité de la jeunesse de Guillaume et des troubles qui, pendant sa minorité, avaient désolé la Normandie, pour s'emparer d'Alençon et de Domfront (1041-1042). — Une telle puissance lui avait inspiré beaucoup d'orgueil; il refusait de rendre hommage au roi de France, il l'avait même assez maltraité en paroles. « Le roi Henri, dit Guil-
« laume de Poitiers, irrité des paroles injurieuses de
« Geoffroy Martel, pria Guillaume de lui prêter secours et
« fit marcher une forte troupe contre l'Angevin. »

Les services que le duc de Normandie rendit au roi de France furent grands ; son armée était plus considérable que l'armée royale, et Guillaume surpassa tous les autres par son génie, son adresse et sa force ; il poussa même son courage jusqu'à la témérité. L'Angevin fut obligé de faire sa paix, mais bientôt il tourna sa vengeance contre Guillaume.

La garnison de Domfront ravageait tout le pays environnant et poussait des reconnaissances assez avant dans la Normandie. Guillaume, en prêtant secours au roi de France, avait bien vu une occasion de reprendre Domfront et Alençon ; il n'en avait pas profité, cette fois il la saisit avec empressement. Il alla d'abord mettre le siége devant

la première, placée sur des rochers très-élevés et très-escarpés, en sorte qu'il était impossible de la prendre d'assaut ; elle avait en outre une forte garnison, puisque dans une sortie, dit Guillaume de Poitiers, on compta trois cents chevaliers et sept cents hommes de pied. Cette garnison avait exercé de nombreux brigandages ; elle ne voulait pas se rendre ni quitter un maître qui leur permettait de s'enrichir par ce moyen. « Ils n'ignoraient pas « quelle haine le duc de Normandie portait aux voleurs et « aux brigands ; ils savaient qu'il ne leur faisait pas la « plus petite grâce, mais qu'on leur faisait subir à tous le « dernier supplice. »

Guillaume fit bâtir quatre forteresses ; il appela aussi des forces plus nombreuses. Geoffroy Martel amena au secours des assiégés des troupes de cheval et de pied ; mais ayant appris que Guillaume venait au devant de lui, il se hâta de tourner bride avec les siens, même sans avoir vu l'armée normande.

Cependant des éclaireurs vinrent avertir le duc qu'il pourrait s'emparer d'Alençon. Il s'y rendit après avoir laissé des troupes pour investir Domfront ; en arrivant aux portes de la ville, il fut arrêté par une redoute placée au-delà de la Sarthe. Les soldats qui la gardaient, reconnaissant la bannière rouge du duc, accoururent sur les remparts et crièrent au duc : « La Peau ! la Peau ! au Pelletier ! » Par allusion insultante au métier qu'avait exercé le père d'Arlette, grand-père maternel de Guillaume.

Le duc enflammé de colère jura son serment ordinaire : « Par la splendeur de Dieu ! » qu'il vengerait cette insulte. Il fit tous les préparatifs nécessaires pour incendier et attaquer cette tête de pont. Il ne tarda pas à s'en emparer, et, comme il l'avait juré, se vengea cruellement, car il fit

couper aux soldats qui l'avaient insulté les pieds et les mains, qu'il fit jeter ensuite par-dessus les murs d'Alençon. La garnison de la place saisie de terreur ouvrit ses portes; quelques jours après, la redoutable forteresse de Domfront faisait aussi sa soumission (1048).

Ces nouvelles victoires donnaient de nouveau à la Normandie les frontières qu'elle avait eues sous Richard II. Ce duc, en effet, avait fait fortifier les deux places reconquises par Guillaume.

Toutefois, le levain des révoltes n'était pas entièrement étouffé. Une nouvelle conspiration était tramée en secret. Un propos indiscret du comte de Mortain, Guillaume Guerlenc ou Werlenc, rapporté au duc, éveille ses soupçons; il dépouille Guillaume Guerlenc et le chasse de la Normandie.

Le comte d'Eu, frère de l'évêque Hugues de Bayeux et par conséquent fils d'un bâtard de Richard Ier, se révolta contre le duc. Chassé du duché, il se retira à la cour du roi de France, qui n'était probablement pas étranger à sa prise d'armes; toujours est-il qu'il lui donna le comté de Soissons et que sa postérité le gouverna longtemps (1049).

Tout enfin réussit au duc Guillaume; il est désormais maître et souverain de la Normandie et n'a plus pour le moment rien à craindre de ses vassaux.

Sa mère Arlette s'était mariée avec un seigneur nommé Herluin, Herlewin de Conteville; elle en eut deux fils, l'un Odon ou Eudes, l'autre Robert. — Le duc aima beaucoup ces deux frères utérins. Il dota largement Robert; il lui donna toutes les possessions de Guerlenc, le comte banni de Mortain.

Hugues, l'évêque de Bayeux, qui s'était révolté contre le père de Guillaume et qui peut-être n'était pas resté neutre dans la levée de boucliers des seigneurs du Bessin et du

Cotentin en 1047, venait de mourir. Au Concile de Reims, le duc pourvut son autre frère utérin, Odon, du siége laissé vacant par la mort de Hugues. Odon avait à peine quatorze ans quand il fut fait évêque.

Guillaume de Jumiéges nous apprend en effet que Arlette n'épousa le sire de Conteville qu'après la mort de son amant Robert. Or Robert ne mourut, comme on l'a vu, qu'en 1035, à Nicée. En supposant qu'Odon fût l'aîné des deux enfants issus du mariage de Conteville avec Arlette, il n'avait guère pu naître qu'en 1036 ou 1037; il avait donc une douzaine d'années à peine quand il fut doté de son évêché.

Guillaume, du reste, en élevant un enfant à l'épiscopat, imitait ce qui s'était fait à Rome où un autre enfant de douze ans, Benoît IX, avait été, à prix d'or, élu à la dignité papale qui lui fut plusieurs fois disputée et enfin enlevée, une première fois au profit de Grégoire VI, et une seconde fois au profit de Clément II (1046).

Toutefois une pareille nomination de la part de Guillaume semble extraordinaire. En effet, dans cette circonstance il dérogea aux habitudes qu'il avait, ou que du moins lui prête Orderic Vital.

« Guillaume, dit cet auteur, quand un pasteur venait à « quitter ce monde, envoyait des délégués prudents au « siége vacant, faisait dresser un état de tout ce qui appar- « tenait à l'église, de peur que ces biens ne fussent dissipés « par des tuteurs profanes; ensuite il appelait les prélats, « les abbés et d'autres sages conseillers et les consultait « avec grand soin pour savoir la personne la plus propre « à tenir la maison de Dieu. Enfin, ce monarque établissait « maître et chef de l'évêché ou de l'abbaye celui que le « conseil des sages préférait pour le mérite de ses vertus « et la sagesse de sa doctrine. »

En nommant Odon à l'évêché de Bayeux, il ne voulait pas seulement favoriser un frère, lui donner un poste élevé; il prétendait pendant sa minorité diriger lui-même l'évêché, et plus tard avoir une créature à sa dévotion dans son pays, dans une ville qui s'étaient montrés hostiles jusqu'à la bataille du Val-des-Dunes, et dans lesquels peut-être restaient encore des levains de mécontentement.

Guillaume n'aimait pas à être contrarié dans sa conduite politique, et encore moins troublé dans l'entière possession de ses États. Il ne souffrait aucune contradiction, aucune menée; il avait rudement traité les seigneurs et les villes rebelles. Il ne supportait pas avec plus de calme le moindre acte d'hostilité de la part du clergé. Il voulait au contraire que celui-ci l'aidât, fût son fidèle allié ou que du moins il se renfermât dans l'exercice de son ministère lorsqu'il ne voudrait pas servir son souverain. Telle fut la ligne de conduite de toute sa vie.

Il fut dévot par caractère ou par politique, grand constructeur de temples et de monastères, donateur de biens immenses qui enrichissaient les prélats et leurs églises. Il écoutait avidement les paroles de la Sainte-Écriture, nous apprend Guillaume de Poitiers, son chapelain : il y goûtait une douceur infinie; il recevait et honorait la salutaire hostie, le sang du Seigneur, croyant avec une foi sincère ce que lui avait enseigné la vraie doctrine, la présence réelle. « Aussi l'on sait, ajoute le même historien, et nous regrettons de ne pas le savoir comme lui, avec quel zèle il a poursuivi et s'est efforcé d'exterminer de ses États les pervers qui pensaient autrement. » Mais cette foi orthodoxe, la plus stricte pratique des devoirs religieux, ne l'empêchèrent pas de rester intraitable sur l'intervention des prêtres dans les affaires civiles. Il s'était montré le même dès les premiers

temps. Ainsi, au temps où Hugues de Bayeux vivait encore, Guillaume ayant à se plaindre de Robert, abbé de Saint-Évroult, le chasse de son monastère ; l'abbé va trouver le pape Nicolas, et revient à Lillebonne auprès du duc avec des lettres du pontife et accompagné de deux cardinaux légats. — Guillaume, rapporte Orderic Vital, entra dans une violente colère et dit qu'il recevrait volontiers les légats du pape comme père commun des fidèles, lorsqu'ils viendraient pour lui parler de la foi et de la religion chrétienne ; mais il ajouta que si quelque moine se permettait une entreprise quelconque contre son pouvoir, il le ferait pendre sans ménagement par son capuchon au plus haut chêne de la forêt voisine. « *Ad altiorem quercum vicinæ sylvæ per capitium irreverenter suspensurum.* » L'évêque Hugues présent à ce propos, ajoute notre historien, en fit part à l'abbé Robert et l'engagea à éviter la présence du duc. L'abbé se le tint pour dit, s'éloigna et se retira en France, dans le monastère de Saint-Denis,

Plus tard son frère bien-aimé Eudes, auquel il avait donné de grands biens en Angleterre et notamment le comté de Kent, lui devint plus que suspect. Un jour qu'il était à la Cour, il ordonna de l'arrêter ; nul baron n'osa mettre la main dessus. Le duc s'avança lui-même vers Eudes et le tirant hors des rangs des courtisans : « Je vous « arrête, lui dit-il. — Vous ne le pouvez, répartit Odon, « je suis évêque. — Si, je le peux, reprit le roi, car ce n'est « pas l'évêque que j'arrête, mais mon vassal, mon bailli, le « comte de Kent, le serviteur infidèle qui a mal géré les « affaires de mon royaume ; » et Odon resta cinq ans prisonnier, et ne fut délivré par son frère que lorsque celui-ci sentit qu'il allait mourir.

En de semblables cas, la famille n'y faisait rien. L'arche-

vêque de Rouen, Mauger, oncle de Guillaume, fut déposé et Maurille pourvu à sa place ; et il ne faut pas tant chercher la cause de la conduite du duc envers ce prélat dans la vie scandaleuse qu'il menait, que dans l'opposition qu'il fit au mariage de Guillaume. Les scandales furent les prétextes patents, superficiels, mais l'opposition était le seul motif véritable.

Les seigneurs normands amis de Guillaume s'occupaient sérieusement des moyens de perpétuer sa race ; ils le pressaient de se marier pour qu'il eût *eirs et lignage*, héritiers et lignée. Lui-même sentait la nécessité de conclure avec quelque grand suzerain une alliance qui consolidât et accrût sa puissance.

Baudouin de Lille, dit le Pieux, comte de Flandres, était un des plus puissants seigneurs de son temps : « Les rois le « respectaient et craignaient sa grandeur, dit Guillaume « de Poitiers ; les nations les plus éloignées savaient bien « dans quelles guerres fréquentes et terribles il avait accablé « l'orgueil des chefs et mis la paix à des conditions dictées « par sa volonté, après s'être fait dédommager par les sei- « gneurs rois en leur enlevant une partie de leurs terres, « tandis qu'exempt d'attaques ou plutôt infatigable, il con- « servait les siennes en sûreté. »

Une alliance entre deux maisons aussi puissantes que celles de Flandres et de Normandie, non-seulement mettrait fin aux luttes habituelles qui les avaient presque toujours divisées jusque-là, mais encore les rendrait inattaquables et inébranlables toutes deux.

Baudouin avait une fille, Mahelt, Maheut, Malde, Mathilde. Guillaume l'avait demandée en mariage dès 1047 ou 1048, et il paraît que cette union, quoi qu'en aient cependant dit quelques chroniqueurs, n'aurait trouvé aucune résistance

de la part du duc de Flandres: mais Henri III, dit le Noir, empereur d'Allemagne, soutien du pape, était alors en guerre avec Baudouin; il profita d'un concile tenu à Reims en 1049 pour empêcher l'alliance des deux maisons de Flandres et de Normandie. Le pape Léon IX lui-même présidait l'assemblée ecclésiastique de Reims; à l'instigation d'Henri-le-Noir, le souverain Pontife fit renouveler les décrets relatifs aux mariages incestueux, et l'on sait qu'à cette époque se marier entre parents du cinquième et même du sixième degré était un inceste puni d'excommunication.

Or Baudouin avait épousé cette Adèle de France qui avait été fiancée à Richard III, oncle de Guillaume; mais sans que, comme nous l'avons dit, le mariage eût été consommé. Cette affinité, mais non parenté entre Mathilde, la fille d'Adèle, et Guillaume, neveu de Richard, suffisait pour constituer un cas d'empêchement canonique; il fut invoqué comme un obstacle par Henri III, et sur la nouvelle du futur mariage, défense fut faite par le concile de Reims à Baudouin de donner sa fille à Guillaume et à celui-ci de l'épouser. L'archevêque Mauger, qui assistait à cette assemblée, prit parti pour les canons si l'on veut, mais en réalité pour le pape et Henri III contre son neveu, car au fond il n'était pas de mœurs assez pures pour se montrer bien sévère sur une question de mariage.

Guillaume et Baudouin tinrent peu de compte de cette défense; ils passèrent outre dès l'année suivante, selon les uns, quatre ans après, selon d'autres.

Baudouin conduisit sa fille au château d'Eu, portant avec lui d'innombrables présents; le duc y arriva aussi accompagné de nombreux chevaliers. Après la cérémonie du mariage, il emmena Mathilde dans la ville de Rouen qui,

au milieu des réjouissances et des plus grands honneurs, s'occupa de recevoir cette épouse (1050 ou 1053).

Si les historiens s'accordent généralement à dire que Baudouin se montra facile à accepter Guillaume pour gendre, quelques-uns prétendent que Mathilde ne fut pas très empressée d'accepter le Bâtard pour époux. Voici ce que raconte le continuateur du *Roman de Brut:*

Mathilde, selon lui, aurait était amoureuse d'un certain seigneur anglais nommé Brictric; elle l'aurait même demandé en mariage, mais Brictric l'aurait refusée. Plus tard, après la conquête de l'Angleterre, Mathilde, pour se venger des dédains de ce seigneur, l'aurait accusé de complot; le malheureux après avoir vu confisquer tous ses biens, aurait été jeté dans une prison où il serait mort. Le continuateur du *Roman de Brut* a brodé là une fable dont l'impossibilité est démontrée même par les quatre premiers vers de son récit. Il dit en effet que Mathilde devint amoureuse de Brictric à la cour d'Écosse où elle était avec sa mère, que le roi d'Écosse avait enlevée, et il ajoute qu'elle passa la mer pour épouser Guillaume; or cette fable est en opposition avec tout ce que les historiens sérieux racontent du mariage de Guillaume.

Pour donner une apparence de vérité à cette anecdocte, les historiens modernes prétendent que Mathilde était devenue amoureuse de Brictric pendant qu'il était à la cour de son père Baudouin, près duquel il était accrédité comme ambassadeur.

On a, du reste, raconté sur ce mariage des faits d'une rare extravagance. Elle aurait épousé Guillaume en secondes noces. Ainsi la *Chronique de Tours*, peu favorable aux princes normands, raconte la chose de la manière suivante : « Guillaume de Normandie épousa Mathilde, fille de Bau-

« douin comte de Flandres de cette façon. Son père la « priait de prendre un époux et il lui vantait Guillaume « par-dessus tous les autres ; Mathilde répondit qu'elle « n'épouserait jamais un bâtard. Guillaume ayant appris ce « propos, court avec quelques-uns des siens à Bourges où « demeurait la jeune fille, l'attend au sortir de l'église et « la corrige à coups de pieds, à coups de poings, à coups « d'éperon ; cela fait, il remonte à cheval et retourne dans « son pays. Quant à la jeune fille, elle alla toute dolente se « mettre au lit ; son père vint alors lui demander si elle « voulait prendre un époux, elle répondit qu'elle n'en au« rait jamais d'autre que Guillaume duc de Normandie, « et ce mariage fut fait. »

Un passage d'un manuscrit de Saint-Germain-des-Près qui rapporte la même aventure, après avoir dit que Mathilde refusa l'offre qu'on lui faisait de la part du duc : « Qu'elle « n'auroit jà bâtard à mari, ajoute que Guillaume vint à « Lille, entra dans la salle et passa ultre jusques en la « chambre de la comtesse ; il trouva la fille au comte, si la « prit par les treces, si la traisna parmi la chambre et la « défoula à ses pieds, puis issy et monta sur son palefroy « et s'en ralla en son pays. De cette chose fu li quens Bau« duin mult courruciés, mais par le conseil des prud« hommes l'accorda li duc à li et furent bons amis. »

Nous avons cru devoir reproduire ces faits aussi impossibles qu'absurdes, parce qu'ils nous paraissent être la source d'une croyance non moins impossible, non moins absurde, que la tradition populaire a perpétuée dans la ville de Caen jusqu'à nos jours, et qui se rattache à un monument détruit en 1562 et en 1793.

Un jour, dit cette tradition, c'était après la conquête de l'Angleterre, Guillaume et Mathilde se promenant dans

les rues de Caen, celle-ci aurait demandé que son mari lui donnât comme bénéfice le tribut des bâtards en Angleterre. Comme ce tribut n'existait pas, Guillaume aurait vu là une insulte de la part de sa femme et pour l'apprendre à mieux mesurer désormais ses expressions, il aurait immédiatement mis pied à terre, aurait fait descendre Mathilde de sa haquenée et l'aurait lui-même attachée par les cheveux à la queue de son cheval; puis il se serait remis en selle et aurait ainsi traîné sa femme depuis le Bourg-l'Abbé, où ils se trouvaient alors, jusqu'à l'extrémité de Vaucelles, sur la route de Falaise, à l'endroit où le chemin de Cormelles vient s'y embrancher. Là Mathilde aurait tant prié, tant supplié, tant pleuré, que Guillaume aurait consenti à entendre une explication et qu'il aurait pardonné; quant à la duchesse, en souvenir de cette scène conjugale et de ce pardon marital, elle aurait fait élever à cet embranchement une croix de pierre appelée la *Croix-Pleureuse*, à cause même des pleurs qu'elle aurait versés en cet endroit.

Raconter une telle aventure, c'est en démontrer toute l'absurdité. Il n'est pas besoin d'un gros volume comme celui que publia à Caen, en 1620, le moine Matthieu de la Dangie, pour justifier Guillaume d'une action aussi antipathique aux sentiments chevaleresques; il suffit de quelques réflexions pour la réfuter. Comment matériellement la duchesse aurait-elle pu être traînée à la queue d'un cheval sans succomber dans un aussi long trajet? Comment le Conquérant aurait-il ainsi livré à la risée et au mépris de la population la mère de ses nombreux enfants, l'épouse à laquelle pendant son absence il avait confié le soin de gouverner ses États et à laquelle il les confia plus tard; l'épouse qu'il allait faire couronner reine d'Angleterre; cette

Mathilde enfin dont le nom resta un objet de vénération pour les Normands longtemps encore après sa mort, dont presque tous les auteurs nous ont laissé le portrait le plus brillant et le plus flatteur, dont ils vantent la beauté, les bonnes mœurs, la sagesse, la bonté et surtout la prudence?

Voici comment la *Chronique* de Benoît s'exprime sur la manière dont vécurent ensemble Guillaume et Mathilde:

Sa femme ama de grand amor
Li dux, e elle son seignor.
Mult fu douce lor compaignie,
Sainte e leaus tote lor vie.

Quelques écrivains ont dit que la Croix-Pleureuse était un monument d'origine inconnue. Certes oui, si on veut retrouver l'époque à laquelle il fut érigé; mais si l'on recherche la cause de cette érection, elle est toute simple, c'est un de ces mille monuments chrétiens plantés sur les routes et rien de plus. Quant au nom de Croix-Pleureuse, il est trop commun dans la Normandie, dans toute la France ; l'explication est si connue qu'il nous semble superflu de dire que ces croix étaient pour la plupart placées à des carrefours, aux embranchements, où l'on se disait adieu en pleurant, surtout quand on accompagnait quelqu'un disposé à faire un voyage d'une certaine importance qui, dans ces temps anciens, étaient toujours environnés de dangers.

Aujourd'hui encore dans nos villages, dans nos villes même, quand on accompagne quelqu'un hors de sa maison sur une route, dans une rue, il n'est pas rare qu'au moment où l'on se quitte d'entendre dire : « Nous voici arrivés à la Croix-Pleureuse, il faut se dire adieu. »

Vers la même époque, Guillaume fit en Angleterre un voyage que les chroniqueurs et notamment les *Annales* de Roger de Hoveden et la *Chronique* d'Ingulfe, abbé de Croyland, fixent à 1051.

Tout concourt à accréditer la tradition normande qui veut que Edward eût choisi dès 1051, par conséquent dans ce voyage, Guillaume pour son successeur au trône d'Angleterre. Dans tous les cas, il est certain que le duc normand fut à son départ comblé de présents par son hôte, comme pendant sa courte visite il avait été comblé d'honneurs.

On se rappelle par quelles circonstances Ethelred, en 1013, avait été forcé d'émigrer d'Angleterre en Normandie, et comment il avait envoyé Edward et Elfred, les deux enfants qu'il avait eus d'Emma sœur de Richard II, à la cour de son beau-frère ; comment enfin il les avait suivis quelque temps après en Normandie.

Sweyn, le vainqueur d'Ethelred, était mort. Knut, connu sous le nom de Kanut-le-Grand, lui avait succédé ; l'Anglo-Saxon avait bien cherché à reprendre sa couronne, mais il était mort à la peine (1016). Un de ses enfants naturels, Edmund, s'était voué à la même œuvre ; il y avait aussi trouvé la mort. Kanut resta seul maître de l'Angleterre, il épousa même la veuve d'Ethelred.

Edward et Elfred restaient toujours en Normandie. En mourant (1025), Kanut laissait deux fils, Harold et Hardn-Kanut. Ce dernier avait Emma pour mère, il était par conséquent le frère utérin d'Edward et d'Elfred.

Harold monta sur le trône.—La reine Emma devait voir avec peine exclus du trône, au profit de ce fils de Kanut, l'enfant issu de son mariage avec le roi danois, et les deux enfants sortis du lit d'Ethelred. Une grande conspiration se forma sous ses auspices. Le principal chef fut Godwin, un

anglo-saxon d'origine plébéienne, le fils d'un bouvier qui par son mérite avait capté la confiance des rois danois et était devenu un des plus puissants seigneurs d'Angleterre, il en était presque le roi, puisque par lui ou par ses fils il possédait les comtés de Wessex, de Kent, de Sussex, de Surrey, d'Hereford et d'Oxford.

Une tentative eut lieu. Elfred frère d'Edward se mit en mer avec des soldats normands et boulonnais sur la foi d'une lettre que lui aurait écrite sa mère, et des promesses de Godwin; mais soit trahison, soit jalousie de voir le jeune prince entouré d'étrangers, Godwin se retira. L'histoire est allée plus loin, elle a accusé Godwin d'avoir livré Elfred aux Danois; ce malheureux prince, après avoir vu trancher la tête à ses fidèles compagnons, eut les yeux crevés et mourut, à la suite de cette mutilation, dans un monastère de l'île d'Ely. Harold régna jusqu'à sa mort. Hardn-Kanut lui succéda, mais ne gouverna qu'un an, il mourut en 1041.

Le puissant Godwin avait profité de la mort d'Hardn-Kanut pour chasser les Danois du pays et accroître ses domaines; il pensa un instant à mettre la couronne royale sur sa tête, il ne l'osa pas; c'est alors qu'Edward fut appelé en Angleterre (1042). Il y vint accompagné des Normands qui avaient été ses amis en exil; il les récompensa bien, trop bien, puisqu'il leur donna les premières places du royaume au préjudice des Saxons auxquels il devait son otre. Aussi cela excita des révoltes. Cette fois Godwin se la tête du parti anglo-saxon contre les favoris nor-, mais il ne réussit pas, et quoiqu'une de ses filles usé Edward, il fut chassé du royaume avec sa femme cinq enfants; sa fille elle-même fut dépouillée de tous ens et enfermée dans un couvent.

Edward n'avait pas encore d'enfants et il n'en eut point par la suite, car en quittant sa femme il fit vœu de chasteté. L'Église en a fait un saint, probablement à cause de la fidélité qu'il mit à accomplir ce vœu si fatal à l'Angleterre.

C'est à cette époque (1051) qu'il fut visité par le duc Guillaume. Il fut reçu comme l'ancien hôte d'Edward, comme duc, comme un normand et comme un ami; le roi d'Angleterre le promena dans ses États avec une grande pompe. « Il ne fut pas question entre eux de la succession à la couronne d'Angleterre, » dit l'abbé de Croyland, Ingulf. Nous ne partageons pas entièrement l'avis de ce chroniqueur. — Edward par sa mère, fille de Richard II, descendait de la maison des Rollingiens à laquelle Guillaume appartenait par son père. Il est plus que probable que, dès cette époque même, Edward ait pensé à faire de son parent un héritier; il est bien certain du moins qu'alors il ne pensait pas à Harold l'un des fils de Godwin, qui en ce moment appartenait à une famille de rebelles.

Le roi de France Henri n'avait pu voir sans jalousie et une juste crainte l'alliance des deux maisons de Normandie et de Flandres. Guillaume avait été excommunié pour s'être marié malgré les décrets du concile de Reims, et l'archevêque Mauger avait mis la province en interdit. C'était chose grave en ces temps qu'une excommunication. On sait les résultats de cette mesure : les églises étaient fermées, on ne disait plus l'office divin, le prêtre ne récitait plus sur le cercueil les prières de l'Église, ils s'abstenaient même des enterrements, on ne conférait plus d'autres sacrements que le baptême.

Guillaume ne sembla pas attacher une grande importance à cette mesure extrême; elle avait déjà perdu de sa

force par l'abus qui en avait été fait, mais l'excommunication avait encore une certaine importance en ce qu'elle dégageait les vassaux de leur serment. Henri profita de la position dans laquelle s'était mis le duc, pour soulever plusieurs seigneurs normands contre lui. Il n'eut pas beaucoup de peine à exciter à la révolte Guillaume d'Arques, frère de l'archevêque Mauger, fils comme lui de Richard II et de Pope, et par conséquent oncle de Guillaume. Le comte d'Arques avait toujours tenu envers son neveu une conduite hostile, il l'avait avec son corps de troupes abandonné au siége de Domfront. Le duc le priva de ses biens, mit une garnison dans le château d'Arques, principale demeure du comte, qui se retira en France. Aidé par le roi de France, il vint une nuit devant Arques. La garnison qu'il était parvenu à séduire lui remit ce château ; il s'y établit avec quelques-uns des siens et plusieurs aventuriers que lui avait fournis le roi de France et qui, une fois maîtres de la place, exercèrent d'affreuses dévastations dans la contrée.

S'il faut en croire Guillaume de Poitiers, plusieurs seigneurs normands étaient entrés dans la conspiration, et une révolte terrible se préparait.

Guillaume était à Coutances quand il reçut ces nouvelles. Aussitôt il monte à cheval, traverse les Veys, passe à Bayeux, à Caen, fait semblant d'aller à Rouen ; mais il tourne sur Pont-Audemer, traverse Caudebec, Baons-le-Comte et arrive devant Arques, après avoir fait tant de diligence que, de tous les chevaliers partis avec lui, six seulement avaient pu le suivre et arriver à destination.

Arques fut étroitement bloqué. De nombreuses escarmouches eurent lieu sous ses murs ; chaque jour diminuait le nombre des assiégés et la famine les pressait ; ils attendaient impatiemment des secours que devait leur envoyer

Henri. — Le roi de France vint en personne à la tête d'un petit corps d'armée, mais son avant-garde ayant été surprise et taillée en pièces, il se retira abandonnant Guillaume d'Arques à ses propres forces ; le comte capitula, et le duc se montra bienveillant pour son oncle. Il lui accorda des possessions étendues et de nombreux revenus (1053).

Henri fut aigri de plus en plus par ce nouveau succès de Guillaume. Geoffroy Martel qui avait à venger la prise d'Alençon et de Domfront, bien qu'il s'en fût dédommagé en usurpant la suzeraineté du Maine, excita encore le courroux du roi de France, qui avait lui-même à prendre sa revanche de l'échec subi devant Arques. La Normandie d'ailleurs était presque érigée en royaume, et nul ne surpassait Guillaume en puissance et en dignité ; le vassal était plus grand que le suzerain, surtout depuis qu'il avait fait alliance avec l'empereur Henri III.

Henri et Geoffroy formèrent une grande coalition dans laquelle, en invoquant les haines éteintes des Francs contre les Normands, ils entraînèrent les ducs d'Aquitaine, de Bourgogne, les tuteurs du duc de Bretagne, Conan, fils d'Allan, les comtes de Champagne et de Chartres. Chacun de ces seigneurs, faisant taire les haines qui les divisaient, répondit au ban royal et fournit son contingent. L'armée fut divisée en deux, selon un plan assez habilement combiné par Geoffroy Martel et dont il espérait beaucoup d'avantages.

Un corps composé de Champenois et de Bourguignons sous les ordres d'Eudes, frère du roi, et Raoul ou Renaud, son grand chambellan, devait pénétrer dans le pays de Caux, tandis que les chevaliers d'Outre-Seine et Garonne, commandés par le roi et par Geoffroy, marcheraient sur Rouen par le comté d'Évreux.

Guillaume ne s'effraya pas de ce plan, il se hâta de faire appel à ses vassaux. Aucun ne manqua à l'appel; c'était pour eux cette fois une guerre pour ainsi dire nationale. A l'exemple de ses ennemis, Guillaume fit de ses troupes deux corps d'armée. Gautier Giffart, sire de Longueville, Robert, comte d'Eu, Hugues de Gournay, Hugues II, de Montfort, Guillaume Crespin feront face aux troupes qui sont entrées dans le pays de Caux ; quant à Guillaume, il se réserve de tenir tête au roi et à Geoffroy avec les contingents du pays d'Auge, du Cinglais, du Bessin, du Cotentin, de Mortain, d'Hièmes.

Les troupes françaises aux ordres du frère du roi pillaient, brûlaient le pays, insultaient les femmes. Surprises par les barons normands à Mortemer-sur-Eaulne, entre Aumale et Neufchâtel, elles furent mises en déroute et dispersées après avoir éprouvé des pertes assez graves en morts et en prisonniers. Le frère et le chambellan du roi prirent la fuite. A la suite de ce combat, « il n'y eut si petit varlet qui ne fît quelque prisonnier et qui ne se fût emparé de deux ou trois chevaux de bataille. » Le duc fut rempli de joie en apprenant cette nouvelle. Il voulut à son tour la faire connaître au roi de France ; il employa même pour cela un étrange moyen qu'attestent les récits de Guillaume de Poitiers et de Guillaume de Jumiéges. « Dans le silence de la nuit, dit le premier de ces deux auteurs, Guillaume envoya quelqu'un qui, se tenant près du camp sur le haut d'un arbre, devait annoncer au roi de France la défaite de Mortemer, » et, ajoute le moine de Jumiéges, « il se mit à crier d'une voix très-forte. Les sentinelles du roi lui ayant demandé de qui il était le messager, il répondit : « Je me nomme « Roger de Toëni et je vous porte de mauvaises nouvelles ; « conduisez vos chars et vos chariots à Mortemer pour em-

« porter les cadavres de vos amis, car les Français sont venus « vers nous afin d'éprouver notre chevalerie, et ils l'ont « trouvée plus forte qu'ils ne l'eussent voulu. Eudes, leur « porte-bannière, a été mis honteusement en fuite, et Guy « comte de Ponthieu a été pris. Tous les autres ont été faits « prisonniers ou sont morts, ou fuyant rapidement ont eu « grand'peine à se sauver. Annoncez au plus tôt ces nou- « velles au roi de France de la part du duc de Normandie. »

Le roi informé du désastre des siens perdit courage à ce premier échec, abandonna la coalition dont il était le chef et fit la paix avec Guillaume. Une des conditions du traité était que les prisonniers français seraient rendus à Henri. Il ne paraît pas que cette clause ait été remplie à l'égard de Guy de Ponthieu, puisqu'il resta prisonnier à Bayeux pendant deux ans, au bout desquels il fut renvoyé avec des présents : il est vrai qu'il avait fait hommage à Guillaume et qu'il s'était engagé à marcher tous les ans à son service à la tête de cent chevaliers lorsqu'il en recevrait l'ordre.

La seconde clause de cette paix était que Guillaume resterait en possession par un droit perpétuel de ce qu'il avait enlevé et pourrait enlever à Geoffroy, comte d'Anjou (1054). Aussi la guerre continua pendant quatre ans entre le duc et le comte ; une fois encore la maison de Normandie abaissa la fortune de celle d'Anjou, quoiqu'elle fût aidée dans cette guerre par celles d'Aquitaine, de Bretagne et du Maine : celle-ci quitta même la suzeraineté du comte Geoffroy pour reconnaître celle de Guillaume.

Le roi de France dévorait avec peine les deux défaites qu'il avait éprouvées devant Arques et Mortemer et brûlait du désir de venger ces deux affronts. Il saisit avec empressement les nouvelles ouvertures que lui faisait Geoffroy, furieux lui-même contre le duc normand.

Tous deux prirent de nouveau les armes et organisèrent une expédition contre la Normandie. Ils tinrent leur mouvement aussi secret qu'ils le purent, craignant que Guillaume ne vînt au devant d'eux et ne les arrêtât dans leurs projets; toujours est-il qu'ils purent, sans être inquiétés, pénétrer dans la Basse-Normandie.

On était alors au mois d'août, « el blé novel. » L'armée franco-angevine entre dans le pays d'Hièmes, donne un assaut à Exmes, la ville capitale de cette vicomté, puis elle arriva dans le Bessin, brûlant les villes et les bourgs sur son passage. Elle avait pris route par Saint-Pierre-sur-Dive; le roi coucha dans l'abbaye. Après avoir passé la Dive, Henri et Geoffroy se dirigèrent sur Bayeux en suivant toute la campagne de Caen. Ils arrivèrent au bord de la Seulle. Guillaume était à Falaise. L'expédition de ses ennemis avait été si rapide qu'il n'avait pu s'y opposer; il ne le tenta même pas, il se borna à mander ses chevaliers et à renforcer ses châteaux. « Il tient à les garder, dit Wace; « aussi laisse-t-il dévaster le plat pays; il sera toujours « facile de réparer le dégât commis et d'amender les terres. « Il laisse donc les troupes royales errer à leur aise, il « saura les atteindre au retour. »

Le duc connaissait parfaitement les plans du roi de France et de son allié le comte d'Anjou; il savait qu'ils ne pousseraient pas plus loin que la Seulle, et en effet, arrivés là ils rebroussèrent chemin, vinrent franchir l'Orne à Caen, ville ouverte, car il n'y avait encore ni château, ni murs, ni créneaux.

Encore ert Caem sanz chastel,
N'i aveit fet mur ne quernel.

De Caen, ils prirent la route de Varaville. « Si le duc,

remarque judicieusement Guillaume de Poitiers, les eût laissés continuer leur marche dévastatrice avec la même facilité que celle qu'ils avaient rencontrée jusque-là, et ensuite se retirer en France sans dommage, ils auraient acquis une illustre renommée pour avoir ravagé par le fer et par le feu, sans que personne s'y opposât ou les poursuivit, les terres de Guillaume de Normandie; mais cet espoir fut déçu comme celui qu'ils avaient conçu autrefois. »

Le duc avait peu de chevaliers avec lui, il n'avait pas eu le temps de les rassembler en grand nombre; il conduisit secrètement sa petite armée dans la vallée de Bavent. Dans cette circonstance il avait fait appel aux vilains du pays, les engageant à s'armer comme ils pourraient.

Il laissa l'armée ennemie passer librement et s'engager sur l'étroite chaussée de Varaville. Déjà une partie de cette armée, ayant le roi à sa tête, avait franchi la Dive, lorsque Guillaume, sortant tout à coup de ses retraites, avec sa petite troupe de chevaliers et d'archers et les vilains armés de pieux, tomba sur l'arrière-garde que commandait le comte du Berry. Le combat devint acharné, les vilains y firent merveille; le comte du Berry succomba un des premiers. Mise en déroute, l'arrière-garde fut culbutée sur le gros de l'armée royale jusqu'au pont de bois vermoulu jeté sur la Dive. La presse y fut si grande, qu'il craqua sous le poids et se rompit; pour surcroît de malheur pour les franco-angevins,

La mer munta, li flot fu grand.

Cette circonstance de la marée montante acheva de jeter le désordre dans leurs rangs. Tous ceux qui n'avaient pas pu passer le pont furent noyés, tués ou faits prisonniers

sans pouvoir être secourus par le roi, qui du haut de la butte de Basbourg, le cœur plein de rage et de douleur et complétement inactif, voyait tous les détails de ce désastre. « Depuis, dit Wace, la Normandie ne fut témoin d'une plus grande tuerie et d'un plus grand nombre de prisonniers. »

Le roi Henri battit en retraite au plus vite et du mieux qu'il put jusque dans ses États (1058), et dégoûté par cette suite de revers, il plia devant le génie de Guillaume. « Il n'osa plus dès lors rentrer en Normandie; il rechercha même l'amitié de Guillaume, conclut avec lui l'année suivante (1059), une paix en lui cédant le château de Tillières qu'il lui avait enlevé depuis longtemps. » Il observa strictement ce traité jusqu'à sa mort (août 1060); Geoffroy Martel suivit de près Henri dans la tombe.

Guillaume était marié depuis plusieurs années, il lui était déjà né plusieurs enfants. L'excommunication qui l'avait atteint l'avait peu gêné, il avait même fait déposer, et la duchesse n'y était peut-être pas étrangère, l'archevêque de Rouen, Mauger, son oncle et l'un de ses excommunicateurs (1055); il est vrai qu'il avait quelque peu trempé dans la révolte du comte d'Arques.

Dès ce moment le clergé ne lui était pas trop hostile. Nous voyons que tous les suffragants de la province, et même un légat du pape assistent au synode de Lisieux convoqué par Guillaume, dans lequel Mauger fut déclaré indigne comme menant une conduite déréglée et dissipant les biens de son église. Il fut donc destitué de sa dignité, envoyé en exil à Jersey. L'ex-archevêque continua la vie un peu trop mondaine qu'il avait menée sur son siége, et eut maîtreses et concubines.

Là out meschines de soignanz,
Dont il out puis assez enfanz.

et parmi eux Michel de Bayeux, « lequel, dit la *Chronique de Normandie*, fut vaillant homme et fut oultre mer avec le prince Boëmont. » On est allé jusqu'à prêter un démon familier à l'archevêque déposé. « Plusieurs disent qu'il « avait un diable privé du nom de Toret. Quand Mauger, « voulait parler il appelait Toret qui se hâtait d'accourir ; « plusieurs pouvaient l'entendre, mais nul ne pouvait le « voir.... » Telle est du moins la légende que Wace nous a conservée. — Ne serait-il pas possible que Mauger inoccupé s'amusait à faire le ventriloque et à jouir de la stupéfaction des hommes naïfs de ce temps, prêts à voir partout de l'extra-naturel?

Depuis quelque temps Guillaume cherchait à se mettre en bonnes relations avec la papauté ; il donna l'archevêché de Rouen à Maurille, simple moine de Fécamp. Ce moine avait ses entrées à la cour de Rome, et il revenait d'Italie quand il fut revêtu de la dignité archiépiscopale. Cette faculté d'ôter ou de donner le bâton pastoral prouve que l'Église normande reconnaissait autant le pouvoir du duc que celui du pape, et qu'elle n'était pas tout entière hostile à Guillaume ; mais il existait encore dans le clergé, parmi les moines, une opposition sourde. Rome n'avait pas levé ses interdits, cela pouvait devenir dangereux à un moment donné. Guillaume d'ailleurs préméditait déjà cette conquête qui fut pour l'Angleterre un tremblement de terre moral ; l'exécution de ce projet deviendrait plus facile si la papauté était pour lui. Il résolut de se réconcilier tout-à-fait avec Rome.

On sait l'histoire des quarante pèlerins normands défendant Salerne contre une armée de Sarrazins, celle de Drengot Osmond, seigneur du Quarrel, près Alençon et de Rainolf, son frère, prêtant leur appui au duc de Naples

contre le comte de Padoue, ce qui valut à Rainolf le titre de comte d'Averne. On sait quel mirage attirait alors les Normands en Italie, et les exploits grands jusqu'à paraître fabuleux des douze fils du Cotentinois Tancrède de Hauteville. Pendant que les Normands, l'épée à la main, font la conquête d'une partie de l'Italie, fondent plusieurs villes et jettent les assises du royaume des Deux-Siciles, un petit légiste italien, un jurisconsulte lombard vient faire à sa façon la conquête de la Normandie. Il arrivait de Pavie, sa ville natale, où il avait professé le droit en même temps qu'il suivait le barreau, mais quelque brillante que pût être pour lui cette double carrière, il quitta son pays. L'Italie était favorable aux étrangers, aux Normands : les pays étrangers, la Normandie, seront peut-être favorables aux Italiens. Le jurisconsulte, le professeur des écoles de Bologne et de Pavie partit pour la Normandie ; il essaya d'enseigner le droit, il ouvrit école à Avranches et tenta la fortune à Rouen. Mais en Normandie plus qu'ailleurs le duc, le comte, le baron, l'évêque, l'abbé étaient les juges; l'ordre judiciaire qui devait être plus tard si puissant n'existait pas encore. L'épée, la mître ou le capuchon étaient tout; par eux on pouvait arriver à tout. Notre jurisconsulte le comprit, et le légiste Lanfranc devint moine, moine fort humble d'un bien humble couvent. Cela ne pouvait lui suffire; à son instigation, cette petite maison mal située fut remplacée par un monument plus grandiose qui devint l'abbaye du Bec. Le moine s'était fait nommer prieur du modeste couvent en simulant un départ basé sur des maladies d'estomac incompatibles avec le trop bon régime de la maison. En changeant de bâtiment, il conserva son titre; il le méritait du reste, car il fut la gloire de l'abbaye naissante. Il y ouvrit un vaste enseignement, et bientôt l'école du Bec fut

la plus florissante et la plus renommée qu'on eût vue depuis cinq siècles ; toutes les grandes familles d'Europe y envoyaient leur jeunesse apprendre les sept arts libéraux. C'est de là que sortirent un grand nombre d'abbés, d'évêques, d'archevêques et même un pape, Alexandre II. Bérenger, le grand négateur de la transsubstantiation et de la présence réelle, l'un des pères du protestantisme et l'un des philosophes d'où procède Descartes; Bérenger, l'une des plus grandes et des plus honnêtes figures du XIe siècle, aurait été aussi l'élève de Lanfranc. Le maître et l'élève avaient-ils d'abord partagé la même opinion sur la question de la présence réelle, partageaient-ils tous deux l'opinion du sens figuré de l'Eucharistie ? Nous n'en savons rien; mais il est certain que Bérenger avait dédié à son ancien maître un livre dans lequel il niait la présence réelle. La lettre dédicatoire de ce livre, au lieu d'être remise comme elle devait l'être à Lanfranc au Bec où elle lui était envoyée, mais où Lanfranc n'était pas, le suivit en Italie où il se trouvait probablement pour solliciter quelque chose pour son couvent, tomba entre les mains des dévoués du pape. Lanfranc fut accusé de partager l'hérésie de Bérenger. Mais Lanfranc, si jamais ce soupçon plana sur lui, s'en lava bien vite; il attaqua avec violence son ancien élève, aujourd'hui son rival en professorat. Sur la parole ardente du moine du Bec, Bérenger fut condamné et excommunié par un concile d'évêques tenu à Rouen, puis dans un autre concile tenu à Verceil. Cette grande question de la présence réelle divisait depuis longtemps l'Église, à cette époque elle passionna puissamment les esprits. Le clergé de Tours, de Chartres, du Mans partageaient les avis de Bérenger, et il comptait un peu là dessus. Mais la passion allait à ce point que, dans un concile, on signifiait à l'hérétique d'abjurer, sinon

l'armée de France irait le traquer partout où il se réfugierait et le mettrait à mort. Les choses en restèrent là cependant, et il fallut qu'Hildebrand, légat du pape, vint tenir un concile à Tours pour que Bérenger se rétractât.— Il se rétracta plusieurs fois, car plusieurs fois il était retombé dans son hérésie, et il n'est pas certain qu'il ne soit pas mort dans cette croyance, que le pain et le vin ne sont pas transformés, et ne deviennent pas le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ.

C'était la grande lutte : la raison, la philosophie, la science d'une part; la révélation, la foi et la théologie d'autre part.

Lanfranc put croire avoir vaincu l'hérésiarque, mais l'hérésie vit toujours; deux fois le prieur du Bec avait été couronné vainqueur à Rome et à Verceil, et cela devant des cardinaux, devant le pape. Rome le considérait comme une des colonnes de l'orthodoxie. De ces deux actes, le nom de Lanfranc avait tiré un plus grand retentissement. Or celui qui portait ce nom célèbre, ce maître ès-arts, ce professeur, avait plusieurs fois attaqué, dans son école, le mariage du duc Guillaume avec Mathilde.

Être attaqué par un tel homme et dans ses États encore, dut paraître bien hardi au duc qui n'aimait pas à être gêné dans ses actions. Il résolut de se débarrasser bien vite de ce moine intempérant de langue : il ordonna qu'on le chassât et puis qu'on brûlât la ferme d'où le couvent tirait sa subsistance. Lorsque Lanfranc connut les ordres du duc, au lieu d'obéir, il alla droit à lui ; il était monté sur un piètre cheval boiteux : « Si vous voulez que je sorte de « Normandie, dit-il au duc, fournissez-moi une meilleure « bête. »

C'était prendre sa sentence d'exil avec peu de sérieux.

C'était aussi faire des avances au duc, une entrevue commencée ne pouvait tourner à mal; ces deux hommes se devinèrent. Une association entre eux devait leur être profitable à tous deux ; l'association se fit. La fortune de l'humble moine était désormais en bonne voie ; Guillaume disposait déjà d'un archevêché, de six évêchés, Lanfranc avait un pied à Rome, il y comptait un ami, le pape, et le grand meneur de papes, cet Hildebrand qui fut Grégoire VII. Lanfranc ne demandait qu'à être employé; le duc avait une belle occasion d'employer Lanfranc et d'essayer son savoir-faire. Le moine du Bec qui avait si souvent attaqué le mariage du duc fut chargé d'aller chercher l'absolution de ce fait à Rome; il accepta cette mission quoiqu'elle fût en opposition flagrante avec son passé. Il plaida les faits accomplis ; il soutint qu'à maintenir l'excommunication et par conséquent à ne pas reconnaître la légalité du mariage, à ne pas en reconnaître la légitimité maintenant qu'il y avait des enfants, il y aurait plus de scandale qu'à en absoudre le duc et son épouse. Et puis il représentait encore que les habitants de la Normandie n'avaient en rien contribué à ce mariage ; qu'ils ne l'avaient ni conseillé, ni ordonné, ni fait, et qu'il n'était pas en leur pouvoir de le dissoudre ; que les priver des secours de la religion, parce que leur duc avait péché, c'était commettre un abus d'autorité ; qu'on pouvait excommunier le duc, mais non les habitants du duché. Enfin, Lanfranc parla avec tant d'éloquence, il apporta de si bonnes raisons au pape Nicolas II, que celui-ci consentit à retirer l'excommunication et à donner au mariage de Guillaume et de Mathilde la sanction canonique dont il avait manqué jusque-là.

La condition à laquelle on obtenait une pareille concession du saint-siége était bien simple : le duc et la duchesse

bâtiraient à Caen deux abbayes, l'une d'hommes, l'autre de femmes. C'était bien le moins que pour récompenser Lanfranc de la diplomatie déployée par lui en cette circonstance, on lui confiât, en attendant mieux, la direction de l'abbaye d'hommes ; il en sera le premier abbé.

A partir de ce moment, Guillaume ne songea plus qu'à deux choses : organiser ses États de Normandie, y établir un gouvernement sur des bases solides et préparer la conquête de l'Angleterre. La régence du royaume de France confiée à son beau-père Baudouin pendant la minorité du fils de Henri Ier, le jeune Philippe Ier, lui laissait pour cela tous les loisirs possibles. La fortification de Caen entrait dans le premier plan et peut-être aussi dans le second.

Rouen était sans doute une belle capitale ; mais Rouen était pour ainsi dire en France. Le roi de France pouvait y arriver facilement, et puis de Rouen il était difficile de surveiller activement cette contrée du Cotentin et du Bessin où se rencontraient des hommes turbulents, actifs, puissants. Les conquêtes d'Italie avaient bien enlevé ce que la noblesse avait d'exubérant ; les deux combats du Val-des-Dunes et de Varaville avaient, il est vrai, mâté l'esprit d'agitation et de révolte, mais cet esprit était-il parfaitement éteint? Les générations succèdent aux générations, et les souvenirs de liberté joints aux désirs de vengeance ne meurent pas toujours. Falaise n'était pas un point d'où le duc pût calmer les révoltés et encore moins une ville assez bien placée pour arrêter l'ennemi du dehors. Il n'est pas probable que dans leur dernière campagne Henri et Geoffroy Martel eussent osé traverser l'Orne si Caen eût été une place forte à la disposition de Guillaume. Mais, nous l'avons vu, c'était un bourg sans murs, sans château ; Guillaume y vit cependant un point stratégique favorable à ses desseins.

Ce point était au centre de la partie de ses États souvent convoitée, souvent rebelle. Peut-être réfléchit-il aussi qu'une place située près de l'Angleterre, mais assez avant dans les terres pour être à l'abri d'un coup de main, pouvait lui être d'une grande utilité dans l'avenir; Caen devait compléter Rouen et au besoin pouvait remplacer cette capitale. Avoir du reste deux capitales, les faire jouir tour à tour des splendeurs d'une riche cour, cela ne pouvait qu'être utile au duc. En 1047 il avait jeté un coup d'œil sur Caen pour y tenir les grandes assises de la province : voici que maintenant il affectionne cette ville qui, du reste, nous paraît avoir pris en peu de temps un développement considérable.

Des documents contemporains, et notamment les chartes de fondation et d'autres de donation aux deux abbayes de Sainte-Trinité et de Saint-Étienne, nous fournissent des points de repère sur la grandeur de Caen à cette époque.

Le centre de la ville alors comme aujourd'hui était le pont Saint-Pierre, appelé pont de *Darnetal* dans les chartes; un bureau de douane y était établi et on y percevait les droits de navigation. L'église qui, selon la tradition, existait depuis le VIIe siècle, venait d'être reconstruite.

Dans les travaux opérés en 1859-1860 pour consolider l'aiguille de ce monument, on a trouvé des preuves irrécusables qu'elle était superposée sur une bâtisse du Xe ou du XIe siècle. Au moment où nous écrivons, un jeune architecte, savant antiquaire, M. Lavalley-Duperroux, chargé de la surveillance des travaux, prépare un travail sur la tour Saint-Pierre, où ce que nous avançons sera irréfutablement démontré. Saint-Pierre avait son moulin, la rue Froide, Gémare avaient aussi les leurs, appartenant les uns à des particuliers, puisque la duchesse fait l'acquisition de l'un

d'eux avec l'agrément de son mari, pour le donner à son abbaye ; les autres appartiennent au domaine ducal; il en est de même des fours, la dîme des uns et des autres est donnée à l'abbaye Sainte-Trinité. La rue de Geôle est déjà mentionnée dans ces chartes. Les églises de Notre-Dame, de Saint-Sauveur, aujourd'hui la Halle, de Saint-Étienne, appelé déjà *le Vieux* par Guillaume, probablement par opposition à l'église de l'abbaye placée sous l'invocation du même saint, Saint-Jean dont le territoire est appelé faubourg, sont aussi citées dans ces documents. Mais outre ces points centraux, les mêmes chartes parlent des villages de Calix, du Vaugueux, de Saint-Julien, de Saint-Martin, du village de Villers dont le nom conservé seulement à une petite place située à l'extrémité de la rue des Capucins, a été remplacé par celui de Saint-Ouen ; Montaigu, qui compte plusieurs moulins, et Vaucelles dont le curé Raoul se fait moine le jour de la dédicace de l'abbaye Saint-Étienne.

Avant de procéder à la construction des grands monuments et des fortifications projetées, Guillaume pensa encore une fois à réunir une grande assemblée d'États. C'est à Caen qu'il la convoque ; il y mande comme à la première, « les évêques, comtes, abbés, prieurs, barons et riches vavasseurs, dit Wace; il y fit de nouveau apporter les corps saints de tous les endroits où il put en trouver dans les évêchés, dans les abbayes dont il avait la seigneurie. Il fit apporter de Rouen à Caen le corps de saint Ouen dans sa châsse. Lorsque le clergé, les barons furent réunis à Caen, au jour indiqué, il leur fit jurer sur les corps saints de garder la paix depuis le mercredi soir au soleil couchant jusqu'au lundi au soleil levant, et c'est ce qu'on appela la *trève de Dieu;* quiconque, pendant cet espace de temps, frapperait autrui, lui ferait un mal visible ou lui déroberait

quelque chose, serait excommunié et paierait neuf livres à l'évêque. »

Voilà ce que nous raconte des décisions de cette assemblée l'historien le plus rapproché des temps où elle fut tenue, et l'on voit que ce qu'en dit Wace, peu scrupuleux d'ailleurs dans ses arrangements chronologiques, peut s'entendre aussi bien de la réunion de 1047 que de celle de 1061. — Il est vrai que cette dernière année ou l'année d'avant quelques désordres avaient eu lieu, puisque Guillaume s'était vu dans la nécessité de sévir contre Raoul de Toëni, fils de Roger le messager de la journée de Mortemer, contre Hugues de Grenthemesnil, Ernauld d'Echauffour, plusieurs autres barons dont il confisqua les biens, et enfin, contre l'abbé Robert de Saint-Evroult dont nous avons plus haut raconté l'histoire.

Quoi qu'il en soit, certains historiens modernes ont étrangement interprété les auteurs et chroniqueurs anciens en voulant rendre compte de ce qui se passa à Caen pendant les deux jours de l'assemblée. Ainsi quelques-uns prétendent que, pour éviter toute sorte de trouble, tout le temps que duraient les séances de l'assemblée, un certain nombre d'archers parcourait la ville depuis le mercredi soleil couchant jusqu'au lundi soleil levant, afin de tenir en crainte et maintenir en paix le commun du peuple durant les débats relatifs aux affaires civiles et ecclésiastiques; puis ils ajoutent que les évêques excommunièrent à l'avance tous ceux qui tenteraient de nuire aux délibérations, en donnant pouvoirs aux archers de contraindre les mutins à payer chacun dix livres tournois ou une autre somme fixée par l'évêque de Bayeux. Il est évident, quand on a lu avec quelque attention le passage de Wace cité plus haut, que ces auteurs ont, par une inadvertance incompré-

hensible, appliqué à ceux qui tenteraient de troubler le repos public à Caen pendant les délibérations des États de Normandie, les peines qui au contraire ne concernaient que les violateurs de la trève de Dieu elle-même.

D'autres adoptent comme véritablement délibérés dans cette assemblée de 1061 trois articles publiés dans la collection des conciles de la province de Rouen par Dom Bessin. Les prescriptions de ces trois articles: 1° établissent la trève de Dieu ; 2° ordonnent aux abbés et aux prélats de la campagne de demeurer dans les villes les plus rapprochées de leurs églises ou de leurs abbayes; 3° ordonnent la poursuite sans relâche des homicides, des malfaiteurs, des voleurs, et instituent le *couvre-feu.*

Sans doute, on traita dans cette assemblée plus civile qu'ecclésiastique de tous les intérêts du duché; mais malheureusement rien, absolument rien de ce qui y fut arrêté n'est arrivé jusqu'à nous. Dom Bessin, en mettant en trois articles quelques-unes des décisions de cette assemblée, ne présente du reste comme autorité que de Bras de Bourgueville et Dumoulin, ses devanciers; il traduit même ce dernier très-exactement et pour ainsi dire mot à mot. On aurait donc tort de prendre pour des canons véritables les extraits donnés par dom Bessin, d'autant plus, nous le répétons, que ce n'était pas là une assemblée ecclésiastique, un concile, un synode, mais une assemblée politique.

Nous allons plus loin : nous doutons que l'ordonnance du couvre-feu ait été prise à Caen ; nous n'avons en effet aucun texte contemporain sur lequel on puisse s'appuyer pour fixer la prise de ce décret à cette date et à ce lieu, tandis qu'il en est un précis par lequel nous apprenons que le couvre-feu fut décrété, quelques années plus tard, dans la grande assemblée de 1074, à Lillebonne.

Quoi qu'il en soit des deux assemblées de 1047 et 1061, il ne nous reste qu'un récit vague, général, duquel il ressort que la trêve de Dieu fut décrétée à Caen. A laquelle de ces deux époques fut bâtie la chapelle de Sainte-Paix ? Sans nous prononcer d'une manière positive, nous croyons qu'elle fut construite anx frais de tous les seigneurs qui avaient assisté à l'assemblée de 1047; mais il est certain qu'elle fut érigée après l'une ou l'autre de ces deux assemblées.

« Le duc jura, dit Wace, et tous les barons pareillement, qu'ils tiendraient la paix et garderaient bien la trêve; puis pour rappeler à tous les temps cette paix qui devait toujours durer, ils bâtirent, de carreau et de mortier, sur le lieu même où l'on avait déposé le corps des saints, une chapelle, « un mostier » que quelques-uns de ceux qui les fondèrent voulurent qu'on appelât Toussaint à cause des corps de tous les saints apportés en cet endroit, et que d'autres désiraient qu'on nommât Sainte-Paix à cause de la paix jurée en cet endroit, et que (probablement pour mettre tout le monde d'accord) on appela Sainte-Paix de Toussaint. » On bâtit aussi une chapelle à laquelle on donna le nom de Saint-Ouen, sur l'emplacement où avait reposé, séparé des autres reliques, le corps de ce saint pendant tout le temps qu'avait duré l'assemblée.

De cette église il reste encore quelques débris. Aujourd'hui elle est devenue l'usine à gaz. On voit encore derrière le grand compteur de cette usine des restes de l'abside assez bien conservés à l'intérieur ; les arcatures et les chapiteaux ainsi que quelques bas-reliefs parmi lesquels se trouve un Père Éternel, sont bien certainement du XI[e] siècle et contemporains de Guillaume. Étrange destinée de cet édifice, si jamais le couvre-feu a été décrété sur le terrain

où il est placé ! il serait destiné aujourd'hui à servir à la police de la ville par une voie complétement opposée à celle employée au temps du Conquérant. Par l'ordonnance du couvre-feu, tous les habitants du pays étaient obligés de rentrer chez eux, de couvrir leur feu, d'éteindre leurs lumières et de se coucher au son que la cloche de toutes les paroisses faisait entendre à huit heures en hiver, à neuf heures en été. C'était un moyen d'empêcher les vols et les attaques nocturnes sur la voie publique, fort communs alors. Aujourd'hui c'est sur le lieu même où aurait été décrété le couvre-feu que se trouverait le réservoir d'où partent les torrents de lumière qui éclairent ou devraient éclairer nos rues pendant la nuit. Nous aimons mieux notre temps que celui du couvre-feu, et nous ne comprenons pas qu'on conserve encore dans plusieurs villes de Normandie, dans la nôtre, sous le nom de la *Retraite*, la sonnerie du couvre-feu ; cette sonnerie est en effet sans but aujourd'hui. Personne ne songe dans nos villes à fermer ses magasins à neuf heures en hiver, à dix heures en été, et encore moins à rentrer chez soi. Ce n'est plus là qu'un souvenir d'un autre âge, qu'un triste écho parvenu jusqu'à nous des désordres nocturnes des temps passés, qu'un témoin du peu de sûreté qu'offraient jadis nos rues et nos routes après le jour et de la servitude féodale, à laquelle nos pères étaient soumis. Hâtons-nous de dire que la trêve de Dieu arrêtée dans l'assemblée de Caen fut religieusement observée. A partir de ce moment, la tranquillité semble plus assurée dans toute la Normandie ; les rapines, les pillages avaient cessé, et, dit le moine de Poitiers, « par les lois et les châtiments du duc, les brigands, les « homicides, les malfaiteurs furent expulsés de la Nor- « mandie ; le duc daignait lui-même entendre la cause de

« la veuve, du malheureux, du pupille, et prononçait avec « la plus grande équité ; aucun homme puissant, eût-il été « de ses familiers, n'aurait osé changer les limites du champ « d'un voisin plus faible que lui, ou usurper sur lui une « propriété. Par lui les biens des villages, des châteaux et « des villes étaient en sûreté. » Il résulterait de ces dernières paroles que les villages et les villes avaient des droits et des biens.

C'est certainement après cette assemblée de 1061, que commencèrent les grandes constructions par lesquelles Guillaume avait projeté de faire de Caen une ville forte, une seconde capitale de ses États. C'est alors que furent entrepris les murs et les fossés de la place, que nous appelons le *Château*, et dans son enceinte quelques édifices importants, parmi lesquels une demeure ducale. Nous ne pouvons en effet, en présence du texte si précis de Wace,

Encore ert Caen sans chastel,
N'i aveit fet mur ni quesnel.

donner au Château une origine antérieure à Guillaume. Le territoire de cette place avait bien pu être couvert çà et là de quelques maisons, mais à coup sûr il n'était pas fortifié. Aussi nous ne pouvons croire avec quelques auteurs et à leur tête l'abbé de La Rue, surtout avec son parti pris de dénigrer le livre de son prédécesseur, le savant Huet, nous ne pouvons croire, disons-nous, que le territoire du Château ait été le noyau et le centre de la cité. Caen nous paraît avoir commencé par plusieurs *villas*, comme on appelait alors tout groupe de maisons, et dont un des premiers aura été, comme nous l'avons dit, formé par des ouvriers extracteurs de pierres ; puis de ces *villas* on a fait

un ensemble auquel fut donné le nom de Caen. A l'époque de Guillaume, les villas de Calix, de Villers ne faisaient pas partie de Caen; chacune d'elles était une villa particulière et ayant son autonomie. Tout le faubourg de Vaucelles n'était pas même sur le territoire de la ville; celle-ci appartenait à la vicomté du Bessin, tandis que Vaucelles faisait partie de la vicomté d'Hièmes. C'est alors aussi que fut entreprise la construction de l'abbaye Sainte-Trinité et de son église.

Pour exécuter librement ses travaux, Guillaume avait besoin des bienfaits de la paix intérieure. Voici quelques-uns des moyens qu'il employa pour l'obtenir: il amnistia les barons qu'il avait frappés d'exil deux ans auparavant et leur rendit leurs biens. C'était un acte de bonne et humaine politique (1063); mais en même temps il commettait un horrible crime pour s'emparer définitivement du Maine que Geoffroy d'Anjou lui avait repris, mais qui devait lui revenir si le comte actuel Héribert mourait sans enfants, ainsi que cela résultait des conventions arrêtées en mariant une des sœurs de cet Héribert à Robert, un des fils de Guillaume. Héribert mourut sans enfants, mais Gautier, comte du Vexin, qui était aussi beau-frère d'Héribert, revendiqua aussi l'héritage, et de fait il avait à la succession autant de droits que Guillaume ou plutôt Robert. On en vint aux mains et les troupes du duc n'eurent pas l'avantage; alors, sous prétexte d'arrangement, Guillaume invita Gautier et sa femme Biotte à venir à Falaise. Le comte et la comtesse de Pontoise s'y rendirent; ils soupèrent même avec le duc, mais le lendemain ils étaient morts tous deux des suites de ce souper. Il avait aussi fait périr le duc de Bretagne par le poison.

Il est pour nous hors de doute que la surveillance des

travaux dut attirer souvent Guillaume à Caen; il s'était déjà bâti une résidence ducale de ce côté de la Seine, à Bonneville sur Touques. Ce château rappelle un fait qui eut une grande influence sur l'histoire de la province. Un jour de l'an 1063 on vint apprendre à Guillaume que l'un de ses vassaux, Gui comte de Ponthieu, venait de saisir une étrange épave jetée par un naufrage sur les côtes de son comté. Cette épave c'était Harold, un des fils de Godwin, le puissant comte anglais, chassé de ses États par le roi Edward.

Voici à la suite de quels événements ce naufrage avait eu lieu :

Après le voyage de Guillaume en Angleterre, pendant lequel il avait obtenu, selon les historiens normands, la promesse d'hériter de la couronne, le roi avait continué à faire la part belle aux Normands qui venaient en foule chercher fortune dans ses États. Cette conduite exaspéra les seigneurs anglo-saxons. Les Godwins avaient un parti puissant; il leur fut fait appel. Ils arrivèrent, le père de Flandres, le fils d'Irlande où ils s'étaient réfugiés après la sentence d'exil dont ils avaient été frappés. A leur arrivée une assemblée nationale eut lieu qui fit révoquer la sentence de leur bannissement et la fit appliquer à tous les Normands qui occupaient des positions dans le royaume. Les Normands furent chassés et Godwin rétabli dans ses biens. Cependant, comme garantie contre cette puissante maison, Edward exigea de Godwin qu'il lui livrât deux otages, un de ses fils et un de ses petits-fils, qu'il envoya à Guillaume, afin que celui-ci les gardât.

Godwin était mort en 1053 ; son fils Harold lui avait succédé dans ses comtés et il était devenu à son tour le plus puissant seigneur d'Angleterre. Avait-il capté l'amitié du

roi Edward, avait-il vraiment obtenu qu'on fît revenir de Normandie les otages fournis par son père et parmi lesquels était un des frères et peut-être un des fils de Harold, sinon un de ses neveux? Ainsi le veulent les historiens anglo-saxons, et c'est même la cause qu'ils assignent au voyage d'Harold en Normandie. Les auteurs normands, et à leur tête Guillaume de Poitiers et Guillaume de Jumiéges, nous donnent une autre version. Harold, disent-ils tous deux, fut envoyé à Guillaume pour lui confirmer par des serments, selon le rit chrétien, la promesse qu'il lui avait faite de lui léguer par héritage la couronne d'Angleterre.

Nous ne pouvons nous résoudre à accepter cette dernière opinion ; il nous semble en effet difficile que Harold eût consenti à se charger d'un pareil message, et nous aimons mieux la première version. Quoi qu'il en soit, c'est en passant le détroit pour venir à la cour de Normandie qu'Harold vint échouer sur les côtes du Ponthieu, où, en vertu d'un droit barbare que flétrit du reste Guillaume de Poitiers, et qui faisait considérer comme épaves, hommes et choses échoués sur le rivage, il fut emprisonné jusqu'à ce qu'il fournît une rançon, par ce même Gui comte de Ponthieu qui, fait prisonnier au combat de Mortemer, était resté deux ans prisonnier à Bayeux, avait été mis en liberté et était devenu le vassal et l'ami de Guillaume. Harold se réclama du duc et celui-ci se hâta de le demander au comte de Ponthieu. Gui mit Harold en liberté, mais à beaux deniers comptants, contre des terres considérables, beaucoup de biens et de plus forts dons en argent. Guillaume fit amener l'Anglo-Saxon à Rouen; il le traita de la manière la plus honorable ; mais en homme très-*saige*, c'est-à-dire très-perfide, il lui tendit plusieurs piéges, et tout d'abord il l'arma lui-même chevalier, ce qui faisait Harold le fils

d'arme de Guillaume et pour ainsi dire *son homme,* son vassal; il agit ainsi afin, dit Guillaume de Poitiers, de se le rendre plus fidèle et plus dévoué par cet honneur. Guillaume complète cet acte en se faisant accompagner par Harold dans une campagne contre Conan, duc de Bretagne.

Voici encore ce qui était arrivé un jour que le duc normand et le comte saxon chevauchaient côte à côte dans la forêt de Touques : « Edward m'a choisi pour héritier de « son royaume, dit Guillaume à Harold; si tu me veux aider, « je te donnerai telle chose que tu me demanderas. » A ces paroles inattendues, Harold fit une réponse vague que le duc feignit de prendre pour un consentement. « Puisque « tu t'engages à me servir, continua le duc, il faut que « tu jures de me livrer le château de Douvres, de marier « ta sœur à l'un de mes barons et d'épouser toi-même l'une « de mes filles; tu me laisseras l'un des deux otages que tu « me réclames, je te le ramènerai quand j'irai en Angle- « terre pour y prendre la couronne. »

Puis le duc convoqua sa cour dans son château de Bonneville. Lorsque tout le monde fut assemblé, Guillaume se plaça sur son trône avec tous les insignes de sa dignité. Il avait eu soin de faire poser un petit reliquaire appelé œil-de-bœuf sur une cuve recouverte de drap d'or; il invita Harold à prêter le serment qu'il tiendrait sa promesse de l'aider à devenir roi d'Angleterre.

Avant de prêter serment et comme par pressentiment, le Saxon hésita; « sa main trembla, son corps frémit, » il jura cependant d'exécuter les promesses qu'il avait faites au duc, pourvu que Dieu lui vînt en aide. « Que Dieu lui vienne en aide! s'écrièrent les assistants, » et alors, dit Wace, qui nous a laissé un récit circonstancié de cette scène, le duc

conduisit Harold vers la cuve, en fit enlever le drap d'or qui la couvrait et montra au Saxon qu'elle était remplie de corps saints sur lesquels il avait prêté serment. Harold fut épouvanté; Guillaume alors ne le retint plus et le laissa retourner en Angleterre avec un des deux otages.

Le fils de Godwin dut se demander si des serments ainsi surpris étaient de nature à engager celui qui les avait prêtés, et certainement la réponse de sa conscience ou de son ambition fut négative.

Edward, en effet, mourait environ trois ans après (5 janvier 1066). Le lendemain, malgré les serments prêtés sur les reliques à Bonneville-sur-Touques, Harold, appelé au trône par un parti puissant et national, était sacré roi par Aldred, archevêque d'York.

Cette double nouvelle arriva promptement à Guillaume. Le duc se hâta d'envoyer un ambassadeur auprès d'Harold pour lui rappeler ses serments de Lillebonne. Harold ne tint aucun compte des représentations de ce messager; il soutint qu'à son lit de mort, Edward l'avait désigné pour son successeur et que ce testament *in extremis* était le seul bon, le seul valable.

Guillaume jura qu'il se vengerait, qu'il revendiquerait l'Angleterre par le fer et qu'il poursuivrait Harold jusqu'aux lieux où celui-ci croirait être le plus ferme sur ses pieds. On a cherché dans de hautes régions politiques la conduite de Guillaume en cette circonstance; elle s'explique cependant bien simplement. Guillaume aimait mieux être suzerain que vassal, roi que duc et surtout roi et duc tout ensemble. A partir de ce moment, une fiévreuse activité s'empara de lui. Il commença par dénoncer à l'Europe le parjure et la félonie d'Harold; il convoqua ses intimes conseillers, parmi lesquels Odon, évêque de Bayeux. Tous lui

promirent de l'aider de leurs biens; ils lui conseillèrent cependant de consulter la généralité des habitants du pays; « car raison est que qui paie l'écot, il soit à l'asseoir, » leur fait dire la chronique. L'assemblée fut fixée à Lillebonne. Entre temps, Guillaume s'adresse au roi de France Philippe Ier pour lui demander des troupes; Philippe refuse. Il envoie alors vers son beau-père, Baudouin de Flandres; celui-ci promet de lui prêter aide. — Le plus solide de tous les appuis pour Guillaume serait à coup sûr celui du pape, s'il pouvait l'obtenir : il y avait espérance qu'il ne lui serait pas refusé. Le pape régnant était Alexandre II, et Hildebrand était le directeur d'Alexandre II comme il l'avait été de Nicolas II. Cet Alexandre avait suivi les leçons de Lanfranc à l'abbaye du Bec et Hildebrand était l'ami de Lanfranc; puis Kanut-le-Grand avait établi dans ses États au profit de la papauté l'impôt connu sous le nom de denier de Saint-Pierre. A la révolution qui ramena Edward sur le trône, les Anglais avaient refusé cet impôt; Edward, qu'on a cependant fait un saint et un confesseur, pensa comme ses sujets, et Harold ne parlait pas de rétablir cette redevance. Guillaume, au contraire, promettait de la lever. La papauté a presque toujours fait beaucoup de cas des choses temporelles et des biens de la terre; souvent elle s'est laissée entraîner vers telle ou telle cause plutôt par les intérêts de ce monde que par le droit et la justice. Guillaume pour régler cette affaire dépêcha à Rome l'archidiacre de Lisieux qui, plus tard, fut évêque de cette église, Gilbert Maminot, clerc paresseux, négligent pour les choses du culte, très-adonné aux délices du monde, grand joueur de dés, ardent chasseur et oiseleur, fort entêté et soigneux de sa personne qu'il conserva jusqu'à la décrépitude; mais en revanche homme fort lettré, habile, excellent diplomate, bon mé-

decin (il le fut de Guillaume) et astrologue des plus réputés. Les astrologues furent très-consultés en cette année 1066, car une comète, que nous trouvons représentée sur la tapisserie de la cathédrale de Bayeux, avait paru le 24 avril au soir.

E quatorze jors resplendi
Od tres lons raiz devers midi:
Tel esteile solt l'en veir
Quant novel Rei deit regne aver.

Le commun crut véritablement que l'apparition de cet astre annonçait qu'un roi devait avoir un nouveau royaume. Cela n'était pas bien difficile à présager, du reste, car des préparatifs immenses se faisaient sur tout le littoral et dans toutes les rivières de la Normandie. Il n'était si petite anse, si petite crique, si petit port où on ne construisît des navires destinés à cette expédition; il dut en sortir de la rivière d'Orne et du port de Caen. Les membres de la famille de Guillaume, ceux de son conseil privé, s'étaient chargés de cette fourniture. Dans la liste du manuscrit publié par Taylor et qui nous a transmis le chiffre des navires donnés, l'évêque de Bayeux, Odon, frère de Guillaume, figure pour 100 navires sur un total de 782.

Guillaume attendait toujours les résultats des démarches qu'il avait faites à Rome, et il ne tarda pas à savoir ce qui s'y était passé. Si le duc de Normandie réclamait l'appui de la papauté, la papauté pour laquelle Hildebrand avait rêvé et préparait déjà la suprématie temporelle, espérait l'établir en Angleterre, où elle n'existait plus, en donnant ce royaume à Guillaume qui se montrerait certainement reconnaissant et fils soumis. Tout promettait un bel avenir au conclave romain. Le rétablissement du denier de Saint-Pierre, un superbe cens annuel, puis la tiare au-dessus de

toutes les couronnes. Il y eut bien une petite opposition parmi les cardinaux ; quelques-uns s'effrayèrent bien du sang qui allait être versé ; mais la majorité fut contre Harold. Le royaume d'Angleterre fut donné à Guillaume à condition qu'il le ramènerait sous l'obéissance de Rome et qu'il rétablirait le denier de Saint-Pierre. Le pape Alexandre II fit plus : il envoya au duc normand une bulle d'excommunication contre Harold, et avec cela une bannière bénite par lui et un anneau dans lequel était un cheveu de saint Pierre.

C'était donner à l'entreprise de Guillaume un caractère religieux. Le duc normand profita de tous ces incidents. A l'assemblée qui eut lieu à Lillebonne et où se trouvèrent non plus les grands seulement, mais tous les hommes libres des villes de la Normandie, il y eut bien de la part de quelques barons opposition aux projets du duc. D'aucuns se refusaient à lui prêter par delà la mer un service militaire qu'ils ne devaient pas, mais il fit tant et de si belles promesses à tous ceux qui voudraient l'accompagner qu'il ne trouva plus de résistance ; puis il fit publier par toute l'Europe la bulle qui l'investissait de l'Angleterre et qui excommuniait Harold, promettant en même temps à qui le voudrait servir en guerre le pillage de la terre conquise. Ce fut alors une fureur pour la construction des bateaux de transport, une plus grande encore pour venir prendre du service sous les drapeaux du duc normand.

« Vous eussiez vu, dit Wace, à grands efforts, par Normandie, à tous les ports traîner merrains, porter des bois, faire chevilles et bois doller, appareils, nefs et esquifs, étendre voiles, dresser des mâts, enfin on s'occupa tout l'été et tout le mois d'août à créer à grands frais une flotte ; puis il n'y eut en Normandie ni chevalier, ni bon sergent, ni

bon archer, pas même paysan de bon courage ayant l'âge de combattre, qui ne s'empressa de répondre à l'appel du duc. » Et ce ne fut pas en Normandie seulement que cet appel fut entendu: il vint des chevaliers de France, du Maine, de l'Anjou, du Poitou, de la Bretagne, de Flandres, des bords du Rhin, de Bourgogne, d'Aquitaine, et même du Piémont; une nuée de vautours affamés, pour la plupart, espérant tous trouver quelque grosse proie.

Et pendant que ces hommes de guerre venaient en Normandie, Guillaume n'avait garde d'oublier la ville de Caen. Le couvent et l'église de Sainte-Trinité avaient été achevés la même année; il en fixa la dédicace au 18 juin. Ce fut sans doute pour Caen la première des brillantes fêtes dont cette ville devait être témoin par la suite, plus brillante certainement que celles qui eurent lieu aux conciles de 1047 et 1063.

Au jour indiqué, on vit arriver le duc et toute sa famille, la duchesse, leurs fils Robert, Richard et Guillaume, leur fille Cécile qu'ils allaient consacrer à Dieu dans le nouveau couvent; puis les grands feudataires de Normandie ou les hauts personnages attachés à la cour, et parmi lesquels on distinguait Hugues de Montfort, le connétable, fils de ce Hugues de Montfort-sur-Risle qui périt dans la rencontre où fut tué aussi Vauquelin de Ferrières pendant la minorité du duc; Ranulf de Briquessart, vicomte de Bayeux, fils de Ranulf de Briquessart, le rebelle du Val-des-Dunes; le comte Robert Bertrand de Bricquebec, Raoul le chambellan, Geoffroy de Caumont, Raoul Tesson, Guillaume Fitz-Osbern, sénéchal de Normandie, Roger de Montgommery, Foulques d'Aunou et Foulques son fils, et bien d'autres encore. Puis, à la tête d'un nombreux clergé, Maurille, archevêque de Rouen, et les évêques Hugues de Lisieux, Eudes de Bayeux,

Jean d'Avranches, Baudouin d'Évreux, et les abbés des abbayes de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Wandrille, du Bec, de Fécamp, du Mont-Saint-Michel, de Saint-Vigor, d'Évreux, de Lonlay; puis les nombreux curieux de l'armée assemblée sur toute la côte et tous les gens d'armes, serviteurs et autres que les grands seigneurs traînaient à leur suite, puis les parents des dames ou damoiselles qui allaient se consacrer à Dieu dans le nouvel établissement et qui appartenaient aux plus puissantes familles du pays. Le duc donnait l'exemple en faisant prendre le voile à Cécile, l'une de ses filles.

La première charte de fondation nous a conservé le nom de quelques dames ou demoiselles que l'abbaye compta le premier jour parmi les nonnains. Nous y voyons les filles de Stigand, sire de Mézidon, de Guillaume, fils de Raoul de Billy, de Turstin Haldup, de Roger de Montbray, la veuve de Hugues des Moutiers-en-Auge. On croit que Mathilde, à laquelle fut dévolu le titre de première abbesse, était de la famille des comtes d'Évreux. Depuis cette époque jusqu'à son dernier jour, le couvent servit de retraite aux demoiselles des familles réputées les plus nobles de la contrée.

Caen dut prendre pour recevoir de si grands seigneurs ses plus beaux habits de fête.

C'est vers cette époque que Guillaume investit Lanfranc du titre d'abbé de l'abbaye de Saint-Étienne. Orderic Vital ne nous laisse aucun doute sur ce point : « Après la mort d'Osbern, abbé d'Ouche ou plutôt de Saint-Évroult, Guillaume réunit son conseil à Bonneville-sur-Touques et par le conseil de Hugues, évêque de Lisieux, et d'autres grands il choisit Mainier pour lui succéder. Le même jour il fit venir Lanfranc, prieur du Bec, et le mit à la tête de l'abbaye qu'il avait lui-même honorablement fondée à Caen. »

Osbern mourut le 27 mai 1066 et son successeur Mainier fut installé le 16 juillet de la même année ; ce fut donc du 27 mai au 16 juillet que Lanfranc fut nommé abbé de Saint-Étienne. Mais s'il eût été promu avant le 18 juin, jour de la dédicace de l'église de l'abbaye Sainte-Trinité, Lanfranc eût certainement comparu ce jour-là avec les abbés de Saint-Wandrille, de Saint-Ouen de Rouen, du Bec, de Fécamp, de Saint-Vigor, d'Évreux, de Lonlay. Or le nom de Lanfranc ne se trouve pas parmi ceux-ci. Il est donc certain pour nous qu'il fut nommé après la dédicace de Sainte-Trinité, c'est-à-dire après le 18 juin 1066 ; il n'est pas probable d'un autre côté que l'abbé Mainier, muni du bâton pastoral que lui avait remis Guillaume, ait été plus d'un mois sans se faire reconnaître abbé de Saint-Évroult. On sait que Saint-Évroult est dans le département de l'Orne, canton de la Ferté-Bernard, arrondissement d'Argentan ; il ne fallait pas beaucoup de temps pour s'y rendre de Bonneville-sur-Touques. Tout concourt donc à fixer la nomination de Lanfranc abbé de Caen, faite le même jour que celle de l'abbé Mainier, à la fin de juin ou au commencement de juillet 1066.

C'est une erreur dans laquelle sont tombés d'ailleurs beaucoup d'écrivains de vouloir que Guillaume ait confié l'abbaye de Saint-Étienne à Lanfranc en 1063, et que celui-ci ait présidé à la construction des bâtiments dès cette époque, quand il est constant que la plupart des contrats d'acquêts de terrains furent faits, fort peu avant, mais presque tous après la conquête d'Angleterre.

Cependant, les préparatifs pour cette expédition d'Angleterre continuaient activement ; chaque jour il arrivait de nouveaux chevaliers, de nouvelles recrues. Les bâtiments, les transports, les alléges, les munitions étaient terminés.

Un moment Guillaume dut être fort contrarié ; le duc de Bretagne, le jeune Conan, eut l'audace d'envoyer un ambassadeur auprès du duc pour réclamer vengeance contre la mort de son père Alain et pour revendiquer le duché de Normandie, parce que Robert, père de Guillaume, aurait désigné Alain comme son héritier. Conan menaçait d'envahir le duché pendant que Guillaume envahirait l'Angleterre. L'ambassadeur de Conan était un scélérat de la pire espèce ; après son entrevue avec Guillaume, il retourna en Bretagne, frotta de poison le cor, les gants et les rênes du cheval de son maître, et avant de mettre à la voile, Guillaume n'eût plus rien à craindre de ce côté ; Conan était mort empoisonné. A l'occasion de cette mort, dont il nous a laissé les causes et les détails, le moine de Jumiéges dit : « Dieu daigna sauver Guillaume en « rendant vaines les menaces de son ennemi ! »

Le rendez-vous général de la flotte était à l'embouchure de la Dive. Les bâtiments y furent retenus un mois entier par les vents contraires. L'armée entière qui, depuis plusieurs mois, se rendait dans le pays compris entre le port et Caen, fut forcée de camper dans les environs. Guillaume nourrit à ses propres frais les chevaliers et tous ceux qui étaient venus le servir de la lance, de l'épée, ou de l'arbalète. Il fournissait abondamment à leur dépense et ne permettait pas de rien enlever à qui que ce fût. « Le bétail « et les troupeaux des habitants, dit Guillaume de Poitiers, « paissaient dans les champs avec autant de sûreté que si « c'eût été des lieux sacrés ; les moissons attendaient « intactes la faulx du laboureur sans avoir été ni foulées « par la superbe insouciance des chevaliers, ni ravagées par « le fourrageur. L'homme faible allait à son gré chantant « sur son cheval, il apercevait les troupes guerrières et il « n'en avait point de peur. »

Le duc, dans une dernière assemblée à Bonneville, délégua pendant son absence la régence de la Normandie à la duchesse Mathilde et à un conseil dont Roger de Beaumont, le chef de la tige de Meulan, était le président. La flotte prit la mer le 23 septembre ; elle fut encore obligée par le mauvais temps de relâcher à Saint-Valery en Ponthieu. Elle put en partir le 27 septembre et faire voile pour les côtes d'Angleterre. Elle était précédée par *Mora*, le bâtiment du duc, présent de sa femme Mathilde. Ce vaisseau avait à la poupe un enfant d'or montrant de la main droite l'Angleterre, et portant de la main gauche le cor d'ivoire à la bouche ; au haut de son grand mât flottait la bannière blanche, bordée d'azur, ornée d'une croix d'or que lui avait envoyée le pape, et à la poupe, sur la rouge bannière des ducs normands, s'étalait le dragon antique enseigne des armées impériales.

On sait le reste; la flotte prit terre le lendemain à Pevensey dans le Sussex. Guillaume et Harold pendant quinze jours négocièrent ou firent leurs préparatifs d'attaque et de défense, et le 14 octobre, sur le champ de bataille d'Hastings, se décida le sort de l'Angleterre. Harold et ses deux frères, après avoir vaillamment combattu pendant tout le jour et avoir plusieurs fois tenu la victoire indécise, trouvèrent la mort au pied de leur étendard. Deux mois après, le 25 décembre, Guillaume était sacré roi d'Angleterre à Westminster, par ce même Aldred qui, au mois de janvier précédent, avait couronné Harold.

La bataille avait été rude; Caen et ses environs avaient fourni leur contingent à l'armée de Guillaume.

Li bon citean de Roem
E la jovente de Caem,

E de Falaise e d'Argentoen,
E d'Anisie e de Matoen (Mathieu).
. . . .
Tuit cil furent en la bataille;
N'i a cil d'els ki mult n'i vaille.

Tous furent à la bataille, dit Wace, et chacun de ces guerriers valait à lui seul plusieurs hommes.

Le même poëte cite un grand nombre de seigneurs qui assistèrent à la conquête; beaucoup étaient sires de villages appartenant à ce que nous appelons aujourd'hui le département du Calvados. Des familles de ces compagnons de Guillaume il n'en est peut-être pas quatre, dit M. de La Rue, qui se soient perpétuées jusqu'à nous. On retrouve cependant aujourd'hui en Normandie tous les grands noms du XIe siècle, et on croit assez généralement que ceux qui les portent peuvent faire remonter leur arbre généalogique jusqu'à cette époque reculée, tandis que pour beaucoup la noblesse, achetée à beaux deniers comptants, est d'une date toute fraîche et n'a d'autre rapport avec les familles du temps du Conquérant, que le nom du village porté par ceux-ci, et que les nouveaux anoblis s'étaient attribué ou fait attribuer, pour joindre à un nom trop commun ou rappelant trop leur origine roturière.

Pour perpétuer sa victoire, Guillaume qui à son surnom de Bâtard va désormais substituer celui de Conquérant, et à son titre de comte, le seul qu'il ait pris jusqu'ici dans ses actes publics, le titre de roi, fit vœu de fonder une abbaye sur le lieu du combat et qui prendrait le nom d'*Abbaye de la Bataille;* le grand-autel du moutier devait être élevé sur le lieu même où avait été renversé l'étendard d'Harold et où ce prince avait trouvé la mort. Guillaume nomma abbé de ce nouveau couvent un moine de Marmoutier. Celui-ci

s'empressa d'aller chercher quatre moines dans son ancien monastère, puis revint avec eux à Hastings. L'abbé et ses quatre moines, en visitant le lieu sur lequel ils devaient bâtir l'abbaye, ne le trouvant pas à leur gré, élevèrent non loin de là quatre petites habitations. Le roi s'étant informé auprès des moines où en étaient les constructions, ceux-ci lui représentèrent que le lieu était sec et aride et qu'il devrait bien leur permettre de construire un peu plus loin. Le roi, très-mécontent de cette demande, exigea de nouveau qu'on bâtît la basilique sur l'emplacement qu'il avait primitivement indiqué. Nous manquerons d'eau, disaient les moines. Eh bien! avec la permission de Dieu, répondait le roi, j'approvisionnerai si bien votre abbaye qu'on y trouvera plus de vin qu'il n'y a d'eau dans la plus riche abbaye. Mais nous n'avons pas de pierre, répliquaient les moines. A cela ne tienne, disait Guillaume. Et immédiatement il envoya des navires chercher de la pierre à Caen, et quand ces navires furent de retour on jeta les fondations de l'abbaye. Elles n'étaient pas terminées qu'une religieuse déclara avoir eu une vision lui indiquant un endroit peu éloigné où existaient de riches carrières de pierres; et on les trouva en effet, et voilà comment il n'y eut que les fondations de l'abbaye de Saint-Martin de la Bataille bâties en pierre de Caen (1066).

L'ignorance attribue la plupart des monuments religieux de la Normandie aux Anglais; c'est le contraire qu'il faut croire, parce que c'est le contraire qui est vrai. Les édifices consacrés au culte étaient nombreux en France et en Normandie avant que Guillaume eût soumis l'Angleterre. « La Normandie était comme une Égypte par ses nombreux couvents, dit Guillaume de Poitiers. » Ce sont les Normands et les Français qui après leur conquête, importèrent en Angle-

terre leur architecture religieuse, et Caen y importa même ses pierres. L'abbaye de la Bataille est le premier monument historique étranger pour lequel on a employé le produit de nos riches et belles carrières ; et aujourd'hui que le vieux couvent est tombé en ruines, les fondements seuls en sont restés avec quelques pans de murs que le lierre recouvre et sur lesquels se projette l'ombre de quelques vieux arbres.

Après la conquête, Guillaume traita les Saxons grands et petits en nation vaincue. Il les dépouilla au profit de ceux qui étaient venus se ranger sous ses drapeaux, quels qu'ils fussent : barons, chevaliers, sergents, archers, gens de pied, vassaux et même varlets. Un soldat, nommé Guillaume de Caen, eut deux bourgeois de deux sous, c'est-à-dire produisant deux sous de rente. Le clergé lui-même ne fut pas exempt de cette spoliation ; on chassa de leurs siéges tous les prêtres anglo-saxons, et il n'y eut si petit moinillon venu de France à la suite du duc qui ne devint prélat, abbé ou riche prébendaire, au préjudice des anciens titulaires. Le pape lui-même eut sa part de butin : il reçut des sommes en or et en argent en quantités innombrables, des ornements qui auraient paru précieux même à Byzance, et la bannière d'Harold, toute d'un tissu d'or très-pur et portant l'image d'un homme tout armé.

Guillaume rétablit plus tard le denier de Saint-Pierre, mais plutôt comme un don généreux que comme une redevance ou un impôt ; puis, fidèle à la règle qu'il s'était faite de ne pas laisser le clergé s'immiscer dans ses affaires, ne voulut jamais reconnaître qu'il était redevable à la papauté de son nouveau royaume. Au contraire, il gouverna l'Église d'Angleterre comme il avait gouverné celle de Normandie, et comme il gouverna ses barons ; ne laissa jamais publier aucune bulle, aucun canon dans ses États

sans sa permission. Il empêche les évêques d'aller à Rome et leur défend d'excommunier personne sans avoir auparavant obtenu son agrément ; bien plus, continuant à agir comme il l'avait fait en Normandie, c'est lui-même qui préside les synodes, alors même qu'ils ne s'occupent que de choses de la religion, pour n'avoir pas besoin d'apprendre par le témoignage d'un autre de quelle manière avait été fait ce qu'il désirait qu'on fît.

Les abbayes de Caen eurent leur part dans les dépouilles anglaises, lorsqu'au mois de mars 1067 le roi rentra en Normandie, après avoir laissé la direction et la surveillance de l'Angleterre à Guillaume Fitz-Osbern et à l'évêque de Bayeux, son frère Eudes, qui avait puissamment contribué au gain de la bataille d'Hastings. « Il apporta, dit Guillaume de Poitiers, à la basilique de Saint-Étienne, construite d'une manière et avec des dépenses admirables, divers dons précieux par la matière et le travail... Il serait trop long, ajoute l'archidiacre de Lisieux, de décrire et même de nommer ces présents ; leur vue est un délice pour les plus nobles voyageurs qui ont souvent vu les trésors de riches églises. Un Grec et un Arabe, s'ils les visitaient, seraient ravis du même plaisir. Les femmes en Angleterre sont très-habiles aux travaux d'aiguille et aux tissus d'or, et les hommes se distinguent dans tous les arts. »

Le retour de Guillaume fut vivement fêté. On était alors en hiver et en plein carême (mars 1067); le jeûne, que l'on observait en ces temps très-rigoureusement, aurait pu attrister les réjouissances auxquelles on se livrait. Le clergé n'avait pas encore inventé les dispenses; il trouva un biais fort ingénieux. « Les évêques, dit le moine de Saint-Évroult, commencèrent les fêtes de Pâques partout où se présentait le nouveau roi. On ne négligeait rien de ce qu'il est d'usage

de faire dans les cérémonies honorifiques et on y ajouta tout ce qu'on pouvait trouver de nouveau. »

Guillaume avait emmené avec lui comme otages et comme garantie de la sûreté de sa conquête les fils des principaux seigneurs de la Grande-Bretagne. Ils ne furent pas le moindre objet de la curiosité publique ; on admirait leurs vêtements tissus d'or ou relevés en bosse du même métal; les vases d'or et d'argent, les cornes de buffle revêtues d'or à leurs extrémités dont ils se servaient pour boire, et, de retour dans leurs foyers, ceux qui avaient vu toutes ces choses en parlaient comme de nouveautés admirables.

Guillaume voulut récompenser le clergé du zèle qu'il avait montré à fêter sa réception, il lui fit des dons de toute espèce, en manteaux, en or. Il apporta en Normandie plus d'or et d'argent qu'on n'en avait vu dans les Gaules. Lanfranc avait donné et donnait aux travaux de son abbaye une vive impulsion. Il s'était empressé, nous l'avons dit, d'acheter les terrains nécessaires aux constructions et aux jardins. Quelques bâtiments furent à peine construits que le nouvel abbé appela auprès de lui quelques-uns des moines du Bec. Il les choisit parmi les plus instruits et parmi ceux qui lui étaient le plus chers ; et aussitôt il organisa à Caen cet enseignement qui avait rendu l'abbaye du Bec si célèbre.

Il fallait pour que l'école de Saint-Étienne acquît une certaine importance, pour qu'elle obtînt un certain renom, que son enseignement prît de hautes proportions; en effet, la province à ce moment était couverte d'écoles où professaient des hommes de talent, chaque église un peu considérable, chaque couvent comptait des lettrés.

En partant du Bec, Lanfranc avait laissé la direction des

études de cette abbaye au célèbre Anselme. L'école de Saint-Ouen de Rouen comptait des professeurs recommandables. Isembert avait fait à celle de Sainte-Catherine de la même ville des élèves très-distingués et parmi lesquels on comptait Ainard, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, Durand, abbé de Troarn ; Jumiéges était le grand atelier de copie de livres, et l'un des historiens que nous avons cités atteste les bonnes études qu'on y faisait. Enfin, l'archevêque Maurille avait réuni autour de lui des hommes de valeur. Jean, fils de Raoul comte de Bayeux et d'Ivri, appartenant à la famille de Guillaume, avait donné une grande impulsion aux lettres dans le diocèse d'Avranches dont il était évêque ; il était lettré lui-même et nous a laissé un livre (*liber de Officiis*) qui régla longtemps l'Église normande. A Lisieux, l'évêque Hugues est un homme éloquent, grand collecteur de livres ; il appela autour de lui des hommes d'une véritable capacité, parmi lesquels il suffit de citer Gilbert Maminot qui lui succédera ; Guillaume de Poitiers, chapelain du duc-roi, l'auteur d'une biographie que nous avons si souvent suivie. Saint-Evroult deviendra une rivale de Jumiéges par ses scribes et ses réviseurs d'ouvrages anciens ; on y copiera non-seulement les livres ecclésiastiques, mais encore les auteurs profanes. Enfin, Odon, frère de Guillaume, n'était pas seulement un bon administrateur civil, un habile homme de guerre. Quoique fort livré aux affaires séculières et à toutes sortes de plaisirs mondains, puisqu'il avait un fils reconnu attaché à la cour du roi d'Angleterre, il n'en était pas moins fort dévoué à la prospérité de son Église; il voulait qu'elle eût des hommes savants dans son sein. Aussi, soit à sa cathédrale, soit à Saint-Vigor, on trouve d'abord Robert Tombelaine, Guillaume de Ros, Roscelin de Compiègne, le maître d'Abeilard ; le poëte Serlon, Thomas qui

fut évêque d'York et qui eut quelques démêlés avec Lanfranc, devenu archevêque de Kenterbury; son frère Samson, Turstin, abbé de Glastonbury; Gérard qui, avant d'être évêque, enseigna publiquement dans plusieurs villes. Des écoles de Bayeux sortent des évêques, des archevêques, des abbés, qui occupent des siéges en Angleterre.

Et cependant, malgré ces illustrations, l'école de Caen allait avoir les siennes sous l'impulsion de Lanfranc. Il est fort douteux pour nous que ses grandes occupations aient permis au premier abbé de Saint-Étienne d'exercer assidûment le professorat ; mais c'était bien assez qu'il eût la direction des études pour qu'elles prissent le plus grand essor. On dut y enseigner tout ce qui formait le corps des études au Bec.

Outre ce que nous appelons aujourd'hui l'école primaire, l'abbaye dut avoir ses écoles secondaires ; le latin faisait indubitablement partie de l'enseignement. Il est plus que probable que le grec avait ses professeurs.

D'un autre côté, Guillaume établit un Échiquier dans notre ville. Or, l'Échiquier de Caen, dit M. Depping, était une chambre des comptes et des domaines du duc, une trésorerie, mais de plus une chambre de justice civile et criminelle qui révisait les jugements des juges inférieurs et recevait les plaintes et les transactions portées directement devant elle. Ceux qui y siégeaient, étaient le connétable, les grands justiciers, les simples juges et les barons qui y étaient appelés. L'abbé de La Rue, en ses *Essais*, prétend que chaque échiquier avait un lieu particulier. L'échiquier fiscal ou des comptes, selon lui, était tenu, sous le roi Jean-sans-Terre, dans une maison qui serait la seconde à droite dans la rue Saint-Jean, en partant du pont Saint-Pierre ; mais les chartes que cet auteur invoque à l'appui

de son dire n'indiquent nullement cet emplacement prétendu. Ce qui est aujourd'hui certain, c'est que l'échiquier de causes était, comme nous l'avons déjà dit, situé au Château, et nous possédons encore ce vieux monument sinon de la fiscalité, du moins de la justice normande. C'était la cour d'appel, la cour de cassation des Normands au temps des ducs-rois d'Angleterre. A côté de cette institution, le droit devait nécessairement être enseigné à Caen, et c'est à cette époque qu'il faut reporter la naissance de ce génie de scribe et de légiste, ce cachet de sapience particulier à notre ville et qu'a si bien fait ressortir un de nos plus illustres écrivains modernes, M. Michelet.

A côté de cette école de haut et religieux enseignement, il est certain que Caen possédait des écoles profanes, et peut-être y apprenait-on l'hébreu et l'arabe. L'enseignement du latin et du grec ne saurait fournir matière à aucun doute. Nous savons en effet que l'abbaye de Caen, comme celles du Bec, de Jumiéges, de Saint-Évroult, eut d'excellents copistes et de savants correcteurs de livres ; que Lanfranc, grand éditeur et correcteur lui-même, fit de son couvent l'un des plus grands et des meilleurs ateliers de production de livres de cette époque. L'*Histoire littéraire* cite une bible écrite en entier de la main de Gondulfe, moine du Bec venu à Caen avec Lanfranc, et qui fut vendue à Amsterdam en 1734 ; mais pour éditer une bible, n'avait-on pas alors recours à tous les textes, même au texte hébreu ? Le clergé comptait des médecins savants ; il avait étudié cette science dans le grec Galien, dont on a plusieurs manuscrits et plusieurs traductions de cette époque. On est allé jusqu'à attribuer à Lanfranc les notes qui accompagnent un de ces manuscrits que possède la bibliothèque d'Alençon. Il ne serait pas impossible qu'ils eussent puisé leurs connaissances médi-

cales chez les Grecs avec lesquels les Normands avaient pu communiquer et dont ils avaient dû apprendre la langue pendant leurs voyages en Terre-Sainte, déjà communs au xe siècle.

Il est certain que l'enseignement supérieur de cette époque avait ses professeurs et ses élèves. Un poëte latin du xiie siècle, Pierre, moine de Saint-Pierre-sur-Dive, s'exprime ainsi : « Lanfranc forma, orna, façonna le monas-
« tère qu'on lui avait confié, par l'ordre, la doctrine, la
« bonne harmonie, la philosophie ; sa doctrine du reste ne
« s'est pas perdue et les signes en sont encore assez visibles
« pour tout le monde. »

Or tout le monde connaît la doctrine et la philosophie de ce temps, disons mieux, l'éloquence et la philosophie. L'éloquence, sous le nom de *trivium*, comprenait la grammaire, la dialectique et la rhétorique. La philosophie, sous le nom de *quadrivium*, représentait l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la musique, musique sacrée appliquée aux chants d'église, bien entendu, car cet enseignement était plus religieux que profane.

Enfin, si nous n'avons aucun document qui nous apprenne qu'on professa publiquement le droit à l'abbaye Saint-Étienne, il nous semble impossible que l'ancien maître de jurisprudence de Pavie, de Bologne, que le savant jurisconsulte qui avait retrouvé les lois de Justinien eût entièrement renoncé à sa science chérie, alors que pour faire fructifier ses leçons il avait des élèves d'une haute intelligence dans les moines de son couvent. Sans doute, ce que nous appelons aujourd'hui l'homme de loi n'est pas encore né ; chacun plaide sa propre cause devant le tribunal, comme on le fait encore quand on est appelé en conciliation devant le juge de paix ; il y a des plaideurs, mais non des

avocats. Mais depuis l'arrivée de Lanfranc en Normandie, la justice a commencé à changer de face.

La justice continue bien à être rendue par chaque seigneur justicier sur les hommes de sa seigneurie, mais on peut appeler de ses jugements à un justicier ducal qui, à Caen, prend le nom de préfet. La préfecture précède l'échiquier, car le fonctionnaire auquel est dévolue cette charge, non-seulement rend la justice et applique la loi, mais encore administre le domaine du duc et perçoit les impôts. Guillaume se prépare d'ailleurs, et peut-être par le conseil de Lanfranc lui-même, à codifier les lois et coutumes de l'Angleterre et de la Normandie. Il nous semble que l'enseignement de la jurisprudence devait d'autant plus facilement trouver place dans l'école créée par Lanfranc, qu'un grand nombre de lois civiles se trouvaient mêlées alors aux lois ecclésiastiques; et comme celles-là, celles-ci avaient été votées dans les assemblées des grands, cléricaux et laïques.

Il a été fait de nouvelles lois et chaque jour elles tendent à se codifier aussi bien en Angleterre qu'en Normandie. C'est du moins ce qu'on peut inférer de ce que nous en trouvons encore dans les collections des assemblées et des conciles de la province, et dans l'ouvrage d'Ingulfe, moine de Croyland, qui nous a conservé un certain nombre des édits publiés dans le nouveau royaume. D'un autre côté, il est constant que Guillaume, alors qu'il n'était encore que duc, avait constitué un tribunal suprême dont il s'était réservé la présidence et qui administrait la justice en dernier ressort. — Le savant auteur de l'*Histoire du Parlement de Normandie* cite même un *vidimus* de 1587, attestant qu'en 1061 ce tribunal, dont les fonctions étaient à la fois fiscales et judiciaires, était déjà désigné sous le nom d'Échiquier et que l'acte où ce mot se trouve fut rédigé en l'échi-

quier de Rouen. Le même auteur cite un jugement de 1080, rendu aussi à Rouen par Guillaume, assisté de plusieurs évêques de la province, membres naturels et nécessaires de ce tribunal, et des grands les plus éminents de sa cour. Or qu'on appelle ce tribunal *Échiquier*, *Cour du duc*, *Cour du roi*, c'est à coup sûr une cour de justice suprême et les prélats provinciaux sont appelés à y siéger. L'abbé de La Rue, s'appuyant sur la charte de donation de Guillaume à l'abbaye Sainte-Trinité et sur celle de son fils, Henri, relative à Saint-Étienne, nous dit qu'il y avait à Caen un justicier ducal qui prenait le nom de préfet, et que ce fonctionnaire n'était pas chargé seulement de rendre la justice, d'appliquer la loi, mais encore d'administrer le domaine ducal et de percevoir les impôts. Ceci nous porterait à partager l'opinion de ceux qui veulent que Guillaume ait établi l'Échiquier en Normandie alors qu'il n'était encore que duc; l'Échiquier en effet suivait le duc ou le roi, quelques personnes même jouissaient du droit de ne pouvoir être jugées, que le duc ou le roi présidât l'Échiquier en personne. Mais de cette exception il faut conclure que la présence du duc n'était pas toujours nécessaire pour que l'Échiquier fonctionnât; que lorsque le duc était absent, il était remplacé par le fonctionnaire appelé préfet, puis plus tard justicier. Si donc Caen possédait un préfet remplaçant le duc, siégeant à l'Échiquier, cette ville possédait donc, du temps de Guillaume, son échiquier comme Rouen. Il était d'ailleurs assez raisonnable et aussi d'une bonne politique qu'on ne forçât pas les habitants de la Basse-Normandie qui avaient des plaids, à aller les vider à Rouen. Il eût été surprenant que dans la cité où existait ce tribunal, que dans l'abbaye que dirigeait un des plus célèbres légistes du XIe siècle, on n'eût point enseigné ou tout au moins étudié

la jurisprudence, et cela nous surprend encore davantage quand nous savons que les prélats étaient appelés, non pas seulement à appliquer la loi, mais encore à la faire, à la rédiger dans le sein des assemblées civiles et ecclésiastiques; quand l'histoire nous apprend que l'abbaye Saint-Étienne fut la pépinière d'où Guillaume tira les principaux prélats de son duché et de son royaume.

Les bâtiments n'étaient pas encore achevés, on n'avait pas encore procédé à la dédicace de son église, et quelques-uns des moines avaient déjà quitté l'abbaye, enlevés par le roi à leurs études et à leur retraite qu'ils paraissent, du reste, abandonner sans beaucoup de regret.

Le premier appelé fut Lanfranc. Il était à peine abbé de Caen depuis un an que Maurille, archevêque de Rouen, mourait. Le clergé de cette église, dit Orderic Vital, fit élection de Lanfranc pour le remplacer; Guillaume, qui était encore en Normandie, les grands de son entourage, le peuple adoptèrent ce choix. Le siége fut offert à notre abbé qui le refusa par modestie, disent les uns; sur la promesse d'une plus haute position pour laquelle le roi le réservait, supposent les autres. Son refus fut agréé; bien plus, Lanfranc désigna au roi-duc le savant évêque d'Avranches, Jean, fils de Raoul comte d'Ivry et de Bayeux, fils lui-même de la concubine de Guillaume-Longue-Épée, Sprote, et d'un riche meunier du Vaudreuil nommé Aspateur, qu'elle avait épousé après la mort de son amant.

Jean d'ailleurs était en quelque sorte de la famille des Rollingiens, son père était frère utérin de Richard Ier, le grand-père du Conquérant; il fut nommé à l'archevêché de Rouen. — Dans l'espace de temps qui s'écoula entre la nomination et l'intronisation de Jean, Lanfranc entreprit un voyage à Rome et en rapporta le pallium pour son protégé.

Puis Lanfranc, comme son maître Guillaume, voulait gouverner sans entraves, il voulait que le monastère qu'il fondait spirituellement eût des immunités à nulle autre pareilles, que ce fût véritablement une abbaye royale, indépendante; aussi avait-il rapporté de Rome la lettre papale de 1068 qui fut la grande charte de Saint-Étienne. Cette charte défendait à toute personne, de quelque dignité séculière ou ecclésiastique qu'elle fût revêtue, de s'immiscer dans ce qui concernait la fondation et la disposition du monastère sur lequel toute espèce de droit était réservé à Lanfranc et à ses successeurs. Elle enlevait la surveillance de l'abbaye à l'évêque de Bayeux, qui n'avait aucune espèce de droit de punir pour quelque cause que ce fût; elle confiait ce pouvoir à l'archevêque ou au concile provincial pour certaines fautes et au pape seul pour les causes capitales.

Il n'est pas probable que ce fût là le seul but de la visite que faisait au pape l'abbé de Caen, le confident de Guillaume; l'ami et l'ancien maître d'Alexandre devait avoir une autre mission plus importante. Le clergé anglo-saxon, soit par intérêt, soit par sentiment, s'était en général montré fort patriote. Parmi les chefs de l'Église d'Angleterre, l'archevêque de Cantorbéry, Stigand, avait été l'un des plus dévoués à son pays; il avait même marché en armes avec Harold contre l'armée normande. Guillaume voulait dans son nouveau royaume, non des ennemis, mais des serviteurs. Il fallait pour cela se débarrasser du clergé anglo-saxon et le remplacer par un clergé normand; c'était une entreprise hardie, car il fallait déposer des archevêques, des évêques, des abbés, Rome le permettrait-elle? Elle ne pouvait s'y opposer. Le clergé anglican ne reconnaissait plus sa suprématie depuis plusieurs années. Que Lanfranc eût ou non mission de faire valoir auprès de son ancien

disciple les raisons qui militaient pour la déchéance du clergé, il est certain que le pape entra dans les idées de Guillaume. Quelque temps après le voyage de Lanfranc presque tous les évêques de race anglaise furent déposés dans un concile tenu à Winchester et où se trouvaient les légats du pape ; on commença par enlever Stigand de son siége, puis, dit l'historien de la Conquête, M. Aug. Thierry, chaque prélat dégradé était conduit soit dans une forteresse, soit dans un monastère qui devait lui servir de prison. Stigand fut un des premiers destitués. Le siége de Cantorbéry était vacant, il fut offert à l'abbé de Caen. Lanfranc pouvait désormais quitter son couvent ; l'enseignement y était organisé, la règle que l'on devait y observer et que nous possédons encore avait été rédigée à Caen, c'est du moins l'opinion d'un grand nombre d'écrivains, les immunités et les libertés de son couvent étaient assurées. Il laissait du reste derrière lui un digne successeur, presque coopérateur des premiers jours de l'abbaye, Guillaume, que sa douceur de caractère fit appeler *Bonne-Ame*. Aussi l'abbé de Caen, après quelques façons que lui prête son biographe, le moine Milon Crespin, accepte-t-il le poste auquel Guillaume venait de l'appeler.

Désormais ils associeront plus étroitement leur génie et seront les complices du bien et du mal que leur gouvernement fera éprouver à l'Angleterre, et comme pendant ses absences, le roi lui mettra pour ainsi dire son sceptre entre les mains, tous seront obligés de céder devant lui, tous jusqu'au puissant comte de Kent, Eudes, l'évêque de Bayeux, le frère aimé de Guillaume; et l'humble moine du Bec ne sera pas seulement un évêque, il est assez fort, assez habile pour devenir le primat de l'Angleterre, auquel obéiront tous les autres prélats quels qu'ils soient. Il sera

presque le pape, et lui et son maître résisteront au pape toutes les fois que celui-ci voudra s'immiscer dans les affaires de l'Église ou du gouvernement anglo-normand.

L'ambition si bien déguisée de Lanfranc, qu'elle semble encore douteuse à quelques-uns des historiens modernes, avait atteint son but. A tout prendre, cette ambition était justifiée par une grande capacité et un esprit éminemment organisateur et par un véritable talent de légiste, avec lesquels il servit son roi et lui-même plus que les intérêts des peuples dont il avait charge temporelle et spirituelle.

Cet esprit organisateur, que nous le reconnaissons avoir possédé au plus haut degré, dut être d'une grande utilité à Guillaume, et il dut contribuer plus qu'aucun autre à ces lois si habilement conçues pour retenir un pays sous le joug du Conquérant ; à cette création d'une féodalité et d'une féodalité graduée qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Les armes avaient fait la conquête, la loi et l'organisation féodale la consolidèrent.

Une fois sur le siége de Cantorbéry, Lanfranc fut bien pour quelque chose dans les choix que Guillaume fit au sein du monastère Saint-Etienne, mais encore ces choix étaient-ils déterminés par la capacité des moines. Parmi ceux qui suivirent de près leur ancien abbé, citons le moine Raoul que Lanfranc avait amené du Bec et qui fut abbé de Saint-Martin de la Bataille ; Walchelm, Walchelin, Vauquelin, appelé à l'évêché de Winchester qu'il dirigea de 1071 à 1078, et, dit Guillaume de Malmesbury, tant que le siége de cet épiscopat existera, on conservera un agréable souvenir de son administration. — Le scribe Gondulphe, nommé évêque de Rochester (1077) en remplacement d'Hernost; il gouverna cet évêché pendant trente ans (1077-1107), fit bâtir l'église cathédrale, dirigea la construction de la

Tour-Blanche à Londres ; il fut l'ami de Lanfranc et d'Anselme et le confident de Guillaume-le-Roux. — Paul, neveu de Lanfranc, qui fut abbé de Saint-Alban (1077-1093). — Turstin, nommé à l'abbaye de Glastonbury en 1081.

En même temps que commençait à fleurir l'école de Saint-Étienne, Caen comptait un autre maître dont le nom jouit encore d'une certaine célébrité, autant à cause du rang qu'il a occupé que par le nom de ses élèves. Ce maître avait nom Arnoul, il est plus connu par son surnom de Malcouronne. Pourquoi l'appelait-on ainsi ? Orderic Vital parle d'un membre de la famille Giroie, d'un certain Raoul qui était fort savant. Il était très-habile dans l'art de la médecine, il connaissait les profonds secrets de beaucoup de choses, il avait étudié dans les meilleures écoles des Gaules et de l'Italie, aussi était-il passé maître en grammaire, en dialectique, en astronomie, en physique. Il fut aussi appelé Malcouronne, « parce que dans sa jeunesse il s'était livré aux exercices militaires et aux légèretés de cet âge et de cet état. » Avant de porter le nom de Malcouronne, il était connu sous le nom d'Arnoul de Rohes ; le savant M. Le Prevost pense que Rohes était Rœulx près Valenciennes. La duchesse Mathilde était flamande, Arnoul, flamand lui-même, l'avait peut-être suivie, et avait fini par s'arrêter à Caen ; il en est même qui croient qu'il était dans cette ville pour donner des leçons à la fille de Guillaume, la jeune Cécile, que nous avons vu consacrer à Dieu dans l'abbaye de Sainte-Trinité et dont l'éducation littéraire était très-remarquable. Quoi qu'il en soit, l'école d'Arnoul dut être très-fréquentée ; l'un de ses disciples, Raoul de Caen, nous a laissé sous le titre de *Gesta Tancredi* une histoire de la première croisade en vers et en prose, supérieure par le style aux écrits de ses contemporains.

Les poëtes et les lettrés latins devaient être très-nombreux à Caen à cette époque. Serlon de Bayeux, adressant une épitre en vers à une religieuse de l'abbaye Sainte-Trinité, lui recommande de lire, de préférence aux siens, les ouvrages des poëtes de Caen, dont il trouve les vers meilleurs, et qui, dit-il, sont bien plus éloquents que lui. De tous les ouvrages des poëtes caennais, il ne reste plus guère aujourd'hui que l'ouvrage de Raoul de Caen et le poëme de Roger de Caen intitulé *De Contemptu Mundi, du Mépris du Monde;* l'un et l'autre semblent justifier les éloges du Bayeusain Serlon.

Nous ne pouvons enfin admettre que Caen n'eût pas, dès cette époque, ses poëtes français. Après de longs siècles de confusion, pendant lesquels les idiomes avaient été mêlés, pendant lesquels chaque mot s'était cherché pour créer une langue commune aux vainqueurs et aux vaincus, il s'en était formé une dont les premiers bégaiements avaient été poétiques, et c'est dans la Normandie qu'elle avait trouvé ses premiers poëtes, les jongleurs, les trouvères.

Au temps des premiers ducs, la cour normande a ses jongleurs. Après la mort de Guillaume Ier et l'enlèvement du jeune Richard, les jongleurs disparaissent de Rouen où la cour n'existe plus; cette expulsion des poëtes et des musiciens est un des plus grands méfaits que Wace reproche à Louis d'Outre-Mer.

Guillaume-le-Bâtard, alors qu'il emploie son génie et son temps à conquérir sa couronne ducale, plus tard le royaume d'Angleterre ; alors qu'il est forcé de pacifier et de gouverner ses États, s'entoure cependant des hommes les plus remarquables dans l'art, la littérature, la poésie. On sait quel rude propagateur de la langue française il

devint ; il l'imposa non-seulement au Bessin, où se parlait encore le danois et même le saxon, mais encore à l'Angleterre. Les poëtes, les jongleurs vivaient dans son intimité. Avant la bataille d'Hastings, le jongleur Taillefer lui demande l'honneur de combattre le premier, et il invoque pour cela les services qu'il a rendus à son maître, l'amitié de Guillaume dont il est honoré. Après la bataille, Bardic, autre jongleur, reçoit du Conquérant trois terres pour sa part.

Bardic et Taillefer faisaient donc partie de la cour du duc ; tous deux ont dû venir à Caen avec Guillaume.

Thomas, chanoine de Bayeux, depuis archevêque d'York, grand musicien, comme Guillaume Bonne-Ame, le second abbé de Caen, comme Ainard, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, comme Durand, abbé de Troarn, ne dédaignait pas, quand il entendait une chanson de jongleur ou de trouvère chantée sur un bel air, de s'en emparer et de l'appliquer aux hymnes d'Église. Ce qu'on a fait, du reste, de notre temps même des chansons les plus révolutionnaires, telles que le *Chant du Départ*.

Il existait donc des jongleurs dans toute la province ; la langue française avait donc ses poëtes en Normandie et toutes les littératures y étaient en honneur et le peuple même n'y était pas étranger. « Les Normands sont si adonnés à l'étude de l'éloquence, écrivait au XIe siècle l'Italien Geoffroy Malaterra, qu'on entend jusqu'aux petits enfants parler comme des orateurs. » C'est à Caen que dans le siècle suivant sont faits les poëmes français les plus connus de cette époque, comme c'est à Caen que naîtra l'un des poëtes qui régularisera la langue française, Malherbe.

Le premier des peuples par l'intrépidité et la force de son épée, les conquérants de la Sicile et de l'Angleterre

voulaient l'emporter sur tous par leur esprit; ils y parvinrent grâce à leurs nombreuses écoles, grâce surtout à celle du Bec et à celles de Caen, qui dès cette époque devint la ville de la doctrine et de la sapience.

Le berceau de la première école de Caen, l'abbaye Saint-Étienne, après le départ de Lanfranc pour l'Angleterre, fut confié à l'un de ses disciples et amis, Guillaume Bonne-Ame, fils de Radbode, évêque de Séez.

Guillaume Bonne-Ame continua l'enseignement tel que Lanfranc l'avait organisé, et comme lui il fut chargé de la construction du couvent et de l'église qui se trouvèrent achevés en 1077; la dédicace en fut faite le 13 septembre de cette année.

Cette cérémonie, par le caractère religieux dont elle était empreinte, par la réunion d'une assemblée plus grande, plus considérable que celle qui avait eu lieu onze ans auparavant à la dédicace de Sainte-Trinité, avait attiré à Caen une immense foule des environs.

Le roi Guillaume, la reine Mathilde, leurs fils Robert, Guillaume, et sans doute, pour la première fois, le plus jeune, Henri, qui était né en Angleterre en 1068, assistaient à cette solennité.

Lanfranc, l'archevêque de Cantorbéry, Thomas de Bayeux, l'archevêque d'York, Guillaume évêque de Durham étaient venus d'Angleterre et accompagnaient la cour. Jean, archevêque d'Avranches, présidait cette fête, il était assisté de tous ses suffragants : Eudes de Bayeux, Gilbert d'Évreux, Robert de Séez, Geoffroy de Coutances, Michel d'Avranches; l'évêque Hugues, de Lisieux, était mort au mois de juillet précédent, il était remplacé par Gilbert Maminot, l'archidiacre et chapelain de Guillaume, il lui succéda d'ailleurs peu de temps après. Outre ces prélats, il y avait un grand

nombre d'abbés de la province, et les abbayes s'étaient grandement multipliées depuis l'avénement de Guillaume.

Les grands vassaux et les seigneurs les plus illustres avaient voulu, à l'exemple du maître, contribuer à la fondation de l'église. Ils étaient arrivés à Caen pour déposer, selon l'usage, leurs chartes de donation sur l'autel de l'église; de ce nombre étaient Roger de Montgommery, Roger de Beaumont, Robert de Meullent, Henri de Beaumont, Hugues de Gournay, Gautier Giffard, Richard, vicomte d'Avranches, le comte Hugues, Guillaume, comte d'Évreux, Guillaume de Breteuil, Ranulf, vicomte de Bayeux, Raynard le Camerier, Hugues de Rosel, Serlon de Lingèvres, Robert, comte d'Eu, Hugues de Grentemesnil, Néel de Coutances, Richard de Courcy, Guillaume Crespin, Ingelram, fils d'Hubert, le comte Alain, Guillaume de Varenne et Henri de Ferrières.

Le peuple était accouru de toutes parts, non-seulement pour voir une réunion aussi brillante, pour examiner la beauté des dons que le roi avait faits à cette église en 1067 et que l'on n'avait pas encore étalés aux yeux du public, mais encore pour s'incliner devant les reliques données par Guillaume au nouveau monastère.

Besançon avait, croyait-on, un bras de Saint-Étienne. Le duc-roi envoya un député dans cette ville, et chose extraordinaire en ce temps où l'on tenait tant aux objets de cette nature qu'il fallait presque les voler pour s'en procurer, l'église de Besançon consentit à se dessaisir non-seulement d'un des principaux os du bras, mais encore d'une certaine quantité du sang et de quelques cheveux de l'illustre saint. Ce qui avait été plus facile, on avait joint à ces saintes et précieuses reliques une des pierres qui avaient servi à le lapider.

Il était enfin de tradition dans l'abbaye que Guillaume avait fait venir de Constantinople la tête du proto-martyr, et quoique l'église de Soissons se vantât de posséder seule cette précieuse relique, venue aussi de la ville impériale d'Orient, l'abbaye Saint-Étienne au xve siècle n'en soumettait pas moins son chef à la vénération des fidèles, dans une des chapelles de sa basilique.

Caen était dès lors devenu la forte ville que voulait Guillaume, une cité presque royale. Remarquons d'abord que dans la charte de Saint-Étienne, elle est appelée *burgum*, lieu fortifié ; tandis qu'elle est appelée *villa*, lieu non fortifié, dans les chartes antérieures.

La charte de Saint-Étienne parle du mur terminé vers l'abbaye qui d'ailleurs était en dehors ; une autre charte postérieure de six ans (1083), en faveur de Sainte-Trinité, parle aussi des murailles terminées du côté du Vaugueux. L'enceinte flanquée de tours avec leurs portes partait des murs du Château, à la hauteur de la porte au Berger, suivait le terrain sur lequel a été ouverte la rue Graindorge, et allait jusqu'à la rivière qu'elle remontait le long de la rue Saint-Malo, passait derrière l'église Saint-Jean qui n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, longeait l'Odon à l'endroit même où de nos jours elle a conservé le nom de Petites-Murailles. De la rue Hamon, qui n'existait pas encore, elle se prolongeait parallèlement à la rue du Moulin jusqu'à l'ancienne rue Venelle-aux-Chevaux, aujourd'hui rue de l'Impératrice-Eugénie, puis elle continuait par les rues d'Enfer, de la Boucherie qu'on appelle de Bras, Pailleuse, n'ayant devant elle aucun édifice; car, depuis le pont actuel de la rue Hamon jusqu'au vieux Saint-Étienne, il n'y avait en dehors des murs que des prairies. Au bout de la rue Pailleuse, l'enceinte passait soit en avant, soit en arrière

du vieux Saint-Étienne, remontait vers la place où sont les tribunaux, où était la porte Artus en 1106, en contournait le terrain, puis elle continuait sur les fossés Saint-Julien et venait se rattacher aux murs du Château, au point de jonction des rues Vilaine et aux Lisses.

Dans les deux faubourgs de Saint-Gilles et de Villers, s'élevaient les deux plus grands monuments de la cité, qui, aujourd'hui debout, malgré bien des changements apportés dans leurs dispositions primitives, attestent néanmoins les grandeurs de l'art architectural depuis peu retrouvé, par la vaste et mystérieuse perspective de leur intérieur et par l'admirable sévérité de leurs proportions.

A l'abbaye Saint-Étienne était joint un palais destiné au logement du roi quand il venait à Caen; une autre demeure royale avait été bâtie dans l'intérieur du Château. Il faut rapporter à la même époque l'église située presque au centre de cette place, sous l'invocation de saint Georges; c'est du moins ce que semble attester l'architecture d'un mur latéral de cet édifice, conservé au xve siècle lorsqu'on éleva le monument religieux actuel.

Enfin, si quelques auteurs attribuent à Henri II l'édifice que l'on voit encore adossé à la muraille du côté de Saint-Julien et que l'on s'accorde maintenant à regarder comme lieu où se tenaient les séances de l'Échiquier, d'autres affirment avec non moins de probabilités qu'il fut l'œuvre de Guillaume.

Toutes ces constructions religieuses, civiles, militaires, durent attirer dans la ville de nombreux ouvriers, des artistes habiles pour leur temps à tailler la pierre et à lui donner la vie.

Aux écoles se pressaient des jeunes gens d'autant plus ardents à l'étude que, comme leurs maîtres, ils se passionnaient pour les questions religieuses.

Nous avons déjà vu qu'un marché existait à Caen dès le commencement du siècle; mais ce n'est plus un marché d'un jour seulement que Caen possédera, l'abbaye de Mathilde aura une foire de trois jours à la Trinité et l'abbaye Saint-Étienne une autre qui durera le même temps, que les moines fixaient à l'époque qui leur convenait le mieux, mais qui ne tarda pas à se tenir régulièrement tous les ans à la Saint-Laurent, puis à la Saint-Michel, dans les champs qui portent encore aujourd'hui ce nom, à cause même de cette foire qui s'y tenait certainement au XIVe siècle. C'est un cadeau que fait Guillaume aux deux couvents par les chartes de création, et ce cadeau consistait dans la perception accordée à l'abbé et à l'abbesse sur tous les points de la ville de ce qu'on appelait alors les coutumes, c'est-à-dire les droits dus par les marchands et les acheteurs: impôt certainement considérable, si l'on veut se rappeler que celui de la foire du Pré constituait une partie de la dot que Richard III reconnaissait à sa fiancée, Adèle de France.

Or à ce dernier marché il venait déjà de nombreux étrangers. « Les étrangers qui viennent à ce marché, dit la charte, seront exempts de ces coutumes quand elle se trouvera comprise dans les trois jours de foire accordés à l'abbaye Saint-Étienne. » Cette clause, par laquelle Guillaume avait certainement voulu conserver le marché primitif, constate la présence de nombreux étrangers qui venaient trafiquer à Caen. Rouen avait obtenu le monopole de l'exportation de France en Angleterre : seule, cette ville avait un port près de Londres, seule elle avait le droit d'y porter par navires français ou normands les marchandises destinées à l'Angleterre, mais elle n'avait pas seule le droit de recevoir des marchands anglais ; ils devaient se rendre à Caen lorsque se tenait l'une de ces foires ou lorsque Guillaume y venait avec sa brillante cour.

Les grands seigneurs qui accompagnaient le roi-duc traînaient après eux une suite nombreuse et avaient pour la plupart un goût de luxe effréné.

Hugues d'Avranches, dit Orderic Vital, était grand amateur du siècle et des pompes séculières qu'il regardait comme la plus riche partie des béatitudes humaines. Il était brave à la guerre, mais prodigue, ami du jeu, du luxe et livré aux mimes, aux jongleurs ; il avait une fort belle meute et des écuries bien montées.

Montgommery donne des terres à la jongleresse Adeline; Gilbert Maminot, évêque de Lisieux, chapelain de Guillaume, avait pour le jeu, pour la chasse un goût très-marqué, et il en était ainsi de plusieurs prélats et de la plupart des grands feudataires entre lesquels avait été partagée l'Angleterre et dont un certain nombre accompagnaient le roi dans ses visites, dans ses excursions, mais qui étaient surtout convoqués aux cours pleinières qu'il avait l'habitude de tenir à Noël, à Pâques, à la Pentecôte. Tous ces seigneurs avaient des logis à Caen; les évêques de Bayeux, Coutances, Lisieux y possédaient des hôtels, les chartes témoignent que plusieurs actes sont passés dans ces demeures seigneuriales.

Constructions, écoles, foires, visites du roi ou de la reine, cours pleinières, devaient à coup sûr donner une grande activité à la ville de Caen et procurer des bénéfices à ses habitants, à ses bourgeois, « borgeiz, » comme les appelle Wace au siècle suivant, alors qu'il n'était pas encore question de commune.

Parmi ces habitants il en est de libres et possesseurs d'immeubles, exerçant le commerce, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, par navires ou autrement. Les propriétaires peuvent vendre leur avoir et en disposer selon leur bon plaisir ; il ne

peut leur être ravi par le seigneur sans leur volonté et sans indemnité, ainsi que nous le verrons plus tard à l'enterrement de Guillaume par la réclamation d'Asselin ; les marchands vont et viennent librement en payant certains droits, ils peuvent acheter et vendre sans entraves aux mêmes conditions.

Mais ces possesseurs libres n'en sont pas moins les vassaux de leurs seigneurs; le seigneur peut imposer ces propriétaires à telle redevance qui lui convient, il la taxe arbitrairement et la lève de même. Ce n'est pas tout: le seigneur, disposant du sol, dispose aussi des personnes, l'habitant suit le sol; si donc le seigneur cède une partie de son fief à un autre seigneur, les habitants de cette partie du fief deviennent les vassaux du nouveau seigneur. C'est la vassalité substituée au servage. Ainsi, par la charte dotative de Saint-Étienne, Guillaume donne à cette abbaye toute la partie de la ville sur laquelle avait été bâti le couvent et par conséquent le bourg de Villers. Cette charte nous apprend en outre que ses habitants étaient sujets au service militaire, puisqu'en les mettant au service exclusif des moines, le roi déclare que désormais ils ne pourront plus être astreints à aucune expédition sous quelque prétexte que ce soit, à moins qu'un bref ducal adressé à l'abbé ne le mette en demeure de fournir à son suzerain et bienfaiteur un certain nombre d'hommes désignés nominativement, et encore ne pourront-ils être astreints à se ranger sous les drapeaux du duc que sur le territoire de la Normandie et seulement lorsqu'il faudra repousser une invasion étrangère.

L'année de la dédicace de Sainte-Trinité fut témoin d'autres fêtes données par la cour de Guillaume et notamment celles du mariage de sa fille Constance avec Alain

Fergant, qui depuis quelques années avait succédé à son père Houel dans le duché de Bretagne. Ce mariage était le gage de la paix que venaient de conclure entre eux les ducs de Bretagne et de Normandie, à la suite d'une campagne entreprise par Guillaume, dans le but de faire reconnaître sa suzeraineté.

Le Normand n'était pas heureux de ce côté ; une première fois, il avait poursuivi jusque dans ce pays l'un des plus puissants seigneurs qui s'y était refugié après avoir pris part à une grande conspiration ourdie en Angleterre vers 1074, et il avait été forcé de lever presque honteusement le siége de Dol devant les rebelles et devant les troupes du roi de France, Philippe Ier, qu'ils avaient appelé à leur secours.

C'est à Dol que s'était aussi retiré Alain Fergant, et cette seconde fois les hasards de la guerre furent encore plus défavorables à Guillaume. — Le nouveau duc de Bretagne qui avait accompagné jadis le duc de Normandie à la conquête et combattu avec lui dans les champs d'Hastings, attaque le camp de son ancien général qui prend la fuite en laissant aux mains de l'ennemi ses tentes, ses trésors, ses armes et son bagage : la valeur, selon Orderic Vital, pouvait être évaluée à 15,000 livres sterlings de ces temps (près de 1,100,000 fr. de notre monnaie).

Ce que Guillaume ne pouvait obtenir par les armes, il cherchait à l'avoir par la diplomatie, quand il ne le demandait pas à l'assassinat et au poison ; cette fois il aima mieux marier une de ses filles à Alain que de lui faire servir le poison avec lequel il s'était dix ans auparavant débarrassé de Conan, son grand-père.

Au dire d'Orderic Vital, les fêtes de ce mariage furent magnifiques, mais Caen n'en vit plus d'autres de ce genre.

Le temps des réjouissances semblait passé pour Guillaume, et sa fortune, arrivée à son apogée, semblait déjà décliner. Il est certain du moins que ses embarras devenaient chaque jour plus grands; et cela devait être d'autant plus pénible pour le monarque que les plus importants lui étaient suscités par des membres de sa famille, par ceux-là même qu'il avait le plus chéris, le plus comblés de biens.

Ce fut d'abord son fils aîné, Robert, qu'à cause de sa petite taille il appelait *Gamburon*, ou Courte-Cuisse, ou Courte-Botte, et auquel l'histoire a conservé le nom de Courte-Heuse.

Fort d'une promesse que lui avait faite son père avant la conquête de l'Angleterre, il demanda la couronne ducale de Normandie. Pendant cette grande expédition, Robert avait fait partie du conseil de régence. S'y était-il montré incapable; son père avait-il vu en lui le prince plus adonné aux plaisirs grossiers, à la débauche même, comme nous le dépeignent certains historiens, qu'à la science gouvernementale? N'avait-il pas craint de lui abandonner la direction d'une contrée où bouillonnaient tant de passions mécontentes, ou plutôt Guillaume n'avait-il pas entrevu dans les dispositions de son fils un penchant à secouer tout espèce de joug, à se rendre indépendant de la tutelle paternelle? N'avait-il pas vu avec peine Robert avoir pour compagnons de débauche les fils des plus grands seigneurs, tels que Robert de Bellême, Guillaume de Breteuil, Roger de Bienfaite, Robert de Montbray, Guillaume des Moulins, Guillaume de Rocheraie, et bien d'autres, qui tous, lassés de plier sous la main de fer du duc-roi, brûlaient du désir de la briser et d'ennemis secrets devinrent ses adversaires déclarés?

Quoi qu'il en soit, le père refusa de se dessaisir de la

Normandie, disant qu'il n'était pas dans l'habitude de se déshabiller avant d'avoir envie de se coucher. Robert, poussé par la jeunesse turbulente qui l'entourait, entra en révolte ouverte contre son père; plusieurs réconciliations eurent lieu. Lanfranc, Guillaume Bonne-Ame, le pape même s'en mêlèrent; mais Robert s'éloigna de nouveau de la cour, puis finit par prendre les armes. Guillaume fut obligé de marcher contre lui et alla même l'assiéger dans Gerberoy, en Beauvaisis, où il s'était retiré et où la jeunesse mécontente de Normandie était venue le rejoindre. C'était là un foyer de rébellion; le roi de France l'avait fourni à Robert, mais invité par Guillaume, probablement à titre de suzerain, à se joindre à lui pour comprimer la révolte de son fils, Philippe I[er] n'avait pu faire autrement que prêter ostensiblement secours au père contre son fils, qu'il avait secrètement encouragé; il vint même en personne mettre avec Guillaume le siége devant Gerberoy. Un jour que Robert faisait une sortie de cette place, il en vint aux mains avec un chevalier dont le heaume et le nazal couvraient le visage. Il le blessa au bras, le désarçonna et le renversa de cheval. Au cri que poussa le chevalier en tombant, Robert reconnut son père. Il mit pied à terre, aida le roi à remonter en selle et le laissa s'éloigner librement (1079). La paix fut faite à nouveau, mais Robert ne revint plus en Normandie. Il entra de nouveau en révolte contre son père et y resta jusqu'à la mort de ce dernier.

Ce n'était pas le seul rebelle contre lequel Guillaume eut des mesures à prendre. A la faveur des troubles que son fils avait suscités, quelques seigneurs commençaient à mener de nouveau une vie qui ressemblait fort à celle des détrousseurs de grand chemin. Ainsi Hugues, évêque de Bayeux, avait laissé une fille, Albérade, qui avait épousé Albert de Cra-

vent. Le fils né de cette union avait débuté cette année même dans la carrière en arrêtant sur la route le moine Guismond, du couvent de Saint-Évroult, et en s'emparant non-seulement de ce qu'il portait, mais encore de son cheval. Il fallait mettre un frein à ces sortes de brigandages qu'on tentait de renouveler en Normandie.

D'un autre côté, le clergé, dans les mœurs duquel on avait apporté, non sans peine et sans résistance, de vigoureuses réformes, se relâchait de nouveau.

Le roi-duc eut alors recours à l'un des moyens qui lui avaient réussi dans des circonstances semblables et tout aussi difficiles. Il convoqua à Lillebonne une assemblé générale de la province, à laquelle on a donné le nom de concile (1080), et les évêques, les abbés, les comtes et autres grands y assistèrent. Jean d'Avranches était mort le 9 septembre 1079. Il avait été frappé d'imbécillité l'année précédente, ou du moins on l'avait déposé comme tel.

L'abbé de Saint-Étienne de Caen, Guillaume Bonne-Ame, avait été nommé à l'archevêché de Rouen. Il assista en cette qualité à ces états-généraux.

L'un des premiers et des principaux statuts de cette assemblée rappelait une des mesures qui avait le plus contribué à affermir la paix en Normandie, l'établissement de la Trève de Dieu. Au reste les décrets qui furent arrêtés à Lillebonne, nous offrent un tableau assez intéressant des mœurs de l'époque pour que nous en reproduisions les dispositions :

1° La paix de Dieu, vulgairement appelée la Trève, sera observée fidèlement telle que le prince Guillaume l'établit au commencement; et, pour qu'on n'en ignore, elle sera de nouveau promulguée dans toutes les paroisses avec les excommunications qui frappent ceux qui la violeront. Quiconque ne voudra pas la garder et l'aura enfreinte,

sera, comme il est dit dans les anciens statuts, justiciable de l'évêque; et si le coupable se montre désobéissant à l'évêque, l'évêque en fera part au seigneur dont le récalcitrant habite la terre, et celui-ci le soumettra à la justice de l'évêque. Si le seigneur refuse de soumettre le coupable à l'évêque, le vicomte du roi le fera obéir sur la réquisition de l'évêque et sans admettre d'excuse.

2° L'évêque exercera la justice canonique envers ceux qui ont pris pour femme des parentes ou qui ont des femmes de leurs parents. Le roi, loin de soutenir et de protéger cet abus, exhorte au contraire les évêques, en promettant de les y aider, à faire observer avec fermeté la loi de Dieu.

3° Qu'à l'avenir les prêtres, diacres, sous-diacres, chanoines et doyens n'aient plus du tout de femmes. Si désormais quelqu'un d'entre eux tombe dans cette faute, s'il est accusé de ce délit par les délégués de l'évêque, il se justifiera devant la cour épiscopale. S'il est d'abord accusé par quelqu'un des paroissiens ou des seigneurs, il obtiendra un délai pour qu'il puisse conférer avec l'évêque; et s'il veut se purger de l'accusation, il pourra le faire dans la paroisse où il est attaché, en présence de plusieurs paroissiens et devant les délégués de l'évêque, et il se purgera par leur jugement. S'il ne peut se purger, il perdra irrévocablement son église. Le roi l'a ainsi statué, non pour ôter à perpétuité aux évêques l'exercice de la justice qui leur appartient; mais parce qu'en ce temps les évêques ont fait moins qu'ils ne devaient, et il en sera ainsi jusqu'à ce que, voyant les évêques s'amender, il puisse leur rendre comme bienfait ce que pour un temps il a enlevé de leurs mains.

4° Aucun laïque n'aura rien ni des revenus de l'autel, ni des sépultures, ni du tiers de la dîme; il ne recevra rien du prix de leur vente. Le prêtre ne fera aucun service, si ce n'est de porter un message de son seigneur, et encore il retournera le même jour au service de son église et à ses prières. Si le seigneur l'exige, il l'accompagnera, mais seulement en Normandie; le seigneur fournira à toutes ses dépenses pendant le voyage. Un autre prêtre prendra soin du service de l'église pendant son absence.

5° Les prêtres ne seront contraints ni par force ni par menace à fournir aux évêques ou à leurs officiers rien au-delà de leurs justes revenus; on n'exigera d'eux aucune amende pour leurs femmes.

6° Une fois par an, les archidiacres visiteront, dans leur archidia-

coné, les vêtements, les calices, les livres des prêtres, leurs suffragants, après que les évêques auront désigné dans chaque archidiaconé trois lieux seulement où les prêtres du voisinage se réuniront pour cette visite.

7° Quand l'archidiacre viendra faire cette visite, il recevra pour lui cinquième s'il convient, les vivres nécessaires de la part des prêtres assemblés.

8° Si un prêtre a forfait dans la forêt du roi ou de ses barons, l'évêque ne recevra rien de l'amende.

9° Tous les ans, à la Pentecôte, les prêtres iront en procession à l'église-mère dont ils dépendent ; et ils offriront à l'autel, pour l'illuminer, une *deneraté* de cire ou la valeur (d'un denier), et celui qui refusera de l'offrir sera contraint à le faire sans amende.

10° Un laïque ne donnera ni n'ôtera à l'église son prêtre, à moins que ce ne soit du consentement de l'évêque. Cependant, si le prêtre mérite d'être reçu, l'évêque ne le repoussera pas ; et il ne le laissera pas à la tête de l'église s'il mérite d'être repoussé.

11° Dans les cimetières des églises qui sont au sein des cités, des châteaux ou des bourgs, les évêques auront de nouveau tout ce dont ils jouissaient au temps du comte Robert ou du consentement du roi Guillaume.

12° Quant aux cimetières situés dans les marches, si la guerre a lieu et si quelqu'un s'y fait une demeure pendant la durée de la guerre et réside pour cette cause dans ce lieu sacré, l'évêque ne pourra poursuivre contre lui aucune amende que celle à laquelle il aurait droit avant son séjour en ce lieu. Lorsque la paix sera faite, ceux qui avaient fui à cause de la guerre seront forcés de sortir de l'*atrium* (asile sacré) et seront replacés sous les lois épiscopales ; mais ceux qui auront d'ancien habités les cimetières y demeureront tranquilles comme par le passé.

13° Les églises des campagnes conserveront l'étendue de cimetière qu'elles avaient au temps du comte Robert ou jusqu'à la présente assemblée ; les évêques y jouiront des droits dont ils étaient en possession du temps du comte Robert ou du consentement du roi Guillaume, à moins que les évêques, du consentement du même roi, n'aient donné quelque quittance (*aliquam quietudinem*).

14° Si après ce concile quelque nouvelle église s'établit dans un village, l'évêque placera le cimetière à la considération des seigneurs

et des paroissiens. Si la nouvelle église s'établit loin des habitations, elle aura autour d'elle cinq perches de cimetière.

15° Si on donne une église à des moines, le prêtre qui occupe cette église jouira de tout ce qui lui revenait avant que les moines la possédassent; et d'autant mieux qu'il est associé à des hommes plus saints. S'il meurt ou s'il vient à manquer par quelqu'autre motif, l'abbé cherchera un prêtre convenable et le présentera à l'évêque, soit par lui-même, soit par un délégué. S'il est recevable, l'évêque le recevra; si le prêtre veut vivre religieusement avec les moines, il avisera à ce que l'église où il sera entré avec la permission de l'évêque soit traitée convenablement, tant en vêtements, en livres et autres objets nécessaires au service de l'église, selon les moyens dont elle dispose. Si le prêtre ne veut pas vivre avec les moines, l'abbé lui fournira sur les biens de l'église de quoi vivre convenablement et de manière qu'il puisse faire décemment le service de l'église. Si l'abbé ne veut pas le faire, il y sera contraint par l'évêque selon les convenances. Le prêtre sera justement soumis à son évêque et lui paiera les redevances épiscopales; le surplus sera consacré par l'abbé à l'usage de son monastère; la même chose sera observée dans les églises de chanoines.

16° La violation de l'église et de l'*atrium* (parvis), comme il a été déterminé ci-dessus, et toutes actions propres à interrompre le service divin seront punies d'amendes pécuniaires par l'évêque.

17° Il en sera de même pour quiconque poursuivra en colère quelqu'un dans l'*atrium* ou dans l'église.

18° Il en sera de même pour quiconque labourera ou bâtira dans le parvis sans la permission de l'évêque.

19° Si un clerc fait un rapt, un larcin, ou frappe quelqu'un, ou le blesse, ou le tue; s'il accepte un duel sans la permission de son évêque, s'il enlève des objets donnés en nantissement, s'il attaque quelqu'un, s'il saisit quelque chose injustement, si le feu est mis par lui personnellement ou par un homme à ses gages ou par un habitant du parvis, ils seront aussi punis par l'évêque d'une amende.

20° Si un clerc commet un adultère ou un inceste, même peine.

21° Si un prêtre forfait à son ministère, même peine.

22° Pour le prêtre qui néglige de se rendre au synode, même peine.

23° Pour le prêtre qui n'assistera pas au synode et qui négligera de faire la tournée dans les termes prescrits, même peine.

24° Si un clerc quitte sa tonsure, même peine.

25° Si un moine ou une religieuse, qui ne sont soumis à aucune règle religieuse spéciale, quittent leur habit, même peine.

26° Si les prêtres, sans la permission de leur évêque, excommunient d'autres personnes que celles qui auront violé la trêve de Dieu, ou les voleurs, même peine.

27° Si des bêtes égarées, que l'on appelle vulgairement *Weridif*, viennent se rendre dans la cour du prêtre ou du clerc qui habite le parvis, elles appartiendront à l'église ou à l'évêque.

28° Il en sera de même de ce qui aura pu être abandonné par la suite d'une querelle dans la maison d'un prêtre ou d'un clerc, ou dans le parvis, pour l'un des deux ou pour quelqu'un de leurs gens.

29° Si quelqu'un attaque un prêtre, un moine ou une religieuse, s'il les frappe, les pend ou les tue, ou s'il incendie leurs maisons situées dans le parvis, il sera mis à l'amende.

30° Si quelque chose est trouvée dans l'église ou dans son parvis, elle appartiendra à l'évêque.

31° Si quelqu'un commet un adultère ou un inceste, soit avec sa marraine, soit avec sa mère, soit avec sa fille, il sera puni d'une amende.

32° Si une femme en fait autant, même peine.

33° Si un mari quitte sa femme ou la femme son mari, sans la permission de l'évêque, même peine.

34° Ceux qui consultent les morts ou font des maléfices, même peine.

35° Si quelqu'un désavoue ou nie le crime qui lui est imputé et qu'il en soit convaincu par le jugement du fer chaud (si ce n'est pendant la trêve de Dieu), même peine.

36° Celui qui, résistant à la justice, souffre qu'on l'excommunie, même peine.

37° Les crimes des paroissiens qui sont de la compétence de l'évêque, comme c'est l'usage, seront examinés par le jugement des évêques.

38° S'il y a opposition au jugement, que l'affaire soit terminée devant l'évêque.

39° Si le jugement du fer a été prescrit par jugement, il s'exécutera devant l'église.

40° S'il y a lieu à se purger par jugement, on se rendra où l'on a d'abord plaidé.

41° Que personne ne se permette de prêcher dans la paroisse de l'évêque sans sa permission.

42° Celui qui commettra les fautes dont on vient de parler, pourvu qu'il vienne de lui-même à la pénitence, la subira selon la gravité du crime et il ne sera exigé de lui aucune somme d'argent.

43° Si un laïque commet un vol dans le parvis, il sera soumis à l'amende au profit de l'évêque ; si le vol a eu lieu ailleurs, de quelque manière que ce soit, l'évêque n'aura rien.

44° Les évêques percevront les droits de douane dans les lieux où ils les ont eus du temps du comte Robert ou par la concession de Guillaume; quant aux choses qui en sont quittes, elles auront cette exemption comme elles l'ont eue jusqu'à ce jour. Dans toutes ces justices et droits, le roi se retient ce qu'il a possédé jusqu'à ce jour.

45° Si un prêtre, pour une affaire ecclésiastique, est en instance contre son seigneur et le fatigue injustement en l'appelant devant l'évêque, il paiera pour amende dix sous à son seigneur.

46° Si les évêques peuvent prouver devant la cour du roi qu'ils ont possédé du temps du comte Robert ou par la concession du roi Guillaume quelque chose qui ne soit pas écrit ici, le roi ne leur en conteste pas la propriété ; mais ils ne doivent pas s'en saisir avant d'avoir fait preuve de possession devant la cour du roi. Il en est de même des laïques auxquels le roi ne retire par le présent décret rien de ce qu'ils pourront prouver à sa cour que les évêques n'ont pas le droit de posséder ; toutefois, les évêques n'en seront pas dessaisis jusqu'à ce que les laïques prouvent à la cour du roi que les évêques ne doivent pas le retenir.

La révolte de Robert et des fils de plusieurs grands seigneur normands n'était pas la seule difficulté suscitée à Guillaume par des membres de sa famille. Pendant que son fils cherchait à lui ravir le duché de Normandie, Eudes, l'évêque de Bayeux, préparait les moyens de s'emparer de la coûronne royale d'Angleterre, après la mort de son frère et au détriment de ses neveux.

Ainsi le veulent du moins quelques auteurs et de ce nombre est Wace : « Odon, dit-il, s'était secrètement in-

« formé et avait demandé à ses amis si un évêque pouvait
« être roi, car il espérait ceindre la couronne d'Angleterre,
« si le roi venait à mourir avant lui ; il se confiait à ses
« grandes richesses, et par de grandes paroles il avait fait
« de folles promesses aux gens qu'il menait : aussi le roi
« le tint pour félon. »

D'autres, comme Orderic Vital, prétendent qu'il avait voulu se faire élire pape, parce qu'à Rome des devins, que les évêques comme les autres consultaient alors volontiers, avaient prédit qu'un Eudes succéderait à Grégoire VII : l'évêque de Bayeux crut qu'il était cet Eudes prédestiné et dès ce moment il prépara les voies pour devenir pape. — Il fit passer à Rome des sommes considérables, il y avait même acheté un palais et se préparait à aller en Italie avec un grand nombre de Normands toujours prêts aux aventures ; mais un point sur lequel s'accordent tous les historiens, c'est qu'il s'était rendu insupportable aux habitants de Kent en les privant de leurs priviléges et en les accablant sous des exactions par trop onéreuses.

Ne serait-ce pas plutôt à la lutte qui éclata entre le comte de Kent et l'archevêque Lanfranc, à l'occasion des priviléges de Kent, dont le primat s'était fait le défenseur, qu'il faut attribuer la disgrâce dans laquelle tomba le frère du roi d'Angleterre ? Selon Guillaume de Malmesbury, ce serait Lanfranc qui aurait soufflé au monarque la distinction à l'aide de laquelle le comte-évêque aurait été arrêté et dont Orderic Vital attribue l'à-propos au roi lui-même.

En ce cas, il faut louer Lanfranc de la fermeté qu'il apporta dans la défense des priviléges du pays confié à son administration, d'autant plus que ces priviléges étaient empreints d'un grand esprit de justice et d'égalité ; le principal d'entre eux, la loi de succession, établissait le partage

égal entre tous les enfants. Louons-le de n'avoir pas permis que, pour satisfaire aux immenses dépenses du frère utérin du roi, on pressurât plus longtemps les peuples de son archevêché, alors même qu'il était intéressé dans la question et qu'il réclamait à titre d'archevêque la possession des terres avec pleine juridiction en toute indépendance et sécurité.

Soit que Eudes voulût être pape, soit qu'il eût le projet de devenir roi d'Angleterre, il est certain qu'il avait fait oublier ses services passés et irrité profondément son frère.

Guillaume oublia que, pour la conquête, Eudes avait fourni cent navires et conduit sous ses drapeaux « granz esforz de chevaliers é d'altre gent, » comme dit Wace; il ne se souvint plus qu'à la bataille d'Hastings l'évêque de Bayeux avait rallié l'armée franco-normande en désordre et en fuite, qu'il s'était tenu au plus fort du danger et que

La ù véeit li grant besoing,
Faseit li chevaliers torner
Et là les faseit arrester;
Sovent les faseit assaillir
Et sovent les faseit férir.

Il oublia encore que, pendant son premier voyage en Normandie (1067), Eudes avait comprimé une révolte à laquelle avait pris part Eustache, comte de Boulogne, que les Saxons avaient appelé à leur secours; qu'en 1074, alors qu'il était en France par suite d'une levée de boucliers des Manceaux, qui tentaient de se soustraire à sa suzeraineté, son frère, à qui il avait laissé la régence d'Angleterre, avait vaincu une vaste insurrection anglo-normande à la tête de laquelle se trouvait Roger, le fils de son ancien sénéchal, Guillaume fils Osbern, et le breton Raoul, comte de Norfolk.

Il fallait ou que l'évêque de Bayeux fût bien coupable, ou que Lanfranc eût une grande puissance sur l'esprit du roi pour que de tels services fussent complétement effacés ; ils le furent.

Eudes était dans l'île de Wight. Guillaume s'y rendit avec sa cour, et Eudes étant probablement venu lui rendre ses devoirs, Guillaume s'adressant aux siens : « Saisissez, « leur dit-il, en désignant son frère, cet homme qui trouble « la terre, et, pour qu'il ne le puisse plus, gardez-le sévè- « rement. »

Et, comme nul n'osait porter la main sur un évêque, le roi le saisit lui-même. Eudes se réclama de son titre.

« Je suis clerc et ministre du Seigneur, s'écria-t-il, et « l'on ne peut ainsi condamner un prélat sans un jugement « du pape. Aussi, reprit le roi, ce n'est ni le clerc ni « l'évêque que je condamne, mais j'arrête mon comte que « j'ai nommé moi-même lieutenant dans mes États, pour « qu'il me rende compte de la gestion que je lui ai con- « fiée. »

Et il le fit embarquer pour le continent et enfermer dans la citadelle de Rouen. (1082.)

Le pape, et ceci doit faire douter des projets ambitieux que certains historiens prêtent à Eudes sur la papauté, prit parti pour Eudes.

« Toucher à un prêtre, écrivait-il à Guillaume, c'est tou- « cher à la prunelle de Dieu. Selon saint Ambroise, ajou- « tait-il, aucune dignité ne peut être comparée à celle « d'évêque ; les dignités séculières ne sont pas même à « l'égard de l'épiscopat ce que le plomb est à l'égard de « l'or. »

Il croyait probablement avoir bon marché de Guillaume comme il avait eu d'autres têtes couronnées, de Philippe Ier

de France, sur le compte duquel il avait écrit à l'évêque de Châlons-sur-Saône : « Entre tous les princes de notre temps « qui, par une cupidité perverse, ont vendu l'Église de « Dieu, en dissipant ses biens, nous avons appris que Phi- « lippe, roi des Français, tenait le premier rang. . . . . « Qu'il sache qu'avec l'autorité des saints apôtres Pierre et « Paul, nous réprimerons son endurcissement et sa rébel- « lion. Il faudra bien qu'il renonce à son hérésie simo- « niaque ou que les Français, frappés du glaive de l'ana- « thème, abjurent son obéissance, s'ils ne préfèrent abjurer « la foi chrétienne. »

S'il avait pu humilier le roi de France, s'il avait pu le maltraiter d'une façon ignominieuse dans une autre lettre à tout le clergé de France, Grégoire VII devait cependant connaître assez Guillaume pour savoir qu'il ne gagnerait rien à agir ainsi avec le roi d'Angleterre. Il pouvait bien menacer, frapper même un prince faible et timide, exercer contre lui le pouvoir qu'il voulait conférer à la papauté et qu'il avait proclamé, de déposer les rois, de délier les sujets du serment de fidélité, de placer la tiare au-dessus des autres couronnes, de créer dans le monde un gouvernement théocratique dont la papauté serait le sommet, d'absorber enfin les individus et les nations.

Mais il n'ignorait pas que le roi d'Angleterre, alors même qu'il n'était que duc de Normandie, n'avait jamais reconnu à la papauté d'autre droit que celui de traiter les questions de foi ; il devait enfin être convaincu à l'avance que toutes ses remontrances seraient inutiles et qu'il ne le ferait pas revenir sur la mesure qu'il venait de prendre.

Il connaissait la fermeté du roi d'Angleterre, il l'avait éprouvée en plus d'une circonstance, et son caractère altier, ses fortes résolutions avaient plié plus d'une fois devant celles du Conquérant.

« Quoique le roi d'Angleterre ne se comporte pas en « certaines choses aussi religieusement que nous le dési- « rons, écrivait-il à l'évêque de Die, qui avait excommunié « tous les évêques normands, parce qu'ils ne s'étaient pas « rendus à un concile général auquel ils avaient été convo- « qués, il se montre pourtant au-dessus de beaucoup « d'autres rois, parce qu'il ne détruit, ni ne vend les églises, « parce qu'il cherche à établir la paix et la justice parmi « ses sujets; il n'est pas entré dans la ligue formée contre « le siége apostolique, il a forcé les prêtres de renoncer à « leurs femmes, et les laïques à rendre les dîmes dont ils « s'étaient emparés; toutes ces considérations doivent vous « engager à traiter sa puissance avec plus de ménagement, « et, par égard pour sa droiture, il faut supporter en partie « la négligence de ses sujets et de ceux qu'il chérit. »

Une autre fois Grégoire crut devoir réclamer le denier de Saint-Pierre que Guillaume avait rétabli en Angleterre et dont on ne lui avait pas envoyé le montant depuis quelque temps, mais en même temps il réclamait aussi l'hommage du nouveau royaume.

« Père pieux, lui répondit Guillaume dans une lettre « célèbre, ton légat venant me trouver en ton nom m'a « exhorté à rendre hommage à toi et à tes successeurs, et « à être plus soigneux dans les envois de l'argent que mes « prédécesseurs avaient coutume de remettre à l'Église « romaine.

« J'ai accueilli l'un de ces avis, mais non pas l'autre; je « n'ai voulu et je ne veux faire hommage, parce que je ne « l'ai pas promis et parce que je sais que mes prédécesseurs « ne l'ont pas fait à tes prédécesseurs. Pendant les trois « ans que j'ai passés en France, on a été négligent dans le « soin de recueillir l'argent; mais actuellement que je suis « de retour dans mon royaume, grâce à la miséricorde

« divine, ce qui a été recueilli sera envoyé par ledit légat, « le reste te sera remis en temps opportun par les délé- « gués de l'archevêque Lanfranc, notre fidèle. »

Le pape savait encore que Guillaume ne laissait publier, pas plus en Normandie qu'en Angleterre, aucun canon, aucune bulle ; qu'il empêchait les évêques d'aller à Rome et qu'il leur interdisait d'excommunier personne sans sa permission.

Les remontrances de Grégoire VII en faveur de l'évêque de Bayeux furent inutiles. Eudes resta en prison cinq ans, ce fut seulement sur son lit de mort que Guillaume lui accorda le pardon et lui rendit la liberté.

Une douleur plus violente que la révolte de son fils et les menées de son frère vint frapper Guillaume et attrister la Normandie. En 1081, le roi avait déjà perdu son second fils Richard, tué en chassant dans la forêt neuve qu'il avait fait planter entre Salisbury et la mer. Deux ans après la reine Mathilde fut atteinte d'une maladie mortelle. Quelques-uns veulent qu'elle ait été victime d'une terrible épidémie qui, pendant deux ans, dépeupla la Normandie ; d'autres attribuent sa maladie à la douleur qu'elle éprouva en voyant son fils aîné révolté contre son père et à la mésintelligence que cette rébellion jeta entre les deux époux. Il est certain que pendant sa fuite en France, en Flandres, en Allemagne, en Lorraine, en Aquitaine, en Gascogne, sa mère désolée lui fit parvenir d'assez fortes sommes. Guillaume l'ayant appris entra dans une grande colère, reprocha avec amertume à sa femme de distribuer des trésors dont elle n'était que gardienne ; il alla même jusqu'à ordonner de crever les yeux à l'agent qui servait d'intermédiaire entre la mère et le fils.

Mathilde mourut le 2 novembre 1083. C'était une habi-

tude religieuse de ces temps, que ceux qui fondaient un monastère stipulassent le droit de s'y retirer le reste de leur vie s'ils le désiraient, ou d'y être enterrés après leur mort. Mathilde voulut avoir un tombeau dans son abbaye de Sainte-Trinité.

Outre les grands biens dont elle avait doté le couvent par diverses chartes, elle lui légua sur son lit de mort sa couronne, son sceptre, tous ses ornements royaux, ses robes, ses ceintures, divers vêtements tissés à Winchester, des vases, des coupes, des calices dans leurs étuis, des candélabres fabriqués à Saint-Lo, d'autres pièces d'ameublement et enfin jusqu'à l'équipement de son cheval. A la première nouvelle de sa maladie, Guillaume, qui était en Angleterre, se hâta de se rendre en Normandie; il put arriver à Rouen assez à temps pour recevoir le dernier soupir de la reine. Son corps fut porté à Caen, les obsèques furent magnifiques. Guillaume Bonne-Ame présida cette cérémonie funèbre; tous les évêques et un grand nombre d'abbés de la province y assistèrent, les moines et clercs, et, touchant convoi, une armée de pauvres, car de son vivant la reine leur avait fréquemment été utile, suivirent son cercueil qui fut déposé entre le chœur et l'autel de l'église Sainte-Trinité. Il fut couvert d'un magnifique tombeau orné d'or et de pierreries et sur lequel on voyait la statue de la reine; on y lisait, en outre, gravée en lettres d'or, une épitaphe de treize vers latins, dont voici la traduction:

« Ce magnifique tombeau couvre les restes de Mathilde,
« recommandable par ses mœurs et de race royale. Son père
« était duc de Flandres: sa mère Adèle était fille de Robert,
« roi de la nation des Francs, et sœur du roi Henri. Épouse
« de Guillaume, le roi magnifique, elle fit bâtir cet édifice,
« sa présente demeure, et, après l'avoir doté de terres

« nombreuses et de bien d'autres richesses, elle en fit célé-
« brer la dédicace. Cette consolatrice des pauvres, cette
« reine si remplie de piété, distribua ses trésors, si bien
« qu'elle devint pauvre pour elle-même, tant elle était
« riche pour les indigents, et c'est ainsi qu'elle parvint à
« la vie éternelle, le premier jour du mois de novembre,
« après six heures du matin. »

Les discussions politiques écloses au sein même de sa famille n'étaient pas les seules dans lesquelles Guillaume dut intervenir : en cette même année 1083, il fut obligé de pacifier les abbayes de Saint-Étienne et de Sainte-Trinité.

Les églises de Saint-Étienne-le-Vieux et de Saint-Martin étaient des plus anciennes de la ville, puisqu'on en attribue la fondation à l'évêque saint Regnobert. L'église de Bayeux en avait le patronage. Eudes l'avait cédé par échange à sa belle-sœur Mathilde, et l'épouse de Guillaume en avait fait don à l'abbaye Sainte-Trinité. Or, le territoire sur lequel avait été bâtie l'abbaye de Saint-Étienne, dépendant des églises de Saint-Martin et de Saint-Étienne-le-Vieux, passa par suite de l'échange fait entre Eudes et Mathilde et par le don que celle-ci en fit à son couvent, sous la juridiction de l'abbaye Sainte-Trinité. L'abbé Gislebert, qui avait succédé à Guillaume Bonne-Ame, voulant soustraire son territoire à cette dépendance, fit construire dans ce but l'église de Saint-Nicolas ; de là contestation entre les deux couvents. L'abbesse, qui était encore Mathilde et non Cécile, comme le prétend M. Hippeau dans son *Histoire de l'Abbaye Saint-Étienne*, réclama le patronage de la nouvelle église, comme étant bâtie sur un terrain pris sur Saint-Martin et Saint-Étienne-le-Vieux.

Le différend commençait à prendre de vastes proportions, lorsque Guillaume mit les deux couvents d'accord. Il re-

connut Saint-Nicolas comme église paroissiale, il lui donna cinq maisons seulement, désignées nominativement dans la charte, sur soixante-douze existant alors au Bourg-l'Abbé; il stipula que les soixante-sept autres, dont il fit dresser l'état et prendre le nom des habitants, continueraient à dépendre des deux églises Saint-Étienne-le-Vieux et Saint-Martin et à rester par conséquent sous le patronage de l'abbesse. Mais ces maisons, parmi lesquelles se trouvait la maison de l'abbé Michel, sur l'emplacement de laquelle fut plus tard bâtie la maison des Jésuites (anciens bureaux de la Préfecture), devaient être les seules qui seraient dans de semblables conditions; toutes celles que l'on bâtirait désormais sur le territoire de l'abbaye dépendraient de Saint-Nicolas, qui prit le nom de Saint-Nicolas-des-Champs, et pour dédommager l'abbaye Sainte-Trinité de la perte qu'elle faisait, il lui fut donné une grande extension de territoire sur Saint-Gilles.

Guillaume employa les années qui suivirent à fortifier sa puissance en Angleterre; il y organisa cette forte féodalité, dont les racines existent encore de nos jours. Il y fut puissamment aidé par Lanfranc.

Mais plus sa puissance se consolidait de l'autre côté du détroit, plus elle s'affaiblissait sur le continent: le roi d'Angleterre était moins redouté de ses anciens voisins que le duc de Normandie. Les pays nouvellement annexés à son duché cherchaient par tous les moyens à rentrer dans leur liberté: la Bretagne leur avait donné l'exemple, le Maine avait suivi; ce comté acquis par un crime n'avait jamais été bien soumis. Il avait déjà, dès 1070, chassé les garnisons de Guillaume, tué son sénéchal, établi comme comte le fils d'une sœur du dernier comte du Mans. Les habitants du Mans avaient même profité de cette circons-

tance pour former la première commune qui ait existé en France, et faire jurer aux barons et à l'évêque du Mans, Geoffroy, qu'ils respecteraient les droits et les libertés que venaient de proclamer les bourgeois. Cette conquête des Manceaux causa leur ruine ; l'évêque et son clergé avaient la commune en horreur, ils trahirent les Manceaux et favorisèrent Guillaume, qui avait entrepris cette campagne avec des forces considérables, parmi lesquelles il faut compter de nombreux Anglo-Saxons jaloux de pouvoir se venger sur une province française du mal que les Français venaient de faire à leur patrie. Les Manceaux furent vaincus et leur commune ne se releva pas (1074). « Ce pays dont, dit Orderic Vital, les habitants sont presque toujours agités, fut de nouveau troublé. » Cette fois le vicomte Hubert se retira dans Sainte-Suzanne, s'y enferma, y tint assez longtemps contre le roi lui-même, puis contre l'armée, que celui-ci, forcé de partir, avait laissée pour en faire le siége, et finit, après avoir fait éprouver de grandes pertes aux Normands, par faire une paix tout à son avantage. Guillaume, en effet, lui rendit les domaines de ses pères, qu'il garda indépendant, heureux, et qu'en mourant il transmit à ses enfants.

L'exemple de Robert, de Fergant de Bretagne, d'Hubert du Maine, que Guillaume n'avait pu réduire par les armes, l'hommage même que celui-ci lui rendait, les grandes occupations que suscita l'Angleterre, avaient sans doute encouragé le roi de France, Philippe I[er]; il avait prêté aide et protection au rebelle Robert, il lui avait donné la place de Gerberoy dans le Vexin. Or du Vexin sortaient fréquemment des partisans qui se jetaient sur la Normandie. Ce district, dont la suzeraineté avait été jadis donnée à Robert-le-Diable, avait été repris par le roi de France pendant la minorité de Guillaume. Celui-ci résolut de le conquérir.

Après avoir pacifié l'Angleterre, après en avoir organisé le gouvernement, il revint sur le continent. Il invita d'abord le roi Philippe à réprimer les incursions de ses seigneurs sur la Normandie, puis il réclama toute la province du Vexin et demanda que Pontoise, Chaumont et Mantes lui fussent remises. Pendant les négociations, il tomba malade à Rouen, il fut obligé de garder le lit; il avait acquis un énorme embonpoint que la maladie n'avait pas diminué. « Quand donc le gros homme accouchera-t-il, dit un jour le roi de France, qui avait appris son infirmité ? — Après mes couches, dit Guillaume, à qui l'on rapporta ce propos, par la splendeur de Dieu ! j'irai faire mes relevailles à Notre-Dame-de-Paris avec dix mille lances en guise de cierges. »

Bien qu'au fond Guillaume méprisât le roi de France, il l'avait toujours reconnu comme son suzerain pour la Normandie. Par là il donnait à ses seigneurs d'outre-mer l'exemple de ce qu'ils lui devaient à lui-même. Comment ses feudataires ne lui auraient-ils pas fait hommage à lui qui, duc et roi, plus puissant que le roi de France, n'hésitait pas à se reconnaître comme son vassal? mais cette fois le suzerain avait manqué à la foi jurée envers son vassal. Guillaume était dans son droit, droit de ces temps, en faisant la guerre au roi de France.

Vers la fin de juillet 1086 il se mit en campagne. Il marche à l'improviste, selon sa coutume. Les troupes normandes, sous la conduite de Ascelin Goel, seigneur de Breval, entre Paci et Septeuil, avaient dévasté la campagne de Mantes la veille de l'arrivée du roi d'Angleterre; les défenseurs de la place étaient sortis autant pour juger de la destruction des moissons et de l'arrachement des vignes que pour s'opposer à de nouveaux ravages.

Guillaume, arrivant tout à coup, fondit sur les Mantois et entra pêle-mêle avec eux dans la ville à laquelle il mit le feu. — Pendant qu'enivré de vengeance, il courait parmi les décombres de cet incendie qui dévora églises, maisons et habitants, son cheval s'abattit, et il se blessa grièvement au bas-ventre sur le pommeau de la selle.

Malgré la maladie qu'il venait de faire, il était encore fort replet; le mal alla vite. Guillaume se fit transporter à Rouen dans son palais ; puis, pour être plus tranquille, hors la ville, au prieuré de Saint-Gervais; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que le coup était mortel et que les soins de ses médecins, Gislebert Maminot, évêque de Lisieux, et Gontard, abbé de Jumiéges, étaient désormais inutiles. Il se prépara à la mort, fit ses « dispositions testamentaires et « s'occupa avec prévoyance et sagesse des affaires de ses « États. Ses fils Guillaume et Henri se trouvaient là. Robert, « depuis peu de temps fâché encore par suite de quelques « nouvelles folies, s'était retiré auprès du roi de France. »

Et cependant il léguait à ce dernier le duché de Normandie, quoiqu'à regret. « Je sais, lui fait-on dire sur son « lit de mort, je sais à n'en pouvoir douter que la contrée « soumise à son pouvoir sera véritablement malheu« reuse. »

Il donna l'Angleterre à Guillaume-le-Roux ; il le fit même partir immédiatement avec des lettres pour Lanfranc, afin que celui-ci le sacrât roi.

Henri, le plus jeune fils du roi, entendant qu'il ne lui revenait rien de la succession royale, se plaignit et dit au monarque en pleurant : « Et moi, mon père, que me donnez-vous? — Je te donne 5,000 livres pesant d'argent de mon trésor, répartit Guillaume. — Que ferai-je de ce don, si je n'ai pas de lieu pour habiter. — Contente-toi de ton sort et mets ton espérance dans le Seigneur. »

Le roi les embrassa et les bénit. Guillaume-le-Roux partit pour l'Angleterre, Henri s'empressa d'aller toucher la somme qui lui était accordée, d'en vérifier le poids pour s'assurer que rien n'y manquait, d'appeler des amis éprouvés auxquels il pût se fier et de se procurer un lieu de sûreté pour y placer son trésor.

Cependant Gislebert Maminot et les autres médecins du roi, ses ministres, les grands qui venaient le visiter l'engageaient à se montrer clément envers les prisonniers d'État. Guillaume se laissa toucher et rendit la liberté à tous ceux qui étaient dans ses geôles. « Que tous, à l'exception de l'évêque de Bayeux, mon frère, soient relâchés, dit-il ; mais qu'avant de sortir ils jurent à mes ministres de ne pas troubler la sécurité de l'État, de maintenir la paix dans l'Angleterre et dans la Normandie, et de résister de tout leur pouvoir aux ennemis de la tranquillité publique. »

Robert, comte de Mortain, fils d'Arlette et d'Herluin de Conteville, frère de Guillaume au même titre que l'évêque de Bayeux, supplia le roi pour qu'on rendît aussi Eudes à la liberté ; tous les assistants se joignirent à lui. « Que je le veuille ou que je ne le veuille pas, votre demande sera toujours exaucée, parce qu'à ma mort il s'opérera tout à coup une grande révolution, dit le roi. » La porte de la prison d'Eudes s'ouvrit.

La maladie de Guillaume dura six semaines, pendant lesquelles il conserva toute sa raison. Il fixa lui-même le lieu où il voulait être enterré et désigna à cet effet l'église abbatiale de Saint-Étienne de Caen, à laquelle il légua sa couronne, son sceptre, sa verge de justice, un calice orné de pierres précieuses, des candélabres d'or et tous les ornements royaux.

Enfin, le jeudi 3 septembre, au lever du soleil, il fut

éveillé par le bruit de la grande cloche de la cathédrale de Rouen. Comme il demandait la cause de ces sons, ses serviteurs répondirent: « Seigneur, c'est prime qui sonne à l'église de Ste-Marie. » Alors le roi, élevant très-dévotement les yeux au ciel et les mains en haut, dit: « Je me recommande à ma Dame, à Marie la sainte mère de Dieu, afin que par ses saintes prières elle me réconcilie avec son très-cher fils Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Et ces paroles prononcées il rendit le dernier soupir. Il était dans sa soixantième année.

Les gens de la cour furent frappés de cette mort. Les plus riches d'entre eux montèrent à cheval et allèrent en toute hâte mettre leurs biens en sûreté; les gens inférieurs, voyant leurs maîtres partis, pillèrent les armes, les vases, les vêtements, le linge et tout le mobilier du roi: chacun, pareil au milan, emporta ce qu'il put de la maison royale et s'évada aussitôt avec sa proie, laissant le cadavre presque nu sur le plancher.

« O pompe du siècle, ajoute Orderic Vital à qui nous empruntons ce récit, que tu es digne de mépris! C'est à bon droit qu'on te compare à ces bulles que fait naître la pluie, toi qui en un moment t'élèves et te gonfles, et aussitôt te réduis à rien. C'est ainsi que le plus puissant des héros, auquel récemment s'empressaient d'obéir plus de cent mille chevaliers et que tant de nations redoutaient avec effroi, fut honteusement dépouillé par les siens et laissé dans une maison étrangère, étendu sur la terre nue depuis prime jusqu'à tierce. »

Cependant les moines et les clercs allèrent en procession à Saint-Gervais et y emportèrent des vêtements convenables; alors l'archevêque de Rouen, Guillaume Bonne-Ame, ordonna de transporter le corps à Caen et de l'y ense-

velir dans l'église de l'abbaye Saint-Étienne, que Guillaume avait fondée.

Les enfants du roi n'étaient plus là, ses frères, ses parents s'étaient retirés, on ne trouva pas même un seul serviteur pour donner au corps du duc les soins qui sont dus à un mort. Herluin, un chevalier du pays, excité par sa bonté naturelle et par l'amour de Dieu, se chargea des funérailles, se procura à ses frais des embaumeurs, des garde-morts et une voiture; il fit conduire le corps au port de la Seine, et l'ayant fait embarquer, il le conduisit à Caen par eau et ensuite par terre.

L'abbé Gislebert alla respectueusement au devant du cercueil avec tous ses moines et accompagné d'une multitude de clercs et de laïques qui pleuraient et priaient. — Tous les évêques, tous les abbés de la Normandie se réunirent à Caen pour assister aux obsèques royales : on y vit Guillaume, archevêque de Rouen, les évêques, Eudes de Bayeux, Gislebert d'Évreux, Gislebert Maminot de Lisieux, Michel d'Avranches, Geoffroy de Coutances et Girard de Séez, les abbés Anselme du Bec, Guillaume de Ros de Fécamp, Gerbert de Fontenelle, Gontard de Jumiéges, Mainier d'Ouche, Foulques de Saint-Pierre-sur-Dives, Robert de Séez, Osbern de Bernay, Roger du Mont-Saint-Michel, Nicolas de Saint-Ouen de Rouen, Gaultier du Mont-Sainte-Trinité de Rouen, et bien d'autres; il n'y eut abbé, ni comte, ni haut prince en la province qui ne fût présent.

Mais il était dit que Guillaume ne pourrait être enterré tranquillement. On approchait de l'église quand un immense incendie s'éleva tout à coup d'une maison, vomit d'énormes tourbillons de flammes et envahit dans l'intérieur de Caen un grande partie des maisons mal bâties et couvertes en chaume, comme c'était l'habitude de ces temps.

Les laïques, les clercs même coururent sur le théâtre de l'incendie pour l'éteindre et abandonnèrent le corps ; les moines de l'abbaye de Saint-Étienne restèrent seuls autour du cercueil, et chantant des psaumes, conduisirent le corps du monarque dans l'église de l'abbaye où se rendit le cortége. Après que l'incendie eut cessé, la moitié de la ville avait été brûlée.

Quand la messe fut terminée, le corps fut placé au bord de la fosse située entre le chœur et l'autel. Gislebert, évêque d'Evreux, monta en chaire pour faire l'oraison funèbre du défunt; il prononça un long discours sur les grandes qualités du monarque : il le loua surtout d'avoir vaillamment agrandi la puissance normande, d'avoir élevé sa nation plus haut que ne l'avait fait aucun de ses prédécesseurs, d'avoir maintenu dans tous ses États la justice et la paix, d'avoir réprimé vigoureusement le vol et le brigandage, d'avoir enfin protégé les moines, les clercs et le peuple. — En terminant sa harangue, il s'adressa à l'assistance : « Prions tous dans la charité de Dieu pour le prince défunt, et pardonnez-lui de bon cœur s'il vous a manqué en quelque chose. »

Alors un habitant de Caen, un vavassor, comme le désigne le poëte Wace, homme libre, ayant nom Ascelin, fils d'Arthur, se leva au milieu de la foule et l'écartant s'avança hardiment, monta sur une pierre, et, se tournant vers le cercueil, fit entendre d'une voix haute et ferme cette plainte :

« Clercs, évêques, seigneurs, dit-il, écoutez :

« Le terrain où cette fosse est creusée et sur lequel est bâtie presque toute cette église m'appartient en entier; c'est là qu'était la maison de mon père, c'est là qu'est mon droit, mon fief. Je ne les ai vendus, ni engagés, ni forfaits ;

celui pour lequel vous priez, n'étant encore que duc de Normandie, les enleva violemment à mon père et abusant de sa puissance lui refusa justice. Devant Dieu, en présence de qui nous comparaîtrons tous, je demande qu'elle me soit faite aujourd'hui. Je revendique ce terrain et m'oppose à ce que le corps du ravisseur soit couvert de ma terre et enseveli dans mon héritage. »

Les évêques, les barons restèrent interdits, un tumulte général remplit l'église. Le droit de propriété avait de profondes racines dans la conscience des habitants de Caen, ils approuvèrent la réclamation d'Ascelin; et comme en pareille circonstance il eût été imprudent de ne pas se rendre à une demande juste et de braver l'opinion publique, on s'assura d'abord si la réclamation d'Ascelin était fondée; ses voisins furent interrogés, ils confirmèrent son dire. Loin de lui faire violence, on l'apaisa par de douces prières et on traita avec lui; on alla au plus pressé, on lui paya séance tenante le prix de l'emplacement sur lequel était creusée la fosse, et ce fut, dit-on, Henri, le plus jeune et le seul des fils du Conquérant présent à ses obsèques, qui paya les soixante sols auxquels ce terrain avait été estimé.

Ascelin reçut en outre la promesse qu'il lui serait payé un prix égal à la valeur du reste de la terre qu'il revendiquait.

Peu de temps après, cet engagement fut religieusement rempli par ceux qui l'avaient pris pour le salut de leur maître qu'ils aimaient. — Ce n'est pas tout: afin d'éviter à l'avenir toute réclamation, et c'est une charte d'Henri II qui nous l'apprend, on acheta à Ranulfe, fils d'Ascelin tous les terrains qui pouvaient lui appartenir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église, et la charte ajoute: « Ni lui ni ses « héritiers ne pourront désormais réclamer au sujet de

« cette vente et de celles faites antérieurement à l'abbaye, « les détails de cette vente ont été présentés et confirmés « devant l'autel de Saint-Étienne, l'abbé et une grande « partie des moines présents, par Ranulfe accompagné de « sa femme, de ses enfants; et tous ils se sont engagés à « tenir cette vente valable et légitime. » Cette famille d'Ascelin existait encore à Caen à la révocation de l'édit de Nantes; un de ses membres avait embrassé le protestantisme, il fut à cette époque obligé d'émigrer en Angleterre, où il ne reste plus aujourd'hui à Londres qu'une femme, dernier rejeton d'une famille qui avait hautement protesté contre la violation du droit de propriété.

Ce différend terminé, on acheva de procéder aux funérailles. Cependant, continue Orderic Vital, au moment où l'on voulut descendre le corps dans la tombe, il se trouva que, par la maladresse des ouvriers, elle était trop petite, on s'efforça de le plier; alors le ventre qui était très-gros creva. Les embaumeurs gagés par le seigneur Herluin avaient fort mal fait leur besogne, car une odeur intolérable, ajoute le moine de Saint-Évroult, frappa les personnes qui environnaient la tombe, ainsi que le reste du peuple. Vainement la fumée des aromates et celle de l'encens s'élevait copieusement des encensoirs, elle ne pouvait l'emporter sur l'horrible puanteur qui s'exhalait; il était impossible de rester plus longtemps dans l'église. Les grands et le peuple sortirent avec dégoût, les prêtres se hâtèrent de terminer la cérémonie et de se retirer tout effrayés dans leurs demeures.

« Ainsi, continue notre auteur, un monarque naguère puissant et belliqueux, redoutable aux peuples nombreux de tant de provinces, resta étendu nu sur le carreau d'une chambre de prieuré, délaissé par ceux qu'il avait élevés. Il eut besoin de l'argent d'autrui pour payer ses funérailles; il

fallut avoir recours à un petit gentilhomme campagnard pour payer son cercueil et gager des garde-morts pour celui qui jusqu'alors avait joui si largement d'une opulence superflue. Il fut porté vers l'église à travers l'incendie par un cortége tremblant; celui qui avait été le prince de tant de villes, de tant de forts, de tant de places n'eut pas même un terrain libre pour sa sépulture. L'embonpoint de son ventre, nourri de tant de délices, se déchira ignoblement et apprit aux hommes prudents, comme aux insensés, quelle est ici-bas la gloire charnelle. »

Cependant Guillaume-le-Roux prit dans le trésor que lui avait laissé son père, de l'or, de l'argent, des pierres précieuses pour que l'orfèvre Othon ornât le tombeau de Guillaume et en fît un monument digne d'admiration. Cet Othon était de Caen, il avait suivi le roi à la conquête; c'était un artiste distingué, car le roi lui avait donné une fort belle terre dans le comté d'Essex; ses fils furent directeurs des monnaies d'Angleterre. Thomas fils Othon, le dernier de la famille, mourut en 1282.

L'artiste fit un ouvrage remarquable; des poëtes furent appelés à concourir pour faire l'épitaphe. Nous ne savons si on choisit la meilleure, mais en optant pour celle de Thomas de Bayeux, devenu archevêque d'York, on n'a pas laissé à la postérité une bonne opinion de toutes celles qui avaient été composées; peut-être celle de Thomas dut-elle d'être préférée à la dignité et à la prélature de son auteur. Voici la traduction de ces vers:

« Guillaume qui gouverna les Normands indociles, vain-
« quit vaillamment les Bretons, régna avec fermeté, fit par
« sa valeur rentrer dans le fourreau le glaive des Manceaux
« et les soumit aux lois de son empire, ce grand monarque
« repose ici dans une bien petite urne, et cet étroit asile

« suffit-il à ce grand seigneur. Déjà le soleil avait durant « vingt-trois jours parcouru le sein de la Vierge, quand ce « prince descendit au tombeau. »

Assez d'historiens ont peint le caractère particulier et politique de Guillaume, l'influence de ce puissant monarque sur l'Angleterre, sur l'Europe. Assez ont dit ce qui était sorti des lois qu'il avait promulguées, de l'organisation gouvernementale qu'il avait instituée. On trouvera que nous-même, écrivant sa vie, nous sommes trop souvent sorti du cercle étroit dans lequel doit être circonscrite l'histoire d'une ville ; nous n'en avons cependant aucun regret. En faisant des incursions dans l'histoire générale, nous n'avons jamais perdu de vue notre cité, dont la vie a si souvent dépendu de celle de Guillaume, qu'elle y est intimement mêlée pendant toute son existence ; c'est à lui du reste qu'elle doit sa grandeur matérielle et par suite l'éclat moral dont elle a brillé dès les premiers jours où elle est entrée dans la vie des peuples.

Ses plus beaux monuments ont été construits par cette forte main, et chacun d'eux porte en lui-même le cachet d'un acte important.

Le premier de tous, l'église de Sainte-Paix, indique cet acte de haute politique par lequel, jeune encore, le duc voulut, au nom de Dieu, mettre fin à ces guerres barbares que se faisaient entre eux les seigneurs les plus voisins, et désolaient pendant ce temps les campagnes voisines.

L'esprit de charité dicta ensuite à Guillaume et à Mathilde la construction de quatre hôpitaux : au bout de la rue Saint-Jean, à Saint-Gilles, au Bourg-l'Abbé, à la Maladrerie, dotés, selon Wace, de prébendes ou revenus, afin d'entretenir des infirmes, des lépreux, des aveugles. L'hôpital de Saint-Gilles entraîna l'édification de l'église de ce nom.

Nous avons dit à quelles causes fut due la fondation des deux abbayes de Sainte-Trinité et de Saint-Étienne; quels motifs firent bâtir l'église Saint-Nicolas. L'église Saint-Georges fut aussi construite sur l'esplanade du Château.

Outre ces édifices religieux élevés en moins de quarante ans (1041-1080), Guillaume s'était donné deux palais. Par ses ordres le Château avait été fortifié, la belle salle de l'Échiquier édifiée; le centre de la ville avait été entouré de murailles.

Des maçons, sculpteurs, orfèvres, batteurs de fer, fabricants de cuirasses, de cottes de mailles, d'armes offensives et défensives, des tisseurs en toile, des teinturiers, des corroyeurs, artisans de tous les métiers, de tous les états, viennent s'installer dans cette ville si bien favorisée et qui depuis si peu de temps a pris un essor considérable.

Le commerce, malgré les droits et les coutumes assez lourdes que prélèvent le vicomte ducal, les officiers de l'abbé ou de l'abbesse; malgré les exemptions accordées aux moines qui peuvent faire remonter par eau jusque dans leur jardin tout ce dont ils ont besoin pour leur consommation et celle de leurs vassaux, acquiert dès ce temps un grand développement.

A cette grandeur matérielle se joint une importance toute morale, toute intellectuelle. Des écoles s'ouvrent et donnent l'instruction à une foule d'élèves accourus de tous les points. C'est la philosophie theurgique, la foi, qui a ses défenseurs dans Lanfranc, dans Guillaume Bonne-Ame; c'est la doctrine de la raison qui refuse de croire à tous les enseignements, à tous les miracles, professée par Arnoul Malcouronne, recueillie par son élève Raoul de Caen.

Toutes les littératures ont leurs écolâtres. C'est de Caen que sortirent les premiers poëmes que nous possédions

encore aujourd'hui, composés dans une langue qui commence à se former, par le Normand-Jersiais, Wace, instruit « tout petit » aux lettres dans cette ville.

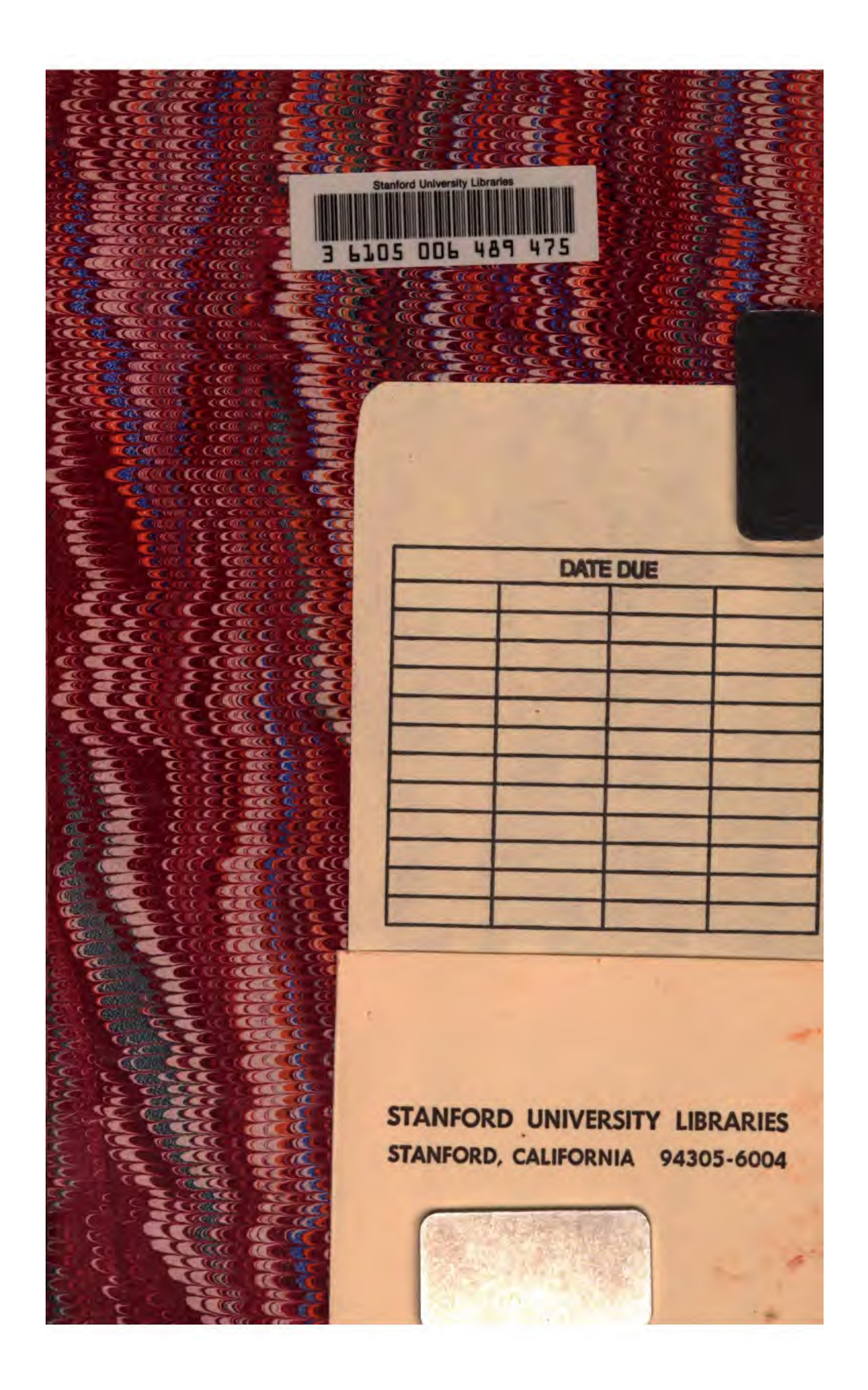
Caen semble avoir le monopole de la formation et de la correction de la langue française, dont les vers de Wace et de Malherbe sont, à près de cinq cents ans de distance, sinon l'alpha et l'oméga, au moins les deux principaux initiateurs.

Quel qu'ait été le caractère de Guillaume, quelles que soient les iniquités qu'on puisse à bon droit lui imputer, Caen doit respecter sa mémoire ; car c'est à lui que cette ville est redevable de cette splendeur dont les magnifiques restes font encore l'admiration des étrangers.

FIN DU PREMIER VOLUME.

CAEN, TYP. GOUSSIAUME DE LAPORTE.




Stanford University Libraries
3 6105 006 489 475
DATE DUE
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004

